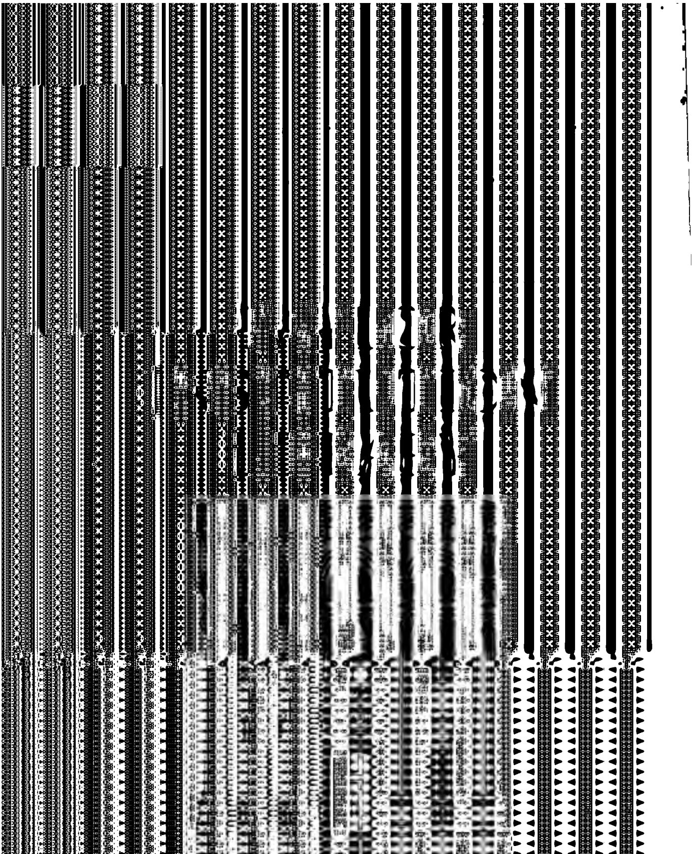


ÉPHÉMÉRIDES

DE

P. J. GROSLEY.

Cet ouvrage a été imprimé dans le double format *in*-12 et *in*-8°. Il en a été tiré quelques exemplaires dans ce dernier format, sur papier vélin.

Il se trouve chez les Libraires indiqués au frontispice, et chez ceux ci-après dénommés :

MM.

Delaunay, au Palais royal, à Paris;
Labitte, rue du Bac, n.° 1;
Debray, rue Saint-Honoré.

Coquet, à Dijon.

Monceau, rue des Cures, n.° 3, à Orléans.

Laguerre, à Bar-sur-Ornain.

Lebeau, à Provins.

André-Lefebvre et Bouquot fils, à Troyes;
Gobelet, Grand'Rue;
M.e V.e André, *idem*;
Sainton, rue du Temple.

On trouve aussi, chez les mêmes Libraires, les Poesies et OEuvres diverses de l'Éditeur, 1 vol. *in*-12 de 300 pages.

ÉPHÉMÉRIDES

DE

P. J. GROSLEY,

MEMBRE DE PLUSIEURS ACADÉMIES:

OUVRAGE HISTORIQUE mis dans un nouvel ordre, corrigé sur les Manuscrits de l'Auteur, et augmenté de plusieurs morceaux inédits, avec un PRÉCIS de sa vie et de ses écrits, et des NOTES;

PAR L. M. PATRIS-DEBREUIL, ÉDITEUR.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez DURAND, Libraire de l'École de Droit, vis-à-vis le Panthéon;
Et BRUNOT-LABBE, Libraire de l'Université impériale, quai des Augustins, n.o 33.

1811.

NOTICE

Sur M. Grégoire-Pierre Herluison, *Conservateur de la bibliothèque de la ville de Troyes.*

Lorsque nous avons entrepris cette nouvelle édition d'un écrivain, dont ce savant a fait l'éloge, nous ne pensions pas qu'avant de la terminer, nous aurions le même devoir à remplir à son égard. M. Herluison jouissait alors d'une santé, frêle à la vérité, mais qui ne l'empêchait pas de vaquer à ses occupations ordinaires. Lui ayant fait part de notre projet, non-seulement il y applaudit; il voulut encore nous aider de ses conseils et de ses recherches, et il fut un des premiers souscripteurs de ces Éphémérides. Nous nous flattions de lui offrir incessamment l'hommage de notre travail, quand nous avons appris qu'il avait succombé à une maladie cruelle, occasionnée depuis long-temps par son ardeur pour l'étude.

Quel coup n'avons-nous pas ressenti à cette nouvelle! il nous a semblé voir la Patrie, à qui M. Herluison était nécessaire, frappée elle-même, et le flambeau des lettres éteint dans sa personne. Toute la Ville de Troyes a éprouvé les mêmes sentimens. Tandis que l'on conduisait au tombeau sa dépouille mortelle, les gémissemens et les sanglots éclataient de toutesparts. Les gens de bien regrettaient en lui la piété et la bonne foi des temps antiques; les bons citoyens, son dévouement pour son pays; tout homme instruit, un moraliste aussi aimable que profond : enfin, la jeunesse, dont il était le Mentor, pleurait en lui un Professeur habile et zélé.

M. Herluison a rempli tous les devoirs imposés à un être religieux et social. Elevé au sacerdoce, avant l'âge, il exerça le ministère sacré avec des succès qui en présageaient de plus grands encore, qu'il eût sans doute obtenus, s'il en eût continué les fonctions. Mais les obstacles que rencontra son zèle, la disgrâce de ses Supérieurs que la franchise de son caractère lui attira, et d'autres motifs inconnus l'y firent renoncer, jeune encore. Il se retira dans le modeste héritage de son père, à Saint Martin-ès-vignes; et là, dans la retraite la plus profonde, n'ayant de commerce, pour ainsi dire, qu'avec les Muses, il se livra tout entier à l'étude et à la culture des lettres et des sciences.

Emule de le Cointe dans la Théologie, de Passerat dans l'enseignement des belles-lettres, des Pithou dans les matières politiques, de Grosley dans l'histoire et l'érudition; versé dans les langues grecque et hébraïque, et dans la bibliographie, M. Herluison a réuni les parties qui constituent le philologue, ou littérateur universel. Son talent, exercé sur toutes sortes de sujets, brilla éminemment dans la critique, à laquelle le rendait propre une dialectique aussi pressante que subtile. Les journaux renferment un grand nombre de dissertations philologiques qu'il a composées. Il avait fait une étude particulière du cœur humain. Comme Pascal, dont il avait embrassé les opinions et les principes, et comme la Bruyère dont il se montra imitateur, il en sonda l'abyme et en déroula la profondeur, dans ces discours célèbres, que chacun s'empressait d'aller entendre, où l'énergie des peintures était tempérée par l'enjouement et la noble familiarité du style, et à la diction desquels le charme du débit ajoutait encore du prix.

Ses occupations littéraires furent troublées, à diverses époques de la révolution, par la persécution qui s'acharnait alors contre tous les gens de mérite. Il échappa avec peine à celle qui lui fut suscitée, au sujet de son fameux Discours du 10 thermidor. Cette persécution mit sa vertu dans tout son lustre. Les auteurs étaient des ingrats qu'il avait obligés : il leur pardonna, et continua de leur faire du bien. Ce trait rare est un bel éloge de la Religion, qu'il professait sans orgueil et sans faste.

Son patriotisme a éclaté dans plusieurs circonstances, où il a donné des preuves du plus généreux dévouement. La bibliothèque du département, composée dans l'origine d'environ soixante mille volumes, dont une partie étaient doubles ou dépareillés, exigeait un triage opéré par une main habile, et ensuite un classement méthodique. On jeta les yeux sur M. Herluison. Quoique le mal interne, dont il était dès-lors atteint, lui rendît toute application pernicieuse, *il n'hésita* pas à s'en charger; et par ses soins, cette immense et magnifique collection de livres fut mise dans un ordre digne du Président Bouhier, à qui elle a appartenu. Il est fâcheux que de longues interruptions, causées par les événemens révolutionnaires, en retardant ce classement, aient empêché M. Herluison de s'occuper de la confection du catalogue, et privé le public de l'exposition raisonnée du système bibliographique, que ce savant a adopté.

Vers 1800, il se forma à Troyes, sous les auspices de M. Bruslé, Préfet, une société littéraire, sous le nom de Lycée. Elle voulut confier la rédaction de ses Mémoires à un homme qui joignît, au talent

d'écrire avec pureté, des connaissances étendues et variées. Elle choisit M. Herluison pour son Secrétaire, et il remplit les fonctions de cette place avec une assiduité, dont les témoignages subsistent dans le Recueil imprimé des travaux de cette société, qu'il fut ensuite appellé à présider.

Enfin, lors du rétablissement du collége de la même ville, il ne se présenta personne pour professer la Rhétorique. Le zèle de M. Herluison y suppléa. Il se rendit aux instances que la Ville lui fit d'accepter cette chaire, aussi difficile qu'importante dans l'enseignement. Il redoubla de travail et d'application, fit marcher à la fois d'un pas égal les trois fonctions dont il était chargé, et trouva encore (tant son activité était grande, et sa facilité prodigieuse) du temps pour étudier et pour composer des ouvrages de littérature.

Ces ouvrages, aussi moraux que spirituels et savans, sont dignes sans doute d'être recueillis, et peut-être de passer à la postérité. Mais le principal mérite de M. Herluison était en lui-même, dans son ame forte et courageuse, dans sa vertu supérieure aux événemens et au choc des opinions, comme celle des grands hommes qu'il s'était proposés pour modèles.

Il est né à Troyes, le 4 novembre 1759, et est décédé à Saint Martin-ès-vignes, le 19 janvier 1811.

ÉPHÉMÉRIDES
DE
GROSLEY.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE SIXIÈME.

Vie de René Benoît.

René Benoit était né dans l'Anjou. Après avoir long-temps professé la Théologie au collège de Navarre, il remplissait à Paris la cure de Saint-Eustache, lorsque la mort du Duc d'Anjou, frère de Henri III, vint ouvrir à la Maison de Lorraine, le chemin au trône, où elle portait ses vues, depuis la mort de Henri II (1).

Il ne restait à cette Maison qu'un obstacle à écarter dans la personne du Roi de Navarre. Ce Prince professait la Religion protestante : anathématisé, à ce titre, par Sixte V; exclu, comme hérétique, de la succession à la Couronne, il vit bientôt une partie de la France disposée à soutenir, les armes à la main, ce qu'il avait plû au Pape de décider.

Il était alors de la catholicité, de se soumettre aveu-

glément à ces décisions abusives : la Sorbonne elle-même donna, depuis, un exemple illustre de cette soumission, (le 7 janvier 1589). René Benoît résista au torrent : dès l'année 1585, il avait publié un écrit aussi profond que lumineux, où il démontrait que les droits du Roi de Navarre au trône, étaient indépendans de sa non-catholicité, et que le tribunal du Pape n'était pas compétent pour les juger. Sous le titre d'*Apologie catholique*, cet écrit, aujourd'hui très-rare, remplit 328 pages *in*-8°., très-bien imprimées. Tout y annonce le bon citoyen, le théologien éclairé, le grand canoniste, le très-profond jurisconsulte : il est même difficile d'imaginer que toutes les parties d'un tel ouvrage aient pu sortir de la même main (*a*).

L'auteur l'a divisé en quatre parties. Dans la première, après avoir découvert, dans les vues ambitieuses et intéressées de la Maison de Lorraine, la source des troubles qui déchiraient la France depuis vingt-cinq ans, il établit, par les généalogies comparées de cette Maison et de celle de Bourbon, le défaut de droit de la première, et tous les droits de la seconde à la succession éventuelle de Henri III. Avant que de se livrer à ce détail, l'auteur insiste sur l'indécence d'une pareille question, qui, *semblant conspirer la mort du Roy régnant*, est aussi *offensante pour les bonnes mœurs*, *pour la piété chrestienne*, qu'opposée à la *bienveillance* que des sujets doivent à leur Souverain, *auquel ils sont tenus de bien prier*, *bien désirer*, *bien présager*, *et non mettre en doubte*, *en dispute*, *en difficulté sa succession : procédé littéralement proscrit par les V et VI Conciles de Tolède.*

Dans la seconde partie, l'auteur réfute d'abord

l'objection des Ligueurs contre la légitimité de la naissance du Roi de Navarre : objection fondée sur le mariage contracté, en bas-âge, par Jeanne d'Albret, sa mère, avec le Duc de Clèves, du vivant duquel elle avait depuis épousé Antoine de Bourbon, père du Roi de Navarre. Les réponses à cette objection, fondées en autorités et en exemples, remplissent six paragraphes.

On prouve ensuite que le Roi de Navarre, quoique ne professant pas la Religion romaine, n'a rien perdu de ses droits au trône : que les ecclésiastiques ne s'en peuvent autoriser pour armer les peuples contre ce Prince : que l'hérésie n'est qu'un prétexte contre lui, puisqu'en excluant aussi les autres Princes, quoique catholiques, la Ligue travaille à gagner les protestans : que l'Eglise est dans la République, et non la République dans l'Eglise, dont la police extérieure a toujours fait une partie essentielle et intégrante des droits de la Couronne : que, par la loi qui règle la succession au trône, le Roi ne meurt point; que le successeur entre en possession, de son chef, et non à titre successif, *in bona defuncti*; que le sacre est une simple promulgation qui n'ajoute rien au titre : que l'Eglise, ainsi que la Synagogue, n'a jamais interrompu la succession des Souverains, même pour cause d'hérésie; et que, dans ce cas, elle s'est contentée d'obtenir d'eux quelques sûretés : que la loi qui règle, en France, la succession au trône, est la première loi fondamentale de l'État, et que le Roi ne la peut changer, altérer ni *corrompre* : que les Papes le peuvent encore moins; qu'ils n'ont point, ainsi que les Evêques, de jurisdiction coercitive; qu'ils ont eux-mêmes excepté la France de ces prétentions exorbitantes, qu'ils s'étaient

arrogées, dans le moyen âge, sur le temporel des Empereurs et des autres Rois; enfin, que la connaissance de l'hérésie et la recherche des hérétiques, appartiennent exclusivement et privativement au Magistrat séculier : que les Souverains peuvent être excommuniés, et que plusieurs l'ont été, mais sans atteinte à la fidélité des sujets; qu'un Prince, excommunié avec cette atteinte, est autorisé par les loix, à se pourvoir contre le Pape, par appel et par la voie des armes : que la Ligue veut en vain se prévaloir du Concile de Trente, pour multiplier et les hérétiques et les chefs d'hérésie; qu'il ne sera jamais reçu en France, tant que l'on y sera bien convaincu de l'incompatibilité absolue des loix économiques, portées par le Pape dans ce Concile, avec les loix fondamentales qui assurent l'indépendance du trône. Cette partie est terminée par des considérations générales sur les mauvaises intentions des chefs de la Ligue, sur les fruits que l'on pouvait attendre de la domination étrangère, dont l'établissement les occupait; enfin sur les motifs que le Roi de Navarre trouvera dans son cœur et dans l'amour qu'il portera à son peuple, pour revenir au giron de l'Eglise.

« Je supplie très-humblement le Roy de Navarre, dit l'apologiste, *pag.* 230, de penser soigneusement à ses affaires, et, en considération de la conservation de la paix de tant de peuples (estant mauldit de Dieu celuy par qui le scandale sera), de voir s'il n'offensera pas plus grièvement la divine bonté et sa propre conscience, en devenant le voile et le prétexte de tant de misères, en son pays et au peuple françois, pour le bonheur duquel il est nay, que de vouloir bien errer (s'il y avoit quelque erreur), avec ses pères et le

commun usage, anciennement receu. Qu'il juge s'il ne sera pas tenu, devant Dieu, de la vie de tant de personnes qui, à son occasion, périront, et de tant de blasphesmes qui se commettront : en conséquence qu'il prenne advis s'il seroit pas meilleur pour luy, de faire comme le bon et doux père de famille, qui lasche quelquefois la sévérité de son aage, pour se jouer avecques ses enfans. »

Adressant la parole à la Reine-Mère, Catherine de Médicis, il lui dit, par un pressentiment que l'événement a doublement justifié : « Vous, que nos Espaignols-François invoquent à leur secours, prenez garde d'estre trompee en la belle apparence de ces conjurateurs : quelque caresse et doulceur de langue qu'ils ayent, soyez persuadee qu'ils ne seront assouvis qu'avecques la vie et le sceptre de vostre fils et de vous... Après que, par leur sapience, ils auront faict mourir le Roy et le Roy de Navarre (qui sont les deux espines qu'ils ont encores au pied), ils feront chanter, pour l'un, un vénérable *De profundis*, pour l'aultre, un joyeux *Te Deum*, moyennant lesquels et une absolution scellee de plomb en Cour de Rome, ils seront plus blancs que le cygne. »

L'auteur rapporte la cause des guerres de Henri III contre ses sujets : « aux artifices de quelques politiques Espaignols, pour l'accoster et l'enchanter sous un voile de religion, et ensuite le précipiter, s'ils eussent peu, en quelque malheur aussi grand qu'ils feirent au povre Roy Sébastien de Portugal qui a servy, par ce moyen, de gorge-chaulde au Roy d'Espaigne, par les tromperies des Jésuites Espaignols qui feurent plus accorts que les Jésuites Portugais; ou peult-estre conjurèrent-ils tous ensemble contre

l'Estat de ce povre jeune Roy, pour le faire jeter à corps perdu au lieu où il est mort; et a pris fin, avecques lui, le sceptre de Portugal. »

Il ne prédit pas avec moins d'énergie, l'état où se trouva depuis la France, sous le règne de la Ligue : « Si, dit-il, *pag.* 228, nous arrachons de nos ames l'amour, la vénération, l'obéissance que nous debvons à Sa Majesté, sous peine de damnation éternelle, nous serons du tout semblables à ceulx qui sont, dans le navire, en querelle avec le pilote. Vexez de la tempeste, et environnez d'ennemis, ils se trouvent enfin contraincts de faire voile sous la conduite de quelques mercenaires estrangers, qui n'ont en affection leur salut, qu'autant que pourra durer le prouffict et doulceur du sallaire. »

La troisième partie a pour objet la discussion d'un point important dont se prévalaient les Ligueurs. Le Roi de Navarre était actuellement en armes, et la prise d'armes avait été, par plusieurs édits, déclarée crime de lèze-Majesté. Dans cet état, appeller le Roi de Navarre au trône, c'était y placer un criminel atteint et convaincu. Mais l'auteur ne voit, dans la prise d'armes de la part de ce Prince, que la nécessité d'une défense légitime, pour mettre ses droits et sa personne à l'abri des embûches et des attaques ouvertes d'ennemis déclarés de la Maison royale et du peuple Français. Il s'y trouve d'autant plus invinciblement engagé, et l'on peut d'autant moins soupçonner ses intentions, qu'il ne coule dans ses veines que le plus pur sang français, que toutes les alliances de sa Maison sont avec la Maison de France, et qu'il réunit, en sa personne, la descendance des Capétiens à celle des Carliens et des Mérovingiens : ce que l'au-

teur prouve d'après les historiens et les généalogistes, qui ont pensé et écrit le plus magnifiquement sur l'origine de Robert-le-Fort.

La quatrième et dernière partie est un *Factum*, tout en autorités et en exemples pour les droits du neveu contre l'oncle, c'est-à-dire, pour établir les droits du Roi de Navarre, contre ceux que la Ligue arrogeait, à son exclusion, au vieux Cardinal de Bourbon. Cette partie est l'ouvrage d'un Jurisconsulte aussi versé dans la jurisprudence romaine et dans le droit français, que profond dans la connaissance des monumens historiques, qui sont le flambeau de l'un et de l'autre. C'est à cette lumière qu'il redresse les Jurisconsultes qu'elle n'avait pas éclairés. Un de ces Docteurs avait écrit que Philippe de Valois avait été appellé au trône, à l'exclusion du Roi de Sicile, du Duc de Bourbon et du Comte d'Artois, par la raison que Philippe de Valois se trouvait parent, au quatrième degré, de Charles le Bel, tandis que Robert, Roi de Sicile, n'était qu'au septième, et le Comte d'Artois au huitième. Or, disait-on, si cette raison eût été la véritable, le Duc de Bourbon aurait concouru avec Philippe de Valois, puisque, de l'aveu de ce Jurisconsulte, ils se trouvaient l'un et l'autre en degré égal. Mais la véritable, l'unique raison de de l'exclusion de ces trois Princes, c'est que la Couronne étant entrée dans la ligne de Saint Louis, elle n'en pouvait sortir que cette ligne ne fût entièrement épuisée : ce qui arrivait par la vacance éventuelle du trône, par la mort de Henry III sans enfans, auquel succédait, *pleno jure*, la Maison de Bourbon, dans la branche aînée de laquelle la Couronne entrait, pour ne passer en collatérale, qu'à l'extinction de cette

branche, dont tous les droits se trouvaient réunis dans la personne de Henri, Roi de Navarre, héritier de l'aîné.

Le clergé jouait un des premiers rôles dans les mouvemens de la Ligue naissante, et il n'abandonna qu'à la dernière extrémité, un parti où l'avait jeté une impulsion étrangère. René Benoît entreprend, dans le cours de l'*Apologie catholique*, de lui ouvrir les yeux sur ses véritables intérêts, et il le fait avec une force que justifia la suite des événemens.

« Les gens de bien catholiques, dit-il, sçavent, à leur grand regret, que la pluspart des ecclésiastiques et du clergé de France, faict semblant d'estre du party de la conjuration qui, dès long-temps, est brassee contre l'estat de ceste Couronne : ce que je ne puis croire, encore que j'oye les prédicateurs ordinaires prescher publiquement, dans la chaire de vérité et d'humilité, la guerre, le sang, les armes, la rebellion et le mespris du Roy et des Princes de son sang, chose détestable et abominable devant Dieu.

« Messieurs les Évesques, prestres et Docteurs, que pensez-vous faire? est-ce le commandement de Dieu? est-ce la doctrine que vous estes obligez de planter en l'Esglise chrestienne? est-ce la lumiere que vous montrez au troupeau que Dieu vous a commis? est-ce la paix que vous lui debvez enseigner, et pour laquelle l'esglise prie journellement? quelle correction peult attendre le peuple de vous, si vous estes les auteurs du mal? voulez-vous faire ou dire comme Lucifer, *Je monteray au Ciel, et seray semblable au Dieu Très-Hault*? Voulez-vous estre nommez, à bon droict, vrays ennemis de Dieu, qui ne recommande que l'obéissance envers les Roys et puissances qu'il a establies,

et qui n'aime rien plus que la paix, et n'a rien plus en haine que l'effusion du sang? est-ce le moyen de guérir la rage des povres mortels, de leur faire despouiller toute humanité, leur donner l'épee au poing pour se défaire, et autoriser leur fureur par vos ordonnances, mais qui plus est, les y esmouvoir par vos sermons? fault-il que nous vous puissions reprocher ce que Jérémie a prophétisé de son temps? *Les prophètes ont prédict des mensonges, les prestres les ont approuvez et le peuple les a receus.* Messieurs, ce n'est pas le fruict de la doctrine spirituelle, laquelle vous avez en main: gardez-vous qu'on ne puisse dire de vous, qu'un mauvais arbre ne sçauroit porter quelque bon fruict. Vous preschez la guerre, la rebellion, la désobéissance! vous contribuez aux conjurateurs contre vostre Roy et Princes de son sang; vous leur baillez les villes et leur mettez en main vostre troupeau! vous recherchez les estrangers pour vous commander, et les opposez à la Majesté de vostre Roy! Que voulez-vous devenir? est-ce la doctrine catholique et apostolique que vous semez? ne sçavez-vous pas que Jésus-Christ est le fondement de l'Esglise? et quiconque en voudra planter une aultre, se perdra avecques tout ce qu'il osera entreprendre. Or, la doctrine de Jésus, n'est-ce pas la paix, l'humilité, l'obéissance et la doulceur? n'est-il pas escript de vous: soyez sages comme les serpens, et simples comme les colombes? n'estes-vous pas appellez le sel de la terre, lequel estant espandu, où le pourrons-nous recueillir? je sçay bien ce que vous alléguez: il y a, dites-vous, une infinité d'hérétiques qu'il fault exterminer par le glaive, d'autant qu'ils vivent contre l'honneur de Dieu. Non, non,

Messieurs, vous estes trompez pour encores; car il leur fault premièrement montrer qu'ils sont hérétiques, et les faire condamner légitimement comme tels. D'ailleurs, je vous dis que les armes ne sont pas le moyen de guérir ce mal. Ne sçavez-vous pas que la doctrine de la Religion, ou l'erreur en icelle, est une maladie de l'ame et de l'esprit? cherchez donc pour vostre regard, les médecines spirituelles pour les guérir, qui sont les admonitions, les prières, les jeusnes, l'amendement de vostre vie, vrayes et et seules armes de l'Esglise de Dieu. Mais quoi? n'estes-vous pas satisfaicts de l'extresme diligence et soing de nos Roys très-Chrestiens et Catholiques, à la réunion de leur peuple en une seule Religion Apostolique-Romaine? Que nous ont servy tant de feux, de sang, de batailles et ruyne de ce royaume pour ce regard? ceulx qui vous veulent maintenant gouverner, ne sont-ce pas ceulx-mesmes qui ont conduict les armees et pratiqué les occasions des guerres passees? n'ont-ils pas assez essayé que le fer, ni le feu ne sont pas les remedes de ce mal, et que l'Esglise de Dieu est plus destruicte et scandalisee en un jour de tels troubles, par le désordre d'un soldat mal complexionné, qu'en un an de souffrance pacifique, en laquelle Dieu peult-estre servy dévotement, le Roy honoré, l'ecclésiastique asseuré, la justice crainte, le Noble chéry, le peuple soulagé; bref, peu à peu, chascun se remet au chemin de bien vivre: qui sont en somme, les effets et la gloire de l'Esglise militante et des bons pasteurs d'icelle. Nous les avons bruslez tout vifs, ils ont éteinct le feu de leur sang: nous les avons noyez, ils ont frayé dans les eaux: nous les avons massacrez en dormant, et, peu de jours aprez, ils sont ressuscitez:

nous les avons combattus et battus, mais non-pas pourtant abbattus. Bref, si nous considérons comme nous nous sommes gouvernez envers eulx, nous trouverons qu'il ne nous reste aultre chose que, ou de nous ruyner et périr tous ensemble, sans que l'un ayt à se moquer de l'aultre, ou de laisser vivre les uns les aultres en paix et liberté de conscience, sans estre si soigneux de leur salut, que nous desirions les faire entrer en Paradis à coups d'espee. Mais voulez-vous que je vous die la vérité? vos pompes, vos orgueils, vostre ambition, l'ignorance des vostres, sont cause de tout le malheur. Néantmoins, quoique vous voyez brusler l'Esglise, qui est celuy d'entre vous (j'en excepte un bien petit nombre) qui se met en debvoir de vivre mieulx et de distribuer le bien de l'Esglise comme il doibt? ne voyons-nous encores les Cours des Roys, les villes et les champs pleins des superfluitez de nos ecclésiastiques? tant d'Abbez qu'on appelle Commandataires, qui mangent un revenu qui appartient aux povres: tant de bénéficiers, avec plusieurs éveschez, abbayes, prieurez et cures, l'une en titre, l'aultre en commande, desquelles ils n'en veirent jamais une, que pour la donner à ferme, etc., etc. »

En nous apprenant que cet ouvrage fut attaqué et que René Benoît répliqua, l'Abbé Ladvocat, dans son Dictionnaire, ne donne que pour des conjectures et des *prétentions*, les principes sur lesquels René Benoît avait écrit: « il prétendait, dit-il, que la pro-« fession de la Religion protestante n'était pas une « raison légitime, pour exclure de la Couronne de « France le Prince qui en était l'héritier. » Ainsi en eût parlé la Sorbonne de 1589, dans les principes

depuis prêchés, par le Cardinal du Perron, aux États de 1614, développés dans les ouvrages de cette Éminence, et exposés dans le *Peroniana*, au mot *Sujets*.
« Le précepte de Saint Paul, qui commande d'obéir
« aux Empereurs alors payens, semble, dit le Cardinal,
« ne devoir avoir lieu que pour les Souverains dont
« la domination avait été instituée avant le Christia-
« nisme, et n'inférer aucune conséquence nécessaire
« pour les Princes et Souverains qui, ayant cru en
« Jésus-Christ, se sont révoltés contre lui : » langage peu déplacé dans la bouche d'un Prélat qui, dans son Rituel pour le diocèse d'Evreux, avait donné la Bulle *in cænâ Domini*, pour règle de foi et de discipline.

L'*Apologie*, écrite avec l'énergie dont ce que l'on vient d'en lire offre un échantillon, eut tout l'effet qu'on en pouvait attendre : elle ouvrit les yeux des gens sensés, sur les droits du Roi de Navarre : elle attira à l'auteur l'exécration des fanatiques, dont il avait éventé les mines et démonté les batteries.

Les chefs de ces fanatiques, si connus sous le nom des *Seize*, s'étant depuis emparés de Paris, et les plus dangereux ennemis de la France y régnant, sous leur nom, René Benoît alla, en 1591, chercher un asile contre leurs menaces, leurs embûches et leurs fureurs, dans le camp même de Henri IV, où ses exhortations et ses soins aidèrent beaucoup à la conversion de ce Prince : conversion dont il avait jeté les premières ouvertures dans son *Apologie catholique*. Parmi le petit nombre de théologiens qui lui étaient attachés, Henri IV avait distingué René Benoît : il l'honora de toute sa confiance, se le choisit pour confesseur, et fit, sous sa direction, en 1593, le

premier pas qui le ramena décidément à l'Eglise (2).

Ce retour, peu prévu, ruinait la Ligue ; mais ceux qui en faisaient jouer les ressorts, l'arguèrent de nullité, sous prétexte que l'abjuration de Henri IV avait été reçue par des Prélats français, et que le Pape seul pouvait délier ce que le Pape avait lié.

Pour forcer les Ligueurs dans ce dernier retranchement, Henri IV fit publier un mémoire, sous ce titre : *De justâ et canonicâ Henrici IV absolutione.* C'était l'ouvrage de notre illustre compatriote Pierre Pithou ; mais la Ligue aima mieux en faire honneur aux théologiens attachés à ce Prince, et elle en donna la principale part à René Benoît : ce qui prouve autant la haute idée qu'elle avait de ses connaissances (3), que le désir d'avoir contre lui un nouveau prétexte d'animosité. On trouve un bon extrait de ce mémoire dans l'histoire de la Ligue, par le Père Maimbourg, *liv.* 4. *pag.* 496. *ed. in*-4°. Voyez aussi la vie de MM. Pithou, *tom.* 1, *pag.* 272 *et* 333.

Henri IV, voulant récompenser René Benoît, d'une manière digne de l'un et de l'autre, venait, dans la même année 1593, de le nommer à l'évêché de Troyes.

La *Sainte-Union* et son esprit dominaient à Rome (4) : les chefs de ce parti avaient trop à se plaindre des démarches et des écrits du nouvel Evêque de Troyes, pour ne le pas desservir de tout leur crédit. Leurs vues de vengeance furent remplies : les instances du Roi, les poursuites de ses Ministres, les sollicitations vives et rèitérées du célèbre Cardinal d'Ossat, ne purent obtenir ni arracher l'expédition des Bulles. Après onze années, écoulées dans une inutile attente (5), René Benoît avait résigné, en faveur de

René Breslai, son compatriote, qui, dévoué aux Jésuites (6), se trouva dès l'année suivante en état de prendre possession. Par cette conduite, la Cour de Rome faisait à René Benoît l'honneur de le mettre au niveau de Renault de Beaune, Archevêque de Bourges, qui avait osé recevoir l'abjuration solemnelle de Henri IV. Ce Prince l'avait, depuis, nommé à l'archevêché de Rheims, mais il fut impossible d'en obtenir les Bulles, et il mourut, en 1606, Archevêque de Bourges.

Soit que le dévouement de René Benoît pour Henri IV fût le résultat d'une combinaison heureuse, soit qu'il fût uniquement déterminé par l'attrait d'un cœur vraiment français, la manière très-distinguée dont Henri IV y répondit, est une raison plus que suffisante pour rétablir, dans le catalogue de nos Evêques, un nom que ce grand Roi y a lui-même placé, et qu'il a cru digne de l'honorer (7). En jugeant René Benoît d'après un Prince aussi bon connaisseur, on lui pourra adapter ce que disait François I. d'un personnage d'un autre genre, dans l'épitaphe qu'il composa, lui-même, à son honneur :

Plus de louange et d'honneur tu mérite,
La cause estant de France recouvrer,
*Que ce que peult dedans l'*esglise *ouvrer*
Fougueux Preslat, *ou bien*, fin hypocrite.

Le mauvais vouloir de la Cour de Rome pour René Benoît, achève son éloge : déplaire à des gens, dont toutes les faveurs étaient pour un d'Espinac, pour un Roze, un Pellevé, et autres coryphées d'un clergé fanatique, c'était acquérir des droits à l'estime de la postérité. Dans ces cas, disaient les

Stoïciens, il est glorieux, pour le bon citoyen, de s'être fait une mauvaise réputation : *mala opinio benè parta delectat.* Senec. Ep. 113.

La Cour de Rome avait, contre René Benoît, un vieux grief dont elle couvrit, en partie, le refus constant de Bulles pour l'évêché de Troyes.

Dès l'année 1568, il avait donné au public la Bible traduite en français. L'impression s'en était faite sur un privilège de l'année 1565, et elle avait rempli les trois années intermédiaires, pendant lesquelles le traducteur avait essuyé quelques tracasseries, qui furent le prélude d'une guerre déclarée contre lui et contre sa Bible, dès qu'elle eut vu le jour.

Le texte de la vulgate y accompagnait la traduction, et les marges étaient chargées de notes pour l'intelligence du texte : la plupart, d'après les fameuses notes de Vatable. L'ouvrage, en deux volumes, d'une impression aussi belle que bien soignée, était terminé par un *Avertissement* où René Benoît rejetait sur la jalousie des ministres protestans, les bruits désavantageux déjà répandus contre son travail, parmi les théologiens de Paris.

Ces bruits avaient leur source dans le préjugé, presque généralement répandu contre les traductions qui mettaient l'Ecriture dans les mains du peuple. Le siècle, qui s'écoula depuis, n'avait point encore détruit ce préjugé : il était dans toute sa force, lorsque parut le nouveau Testament de Mons. Personne n'ignore les combats qu'eurent à livrer les écrivains de Port-Royal, pour le vaincre et lui imposer enfin silence. *La langue françoise*, disait René Benoît dans son Avertissement, *est-elle donc plus excommuniee, pour parler chrestien, que la latine ou aultre langue quelconque?*

Malgré ses bonnes intentions, malgré les mesures qu'il avait prises pour conjurer l'orage, il éclata. La Faculté de Théologie, soulevée contre l'ouvrage et contre l'auteur, les dénonça à Grégoire XIII, qui les condamna en 1575 (8). On trouva des prétextes pour sa dénonciation et sa condamnation, dans quelques expressions introduites par les Calvinistes, dans la langue française, telles que *amendement et repentance* pour *pénitence*, *glorifié* pour *clarifié*, *Jona* pour *Jean*, *s'incliner devant quelqu'un* pour *adorer*, et autres novations de la même importance, qui couvraient la répugnance des Sages-Maîtres pour toute traduction de l'Ecriture en langue vulgaire.

René Benoît aima mieux renoncer aux assemblées de la Faculté, que de souscrire à sa condamnation. Il s'y prêta enfin, lorsqu'en 1598, il vint y prendre la place de Doyen.

Il est bon, cependant, d'observer que cette condamnation n'a point passé dans l'*Index librorum prohibitorum*, qui réunit les livres proscrits, à tout titre, par les Papes qui ont siégé depuis Pie IV, et dont Benoît XIV donna une nouvelle édition, en 1758.

René Benoît publia encore quelques ouvrages, ou pieux, ou théologiques, parmi lesquels on nomme le *Sacrifice évangélique*, et l'*Antithèse des Bulles du Pape pour le Jubilé, et de celles de l'Eglise prétendue Réformée*. Ce dernier, en un volume *in*-8°., avec le nom de l'auteur et la date de l'année 1567, est indiqué au catalogue de notre Bibliothèque publique, où je l'ai en vain cherché. Il mourut en 1608, Doyen de la Faculté de Paris, quatre années depuis sa résignation de l'évêché de Troyes.

On a tiré les faits qui composent sa vie, de ses

ouvrages, des *Mémoires de la Ligue*, des *Lettres du Cardinal d'Ossat*, de l'*Histoire de M. de Thou*, de la *Satyre Ménippée*, avec les notes de M. le Duchat, de la *Chronologie novennaire de Cayet*, de *Camusat*, etc.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Recherches sur Waimer, Evêque de Troyes dans le septième siècle.

DANS le Catalogue des Evêques de Troyes, Waimer, placé entre Abbon et Vulfred, a siégé depuis l'an 677 jusqu'au commencement du siècle suivant.

En l'accolant avec deux de ses prédécesseurs, Camusat dit d'eux (*a*) : *de his Antistitibus nihil omninò veteres historiæ produnt, adeòque solo nomine eorum ad nos notitia pervenit.* Les auteurs du *Gallia Christiana* n'ont rien vu au-delà.

Le bon Desguerrois qui, par un faux point d'honneur, ne cite jamais le savant Camusat (1) ajoute : « que, « quoiqu'on ignore *la bonne vie et fin* de ces Evêques, « il est à présumer qu'ils ont dignement régi leur « bercail; et que, comme de leur temps vivoient tant « de sainctes ames dans notre diocèse, ils ont aussi « vescu dignement et sainctement (2) ».

L'illustre Pierre Pithou, dans son bref recueil des Evêques de Troyes, nous donne seulement pour variantes du nom de Waimer, *Unanimorus* et *Wammirus*.

C'est, cependant, ce même Waimer que, sous les années 678 et 679, Mézerai nous apprend avoir d'abord été Duc de Champagne, et ensuite Evêque de

Troyes : dignité qu'il avait méritée en assiégeant Saint Léger dans sa ville d'Autun, en se saisissant de sa personne, et en lui faisant arracher les yeux; c'est, en un mot, ce même Waimer que, suivant le même Mézerai, Ebroin *fit ensuite périr par la corde*, victime de la tyrannie dont il avait été le ministre.

J'ai inutilement consulté, sur ce fait, nos historiens modernes. Le Père Daniel glisse sur le brigandage qui, en rétablissant Ebroin, le plaça à la tête des affaires du royaume de Thierri, qui apprit aux Maires du palais tout ce qu'ils pouvaient oser, qui ébranla le trône, et l'enleva enfin à la race de Clovis. L'Abbé Legendre, le Père Chalon et l'Abbé Velly, dont le plan n'embrassait pas tous les détails, ont négligé Waimer. Paul Emile, Pasquier, du Tillet, et les autres premiers illustrateurs des temps les plus ténébreux de notre histoire, gardent le même silence.

Le Père le Cointe lui-même rapporte *ad ann.* 678, le passage de la vie de Saint Léger, qui fait le titre de Mézerai; mais, sans l'examiner ni le discuter, il en conclut simplement que Waimer siégea *longè breviori spatio* (*b*), et il fixe sa mort à l'année 678. Il lui donne pour prédécesseur Abbon, que les catalogues de MM. Pithou et Camusat lui donnent pour successeur. On trouve, sous l'année 668, les motifs qui ont déterminé cet arrangement.

Pour vérifier les faits avancés par Mézerai, à la charge de Waimer, j'ai enfin remonté à la source des lumières qu'offrent, sur l'histoire de France, les Collections de Duchesne et de Dom Bouquet.

Sous les temps dont il s'agit, ces Collections réunissent les vies d'une foule de Saints contemporains, écrites par des auteurs contemporains, moines la

plupart, et rarement neutres entre les factions qui partageaient alors la France. Voici ce que l'on en peut tirer sur les faits que je me suis proposé d'examiner.

Clotaire III étant mort en 668, Ebroin, maître absolu de l'esprit de ce Prince et de toutes les parties du Gouvernement, par la retraite de la Reine Sainte Bathilde et de ses créatures qu'il avait éloignées de la Cour, éleva sur le trône, au préjudice de Childéric, fils aîné de Clotaire, Thierri, son cadet. Cet attentat aux loix de la Monarchie réveilla la faction opposée à Ebroin; et cette faction, à la tête de laquelle se montra Saint Léger, appella Childéric au trône, lui donna Saint Léger pour Maire du palais, relégua Thierri à Saint Denis, et confina Ebroin à Luxeu, où il prit l'habit, *habitu monachili tonsuratus*. Ebroin y eut bientôt, pour compagnon de disgrace, Saint Léger lui-même, qu'une intrigue conduite par Saint Prix (*Prejectus*), Evêque de Clermont, avait, en 671, chassé de la Cour de Childéric, et qui, dans cet asyle, craignait encore pour sa vie. Deux années après, Childéric fut assassiné avec un fils, enfant, et la Reine, son épouse, alors enceinte (3) : « ce qui montre, dit du Tillet, que le « but de cet assassinat était de faire régner Thierri. » En effet, Thierri remonta sur le trône.

Cette double révolution n'occupe que deux phrases dans la vie de Saint Amé, Evêque de Sens, et l'un des antagonistes d'Ebroin (4). *Hâc tempestate Theodoricus ergà Francorum Primores tyrannidem exercere conatus est, ab iisque raptus et injuriis affectus, vi in monasterium detruditur, et Childericus, frater ejus, ei subrogatur. Sed illo quoque propter insolentiam, à Francis interfecto, in regnum Theodoricus restituitur* (c).

La vie de Saint Léger, écrite de l'ordre et sous les yeux d'Ermenaire, son successeur dans l'évêché d'Autun (5), va nous donner le détail des coups que porta Ebroin, pour recouvrer et affermir son autorité.

La mort de Childéric avait procuré le retour de tous les exilés (6). Ebroin et Saint Léger étaient revenus ensemble de Luxeu, et leur retour avait été un triomphe. Ebroin, en quittant l'habit monacal, avait repris toutes ses vues ambitieuses; mais de grands obstacles s'opposaient à leur exécution. La place de Maire du Palais était remplie, auprès de Thierri, par Leudésie, homme aussi agréable au Prince qu'à la nation. Saint-Léger était aussi puissant et aussi chéri dans le royaume de Bourgogne, que Leudésie dans celui de Neustrie; enfin Thierri, quand il l'eût désiré, n'aurait pu rapprocher Ebroin de sa personne, tant son ministère, sous Clotaire, et la manière dont, à la mort de ce Prince, il avait disposé du trône en faveur de ce même Thierri, avait révolté les esprits.

Pour vaincre ces obtacles, il s'échappe d'Autun, vient en Champagne, y lie à ses intérêts le Duc de de cette province, passe en Austrasie, présente aux peuples un faux Clovis qu'il disait fils de Clotaire, lève une armée, marche contre Leudésie, le surprend, le fait tuer par trahison, s'empare enfin de la personne même de Thierri : en le déclarant Maire du Palais, Thierri lui rend sa confiance, et remet entre ses mains le timon de l'État.

Au milieu de ces mouvemens, le Duc de Champagne marchait sur Autun, où il fut joint par les secours que lui amenèrent Diddon et Abbon, l'un ancien Évêque de Châlons, l'autre de Valence, et

qui avaient sans doute perdu leurs places dans la révolution de 668.

Ce Duc, appellé Vgimer par l'auteur de la vie de Saint Prix, Grinno par d'autres écrivains, et plus communément Waimer, eut, dans son expédition, tout le succès qu'en attendait Ebroin. Le siège d'Autun dura peu : Saint Léger, qui en était l'objet, fit ouvrir les portes, et se livra lui-même aux satellites de son ennemi. Après lui avoir arraché les yeux, Waimer le traînait à la suite de son armée, en attendant ce qu'il plairait à Ebroin de décider sur son sort.

Cependant la patience de son prisonnier, et les entretiens qu'il ne put lui refuser, touchèrent la femme de Waimer et Waimer lui-même, au point qu'il remit entre ses mains l'argent qu'il avait touché, dans la contribution qu'Autun avait payée pour se racheter du pillage ; et que, peut-être contre les intentions d'Ebroin, il lui conserva la vie.

Ebroin, affermi par ces succès, fit d'abord publier une amnistie, moins pour rétablir la tranquillité publique, que pour assurer à ses satellites le prix de leurs forfaits. Il récompensa Diddon et Waimer d'une manière éclatante, en donnant à l'un l'évêché d'Autun, et à l'autre celui de Troyes : *perfidus vir et nequissimus Tricassinam incubavit civitatem* (7).

Dans ses notes sur la vie de Saint Wilfrid (8), qui avait élevé en Irlande Dagobert II, fils de Sigisbert II, le Père Mabillon met encore sur le compte de Waimer, devenu Evêque de Troyes, l'assassinat de ce Prince, *per dolum Ducum et consensu Episcoporum, quod absit, insidiosè occisi* (9), et que la ville de Stenay a depuis honoré comme martyr.

Ebroin eut grande part à cet attentat : un Evêque de son parti reprocha à Saint Wilfrid, dans les termes les plus outrageans, son attachement au malheureux Dagobert ; mais des trois historiens de Saint Wilfrid, seuls écrivains contemporains qui ayent parlé de Dagobert II et de son assassinat, aucun ne nomme ni n'indique Waimer : silence que les loix de l'humanité, de la Religion et de la critique peuvent faire valoir, comme un moyen suffisant pour absoudre Waimer de la conjecture du père Mabillon.

D'ailleurs, en admettant avec D. Bouquet l'époque de l'assassinat de Dagobert, fixée par le Père Pagi aux premiers mois de l'année 678, c'est-à-dire, à l'année même où Waimer fut depuis sacrifié à la vengeance d'Ebroin, cette époque devient une preuve décisive en faveur de notre Prélat.

Pour servir sa vengeance, en travaillant à sa sûreté, Ebroin commença, en 676, des recherches contre les auteurs et les complices de l'assassinat de Childéric; non, dit l'auteur de la vie de Saint Léger, qu'il pensât sérieusement à venger une mort qu'il avait désirée plus que personne ; mais il voulait affermir son autorité, en se défaisant de ceux qui lui avaient nui et qui pouvaient lui nuire encore.

Saint Léger et le Comte Guarin, son frère, ayant été les premiers impliqués dans cette recherche, le Comte fut lapidé; et, en vertu du même jugement, l'Evêque, après avoir eu la langue, les lèvres et les joues coupées, fut traîné sur un âne à Fécamp, qu'Ebroin lui avait choisi pour prison.

Entre gens tels qu'Ebroin, Waimer et Diddon, les liaisons ont aussi peu de consistance que de sûreté. Ils en vinrent à une rupture ouverte, et la perte des

deux Evêques fut résolue par le Ministre vindicatif. Les auteurs contemporains se taisent sur le temps précis et sur les causes de cette rupture.

Pour écraser, d'un seul coup, ses anciens et ses nouveaux ennemis, Ebroin assembla, en 678, un nombreux Concile, *multam Episcoporum turbam;* et il y produisit, pour être jugés, Saint Léger, Saint Amé (*Amatus*), Evêque de Sens, Saint Lambert, Evêque de Maëstrik, Waimer et Diddon (10).

Saint Léger, interrogé, dans le Concile, sur l'assassinat de Childéric, nia qu'il en eût été complice; ajoutant que, sur ce fait, Dieu en savait plus que les hommes. Les Evêques, *cùm diù flagitantes ei aliud non valeret elicere, ejus tunicam consciderunt à capite (d);* c'est-à-dire, qu'ils le dégradèrent de la manière la plus outrageuse. Diddon, dégradé seulement par l'enlevement de la tonsure, périt ensuite par l'épée, ainsi que Saint Léger.

Quant à Waimer, *posteaquàm*, dit l'auteur de la vie de Saint Léger, *ad explenda Ebroini dicta socius perniciei extiterat, et episcopatûs gradu dolosè fuerat sublimatus, Dei, ut opinamur, nutu, multis flagellationibus obrutus est* (11). *Namque*, ut fertur, *laqueo fuit suspensus, ac morte turpissimâ, ut decebat justi proditorem, condemnatus, transmissus est ad Tartarum* (e).

Dans ce passage, Waimer est pendu et damné; mais ce passage ne porte que sur un *ut fertur*. Pardonnons d'abord à Mézerai de n'avoir point tenu compte de cette restriction : une telle omission tient au caractère d'un historien qui se complaît, plus qu'aucun de nos écrivains en ce genre, à mettre, sous les yeux de ses lecteurs, les récompenses attachées à

la vertu, et les peines qui, sous les temps dont il écrit, ont suivi le vice, la bassesse et le crime. Examinons ensuite le fondement de l'*ut fertur*, à la lumière des monumens.

1°. Le biographe qui m'a servi de texte jusqu'à présent, rapporte expressément que, dans le Concile de 678, Diddon fut dégradé *calvariâ acceptâ in capite* (*f*); et, qu'à l'égard de Saint Léger, les Evêques le dégradèrent, en lui déchirant, sur le corps, sa tunique ou robe épiscopale. Il ne parle point de dégradation à l'égard de Waimer, ni, par conséquent, de quelle manière il y fut procédé. Or, ce silence, de la part d'un écrivain aussi exact sur tous les détails, me paraît une très-forte présomption à opposer à l'*ut fertur*, admis par ce même écrivain.

2°. Nous avons une seconde vie de Saint Léger (12), écrite par Ursin et dédiée à Ansoalde, Evêque de Poitiers, l'un et l'autre contemporains du Saint Evêque d'Autun. Ursin y a presque littéralement copié, d'après la première vie, les faits de l'exactitude desquels il était certain. Sur plusieurs autres, il s'écarte de son modèle, et les narre différemment. Je n'en apporterai, pour exemple, que les circonstances de la disgrace de Saint Léger sous Childéric, lesquelles ne se ressemblent point dans ses deux vies.

Le second biographe s'accorde aussi peu avec le premier, sur le fait de Waimer. Après avoir confirmé ce qu'il dit de la fin de Diddon, *qui pœnâ capitis gessit quidquid dolosè in Sanctum virum exercuerat* (*g*), après avoir parlé, comme le premier, de la dégradation de Diddon et de Saint Léger, imitant son silence sur celle de Waimer, il ajoute : *alii verò Episcopi tunc à Rege per Ebroinum, in ipsâ synodo, pœnè*

similem pœnam sortiti, sunt perpetuo exilio deputati. Waimerus; similem excepit sententiam cum cœteris (*h*).

Ainsi, suivant ce biographe, Waimer, après avoir eu à craindre pour sa vie, ainsi que Saint Amé de Sens et Saint Lambert de Mastrick, fut, comme eux, simplement relégué dans un monastère. L'écrivain semble même avoir voulu ne laisser, à cet égard, aucune équivoque; il paraît avoir voulu ratifier l'allégué du premier biographe, en donnant, comme il l'a fait, un article particulier pour Waimer, qu'il eut pu confondre avec les autres Evêques.

3°. Un monument postérieur (13), mais également anthentique, justifie le récit d'Ursin. C'est la relation des miracles de Saint Berchaire, fondateur de Montier-en-Der, rédigée, à ce qu'il paraît, vers le douzième siècle, et publiée par Camusat, dans son Promptuaire, à la suite de la vie de cet Abbé, écrite dans le dixième siècle, par Adson ou Asson, l'un de ses successeurs.

Parmi les Abbés, à qui la maison de Montier-en-Der doit le plus, la relation célèbre particulièrement ce même Asson, qui termina une vie consacrée aux lettres et à la restauration du temporel de son monastère, par un acte de piété dont la relation donne ainsi le détail:

« Hilduin, Comte d'Arcys-sur-Aube, et frère de « Manassès, Evêque de Troyes, vers la fin du dixième « siècle, avait commis, dans son comté, plusieurs « excès tyranniques, *multa crudelia facinora commiserat*. Asson, alarmé pour son salut, l'exhorta « à expier ses forfaits, en se détachant de tous ses « biens, et en allant en pélerinage à Jérusalem, où « il lui offrit de l'accompagner. Le Comte céda enfin « à ses pieuses instances, se détermina au voyage, et

« Asson lui tint parole : » imitant, à cet égard, dit la relation, son Patriarche Berchaire, *qui, adiens Hierosolymam, fertur secum duxisse Waimerum tormentorum S. Leodegarii reum* (*i*).

Ce fait est d'autant plus admissible, qu'il cadre parfaitement avec les temps que la relation lui donne pour époque. En effet, Saint Berchaire mourut en 685 de la main d'un de ses religieux, au retour d'un voyage de Jérusalem, d'où il avait rapporté ces diptyques antiques, en ivoire, de la plus grande proportion et de la plus belle conservation, qui servent encore aujourd'hui de portes ou bivalves à un très-riche reliquaire qui porte son nom, *tabulas eburneas optimas secum deportavit.*

Il avait pu se mettre en route pour ce voyage, vers l'an 682 : temps précisément où la mort d'Ebroin, assassiné au milieu de la Cour de Thierri, avait ouvert les prisons à ceux qu'il y détenait. On voit, en effet, par les vies de Saint Lambert, Evêque de Mastrick, et de Saint Philibert, Abbé de Jumiège, etc., qu'ils revinrent alors dans leurs diocèses et dans leurs abbayes.

Le premier usage que Waimer crut devoir faire de sa liberté, fut de l'employer à expier un crime, qui, par le caractère de bassesse qu'il portait, semblait demander une réparation publique aux yeux des hommes ; et il l'expia, en accompagnant dans le voyage de Jérusalem, et en y défrayant, sans doute, le fondateur de Montier-en-Der. La résolution du voyage et tous les arrangemens, pour le départ, eussent été d'autant plus aisés à prendre, dans la supposition où Waimer aurait eu Montier-en-Der même pour prison.

Waimer, de retour dans son diocèse, en 685, y aura sans doute exercé les fonctions d'un ministère dont il n'avait point été dégradé ; et il les aura exercées pendant plusieurs années, c'est-à-dire, jusqu'en 700 et peut-être 710.

C'est ce que nous indiquent les catalogues de nos Evêques, qui lui font remplir le siège de Troyes, depuis 677 jusqu'à 700 : nouvelle preuve, qui confirme et le témoignage d'Ursin sur sa condamnation en un simple exil, en 678, et celui du relateur des miracles de Saint Berchaire sur son voyage de Jérusalem, vers 682.

L'épouse, à laquelle il était uni en 677 (14), ne fut point un obstacle à son épiscopat : il se sépara d'elle, de même qu'Ebroin, en prenant l'habit monacal à Luxeu, avait quitté Leudutrude, sa femme ; laquelle, de son côté, avait pris le voile dans le monastère de Sainte Marie de Soissons, que son mari avait fondé. Ebroin, dit la première vie de Saint Léger, l'avait reprise à son retour à la Cour, *clericatum abjiciens et ad mulierem ut canis ad vomitum, post sacrum velamen, rediens.*

Quant à son duché de Champagne, quoiqu'il y ait peu d'apparence qu'il l'ait conservé dans sa disgrace, les monumens contemporains ne placent néanmoins aucun Duc de cette province entre lui et Drogon, fils aîné de Pépin le Gros, ou d'Héristal. Pépin, profitant de la mort d'Ebroin, *viri alioqui strenui* (15), attaqua le royaume de Neustrie, le conquit par degrés, et détrôna Thierri. Ce fut alors (c'est-à-dire, vers la fin du septième siècle) que, regardant sans doute le duché de Champagne comme le morceau le plus important de sa conquête, il en revêtit son fils

aîné, soit à la mort de Waimer, soit en l'en dépouillant.

Si de grandes fautes se pouvaient justifier par de grands exemples, on pourrait trouver au moins quelques excuses à la conduite de Waimer, dans celle de Saint Prix, qui avait jeté la première pierre à Saint Léger; dans la conduite de cette foule d'Evêques, *magna turba Episcoporum*, que l'intérêt et l'ambition attachaient au char d'Ebroin, *si digni essent*, dit l'auteur de la première vie de Saint Léger, *ut nominarentur tales Episcopi*, *quorum consilio usus est Ebroinus*, *quique magis terrenis desideriis et lucris temporalibus augendæ pecuniæ vigilant, dùm de animabus sibi commissis nil curant* (*j*) : enfin, dans la conduite de Dadon ou Saint Oüen.

Ce Prélat, Référendaire ou Chancelier du grand Dagobert, dont le règne fut un des plus brillans de la première race, partageant ensuite avec Ebroin la confiance et l'autorité du Roi Clotaire et de la Reine Sainte Bathilde, avait su se maintenir dans son poste, au milieu des révolutions qui avaient suivi la mort de Clotaire. Il avait ouvertement favorisé Ebroin, dans celle qui le rétablit auprès de Thierri. Au commencement de cette révolution, Ebroin paraissant la vouloir conduire, moins par la force que par la souplesse, Saint Oüen lui fit donner un avis qui en détermina le succès; avis, sur la nature duquel je m'en rapporte à ceux qui ont étudié l'histoire de la fameuse Frédégonde. Les grandes chroniques de Saint Denis rapportent ainsi ce fait, d'après toutes les annales contemporaines (16): « Ebroin assembla grant « gens, et retourna en France à grant ost et grant « efforciment. A Saint Oien, Archevesque de Rouam

« envoya et li demanda commant il ouvreroit; et il li
« redemanda, en ung escript, ces paroles tant seule-
« ment: *De Frédégonde te soveigne.* Et cil (*k*) qui
« feut malicieux et soutis, entendit bien li conseil que
« il li donna..... il occit et mit à l'espee, quanques
« il trova qui li passaiges li devoient, etc. (17). »

Ebroin rétabli, Saint Philibert, fondateur de Jumiège, vint le trouver, lui reprocha l'abus qu'il faisait de l'autorité royale, et refusa ses présens, en ajoutant qu'il n'était pas d'un chrétien d'avoir aucun commerce avec un homme tel que lui. Bientôt après, Saint Oüen fit enfermer l'Abbé, lequel, ayant depuis recouvré la liberté, sous défenses de retourner à Jumiège, se retira dans le diocèse de Poitiers, où il fonda Noirmoutier.

En son absence, Saint Oüen, Ministre d'État et Evêque diocésain, alla à Jumiège, où usant de sa double autorité, il employa les caresses, les menaces et la terreur, *minas, terrores et blanditias*, pour engager les moines à donner un successeur à Saint Philibert; *et cùm monachi fortissimi nullatenùs potuissent flecti* (*l*), l'abbaye fut livrée à un Chrodobert, filleul de Saint Philibert, et qui avait reçu l'habit de sa main.

L'identité de nom et de temps (18) semble conduire à soupçonner que ce Chrodobert est le même, auquel le Concile de 678 avait abandonné le soin de la mort de Saint Léger. Ce Chrodobert, l'un des plus déterminés satellites d'Ebroin, ayant suivi sa fortune, avait sans doute pris l'habit à Jumiège, dans le temps où Ebroin l'avait pris à Luxeu. Il l'avait ensuite quitté en même temps que lui, pour revenir à la Cour de Thierri, où son protecteur l'avait attaché au pa-

lais par un titre de Comte. Et ce titre et l'habit de séculier repris, *clericatûs abjectio*, étaient, pour un tel homme, des motifs de scrupule peu capables de balancer des revenus considérables, dans lesquels il n'aurait vu que le prix de l'important service, qu'il avait rendu à Ebroin, en le délivrant enfin de Saint Léger.

Quoiqu'il en soit, Chrodobert mourut en possession de l'abbaye de Jumiège : il mourut d'un genre de mort qui fut regardé, dans la maison, comme une punition divine ; et Saint Oüen fit passer l'abbaye à un de ses Archidiacres.

Ebroin ayant été assassiné en 682, *cœpit Spiritus Sanctus B. Audoëni præcordia charitatis lampade inflammare in tantum, ut ipse pro B. Philiberto nuncios dirigeret, quatenùs in veræ pacis concordiâ se videre deberent : itaque recepit cœnobium suum* (m), et l'Archidiacre, qui l'occupait, passa à l'évêché d'Avranches.

Je n'irai pas plus loin, pour justifier ou excuser Waimer d'avoir trempé dans une manœuvre, dont il crut lui-même devoir publiquement faire pénitence : il me suffit d'avoir rassemblé assez de faits et d'autorités, pour ne laisser aucun fondement au supplice que l'auteur de la première vie de Saint Léger, et d'après lui Mézerai, font subir à ce Prélat, en 678.

CHAPITRE HUITIÈME.

Vie de Hasting.

AVIS PRÉLIMINAIRE.

Dans le cours de mes recherches sur les illustres

Troyens, j'en ai rencontré un d'une espéce singulière. Soldat heureux, homme de tête, homme de main, il déploya, contre sa patrie, dés talens qu'il lui eût sans doute consacrés, si la bassesse de sa naissance lui eût permis d'attendre la fortune. Ses déplorables exploits lui assurent une place parmi les Alaric, les Genseric, les Attila et les autres fléaux du genre humain : après avoir été la terreur de leur siècle, ils intéressent la curiosité, et, à certains égards, l'admiration des siècles suivans.

Je vais rassembler ici, sans garantie, tout ce que j'ai pu découvrir sur ce personnage, dans les écrivains du douzième siècle et des temps voisins : je citerai exactement les sources, et traduirai littéralement ce qu'elles m'auront fourni, me réservant de reprendre et de discuter, dans quelques notes, ce qui m'aura paru exiger des éclaircissemens.

Hasting (1) naquit vers le commencement du neuvième siècle, dans la dernière classe des paysans, en un village du diocèse de Troyes. Ce village, appellé *Tranquillus* (§ I), n'est éloigné que de trois milles de la ville épiscopale (2). Doué d'une force prodigieuse, dominé par des inclinations perverses, méprisant la condition de ses parens, rempli de vues ambitieuses, n'apercevant rien au tour de soi qui les pût remplir, il s'évada de la maison paternelle, et entra au service de ces Danois qui écumaient les mers de France, en troupes qu'ils appellaient *flottes*, dans le langage de leur pays.

Hasting se distingua bientôt parmi les plus hardis, les plus déterminés et les plus impitoyables de ses nouveaux camarades : dès que l'âge eut mis les

forces de son corps au niveau des dispositions de son ame, ils lui déférèrent unanimement le commandement de terre et de mer dans leurs expéditions.

Ces barbares, sous le nom de Normands, exerçaient alors, sur nos côtes, le métier que les Saxons et les Francs avaient long-temps exercé sur les mêmes côtes, lorsque les Gaules faisaient encore partie de l'empire romain. Sous les enfans de Clovis, ils avaient hazardé quelques tentatives malheureuses; et leur Roi Chlochilaïc, qui commandait une de ces expéditions, avait été entièrement défait (3) : ils s'étaient depuis tenus en haleine, par quelques excursions moins importantes, et dont les historiens n'ont point tenu compte. Toute la puissance de Charlemagne ne les put captiver : malgré les flottes que ce Prince leur opposait, ils firent, sous son règne, quelques incursions heureuses sur la Frise, sur la Flandre, sur l'Aquitaine. Ils passèrent même dans la Méditerranée, où l'Empereur, apercevant un jour des vaisseaux normands (4), ne put retenir ses larmes, à la vue des maux que ces barbares feraient à la France, sous un Gouvernement moins ferme et moins prévoyant que le sien.

Louis le Débonnaire ne leur opposait que des égards dont ils abusaient, soit pour tirer de l'argent, tant qu'on leur en voudrait donner; soit pour s'en procurer de force, lorsqu'on changerait de conduite envers eux. Tant qu'ils furent reçus et traités en amis, aucun moyen ne leur coûtait pour servir leur avidité : on peut en juger par le trait suivant, tiré de l'écrivain que je viens de citer.

Nos Empereurs français célébraient les fêtes de Pâques avec une magnificence, dont faisaient partie

d'abondantes largesses à leurs courtisans et aux étrangers, que la solennité attirait à la Cour. Les Normands y venaient alors en foule ; et, pour se faire un droit aux largesses de l'Empereur, ils demandaient le baptême, qui leur valait au moins la belle robe blanche, dont on revêtait les nouveaux baptisés. Leur foule fut si grande, à une de ces solennités, que, tous les magasins se trouvant épuisés d'étoffes convenables aux robes que fournissait l'Empereur, on fut obligé d'en faire quelques unes d'étoffes communes et grossières. Un des Normands à qui était échue une de ces robes, la rejetant avec mépris et blasphême, dit que c'était pour la vingtième fois qu'il venait se faire baptiser, et qu'on ne lui avait point encore donné de robe de cette espèce, moins faite pour un homme de considération, que pour un pâtre.

Ces faits, et quantité d'autres relatifs aux incursions des Normands en France, mis dans le plus beau et le plus grand jour par M. Bonamy, remplissent plusieurs mémoires répandus dans les tom. 15, 17 et 20 du Recueil de l'Académie royale des inscriptions. Ces mémoires offriraient toutes les lumières que nous pouvons désirer sur notre Hasting, si M. Bonamy ne s'y était pas borné aux *incursions des Normands dans la Neustrie*, *par la Seine* : incursions dans lesquelles les auteurs, consultés par M. Bonamy, ne donnent aucune part à Hasting.

Les égards de Louis le Débonnaire, pour les Normands, ne les empêchèrent pas de profiter des troubles, qui suivirent la déposition de cet Empereur. L'année 830 et la plupart des années suivantes sont marquées, dans les annalistes, par diverses incursions de ces forbans sur les côtes de France, sans qu'il paraisse que l'on pensât à leur faire tête.

Hasting, ayant fait, dans ces incursions, son premier apprentissage, pouvait être âgé de trente ans, lorsqu'à la tête d'une nombreuse flotte de Normands, il commanda l'expédition dont Saint Odon (5) de Cluny, écrivain contemporain, nous a laissé le détail, sans en donner la date, que le Cardinal Baronius fixe à l'année 845 (6). Hasting, dit Saint Odon, à la tête d'un essaim innombrable de Danois, entre en France, assiége des villes, bat les remparts, renverse les tours, met à feu et à sang les bourgs et les campagnes. Après avoir exercé ses ravages dans les provinces maritimes, il remonte la Loire, désole tout le pays situé entre cette rivière et le Cher, livre aux flammes Amboise, et vient enfin mettre le siège devant Tours. Les assiégés, après avoir tout épuisé pour leur défense, font une sortie générale à la tête de laquelle ils portent la châsse de Saint-Martin, comme le peuple hébreu portait l'arche à la tête des batailles. Le mort, dit Saint Odon, combattant alors pour les vivans, les Normands sont mis en fuite; une partie se rend, et le reste est poursuivi jusqu'à huit milles hors de la ville, la châsse précédant toujours les Tourengeaux victorieux, qui, en mémoire de ce bienfait, érigèrent, dans le lieu où ils s'arrêtèrent, la chapelle aujourd'hui appellée Saint Martin-le-Beau.

Charles-le-Chauve régnait depuis cinq ans, et l'on peut voir, dans les mémoires de M. Bonamy, ci-dessus indiqués, le détail de toutes les facilités que la faiblesse du Gouvernement donnait alors aux Normands, pour insulter impunément la France.

Cependant, le nom de Hasting ne reparaît dans les annales et dans les chroniques du neuvième siècle, que sous l'année 851. Guillaume de Jumiège et

Ordric Vital nous suggèrent les raisons de ce silence.

Suivant ces auteurs, Lodbrog ou Lubrog régnait alors en Danemarck (§ II). Il jeta les yeux sur Hasting, pour l'éducation d'un de ses fils, qu'il destinait au métier, dans lequel Hasting venait de se signaler. Les auteurs cités, qui donnent à ce jeune Prince le nom de *Bier*, et le surnom de *Côte-de-fer*, disent, l'un, que Hasting fut son précepteur, *pedagogus*; l'autre, son nourricier ou gouverneur, *nutritius* (§ III).

L'année 851 fut l'époque des premières armes de ce jeune Prince, sous la direction de Hasting. Le témoignage des deux auteurs cités, sur cette époque, est confirmé par la chronique de Saint Michel-sur-mer, donnée par le Père Labbe, pag. 348 du tom. 1 de sa collection de manuscrits, ainsi que par les chroniques de la collection de Duchesne (7), lesquelles donnent à Hasting tout l'honneur de cette expédition, sans en accorder la moindre part au Prince, son élève.

On trouve dans les annales de Saint Bertin le détail des ravages, qui furent l'objet et le résultat de cette expédition. Les Normands, disent ces annales, ayant pris terre dans la Frise, marchèrent, en corps d'armée, sur Rouen et sur Beauvais, en dévastant tout le pays intermédiaire. La chronique de Fleury, rapportée par Duchesne, pag. 31, enveloppe, dans ces ravages, le diocèse de Terouane, la ville et l'église de Saint Quentin, tous les dehors de Noyon, et en partie le monastère de Saint Médard : elle y ajoute même l'église de Sainte Geneviève de Paris, et tous les édifices qui n'étaient point encore compris dans l'enceinte de Paris. Dudon y ajoute encore l'assassinat d'Emmo ou Immo, Evêque de Soissons : assassinat, que les annales de Saint Bertin rapportent à l'année 859; ce

qui semble indiquer que Hasting, avec sa troupe, passa neuf années continues dans la Frise, qui lui servait de quartier et de point de ralliement.

En liant, à cette époque, et le traité de Hasting avec Charles-le-Chauve, mentionné dans les annales de Fleury, ci-dessus citées, et la retraite de ces pirates dont parlent Dudon et Guillaume de Jumiège, on retrouvera Hasting et sa troupe dans ces Normands, qui, sous les années 860 et 861 (8), passèrent dans la Méditerranée, et, remontant le Rhône, se fixèrent dans l'île de la Camargue, d'où ils infestèrent les côtes de la Toscane, qui faisait alors partie des États de Louis, Empereur et Roi d'Italie.

Suivant Dudon (9), qui ne parle ni d'accord ni de traité, Hasting, ne voyant plus rien à ravager à la portée de son cantonnement, assembla ses Normands, et leur proposa le sac de Rome. Tous y applaudissent. On met à la voile, on passe le détroit, et l'on arrive à la hauteur de l'ancienne et florissante ville de Luna, qui avait pour port le golfe de la Spécie (§ IV.) Prenant cette ville pour Rome, frappés de sa beauté et des avantages de sa situation, ils forment le dessein de s'en emparer; quoiqu'à l'approche des pirates, les habitans eussent fermé leurs portes, bien résolus de se défendre et de leur résister.

Pour obtenir par la ruse ce qu'il ne pouvait emporter de force (10), Hasting envoie à la ville un député, qui, au milieu des habitans assemblés et présidés par l'Evêque, parle ainsi: « La flotte que vous « voyez vient de Danemarck, aux ordres de Hasting, « qui vous offre ses services et ceux de ses gens. « Chassés de notre pays, après avoir été long-temps « le jouet des vents, le hazard nous avait d'abord « jetés sur les côtes de France. Peut-être avez-vous

« ouï parler de nos faits d'armes, dont ce royaume
« a été le théâtre, des victoires que la faveur des
« dieux nous a accordées, et de l'établissement que
« nous y avions formé. La fortune ayant changé,
« nous nous sommes remis en mer pour retourner
« chez nous ; mais les vents contraires, et des tem-
« pêtes excitées par les aquilons en furie, nous ont
« jetés dans ces mers. Nous n'avons aucun dessein ni
« sur vous, ni sur votre ville : d'ailleurs, les fatigues,
« dont nous ne sommes pas remis, ne nous laissent
« pas la force nécessaire pour de pareils desseins.
« Nous ne vous demandons que la paix et la liberté
« de la traite. Notre Commandant, réduit à l'ex-
« trémité par les fatigues qu'il a partagées, vous
« demande le baptême et la permission d'être inhu-
« mé chez vous, si son état le conduit à la mort. »
L'Evêque et l'assemblée répondirent au député :
« Nous vous accordons la paix et la liberté que vous
« demandez ; nous donnerons volontiers le baptême
« à votre Commandant. » Tout s'exécuta avec autant
d'exactitude de la part des Normands, que de con-
fiance de celle des Lunégians.

Cependant, l'Evêque fait préparer le baptistère, il bénit l'eau, on allume les cierges. Hasting se fait porter à la ville, et il entre dans l'eau sacrée, qui ne lui lave que le corps, en noircissant son ame. L'Evêque et le Comte le recueillent au sortir du baptistère, il reçoit les saintes onctions ; on le revêt de la robe blanche, et on le reporte à son bord, moins travaillé de son mal apparent, que de la perfidie qu'il roule dans son ame.

Il en découvre alors la trame à ses plus intimes confidens. « Que dès ce soir, en pleurant, ainsi

« qu'il convient, on aille, leur dit-il, annoncer ma « mort à l'Evêque : qu'on lui fasse valoir, en ma « faveur, le droit qu'ont les néophites à la sépulture « ecclésiastique : qu'on lui promette mes armes, mes « bijoux, et tout ce qui m'appartient de plus pré- « cieux. »

Cette perfide commission s'exécute avec larmes, cris et sanglots. « Notre Chef, notre Seigneur, notre « Maître, dit-on à l'Evêque, vient de rendre le « dernier soupir. Il a désiré d'être inhumé dans « votre cathédrale, en vous léguant tout ce qu'il a « de plus précieux. » La convoitise ouvre les oreilles et les cœurs à ces propositions : elles sont acceptées avec actions de grâces.

Alors Hasting, ayant fait assembler tous ses gens, leur dit : « préparez-moi une bière découverte où je « me placerai. Qu'on la pare de mes plus belles « armes : marchez ensuite autour de moi avec tous « les signes de la plus vive douleur : que la terre et « la mer retentissent de vos cris, et faites porter, « devant la bière, mes colliers, mes bracelets, et « tout ce que j'ai de plus riche. »

Ces ordres s'exécutent, les cris, les hurlemens remplissent l'air. Le son des cloches appelle le peuple. Le clergé, en procession solemnelle, suivi des principaux de la ville et de toutes les femmes, s'avance vers le port. Enfin, paraît le prétendu mort, étendu dans la bière, et environné de ses satellites dans la plus profonde douleur.

Les chrétiens, mêlés aux payens, le reçoivent dans la ville et le conduisent à l'église. L'Evêque chante la messe pour l'ame de son cher fils. Un nombreux clergé partage le chant et les cérémonies. Tous les

chrétiens s'empressent de participer au sacrifice par la sainte communion. Cependant, les Normands de la flotte arrivaient en foule à l'église, et il ne restait plus que la cérémonie de la sépulture. L'Evêque s'avance pour cette triste fonction vers le corps, autour duquel redoublaient les cris. Au milieu des aspersions, Hasting se lève de sa bière, tire du fourreau l'épée placée à côté de lui, égorge l'Evêque et le Comte, et fait main-basse sur le clergé. Ses Normands s'emparent des portes; et, après avoir, comme des loups dans une bergerie, égorgé tous les hommes en état de porter les armes, au milieu des cris inutiles des femmes, ils lient les jeunes gens et les enfans. De là, répandus dans la ville, ils y continuent le massacre, et trainent vers la flotte ceux que le fer a épargnés. Rien ne manquait au triomphe de Hasting, qui, par ce stratagême, croyait entre ses mains le sort et toutes les richesses de la capitale de l'univers. La découverte de son erreur redouble sa rage : « brûlons la ville, s'écrie-t-il, ravageons son terri- « toire, chargeons la flotte de captifs et de dépouilles, « et que ce pays se souvienne que Hasting l'a visité. » Ses ordres s'exécutent. Les Normands se répandent dans la campagne : on y renouvelle le carnage : les jeunes gens sont traînés en esclavage : tout est ravagé par le fer et par le feu : enfin, la flotte remet à la voile et retourne en France.

La chronique de Fleury et celle de Tours (11) disent au contraire, que Hasting s'établit dans sa nouvelle conquête, qu'il y résida plusieurs années, et que, pendant ce séjour, il travailla avec succès à mériter l'amitié et même la confiance de Charles le Chauve : *Regi familiaris postmodùm factus.*

Cependant, en 867, il reparaît en ennemi sur les côtes de Bretagne (12), à la tête d'un essaim de Normands; et, remontant la Loire, il infeste la Bretagne, l'Anjou, le Poitou, la Touraine. Un corps de troupes françaises, aux ordres du fameux Robert-le-Fort (13) et du Comte Ramulphe, les surprend éloignés de leur flotte. Hasting, qui ne peut la joindre en présence de l'ennemi, se jette dans une église, y prend poste, se barricade, et s'y laisse assiéger. Les Français, ayant remis l'attaque au lendemain, ne s'occupaient que de la disposition de leur camp, et Robert-le-Fort désarmé, ainsi que la plupart des chefs, ne pensait qu'à se remettre des fatigues et de la chaleur de la journée. Les Normands sortent sur eux, en jetant de grands cris; les Français s'arment à la hâte, les repoussent, et, dans ce désordre, Robert-le-Fort tombe sous les coups des Normands, à la porte même de l'église, dans l'intérieur de laquelle ils trainent son corps, en signe de victoire. Le Duc Ramulphe, donnant ses ordres, est tué d'un trait décoché d'une des fenêtres de l'église. L'armée française, ayant ainsi perdu ses chefs, se débande, et Hasting retourne à sa flotte en triomphe.

Cinq années après, Hasting, toujours établi sur les bords de la Loire, les infestait encore. L'auteur du *Chronicon breve*, inséré par D. Bouquet, au tom. 7 de son recueil, pag. 253, nous apprend qu'en 872, la crainte d'une entreprise que Hasting paraissait méditer sur Tours, détermina les Tourangeaux à transporter à Auxerre le corps de Saint Martin. Cet écrivain ajoute que Hasting fut, pendant treize années, en station sur les bords de la Loire.

Ainsi, les rivières qui portent aujourd'hui l'abon-

dance dans l'intérieur de la France, y portaient alors la désolation et une guerre sans relâche. Le Rhin, l'Escaut, la Somme, la Seine, la Loire, la Garonne, le Rhône même, avaient leurs Hastings, qui, y ayant pris des établissemens fixes, et se donnant la main au besoin, jouissaient paisiblement du fruit de leurs rapines. Dans les divers départemens, sous lesquels ils s'étaient partagé la France, leur service, moitié piraterie, moitié finance, se faisait en partie par les Français eux-mêmes (14), ou qui entraient avec eux en société tacite, ou qui prenaient ouvertement de l'emploi chez eux. Ils étaient en compte ouvert avec la plupart des grands Seigneurs, qui se servaient d'eux, soit dans leurs querelles particulières, soit pour rançonner leurs vassaux. Le besoin de vivre, le désir de faire fortune, de s'avancer, de parvenir sans talens et sans travail, l'amour de gains criminels mais faciles, l'exemple de Hasting parvenu de l'état le plus vil à un des premiers postes, jetaient dans ce métier une foule d'aventuriers, qui aimaient mieux se faire *Normands* que cordonniers, maçons, manœuvres ou bergers. D'autres prenaient de l'emploi parmi eux, pour être à couvert du pillage ; car alors, en France, il n'y avait point de milieu : il fallait ou piller ou être pillé.

Après sa victoire sur les chefs des troupes françaises, Hasting, profitant de la terreur qu'elle avait répandue, lassé de dévaster les campagnes et de ravager des lieux ouverts, s'était présenté devant Angers, que les habitans avaient abandonné à son approche, quoique la ville fût alors en état de défense. Après en avoir réparé les fortifications et les avoir perfectionnées, il fit remonter ses barques dans

la Mayenne, et s'établit à Angers avec ses gens, leurs femmes et leurs enfans. La hardiesse de cette entreprise éveille Charles-le-Chauve ; il rassemble une armée, et marche en personne contre cette nouvelle colonie, après avoir demandé du secours à Salomon, alors Roi de la petite Bretagne, que ce dangereux voisinage intéressait particulièrement. Salomon joint le Roi devant la place, et prend son quartier au-dessus de la ville, sur les bords de la Mayenne. Les deux armées réunies forment un siége en règle, élèvent des machines, et battent vivement la place. Mais les assiégés, qui combattent pour ce qu'ils ont de plus cher, profitent de tous les avantages du lieu, pour braver ou éluder les efforts des assiégeans. Le découragement, les maladies, la famine régnaient déjà dans l'armée française, lorsque Salomon prit le parti de détourner la rivière, laquelle, se jetant dans le nouveau lit qu'on lui présentait, laissa à sec les barques normandes. Alors Hasting ose offrir au Roi de l'argent, et le Roi a la faiblesse, *turpi cupiditate victus* (*a*), de l'accepter, de lever le siége, et de protéger la retraite de Hasting, qui rentre dans la Loire ; et, loin de quitter la France, ainsi qu'il l'avait offert et promis, y continue ses ravages avec plus de fureur et autant d'impunité qu'auparavant.

L'année suivante, la petite Bretagne fut le théâtre de nouveaux exploits de Hasting. Pasquitain, fils de Néomène, ancien Souverain de ce royaume sur lequel Salomon l'avait usurpé, fit, de concert avec Wlfand, assassiner cet usurpateur. Wlfand avait le commandement et la confiance des troupes bretonnes. Il disputa le royaume à Pasquitain, qui appella Hasting à son secours. L'affaire fut décidée dans une bataille

très-sanglante, sous les murs de Rennes. Pasquitain y fut défait, et Hasting, s'étant jeté à propos dans l'église de S. Melaine, et s'y étant barricadé, regagna impunément la Loire, dans la nuit qui suivit la bataille.

Il avait eu de petites guerres à soutenir contre ce Roi Salomon, et ces petites guerres se terminaient communément par un tribut, dont les Bretons achetaient quelque relâche à ses ravages. La chronique de Metz et celle de Réginon parlent d'une de ces guerres, dans laquelle Salomon acheta la paix, moyennant cinq cents vaches qu'il livra à Hasting (15). Dans le cours de cette guerre, Wlfand, méprisant les forces des Normands, avait dit hautement que si le Roi voulait se retirer, lui seul, avec les siens, se faisait fort de tenir devant eux, et de demeurer trois jours dans le camp en leur présence. La paix conclue, et les cinq cents vaches livrées, le Plénipotentiaire de Hasting demanda de sa part à Wlfand s'il était vrai qu'il eût fait cette bravade, ajoutant que, s'il y persistait, Hasting le priait de rester au camp après le départ du Roi, étant bien aise de le voir et de faire connaissance avec un homme aussi intrépide. Wlfand accepte le défi, malgré toutes les remontrances du Roi, et demeure avec deux cents des siens dans le camp, qui n'était éloigné que de huit milles de celui des Normands. Il y avait déjà passé cinq jours. Dans la nuit du sixième, Hasting lui fit dire par un prisonnier qu'il relâcha, que le lendemain il se présentât sur les bords d'une petite rivière qui séparait les deux camps, et que là, il aurait de ses nouvelles. Wlfand arrive au rendez-vous à la tête de sa petite troupe, passe même la rivière, et attend inutilement sur le

bord opposé, jusqu'à six heures du soir, imputant à pusillanimité, de la part de Hasting, ce qui n'était, sans doute, dans l'intention du Normand, qu'un témoignage de mépris.

Le partage de la Bretagne entre Alain et Judicaël, et les troubles qui suivirent la mort de Charles-le-Chauve, arrivée en 877, enhardirent Hasting à de nouvelles tentatives. Dès l'année suivante, la sottise des habitans d'Amboise lui livra leur ville (16). Ces gens, peu experts dans l'art militaire, ayant ameuté les paysans du canton, marchaient à leur tête contre Hasting, qui, en les côtoyant de loin et les laissant filer, vint se jeter entr'eux et Amboise qu'il trouva sans défense, et dont il s'empara : manœuvre, dont les annales de l'art militaire offrent peu d'exemples. S'étant ensuite rendu maître d'un pont de pierre sur la Loire, et l'ayant détruit, *destructo lapideo ponte Blirei*, il vint jusqu'à Tours. Ce *Blireum* est peut-être *Blairé* en Touraine.

En 879, il avait remonté, par la Vienne, jusques dans le Poitou, qui offrait un pays neuf à ses déprédations. Louis et Carloman venaient de s'avancer vers les Alpes, où ils avaient réglé leurs prétentions avec Charles-le-Gros, qui allait prendre possession de la Lombardie. Dans le retour, les deux Rois assemblèrent une armée, et, entrant inopinément en Poitou, ils y surprirent Hasting qui s'était étendu dans le plat pays : ils le joignirent, dans la saison la plus rigoureuse de l'année, le jour même de Saint André, et le combattirent avec avantage; plusieurs Normands furent noyés dans la Vienne (§ V). Tous les maux que les Normands avaient jusqu'alors faits à la France, n'étaient que le prélude des coups qu'ils lui portèrent dans les an-

nées suivantes. L'autorité, partagée entre les petits-fils de Charles-le-Chauve, faisait de vains efforts pour leur résister. Aussi heureux dans les traités que dans les batailles, ils étaient maîtres des provinces Septentrionales de la France et de la Germanie. Pour arrêter leurs progrès, les Souverains furent réduits à gagner les chefs, par des conditions que la politique n'eût pas approuvées, si l'excès du danger eût permis de la consulter.

Les grands mouvemens, dans les provinces Septentrionales, assuraient la tranquillité de Hasting dans son département de la Loire, d'où il étendait impunément ses ravages, et régnait, en quelque sorte, sur les pays arrosés par les rivières qui communiquent à ce fleuve.

Ces ravages attirèrent enfin l'attention de Louis, Roi de la France occidentale. Ce Prince était en marche, pour se mettre à la tête d'une armée levée en Bretagne contre Hasting, lorsqu'il tomba malade à Tours, d'où il se fit rapporter en litière à Saint Denis, et y mourut le 3 août 882. Les annales de Saint Vaast et la chronique d'Yperius ajoutent que ce Prince, ayant rencontré dans sa marche une jolie fille, se mit à sa poursuite; et que, son cheval l'ayant emporté dans la maison où cette fille s'était jetée, il fut serré entre le linteau de la porte et la selle, qui lui brisèrent la poitrine et les reins. Ces chroniques disent, de plus, que l'objet de son voyage était, non de combattre Hasting, mais de traiter avec lui et de le gagner, à quoi il réussit: *Normanos volens è regno pellere, atque Hastingum in amicitiam recipere, quod et fecit.* Ce que confirment les annales de Saint Bertin, qui disent, sous la même année, que les Normands quittèrent enfin la Loire et se remirent en mer.

Le traité, que le Roi Louis venait d'entamer ou de consommer avec Hasting, fut sans doute ou conclu, ou ratifié par l'Empereur Charles-le-Gros, qui vint la même année en France, pour y combattre les Normands, ou plutôt pour traiter avec eux à des conditions, qui le ruinèrent dans l'esprit des Seigneurs français. Hasting eut, pour son lot, le comté de Chartres : *urbem Carnotenam, beneficii munere, à Carolo accepit*, dit Guillaume de Jumiège, liv. 1. chap. 9.; et ainsi furent remplies les treize années que l'auteur du *Chronicon breve*, ci-dessus cité, fixe pour la durée du séjour de Hasting dans son département de la Loire.

Dans son dixième livre, Guillaume de Jumiège parle de Hasting, au service de Charles-le-Gros, sous une époque que la prise de Rouen, par Rollon (17), fixe à l'année 885. Rollon, dit cet auteur, dont je vais rapporter littéralement le récit, Rollon, après s'être emparé de Rouen, voulant ajouter Paris à ses conquêtes, remonte la Seine et s'établit à Hasdans. Le Duc Regnault ou Regnolt assemble une nombreuse armée, et vient camper sur les bords de l'Eure. Avant que de rien entreprendre, il envoie à Rollon une députation dans laquelle Hasting, *qui adhuc in Carnotenâ urbe morabatur* (*b*), fut chargé de porter la parole, à cause de l'usage qu'il avait de l'une et de l'autre langue. Rollon s'étant avancé vers l'Eure, avec quelques-uns de ses chefs, en laissant cette rivière entre les députés et lui : *d'où venez-vous, braves gens*, leur dit d'abord Hasting? *Que prétendez-vous en France? Qui est votre Commandant?* — *Sachez que nous sommes envoyés vers vous de la part du Monarque français. Le Danemarck est notre patrie,*

répondit Rollon, *nous sommes tous égaux, nous venons pour soumettre ce pays à nos armes; mais, vous qui parlez si bien notre langue, qui êtes-vous? Auriez-vous ouï parler*, répartit Hasting, *d'un certain Hasting, qui, étant aussi passé de Danemarck en France, à la tête d'une flotte considérable, a long-temps vécu, à discrétion, dans les plus belles parties de ce royaume? Je sais*, répliqua Rollon, *que cet Hasting avait glorieusement commencé, mais qu'il a mal fini. Voulez-vous*, dit alors Hasting, *vous soumettre à l'Empereur Charles? Nous n'obéirons à personne*, répondit Rollon, *et tout ce que nous pourrons conquérir de pays nous obéira: c'est la réponse que vous pouvez porter à votre maître.* Rollon avait fortifié son camp, en le ceignant d'un retranchement en terre, très-élevé, et qui subsiste encore, disait Guillaume de Jumiège. Le lendemain du pourparler, les Français vinrent attaquer les Normands dans leur retranchement, dirigeant leur attaque sur une large ouverture qui lui formait une espèce de porte. Les Normands ne présentèrent à l'ennemi qu'un bataillon peu épais, tout le reste de leurs gens attendant, ventre à terre, que l'action fût engagée. Alors, se montrant tous, ils repoussent les Français, en tuent un grand nombre, et mettent tout le reste en fuite. Pour profiter de cet avantage, Rollon s'avance sur Meulan, et s'en empare, après avoir passé tous les habitans au fil de l'épée.

Un des premiers Seigneurs français, le Comte Thiebolt ou Thibault, crut l'instant favorable pour faire passer dans ses mains le comté de Chartres. « A quelle nonchalance, dit-il à Hasting, ont fait place en vous la bravoure et la prévoyance qui vous ont toujours

distingué ! Ne voyez-vous pas que l'Empereur a trouvé l'occasion et le prétexte qu'il cherchait, depuis long-temps, pour venger le sang français dans lequel vous vous êtes si long-temps baigné ? on lui a ouï dire que vous avez secondé Rollon dans la dernière affaire : ainsi, vous devez vous attendre à une ruine certaine : pensez-y : prévenez ou éludez les résolutions prises contre vous. »

L'impression, que cet avis devait faire sur Hasting, était fortifiée par la manière dont l'Empereur venait d'en user avec Godefroi, l'un des Généraux normands qui s'étaient jetés sur les provinces Septentrionales. Dès 882, il l'avait engagé à recevoir le baptême, il avait été son parrain, et lui avait donné en mariage une fille de Lothaire et de Waldrade, avec deux mille quatre-vingt livres d'or et le duché de Frise, en dot. Il venait alors de se défaire de lui par un assassinat, après l'avoir attiré dans une île du Rhin : assassinat, qui, en redoublant la fureur des Normands, la légitimait en quelque façon.

Dans la crainte d'un sort pareil, Hasting prêta l'oreille aux avis et ensuite aux offres du Comte Thibault, lui remit son comté de Chartres, et après avoir fait argent de tout, il quitta la France et n'y reparut plus : *confestim Carnotenam urbem Thebaldo vendidit, et distractis rebus omnibus, peregrè profectus disparuit.* Ce qui est confirmé par Albéric (18) : *Hastingus*, dit-il, *præ timore, venditâ Theobaldo Turonensi Comiti civitate Carnotenâ, clam discessit, et post in Franciâ non est visus. Exindè*, ajoute-t-il, *à Comitibus Turonensibus pervenit civitas Carnotensis ad Comites Campanienses* (*c*). J'observerai, en passant, que ce témoignage semble indiquer

le Thibault qui traite avec Hasting pour le comté
Chartres, comme le véritable chef de la race d
Comtes de Tours, Chartres et Blois, qui le fure
depuis de Champagne. Thibault I, que ceux qui o
publié des listes chronologiques de nos anciens So
verains, donnent pour chef de cette race, mour
en 990, presque centenaire. Il était donc fils de
Thibault qui vivait en 885, qui acquit alors le com
de Chartres, et qui peut-être était ce même Gerlo
chef des Normands, que quelques annalistes donne
pour père à Thibault, mort en 990. Quoiqu'il e
soit, il résulte des témoignages de Guillaume d
Jumiège et d'Albéric, que nos anciens Comtes d
Champagne durent à Hasting un des plus beaux a
panages de leur Maison.

Dans la supposition que Hasting soit mort peu d
temps après sa disparition, soit en Danemarck où i
aurait repassé, soit dans quelqu'un des établissemen
des Normands en France, il était alors âgé d'enviro
70 ans, en lui donnant 30 ans, lors de son expéditio
de 845 : vie très-longue au milieu d'expéditions hazar
deuses, d'entreprises souvent téméraires, de danger
et de soins continuels.

Les Normands qu'il avait laissés sur la Loire, lor
de son traité avec l'Empereur, s'y maintinrent encor
quelques années. La chronique d'Adhémar de Cha
bannes (19) ne place que sous le Roi Eudes, la retrai
de ces pirates, qui, dit-il, avaient si long-temps infes
les bords de la Loire sous Hasting, auquel cette chr
nique donne même le titre de Roi, *sub Rege Astenc*

Son nom est ainsi diversement écrit, dans presq
tous les auteurs qui ont parlé de lui : *Hastingu*
Alstingus, *Alstagnus*, *Hastencus*, *Huastem*. A

variétés, la chronique de Fleury ajoute qu'il s'appellait *Gurmundus*, *verso nomine* : soit que ce fût son nom français, et que *Hasting* signifiât la même chose en Danois que *Gurmond* en français; soit que, appellé *Hasting* en France, les Danois l'eussent nommé *Gurmond.* Suivant M. Bullet, dans son nouveau Dictionnaire Celtique, *Gurmond* signifiait, dans cette ancienne langue, *homme-montagne* : nom que le Docteur Swift fait imposer à Gulliver par ses Lilliputiens. *Hastein*, verbe, signifiait *se hâter*, *se préciter*, *accélérer* : et *hastick*, substantif, *vif*, *prompt*, *expéditif* : mot fort ressemblant à notre vieux mot *hastif.* Le nom de *Hasting* s'était étendu aux Danois qu'il commandait. Une Chartre de 1075, citée dans le Glossaire de Ducange, rappelle avec horreur et exécration les déprédations *barbarorum et impiorum Hastingorum* (*d*). Une autre Chartre de Siméon de Durham, en Angleterre, les appellait *Heastingenses.*

Il ne reste qu'à placer ici, en forme d'épitaphe, les vers que l'indignation dictait, dans le dixième siècle, au bon Doyen de Saint Quentin, à l'honneur de notre héros :

Hic sacer atque ferox, nimium crudelis et atrox,
Pestifer, infestus, torvus, trux, flagitiosus,
Pestifer, inconstansque, procax, ventosus et exlex,
Lætifer, immitis, præcautus, ubique rebellis,
Proditor, incentorque mali, duplex, simulator,
Impius et timidus, pellax, deceptor et audax,
Furcifer, infestus, infrenus, litigiosus,
Pestiferique mali augmentum, doli incrementum :
Non atramento, verùm carbone notandus ;

Et tanto scelere ante alios immanior omnes,
Quantus ad astrigerum tendit suspectus Olimpum (*e*).

Soit qu'après la mort de Hasting, quelque chef de Normands se fût empressé d'adopter ce nom si long-temps redoutable aux Français, soit que Hasting fût marié, ainsi que la plupart de ses gens qui avaient avec eux, dans l'expédition d'Angers, leurs femmes et leurs enfans, et qu'il eût laissé un fils du même nom que lui, on retrouve, dans les chroniques du dixième siècle, un nouvel Hasting qui, à la tête d'un nombreux essaim de Normands, ravageait la Bourgogne, où il avait déjà gagné trois batailles, et que les Bourguignons, avec le Duc Richard à leur tête, défirent en 911 (20).

Ce Commandant se jeta sur la Champagne avec les débris de ses troupes, si toutefois c'est lui que l'on retrouve dans l'histoire de Montier-en-Der (21), où on lit que, vers la même époque, vint dans le voisinage de ce monastère, *ab occiduis partibus* (*f*), un Hasting, chef de Hongrois, Wisigoths et Normands; que les religieux, partageant l'allarme générale, s'enfuirent; et qu'emportant avec eux les os de Saint Berchaire, leur fondateur, ils allèrent chercher un asile sur les bords de la Saône : *quæ regio ferebatur his temporibus immunis ab inquietudinibus* (*g*).

La chronique, ou plutôt le roman intitulé *De gestis Consulum Andegavensium* (22), écrit au commencement du douzième siècle, fait reparaître un *Haustuin*, vers le milieu du dixième siècle, sous les murs de Paris, à la tête d'une nombreuse troupe de Normands, entre lesquels se faisait distinguer, par la force et la grandeur démesurée de son corps, un Da-

nois nommé par les siens Etelwlfe, et que les Français appellaient Haustuin. Le Comte d'Anjou Geofroi Grise-Gonelle osa proposer au géant un combat singulier. La proposition en fut faite avec tout l'appareil de l'ancienne chevalerie, et le Danois tomba sous les coups du Comte d'Anjou, comme Goliath sous ceux de David, auquel le romancier ne manque pas de comparer son Comte Geofroi, après avoir rempli plusieurs pages des détails de cette prouesse.

APPENDICE.

§ I. Nicolas Camusat, *Prompt. fol.* 436, M. Breyer, dans la vie de Sainte Maure, pag. 185, Dom Bouquet, dans sa note sur le passage de Glaber, voient, dans le *Tranquillus* de cet auteur, le village de *Trancault*. Mais la ressemblance de ces deux noms n'était pas assez frappante, pour les déterminer à voir, dans un village éloigné de Troyes de *huit à neuf lieues*, le *Tranquillus* à qui Glaber ne donne que *trois milles* de distance de cette ville, c'est-à-dire, deux lieues gauloises de quinze cents pas chacune, ou une lieue ordinaire de deux mille toises ou trois mille pas. Sans prétendre retrouver, dans la distance de Troyes fixée par Glaber, ce lieu qui n'existe plus sous ce nom, et qui, peut-être, a pris depuis le nom de quelque Saint, j'indiquerai *Tennelières*, éloigné de Troyes d'une lieue et demie, et qui, par son nom, a autant d'affinité que *Trancault*, avec le *Tranquillus* de Glaber.

§ II. L'histoire chronologique des Rois de Danemarck, insérée, par les Elzevirs, dans la *Dania* (23)

qui fait partie de leurs petites républiques, donne à Renier, surnommé Lubrog, neuf enfans qu'il vit tous régner, à titre de conquête, sur différens Etats; ce qui semble indiquer un règne fort long. Nos annalistes du neuvième siècle ne parlent que de Hériold et de Horric, Roruc ou Erric, qui étaient frères; qui se succédèrent sur le trône de Danemarck, qui avaient reçu ensemble le baptême à Mayence, en 832, et qui abandonnèrent depuis la Religion chrétienne. Les annales de Fulde ajoutent qu'en 850, Charles-le-Chauve leur avait donné en commun, *jure stipendii*, le canton de Duestede en Hollande.

Entreprendre de concilier Guillaume de Jumiège et Ordric Vital, avec nos annalistes, et de trouver Lubrog dans Hériold ou dans Orric, c'est vouloir se perdre dans la chronologie et dans la nomenclature d'un peuple barbare, à qui la tradition tenait lieu d'histoire, qu'il n'a pensé que très-tard à rédiger d'après cette tradition. Nos annalistes seraient de mauvais guides dans ce labyrinthe: ils ne connaissaient les Danois que par leurs incursions, et leur histoire, que par ce qu'en racontaient ces barbares, plus curieux de butin que de chronologie. Aussi, chez nos annalistes, la plupart des chefs des expéditions les plus considérables des Danois, sont-ils presque toujours Rois de Danemarck, quoiqu'en effet ils ne fussent le plus souvent que des Seigneurs de ce royaume, quelquefois même de simples aventuriers. Il est aisé d'imaginer la confusion que doivent jeter de telles lumières dans la suite des Rois de Danemarck. J'ai en vain, sur ces *anomalies*, consulté M. la Combe, en son Abrégé chronologique de l'histoire du Nord. Perdu lui-même dans l'obscurité de siècles ténébreux qu'il voulait soumettre

à des dates, il n'a pu me fournir des lumières auxquelles son sujet semblait se refuser.

§ III. Le Prince, dont Hasting devient le Gouverneur, nous jette dans un nouvel embarras. De tous les écrivains qui ont traité l'histoire du neuvième siècle, nous n'avons que Guillaume de Jumiège et Ordric Vital qui parlent de lui. Les annales de Saint-Bertin, de Fulde et de Metz, nous offrent même, sous l'année 854, un fait qui paraît détruire l'allégué de ces deux écrivains sur ce Prince. Horric, disent ces annales, eut à défendre sa Couronne contre Gudran, fils de son frère. Dans la guerre qui s'en suivit, les deux contendans laissèrent la vie, et toute la Maison royale de Danemarck périt, à l'exception d'un enfant au berceau.

Si Bier, élève de Hasting, eut été fils du Souverain régnant en 851, soit Lubrog, soit Horric, ce désastre lui ouvrait le chemin du trône, de préférence à l'enfant au berceau, que les chronologistes de Danemarck donnent pour successeur à Horiol, sous le nom de Horric II, ou Erric-Barnn.

Peut-être dira-t-on que Bier est le même que cet Horric-Barnn; qu'à la nouvelle de l'extinction de la Maison royale, il abandonna à Hasting le commandement des troupes qu'il avait menées avec lui en France; et que c'est par cette raison, que tous les historiens, sans parler de lui, ne se sont occupés que de Hasting. Ainsi, ce sera ce Bier, qui, sous le nom de Horric, ainsi que le rapportent les annales de Fulde et de Metz, aura concédé, en 859, sur l'intercession de Lothaire, à un autre chef de Danois, nommé Roric, qui repassait de France en Danemarck, la partie de son royaume qui était entre la mer et le fleuve Egi-

don ou Eyder. Mais encore sera-t-il vrai que le Bier de Guillaume de Jumiège et d'Ordric Vital n'était pas cet enfant au berceau, cet unique rejeton de la Maison royale de Danemarck, qui succéda, en 854, à Horric I; puisque, suivant ces auteurs eux-mêmes, ce Prince, élevé par Hasting, était, dès 851, à la tête d'une expédition importante.

Sans oser rien conclure de prémisses aussi embrouillées, j'observerai simplement que Guillaume de Jumiège et Ordric Vital écrivaient dans le douzième siècle, et que le dernier n'a travaillé que d'après le premier, qui aura été ou mieux instruit que les écrivains antérieurs, ou emporté par le goût romanesque qui s'était déjà emparé de l'histoire.

§ IV. J'ai déjà observé que Dudon, Doyen de Saint Quentin, écrivait dans le dixième siècle. J'ajouterai que, si l'on juge de lui par son style, il n'en résultera pas un jugement bien avantageux en sa faveur. Je vais en présenter un échantillon, dans une phrase tirée de l'épître dédicatoire de son ouvrage à Adalberon, Evêque de Laon. *Per istarum litterarum fiduciam*, dit, avec une bassesse emphatique, l'écrivain au Prélat, *audaciæ animositatem arripiens, majestatis tuæ conspectum aggredior...., et preces jungo precibus, ut omnis scrupulositas injunctæ ambiguitatis, tuis acutissimis bipennibus, ex purissimo Calybe totius sapientiæ confectis, funditùs atque radicitùs amputetur* (*h*). Imaginez toute une histoire écrite de ce style et farcie de vers pitoyables, et décidez si l'auteur d'une composition de cette espèce est un historien ou un romancier. J'ai cru cependant devoir présenter en entier, la relation qu'il nous donne de l'expédition de Hasting contre la ville de Luna, lais-

sant au lecteur la liberté de la prendre, ou pour un récit authentique, ou pour une amplification romanesque.

Pour instruire pleinement sur sa valeur, j'ajouterai : 1°. que cette même ville de Luna, ville aussi magnifique qu'importante sous les Etrusques qui l'avaient bâtie, étant déchue, par degré, sous les Romains, est représentée par Lucain comme une place abandonnée et déserte sous les premiers Empereurs :

Aruns incoluit desertæ *mœnia Lunæ.*

Les annales de Saint Bertin nous instruisent sur son état, dans les temps dont il s'agit, en nous apprenant, sous l'année 849, que les Maures et les Sarrasins l'avaient saccagée, personne ne se présentant pour la défendre : *Mauri et Sarraceni Lunam Italiæ civitatem adprædantur, nullo obsistente* : ce qui ressemble peu à la figure que Dudon lui fait faire en 860. 2°. Les Italiens ont une autre tradition sur la très-ancienne destruction de cette ville. Suivant cette tradition, elle était la capitale des États d'un jeune Prince aussi aimable que galant. Un Empereur y passe avec l'Impératrice, sa femme, qui s'embrase pour le jeune Prince, lui déclare ses feux, et, de concert avec lui, imagine cet expédient pour les assouvir : à la suite d'une feinte maladie, on annonce sa mort, on l'inhume, et le Prince, l'ayant promptement exhumée, remplit les vues qu'elle avait sur lui. Sur l'avis qu'en eut l'Empereur, il se sentit si vivement piqué, que, revenant à Luna, il fit cruellement mourir les deux amans, et détruisit de fond en comble une ville où on avait osé lui manquer de respect à ce point. En rapportant cette aventure, Leandro Alberti

en porte un jugement que l'on étendra, peut-être, à la relation de Dudon : *per più rispetti, mi pare più tosto questa cosa una favola, che vera historia* (*i*).

§ V. Dans une note sur ce passage des annales de Saint Bertin, Dom Bouquet voit la Vigenne, *quæ suprà Pontem-Arleium in Ararim effluit* (*j*), dans la *Vencenna* du texte. Mais c'est faire faire à nos Normands de la Loire (*qui erant in Ligeri*) un chemin trop considérable, et les trop éloigner de leurs barques, auxquelles ils se tenaient toujours en état de donner la main. D'ailleurs, c'eût été de leur part une bravade sans objet, que de venir ravager *terras illas* sous les yeux d'un Empereur et de deux Rois qui s'y trouvaient alors. Ainsi, dans ces *terras illas*, il me paraîtrait plus naturel et plus simple de voir un pays, qui communiquait avec la Loire; et dans la *Vencenna*, la rivière de Vienne qui établissait cette communication.

OBSERVATION GÉNÉRALE.

Ces recherches sur Hasting, m'ont engagé dans une nouvelle étude des annales et des chroniques qu'elles embrassent. J'avouerai que les lumières que j'en ai tirées, sont tellement éparses, tellement incertaines, et si peu d'accord entr'elles, qu'il est plus aisé d'en tirer des vraisemblances et des conjectures, que des vérités satisfaisantes. L'étude de ces monumens, productions de cloître, pour la plus grande partie, justifie l'idée que s'en était faite l'homme qui les ait le mieux connus, notre savant Pierre Pithou. *Toute la science de l'Europe*, dit-t-il, *aprez avoir esté abastardie et presque esteinte par le ravage des nations barbares, se trouva encloistree entre ceulx du nom desquels on*

l'appella Clergie. *Ces gens, pour la pluspart, de profession du tout esloignee du maniement des choses de ce monde, ont parlé des affaires d'Estat, non pas seulement comme simples élèves d'armes, mais comme aveugles-nays des couleurs* (24).

Il ne faut pas confondre, parmi ces sources trompeuses, les annales de Saint Bertin. Si nous avons quelques monumens certains pour l'histoire de France dans le neuvième siècle, ce sont assurément ces annales. On ne leur peut reprocher que la brièveté et quelques négligences, dont j'indiquerai un exemple relatif à mon objet. Sous l'année 859, elles font mourir, de la main des Normands, Immo, Evêque de Noyon, et Ermanfrid, Evêque de Beauvais : cependant, ainsi que l'a observé Dom Mabillon, on retrouve la signature de ces deux Prélats dans les actes du Concile tenu à Touzi, l'année suivante 860.

M. l'Abbé Fleury avait soupçonné, et il a depuis été démontré que la partie de ces annales, qui s'étend de 836 à 851 exclusivement, a été rédigée par Saint Prudence, l'un de nos plus grands Evêques, et dont la sainteté, attaquée par les Jésuites dans ces dernières années, a été si fortement et si hautement vengée, par un de nos savans compatriotes (M. Breyer).

Soit que ce Prélat les publiât d'une année à l'autre; soit que, ce qui est plus vraisemblable, elles aient été trouvées, à sa mort, parmi ses papiers; les choses, le style, tout y porte l'empreinte de la vigueur et de la fermeté qui caractérisent ses autres écrits, ses démarches et toute sa conduite. Hincmar, irréconciliable ennemi de tous ceux de ses confrères qui n'avaient pas plié sous son joug, regardant ces annales comme une commodité qui s'offrait, pour exhaler la haine et le fiel qu'il

avait concentrés pendant la vie de l'Evêque de Troyes, reprit son travail et le continua, suivant ses vues de vengeance.

Il est souvent question, dans ces annales, des incursions des Normands, et notamment de celles de 845 et 851; néanmoins Hasting n'y est jamais nommé, quoique quelques-unes de ses expéditions tombent sous les années qu'embrasse le travail de Saint Prudence. Cependant, qui pouvait mieux que ce Prélat, nous donner des détails sur cet homme extraordinaire, s'il eut été son diocésain? ces détails, il est vrai, n'entraient pas dans son plan; mais leur singularité méritait, sans doute, quelqu'exception.

Il faut donc nous en tenir, sur l'origine troyenne de Hasting, au témoignage isolé de Glaber, c'est-à-dire, d'un des écrivains du onzième siècle, les moins judicieux, les moins exacts, et pour lequel le moindre bruit faisait autorité. Un auteur de cette trempe, écrivant dans le dix-neuvième siècle, ne manquerait pas de faire honneur à Auxerre de la naissance du fameux Kouli-Kan, d'après le bruit qui en courait dans toute la France, au temps des conquêtes de ce nouveau Tamerlan. C'est d'après une autorité de la même valeur, que j'ai ouï faire naître le Grand-Visir Kuproli ou Kuperli, si fameux sous le règne de Mahomet IV, dans le village de Kuperly, à deux ou trois lieues de Châlons-sur-Marne.

Mais, me dira-t-on peut-être, si Hasting n'est pas Troyen, il n'était pas dans votre plan de vous occuper de lui, en recueillant et arrangeant péniblement tous les faits décousus qui ont rapport à ce personnage.

A cela, je répondrai, qu'à regarder même sa vie du côté des détails romanesques, dont elle peut être chargée, encore appartient-elle à Troyes, au moins par le rang qu'elle pourra occuper dans notre bibliothèque-bleue.

Parmi les anciens *Preux*, dont l'histoire fait le fonds de cette bibliothèque, brille au premier rang *Gano* ou *Ganelon*, dont les perfides et *félons* conseils trompèrent si souvent Charlemagne, et préparèrent la fameuse défaite de *Roncevaux*. De son nom, immortalisé par nos vieux romanciers, et par tous ceux qui ont travaillé d'après eux, l'Italien a formé le mot *ingannare*, et nos ancêtres celui d'*engeigner*, dont a usé la Fontaine. Or, suivant le témoignage d'Albéric, chroniqueur Allemand, ce Ganelon avait aussi l'honneur d'être Troyen : *dicitur*, dit Albéric, sous l'année 805, *quod iste Ganalo natus fuit apud Ramerup Trecensis Diocesis*. En joignant ce témoignage sur Ganelon, à celui de Glaber sur Hasting, il paraîtra sans doute fort étonnant que ces écrivains aient été choisir le cœur de la Champagne, pour y faire naître les deux hommes du moyen âge, les plus cousus de ruse, de finesse et de malice : ou le proverbe sur notre *moutonnerie* n'avait pas encore pris faveur, ou nos deux chroniqueurs ont voulu le démentir.

TROISIÈME PARTIE.

TOPOGRAPHIE.

CHAPITRE PREMIER.

État physique de la ville de Troyes.

§ I.er *Situation et sol.*

La ville de Troyes est par quarante-huit degrés dix-huit minutes vingt-une secondes de latitude; elle est, par conséquent, plus méridionale que Paris de trente-deux minutes huit secondes seulement, et plus à l'Orient de la même ville d'un degré quarante-quatre minutes cinquante-cinq secondes, ou bien de sept minutes d'heure; différence, à laquelle on doit avoir égard dans les déterminations du lever et du coucher des astres, calculées d'après le méridien de Paris. On compte communément trente-quatre lieues de Troyes à Paris.

La ville de Troyes occupe le centre d'une plaine coupée de canaux, où la Seine, distribuée, coule avec une rapidité qui l'épuise, malgré le partage de ses eaux. Cette rapidité, déterminée par une pente considérable, est une des causes qui, en faisant manquer l'entreprise formée au commencement de ce siècle, pour établir la navigation de Troyes à Méry, a rendu inutiles un canal creusé, et des écluses construites

à grands frais pour cet objet. Il paraît, par l'appréciation des différentes chûtes d'eau et de la vîtesse des courans, que le niveau de la Seine, à Troyes, est élevé au-dessus du niveau de la même rivière, à Paris, d'environ trente-cinq à quarante toises.

A quinze cents toises environ, au-dessus de la ville, vers le Midi, au-dessous du village de Saint-Julien, la Seine est divisée en plusieurs bras pour le service des moulins, des papeteries et des manufactures. Un de ces bras entre du côté du Midi dans la ville, et, environ aux deux tiers de sa hauteur, se mêle avec un autre qui y entre un peu plus bas. Il abreuve un grand nombre de petits canaux, construits pour la commodité des teinturiers, des tanneurs, etc. Il coule d'abord de l'Ouest à l'Est, et ensuite du Sud au Nord. Un troisième pénètre plus bas, et fait tourner plusieurs moulins. Enfin, un quatrième enveloppe une partie des murs au Midi et au Levant, et les quitte vers le Nord, où il reçoit toutes les eaux de la ville.

Le premier de ces bras se réunissait autrefois au quatrième, par une partie de ses eaux qui abreuvait les fossés de la ville. La pêche de ces fossés a été l'objet de diverses concessions de nos Comtes et ensuite des Rois, en faveur de communautés religieuses et de l'Hôtel-de-Ville. F. Belly, dans ses *Observazioni nel viagio di Francia*, remarque que la Seine coulait dans les fossés de Troyes, où il passa en 1630. Alors, le fossé qui enveloppe la porte de Belfroy, était de douze ou quinze pieds plus profond qu'en 1759. L'eau avait son cours à la profondeur d'environ huit pieds, sous une galerie voûtée et soutenue d'une arcade par où l'on passait à couvert, des tours qui défendent la porte, dans le ravelin qui la couvrait. La

salubrité de l'air réclame l'ancienne communication. Les eaux stagnantes qui remplissent une partie des fossés n'ont que cette issue. En rétablissant cette communication, on peut procurer quelque agrément à la promenade plantée sur le glacis du fossé qui règne autour du bastion, appellé *Tour-Baleau*. Sans déranger les plantages, cette communication peut s'établir par un canal creusé à volonté, au milieu du fossé même. On pourra s'en occuper, lorsque les ponts permettront de penser aux eaux.

Un cinquième bras, qui sert principalement de décharge pour les grandes eaux, passe hors de la ville du côté de l'Est, et, recevant la petite rivière de Barse, arrose d'un côté une très-belle prairie de plus d'un quart de lieue de largeur et de plusieurs lieues de longueur : l'autre côté est bordé par le lit, dans lequel se rendent les eaux qui ont traversé et côtoyé la ville. C'est de ce côté que l'on avait creusé le canal de navigation, dont nous avons parlé ; et, comme on n'y avait employé que la moindre partie des eaux de la Seine qui est encore assez faible à Troyes, le canal n'avait pas assez d'eau en été. Un plan exact de toutes les distributions de la Seine, où serait marqué avec précision le niveau de tous les déversoirs des différens canaux, serait un ouvrage aussi intéressant pour la curiosité, que pour l'utilité publique. Outre la Barse, la Seine reçoit aux environs de Troyes plusieurs petits ruisseaux, la plupart subdivisés en fossés. Dans la longueur de ces divers bras de la Seine, on a pratiqué des rigoles qui, recevant aussi des eaux de sources, coupent le terrein qui avoisine la ville. Ces cantons sont occupés par des jardinages, des chenevières, des oseraies, des bois, plants de saule, etc. Quelques autres

le sont par des vignobles; et à peine trouve-t-on, à un quart de lieue de Troyes, des terres labourables : l'ombrage continu qui les remplace, offre, de tous côtés, des promenades champêtres, des couverts variés à chaque pas, et des jardins aussi agréables que bien cultivés.

Entre les ruisseaux que reçoit la Seine, le principal est la Vienne, qui coule de l'Ouest-Sud-Ouest, en traversant quelques fonds marécageux et de terre noire, d'où s'élèvent des exhalaisons et des vapeurs fâcheuses. Un autre ruisseau, qui vient du Levant, et qui sort de quelques étangs, traverse un marais assez mal sain, entre Villechétif et Argentoles; mais ce marais est à une demi-lieue de Troyes, et le vent n'y charrie que rarement les produits malfaisans de ses évaporations.

La plaine, où la ville de Troyes est située, se termine, du côté de l'Ouest, par un cordon de côteaux, lequel règne à peu près dans la direction du Sud au Nord, et dans une étendue de trois à quatre lieues. Ces côteaux, revêtus de vignobles d'un côté, sont couverts de bois à leur sommet; ils sont élevés de soixante à soixante-dix toises environ, au-dessus du niveau de la Seine : leur distance de la ville est de trois à quatre lieues au plus, et d'une lieue et demie pour le moins. Le revers de ces côteaux, à l'Ouest, forme une pente insensible; c'est dans ce trajet que l'on trouve les sources de la Vanne, qui se jette dans l'Yonne à Sens.

On pourrait aussi regarder la plaine de Troyes comme bornée, vers le Nord, par le terrein que côtoient la Barse et le bras de la Seine qui la reçoit. Le terrein s'élève assez rapidement en plusieurs endroits,

et présente des terres de vingt-cinq à trente toises d'élévation. Mais, à tout prendre, ce n'est qu'une seconde plaine qui domine la prairie.

Troyes est assise sur la ligne, qui sépare la bonne Bourgogne de la Champagne la plus aride. Tout le terrein qu'elle a au Midi jusqu'à Auxerre, Tonnerre et Châtillon, est propre pour le froment : celui qu'elle a au Nord jusqu'à Châlons, n'est guère propre qu'au seigle ; il y a même des cantons stériles, qui ne méritent pas le labour. La prairie, située au-dessous de Troyes, est d'un très-grand produit. Elle tire une partie de sa fécondité du limon que la Seine y dépose, en se répandant, chaque hiver, dans les grandes eaux, sur sa surface. Ces produits annuels élèvent insensiblement le sol de la prairie, qui excède aujourd'hui considérablement un grand terrein occupé par les maisons et les jardinages des Tauxelles et de Preize, et qui serait inondé, sans les digues qu'on oppose à l'effort des eaux. Cette même élévation du sol de la prairie, cause un reflux dans les eaux du marais d'Argentoles, et y prolonge leur séjour : ce qui rendait très-difficile le desséchement de ce marais.

L'enceinte des remparts de la ville de Troyes présente deux portions de courbe, dont l'une est plus arrondie que l'autre. Ces deux portions de courbe, abouchées l'une à l'autre, forment deux quartiers dans lesquels on partage ordinairement la ville. Comme le terrein où elle est bâtie offre une pente qui va de l'Ouest à l'Est, on appelle la partie la plus élevée le *quartier-haut*, et la moins élevée le *quartier-bas*. Ce dernier quartier était l'ancienne ville, qui formait un carré assez régulier. Le quartier-haut paraît une addition faite à l'enceinte de la ville, par l'enveloppement d'un

faubourg, autour duquel on a construit comme un ouvrage à couronne. On trouve effectivement, à l'une des extrémités de ce prolongement, une espèce de ravelin d'une certaine résistance, et à l'autre était un fort, actuellement détruit. La partie qui formait l'ancienne ville, renferme un grand nombre d'églises et d'abbayes; les maisons y sont moins serrées, excepté dans la longueur d'une rue extrêmement passagère, qui traverse toute la ville. Dans le quartier-haut, elles sont plus serrées. La fameuse rue du Bois (*a*) et les principales rues vont, par une direction commune, du Sud-Ouest au Nord-Est: disposition qui les expose aux influences humides des vents du Midi et de ses collatéraux.

Les grandes rues ont assez de pente, mais plusieurs de celles qui les traversent dans le *quartier-haut*, telles que les rues du Domino, du Mortier-d'Or et de la Levrette, en ont trop peu: défectuosité qui vient en partie de travaux entrepris par des vues étrangères à la santé des citoyens et à la salubrité de l'air. Les pavés, outre cela, ont trop peu de pente sur les revers. Ils en avaient beaucoup autrefois; par cette ancienne disposition, on avait pourvu au prompt dessèchement des rues, à la conservation des murs qui soutiennent les maisons, et à la facilité de rassembler l'eau en cas d'incendie. Dans le nouvel arrangement, on a sacrifié tout cela à la plus grande commodité des voitures. L'air de Troyes est pur et vif; les faubourgs, très-peuplés, offrent de toutes parts des habitations étendues, dans des cantons que fertilisent le travail et l'industrie. La culture des légumes, du chanvre et du lin, forme le produit de ces cantons. Il serait à désirer que l'on pût ranimer la culture du lin: matière première très-essentielle au commerce de Troyes.

§ II. *Desséchemens.*

Les travaux, utilement entrepris en 1758 pour le desséchement du marais de Creney, en créant de nouveaux terreins pour le pâturage et pour la culture, ont dépouillé l'air d'une partie des exhalaisons malfaisantes qui se répandaient sur la ville de Troyes. Le terrein inondé avait environ onze cents toises de long, depuis la chaussée de Villechétif, qui le traverse, jusqu'à un ruisseau profond, que l'on nomme *la Noüe*, et qui se réunit à la rivière de Seine, au-dessus du Pont-Hubert, sur une largeur depuis deux cents toises jusqu'à trois cents. Deux causes contribuaient à inonder ce marais. La première était le refoulement des eaux de la Seine, qui se répand sur ce terrein, comme sur une surface plus basse que la prairie qu'elle rencontre au-dessous du Pont-Hubert; mais ce refoulement n'a lieu, que lorsque les eaux sont à une certaine hauteur dans la rivière.

La seconde cause d'inondation était la quantité d'eau fournie, en partie, par des sources qui viennent de Villechétif et d'Argentoles, et, en partie, par des étangs qui y ont leur écoulement : ces eaux se répandant sur un terrein plat, et y séjournant, avaient tellement pénétré et imbibé le fond, qu'il ne produisait que des joncs, des mousses et des glaïeuls de mauvaise qualité, beaucoup d'herbes aquatiques, parmi lesquelles se logeaient des araignées d'eau, etc. Certaines parties du fond du marais, n'étant précisément composées que d'une espèce de terre noire, provenant de la pourriture des roseaux et des racines légères de quelques autres herbes marécageuses enveloppées de mousses, se renflaient lors des inon-

dations de la Seine, et paraissaient ainsi sur la surface des eaux, comme des corps qui surnagent.

D'après ces considérations, on a compris qu'il fallait, pour parvenir à dessécher ce terrein, fournir aux eaux qui viennent de la partie supérieure, un écoulement libre et suffisant, qui pût les empêcher de se répandre sur le marais, et de continuer à pénétrer la masse des terres : à cet effet, on a creusé un canal qui commence à la chaussée de Villechétif, et qui va se rendre à *la Nouë* du Pont-Hubert. Ce canal a quatorze pieds de largeur dans la partie supérieure, et quatre pieds et demi de profondeur; il s'élargit insensiblement jusqu'à vingt pieds, lorsqu'il tombe dans la Nouë. A ce canal, qui est comme le tronc principal, viennent aboutir, de part et d'autre, des fossés collatéraux, qui conduisent dans le canal l'eau des sources, et épuisent ou égoutent celle qui pénétrait et imbibait le fond, et qui le pourrissait en y croupissant. Ces canaux collatéraux vont s'aboucher, par l'autre extrémité, à des fossés qui forment l'enceinte du marais. Par le moyen de cette communication réciproque et non interrompue de tous ces canaux, l'eau se met en équilibre et se distribue uniformément.

Les premiers effets de cette opération ont été tels qu'on devait naturellement les attendre d'une entreprise, concertée d'après des vues aussi pures qu'éclairées.

Le terrein est entièrement dégagé des eaux qui y croupissaient. Les parties, dont la surface était comme flottante sur l'eau, commencent à s'affermir par degrés, et celles qui tremblaient à vingt pieds aux environs, lorsqu'on marchait dessus, ont déjà pris

une consistance solide. Ainsi, on a lieu d'espérer que ce qui ne produisait que de la laîche ou autres mauvaises herbes, parce que le fonds était dénaturé, ainsi que ses productions, fournira, dans la suite des temps, un très-bon foin, et de même qualité que celui des environs, ou sera utilement employé à des plantations de saules, de peupliers, d'aunes et de frênes.

La seconde cause d'inondation peut faciliter maintenant la fertilisation de ce terrein; car il est à présumer que la Seine, se répandant sur un fonds qui aura de la consistance, y formera des dépôts successifs qui s'y attacheront, parce qu'ils ne seront plus lavés par les eaux supérieures qui ne baigneront pas le terrein; et, par des accroissemens annuels, la surface du marais s'élevera au-dessus des eaux de la Seine. D'ailleurs, si les eaux de la Seine refoulées dans ce marais y séjournaient trop long-temps, on pourrait, en creusant et approfondissant le canal au-dessous du Pont-Hubert, diminuer considérablement l'inondation.

Par cette entreprise généreuse, feu Madame la Comtesse de Morville a créé, pour ainsi dire, et rendu aux habitans de Creney et d'Argentoles, un terrein qui était perdu pour eux, étant absolument inutile à leurs pâturages et impraticable presque toute l'année. Elle met dans la société le produit de plus de deux cents arpens de prés, au lieu d'un terrein fangeux, où l'eau croupissait et répandait aux environs des évaporations malfaisantes : il sera aussi utilement qu'agréablement remplacé, par une prairie coupée de canaux d'une eau vive et claire, et dont les bords seront ornés d'aunes, de peupliers, de

frênes et de saules. Ces avantages nous dédommageront de la perte d'un terrein fertile, recouvert maintenant par une nouvelle chaussée, construite à grands frais, à trente pas d'une autre, et de celle d'une quantité considérable de prés, où l'on doit creuser un canal que l'on destine à recevoir les eaux de la Seine. Madame la Comtesse de Morville mérite nos éloges, pour une entreprise guidée par des vues aussi patriotiques ; mais elle mérite encore plus d'exciter l'émulation, et d'épurer le zèle de ses voisins et de ces personnes puissantes, qui retiennent en captivité sous l'eau, pour de minces intérêts de moulins ou de pêche, de grands terreins que l'industrie et le cultivateur révendiquent, et dont la société regrette la perte.

M. Becet a dirigé cette entreprise mémorable, soit par la création de près de quatre cents arpens d'un terrein qui était sans valeur ; et par l'amélioration graduelle de tout le territoire contigu, soit par les avantages qu'elle procure, et aux Seigneurs des terres qui confinent à ce marais, et aux paysans de ces terres : c'est-à-dire, à cette précieuse portion du peuple, dont les avantages et les pertes, le repos et les sueurs sont comptés pour *zéro* dans tant de fastueuses entreprises, où le public s'obstine à ne voir que le bien particulier.

> Sterilis dudùm palus aptaque *ranis*
> Vicinos *pagos* alit et grave sentit aratrum (*b*).
>
> *Horat. de Art. poet.*

Je trouve, entre cet ouvrage et le travail d'Hercule nettoyant les étables d'Augias, deux points de ressemblance bien frappans ; 1.° tout le monde sen-

tait l'utilité, la nécessité, la possibilité de l'un et de l'autre : et l'on ne trouva long-temps personne en état de les exécuter. 2.° Lorsqu'Hercule eut mis son entreprise à fin, il n'était palfrenier, dans toute la Grèce, qui ne prétendît que lui ou ses camarades en eussent bien fait autant. Cependant, ce travail, mis au nombre des services rendus à l'humanité par ce héros, lui fut compté parmi ses droits à l'apothéose.

L'exemple de Madame de Morville a été suivi, en 1759, par M. l'Evêque actuel de Tarbes, alors Abbé de Saint Martin-ès-Aires. Il avait, dans le voisinage de cette ville, entre Piney et Sacey, une terre dépendante de son abbaye, dans laquelle près de deux cent cinquante arpens de bon terrein se trouvaient en non-valeur, par le séjour des eaux qu'y portent plusieurs sources. Ayant entrepris de mettre ce terrein en valeur par un desséchement, il a chargé de cette entreprise M. Musson, dont les talens consacrés d'abord à la province, le sont aujourd'hui à la ville de Troyes en particulier.

Cet habile Ingénieur a présenté des canaux fixes aux eaux, qui se répandaient et séjournaient dans le bassin, que leur offrait tout le terrein dominé par les sources ; et il s'en est rendu maître, de manière qu'en laissant ce terrein à sec, elles peuvent servir à le rafraîchir et à l'abreuver, lorsqu'il en est besoin. Par plusieurs canaux, distribués de la façon la plus avantageuse, pour le desséchement et pour l'arrosement, toutes ces eaux ont leur écoulement dans le petit ruisseau qui, de Villers, coule à Montangon, par Piney.

La terre de Rosnay, située au voisinage de Troyes, attend depuis long-temps qu'une entreprise de cette

espèce lui rende près d'une lieue de bon terrein qui est sous l'eau, et la salubrité de l'air que corrompent ces eaux répandues.

M. le Président du May, Comte de Rosnay, y envoya de Paris, l'année dernière, un Ingénieur chargé d'aviser aux moyens les plus simples et les plus sûrs, pour parvenir à ce desséchement.

M. Musson, qui a dirigé les travaux de Rachisy, est en état de démontrer, d'après les connaissances que lui a procurées l'étude de la situation des lieux, que le desséchement parfait des environs de Rosnay, peut s'exécuter sans aucun travail; et qu'il ne tient qu'à un sacrifice très-léger, en comparaison des avantages qu'il produira.

L'intérêt de la ville de Troyes, pour la salubrité de son atmosphère, se réunit à celui des propriétaires des terreins de Montier-la-Celle, pour désirer que ces terreins sortent enfin de l'eau, sous laquelle ils croupissent en grande partie. La Vienne qui les traverse, est un débouché qu'offre la nature pour ce desséchement; il ne s'agit que de le perfectionner, en augmentant la pente qui porte la Vienne à la Seine.

Avant la distribution de la Seine par les Comtes de Champagne, la Vienne, prolongeant son cours par le canal qui borde le jardin des Jacobins (1), tombait dans les fossés de l'ancienne enceinte de la ville, sous le pont de la Salle; et, après les avoir remplis, elle se jetait, par le canal de Meldanson, dans la prairie, qui la portait à la Seine. Sa pente, alors plus libre et plus décidée, vuidait les eaux du marais de Montier-la-Celle, que traversait à sec la Voie romaine de Troyes à Auxerre: voie très-reconnaissable encore, par les débris qui en existent vers la *Grand'Planche*.

En forçant, par des digues, la Seine à venir à Troyes, sur un niveau très-supérieur à celui de la Vienne et de tout le canton dont elle reçoit les eaux, les Comtes de Champagne avaient fait passer la Vienne dans un coffre, sur lequel le grand canal de la Seine roule ses eaux. Cette distribution, qui subsiste encore, n'a pu rendre à la Vienne son ancienne pente, que coupent des moulins et des déversoirs, celui principalement qu'on appelle *le gouffre*. On lui avait ouvert une embouchure sous le déversoir de Croncels : on l'a depuis portée plus loin (2), en prolongeant son cours sous le chemin qui fait face à la porte de la tannerie : prolongement, qui ne lui fait gagner qu'un ou deux pouces de pente. Pour la lui rendre plus décidément, et la mettre en état de tirer tout le superflu des eaux de Montier-la-Celle, il ne s'agit que de la conduire jusqu'au gouffre, au moyen de deux coffres pareils à celui qu'elle a sous le canal de Croncels, l'un sous le canal même du gouffre, et l'autre sous le canal intermédiaire ; et de lui ouvrir une embouchure dans le déversoir même du gouffre. Au moyen de cette opération, elle gagnera près de deux pieds de pente, dont elle jouira pleinement pendant les trois quarts de l'année, c'est-à-dire, dans les moyennes et basses eaux : dans les plus grandes, le bras qui la recevra, toujours plus bas que le niveau du déversoir, ne lui renverra point les eaux qui y refluent nécessairement dans l'état actuel.

Les moines de Montier-la-Celle, et tous les riverains de la Vienne ont intérêt de vérifier cette idée : ils sentent combien leurs terrains gagneraient graduellement à être desséchés : pourquoi se refuseraient-ils à ce gain, en proportion duquel la dépense sera très-

-ynodique (3) ? Troyes leur offre quelques Ingénieurs, qui savent aux lumières allier des vues économiques. Si, vérification faite, ces Ingénieurs pensaient comme nous de cette entreprise, ne la pas exécuter, c'est vouloir demeurer dans la fange, c'est s'y complaire, c'est accomplir sur soi-même l'imprécation de Latone sur ces paysans, qu'elle métamorphosa en grenouilles :

Æternum stagno, dixit, *vivatis in isto* (c).
Ovid, Met. lib. VI, *v*. 369.

§ III. *Houille et Tourbe.*

De nouvelles terres et la salubrité de l'air ne sont pas les seuls avantages, que nous ayons à nous promettre des desséchemens ; ils en offrent encore un non moins important, dans la houille, et peut-être dans la tourbe même qu'ils peuvent procurer.

Tout ce qui, dans les marais, avant leur desséchement, était *miterne* (4), est la houille elle-même, telle que la consomme une partie de la Picardie, de la Flandre et de la Hollande. Pour en tirer parti, on la lève en gazons, on amoncele ces gazons en claire-voie, et on les laisse exposés à l'action du vent et du soleil, jusqu'à parfaite siccité.

A la description de la Hollande, traduite de Guichardin, le savant Grotius a joint une dissertation sur la tourbe, que la Providence, dit-il, a octroyée aux sept provinces, en compensation du bois de chauffage qui leur manque.

Il entre en matière par la houille, que, comparée à la tourbe, il appelle *vilem et exilem cespitem*, *fibris adhuc refertum* (d), et dont il indique l'exploitation et la préparation, telles qu'on vient de les exposer.

Ce qu'il dit de cette matière et de son usage, celui qu'en fait une partie de la Picardie, et notamment le peuple et les gens de forge, à Abbeville, suffisent pour nous éclairer sur la ressource que nous offre, en ce genre, le marais d'Argentoles, et sur celle que nous offriront les marais qu'on pourra dessécher à l'avenir.

La houille nous y promet même de la tourbe, qui n'est autre chose qu'une houille perfectionnée par la putréfaction des débris de végétaux, qui y ont déposé leur esprit volatil et sulphureux. Grotius, en appellant la tourbe *palustris*, *pinguis*, *ac decoctæ terræ glebam* (*e*), annonce que l'on venait d'en découvrir dans le voisinage d'Amiens; et il ajoute que toute la France en donnerait, *in palustribus illius regni locis* (*f*), si l'abondance de bois ne détournait pas les Français de cette recherche.

Cette raison ne subsistant plus, au moins à notre égard, tout nous doit porter à cette recherche, à laquelle l'usage de la houille pourra nous conduire, en ouvrant des terrains à tourbe.

Le hasard ouvrit, il y a deux ou trois ans, un terrain de cette espèce, dans la fouille que faisait faire M. l'Abbé Rollin, pour un puits, à sa maison du cloître Saint Étienne. Sous un premier lit de corps hétérogènes, de quatre à cinq pieds d'épaisseur, on trouva un banc de terre très-noire, formé par le dépôt de végétaux et de feuilles, dont une partie était encore reconnaissable.

Avant que la Seine eût été amenée à Troyes, la Vienne avait là son cours, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, et ce dépôt fut son ouvrage dans un terrain très-bas, très-marécageux, qui lui était alors abandonné,

et qui, en s'élevant par des accroissemens insensibles, est devenu habitable.

Au plus épais de ce dépôt, j'enlevai un échantillon, qui, parfaitement séché, a pris feu, a donné cette flamme violette qui caractérise la tourbe, et s'est converti en charbons, qui ont conservé très-long-temps leur consistance et leur chaleur : autre caractère de la tourbe. *Reddit prunas*, dit Grotius, *illis è ligno non meliores duntaxat*, *sed et longè diuturniores* (*g*). Au tact et à l'œil, notre tourbe est celle que j'ai depuis vue en Picardie, et dans la première verrerie de Londres, où on la mèle au charbon de terre.

Cet échantillon nous découvre tout ce que nous promettent les desséchemens. C'est à la nécessité à mettre ces promesses à l'épreuve: elle est le meilleur guide pour de pareilles recherches : sa lumière, aussi fine que sûre, va plus droit et plus promptement au but, que toutes les circonlocutions d'oisifs et minutieux spéculateurs : *monstrare demonstrare est* (*h*).

J'apprends que, guidés par cette lumière, quelques manouvriers du Pont-Hubert ont déjà employé, à leur chauffage, des mottes ramassées en été au bord des fossés, qui ont procuré le desséchement du marais d'Argentoles.

Cette matière de chauffage, dont ont usé de tout temps les paysans flamands les moins aisés, leur fit donner, au treizième siècle, le nom de houliers, qui s'étendit depuis à ces bandouliers, aussi mal armés que peu disciplinés, qui, dans les siècles suivans, couraient la campagne pour piller. V. Cang. *Hulla*, et l'histoire de Paris, par Dom Lobineau, tom. 3.

§ IV. *Distribution de la Seine.*

LA distribution de la Seine au-dessus et au-dessous de Troyes, et dans l'intérieur de la ville, est un monument immortel de la magnificence et de la grandeur des vues de nos anciens Souverains : entreprise digne de l'admiration des siècles les plus éclairés, soit par son objet, soit qu'on la considère relativement à l'art qui y a présidé, soit qu'on se rappelle la barbarie des siècles, où elle fut exécutée.

Un plan général des canaux et de leur distribution, est le seul moyen d'en donner une idée juste et précise. Les raisons, qui auraient dû déterminer, depuis long-temps, à lever ce plan, sont peut-être malheureusement celles qui nous en ont privés jusqu'à présent. Il eût fixé le niveau respectif de chacun des canaux, déterminé la hauteur des sureaux, et prévenu les entreprises particulières.

Ces entreprises furtives se sont portées principalement sur le canal, qui forme la branche capitale de la distribution. Ce canal servait originairement à un double usage : il portait à Troyes et les bateaux qui y arrivaient de Bar-sur-Seine, et les eaux qui abreuvent les canaux répandus dans la ville pour l'usage des manufactures.

La navigation de Bar-sur-Seine à Troyes ayant cessé au commencement du dernier siècle, ce canal fut borné au dernier usage, dont on sent aisément toute l'importance. Vers le même temps, le blanchissage de toiles devint une des principales branches du commerce de Troyes ; et l'on tira du canal, par des bondes ou chantepleures multipliées, l'eau nécessaire pour cette manipulation. Il avait une décharge pour

les grandes eaux ; et l'Hôtel-Dieu fit construire, sur cette décharge, un moulin qui tirait parti de l'excédent de l'eau ; qui, dans les basses eaux, c'est-à-dire, pendant quatre ou cinq mois de l'année, était à sec ; et que, par cette raison, on appelle encore *le moulin de Paresse.*

Toutes les personnes âgées de quarante ans se souviennent d'avoir vu, pendant tous les étés, le sureau de ce moulin élevé à sec au-dessus du niveau des eaux du canal. Par un arrangement, pris lors de l'apposition du dernier sureau, les choses ont changé : ce sureau est toujours sous l'eau, même dans les grandes sécheresses, et le moulin, travaillant en tout temps, détourne et enlève l'eau destinée pour l'abreuvement des canaux répandus dans la ville : *non hos concessum munus in usus* (*i*).

De-là, l'inutilité de ces canaux pour les manufactures, et la désertion insensible des manufacturiers ; de-là, les mauvaises influences, que, pendant les chaleurs, des canaux à sec ou à demi-desséchés répandent dans l'air, qu'ils étaient destinés à renouveller et à rafraîchir.

On a dit, et on le répétera, sans doute, qu'il y va du bien des pauvres. Mais leur intérêt est subordonné à celui du public ; et, lorsque le public souffre, sur-tout dans des cas tels que celui dont il s'agit, c'est le pauvre qui souffre le premier, et qui souffre le plus.

Dans nos canaux, depuis leur point de distribution, il serait aisé, en consultant d'anciens renseignemens, s'il en existe, ou au moins la mémoire des vieillards, de découvrir nombre d'entreprises semblables, qu'a favorisées la concurrence, trop long-temps indécise entre divers tribunaux, pour la jurisdiction de la rivière.

Si l'intérêt particulier, qui a formé ces entreprises, s'oppose au rétablissement des choses dans leur premier état, au moins est-il essentiel d'assurer pour l'avenir l'état actuel; et on ne peut l'assurer, que par un plan exact de la distribution dans toutes ses parties; c'est-à-dire, de la largeur de chaque canal, tant extérieur qu'intérieur, de la hauteur relative de chaque sureau, et de l'élévation uniforme de tous les vannages. Tant que ces proportions ne seront qu'arbitraires, il faut s'attendre à des difficultés, dont la plupart se terminent communément au désavantage du bien public.

A l'égard du sureau du *moulin de Paresse*, nous tenons du père des frères Boulla, auteur très-grave sur ces objets, pour lesquels

multa tulit, fecit que...., sudavit et alsit (*j*) :
Horat.....

qu'avant l'abaissement de ce sureau, le grand canal ne devait donner d'eau à ce moulin, que lorsqu'il était assez plein, pour que l'eau *perlât* sur le sureau de pierre, qui fait partie du vannage de Croncels.

Au moyen de cet arrangement, le moulin de Paresse se trouvait à sec dans tout le temps des basses eaux, et les canaux de la ville avaient toute l'eau que le grand canal leur devait fournir.

De-là, le peu de ressource et l'inutilité même de ce moulin pour l'Hôtel-Dieu auquel il appartient, et qui, par contrat d'accencissement du 27 octobre 1690, l'avait abandonné, avec un moulin à blanchir, une maison et d'autres bâtimens; avec un jardin, pré et terres en dépendantes, le tout formant enclos; enfin, avec la pêche du grand canal, depuis le Pont-des-Champs jusqu'aux fossés de la ville, moyennant une redevance de cinq cents livres.

On voit, par ce détail, que le moulin y entrait pour très-peu de chose; que l'Hôtel-Dieu eût très-peu perdu, et qu'il gagnerait peut-être, les choses rétablies dans leur premier état, en ne laissant, sur ce fonds, que le moulin à blanchir.

Les épaulemens, qui bordent aujourd'hui tous les rivages des prés et des jardins assis sur le grand canal, sont plus que suffisans pour rassurer sur la crainte des inondations dans les grandes eaux, contre lesquelles la décharge du moulin de Paresse est une très-faible ressource.

En un mot, l'objet capital de la distribution de la Seine a été de donner de l'eau aux canaux de la ville, sur-tout en été : tout ce qui la peut divertir, est contraire au bien public, qui a dirigé cette savante distribution.

Quelle obligation la postérité n'aura-t-elle pas au Maire, qui, par cette ressource unique, lui conservera les débris d'un des plus utiles établissemens, que la plus louable magnificence ait jamais imaginés et exécutés? *Videant COSS. ne quid detrimenti R. P. capiat* (*k*).

§ V. *Navigation de la Seine.*

Les plus grands biens sont rarement sans quelque inconvénient; et le bien, qui résultait de la distribution de la Seine à Troyes, a empêché celui que pouvait procurer la navigation de cette rivière de Troyes à Paris : au moins, le dit-on communément; et cette raison vague couvre une infinité de petites causes secrettes qui ont retardé, molesté, et enfin fait échouer le rétablissement de notre navigation.

Dès l'année 1655, Louis XIV avait accordé des lettres-patentes, par lesquelles il accordait permission

et toute protection, pour un canal de navigation de Troyes à Paris. Ces lettres n'ayant point eu leur effet, le Duc de la Feuillade se mit à la tête d'une compagnie qui reprit le projet abandonné, et qui, au mois d'octobre 1676, obtint de nouvelles lettres-patentes. Le Duc, chef de cette entreprise, en faisant sa cour au Roi, travaillait ou croyait travailler très-utilement pour ses intérêts particuliers. Sa persuasion, à cet égard, se communiqua au public; et les actions qu'il ouvrit, prirent la plus grande faveur.

Le célèbre M. Nicole, occupé alors d'un établissement à Troyes pour l'intruction de la jeunesse, plaça trois mille cinq cents livres dans cette affaire, sous le nom de Nainvilliers. « Cet effet, disait-il, en 1697,
« dans un mémoire qu'il remit à ses exécuteurs testa-
« mentaires, peu de temps avant sa mort, cet effet
« est très-considérable; car il est de notre intérêt
« d'être payés par préférence, si nous voulons au
« denier dix, sur les premiers deniers reçus, si l'en-
« treprise réussit. Il y a présentement plus grande
« apparence que jamais. Ce bien doit au moins valoir
« douze cents livres de revenu, et peut-être le double.
« Cette année-ci semble devoir en assurer le succès
« par l'achevement de moitié de la navigation (5) ».

En effet, le canal fut poussé, en 1697, de Méry à Saint Memin. Les deux années suivantes furent employées à perfectionner cette partie, à y établir les écluses; et, en 1700, il fut conduit jusqu'à Troyes. L'eau y fut mise, pour la première fois, le 24 octobre 1702 : les deux premiers bateaux, chargés de marchandises, y entrèrent le 16 janvier 1703, et le coche d'eau, que l'on y établit, partit, pour la première fois, le 24 octobre de la même année.

Cette entreprise, formée à si grands frais, a échoué: les dommages, que l'hiver de 1709 causa au canal, la firent abandonner sans retour.

On a cherché la cause de cet abandon dans la disette d'eau. On l'aurait trouvée dans les malheurs de l'État, dans la cessation du commerce, dans le défaut de protection, dans les clameurs excitées par des craintes frivoles; mais sur-tout dans la faute que l'on avait faite, en ne donnant pas à cette entreprise une base, sans laquelle elle ne pouvait se soutenir.

Cette base était la navigation de la Seine, au-dessus de Troyes : navigation, qui eût donné au canal un abreuvement continu, dans mille objets de transport, que la seule ville de Troyes ne pouvait lui fournir.

Les besoins particuliers de cette ville suffisaient, pour déterminer l'entreprise. La Seine lui eût apporté, à légers frais, la pierre de Polisy et de Bourguignons, la roche et la chaux de Fouchères, les fers, les vins de Bourgogne et de Ricey. Une partie de ces objets, de première nécessité pour elle, ne lui arrive que par un charroi, qui en tierce le prix intrinsèque.

Ainsi, l'intérêt de la ville de Troyes et des entrepreneurs du canal se trouvait essentiellement lié à ce projet, que l'impossibilité absolue de l'exécution pouvait seule faire abandonner. Cette impossibilité était d'autant moins à redouter, qu'au-dessus de Troyes toutes les eaux de la Seine, réunies dans un seul lit, n'ont point éprouvé cette diminution, cette dissipation, cet appauvrissement, qui peut résulter des divisions et sous-divisions, dans lesquelles elle se partage à Troyes.

Une raison supérieure à toutes les objections, c'est que, pendant plusieurs siècles, la Seine, au-dessus de

Troyes, a été couverte de bateaux,qui lui apportaient en abondance tout ce dont elle manque aujourd'hui.

Nous avons plusieurs monumens de cette ancienne navigation. 1°. Dans les anciens dénombremens de la baronnie de Chappes, où sont employés les droits d'attache et les droits sur les bateaux montans et descendans. 2°. Dans l'état florissant des lieux situés sur la Seine, au-dessus de Troyes, tels que ce même Chappes, dont les rues, aujourd'hui désertes, ont conservé les noms des différens artisans, que la navigation et le commerce y avaient attirés et fixés (6). 3°. Dans l'excavation du lit de la Seine, vis-à-vis Fouchères, qu'un Choiseuil, Seigneur de Polisy, avait fait faire à ses frais dans des bancs de roche. 4°. Dans de grands anneaux de fer attachés aux culées de la grande vanne, au-dessus du grand pont de Bar-sur-Seine, et à de semblables anneaux attachés aux murs de Troyes, dans l'endroit autrefois appellé *le port*, à côté de l'arcade, par laquelle le canal des blanchisseurs entre dans la ville. 5°. Dans la donation faite à la ville de Troyes, en 1598, par M. de Dinteville, de sa terre de Bourguignons et vicomté de Faulz, pour la fondation d'un collége. *Ledit lieu de Bourguignons*, est-il dit dans l'acte de cette donation, *est proche de la ville de Troyes, sur la rivière de Seine, et duquel l'on peut aller et venir par bateau en ladite ville, pour y apporter les revenus et commodités de ladite donation.* 6°. Enfin, dans la tradition, suivant laquelle les pierres dures qui sont entrées dans la construction de notre cathédrale et de sa tour, tirées, pour la plus grande partie, des carrières de Polisy et de Bourguignons, ont été amenées à Troyes par eau. Les registres de cette église peuvent donner des lumières précises sur ce fait.

Les Seigneurs des terres que borde ou traverse la Seine, au-dessus de Troyes, ne sont pas moins intéressés, que les habitans de cette ville, à regretter qu'un établissement aussi utile soit interrompu, et à désirer que cette interruption puisse cesser. Ces Seigneurs se borneront-ils à des regrets stériles et à des vœux impuissans? ce problême n'en est un que pour ceux, qui ignorent que M. le Duc de Penthièvre et M. le Duc d'Aumont partagent, avec le chapitre de Vincennes, la plus grande partie des terres que traverse la Seine, au-dessus de Troyes. L'amélioration, que la navigation de cette rivière procurerait aux terres de ces Seigneurs, est liée au bien de l'État. Un ruisseau répand la fraîcheur, la vigueur, l'ame et la vie dans la vallée qu'il arrose: une rivière navigable porte, dans les pays qu'elle traverse, l'appât et l'amour du travail, l'abondance, l'industrie; elle en bannit l'oisiveté; elle y fixe les anciens habitans; elle en attire de nouveaux; elle procure aux terres, une culture qui se ressent de l'aisance des cultivateurs, et au domaine des Seigneurs, des droits d'autant plus précieux qu'ils ne se lèvent point sur les vassaux. Tous ces avantages avaient été sans doute pesés par ce Seigneur de Polisy, de la Maison de Choiseuil, qui, à grands frais, en ouvrant à la Seine un lit navigable dans la roche, n'a plus laissé que de très-légères difficultés à vaincre, pour le rétablissement de la navigation de cette rivière au-dessus de Troyes.

Cette navigation rétablie rouvrirait d'elle-même celle de Troyes à Nogent. Elle vient déjà de se rouvrir de Nogent à Méry, où les bateaux et les coches remontent depuis l'année dernière. Restent six lieues de Méry à Troyes.

Nous avons un tableau des avantages que ce rétablissement total pourrait procurer, dans l'état d'Arcys, qui ne doit sa renaissance et son état florissant qu'au défaut de communication entre Troyes et Paris.

Les clameurs vagues qui ont retardé, molesté, et sans doute contribué à faire échouer cette entreprise, ont leur source dans la crainte frivole, que l'établissement solide d'une communication entre Troyes et Paris n'affame Troyes, et n'y porte les denrées à un prix excessif. Meurt-on donc de faim à Arcys? Où les denrées sont-elles plus abondantes et à meilleur marché, que dans les ports de mer les plus fréquentés? et, pour présenter un exemple plus à la portée de nos gens timides, toutes les provisions, en tout genre, n'affluent-elles pas, comme d'elles-mêmes, dans un village où s'ouvre une foire, et dont les habitans ont à peine des vivres pour eux-mêmes? La certitude du débit attire la concurrence, et le bon marché est l'effet nécessaire de la concurrence.

Il ne nous reste à désirer, que de voir cette communication rétablie sous le règne de Louis-le-Bien-Aimé. Nos riches et splendides voisins ont élevé, à l'honneur de ce Prince, une place, dont la magnificence sera pour nous un objet d'admiration, sans pouvoir en être un d'imitation. Le rétablissement de notre navigation pourrait être un monument de son règne. C'est sur-tout, par des monumens de cette espèce, que se perpétue la mémoire des Princes amis de leurs peuples. Les places qui partagent Paris, annoncent la gloire du règne de Louis XIV : le canal de Languedoc annoncera à la postérité la grandeur de ses vues, de ses desseins, de ses projets pour le bien de son royaume.

Quels moyens, dira-t-on, quelles ressources avons-nous pour une telle entreprise? cette recherche n'appartient qu'à des vues supérieures. Je sais seulement que les dépenses et les corvées que l'on a prodiguées et forcées depuis six années continues, pour un objet sans utilité, ni présente, ni à venir, en les appliquant à cette entreprise, et en y joignant les secours des Seigneurs qu'elle intéresse, auraient pu tenir lieu des moyens et des ressources qui nous manquent aujourd'hui. Peut-être, ce que nous n'osons attendre de nous-mêmes, sera-t-il l'ouvrage de la même main, qui a rouvert la navigation jusqu'à Méry.

Il m'est tombé entre les mains un arrêt du Conseil, obtenu, en 1664, par le Maréchal du Plessis-Praslain, pour autoriser l'entreprise dont il avait commencé l'exécution, pour rendre la Seine navigable depuis sa terre de Polisot jusqu'à Nogent. *Cette entreprise*, porte l'arrêt, *ayant été examinée au Conseil d'État du Roi*, *aurait été reconnue très-avantageuse à la province de Champagne et partie de celle de Bourgogne*, *par la facilité qu'elle apportera au commerce et au débit des blés*, *vins*, *bois*, *fer et autres marchandises du crû desdites provinces*. Sur quoi, en exécution d'arrêts précédens, les ouvrages à exécuter pour cette entreprise ayant été examinés et estimés par experts, en présence de Commissaires du Conseil; sur le vu de leurs procès-verbaux, ensemble d'un arrêt contradictoire du Parlement de Paris, du 3 avril 1635, qui ordonne que, sans égard à l'opposition de la ville de Troyes, la rivière de Seine demeurera libre pour la navigation et passage des bateaux, depuis sa source jusqu'à Paris; sur le rapport de M. Voisin, *il est ordonné* qu'il sera incessamment pro-

cédé aux ouvrages nécessaires pour l'établissement fixe de la navigation de Polisot à Méry : les entrepreneurs sont autorisés à prendre, en payant, le terrein nécessaire : le tarif des droits à percevoir sur les diverses espèces de marchandises est réglé : enfin, le Maréchal du Plessis est autorisé à établir, sur la rivière, des foires franches *dans les lieux qu'il jugera les plus commodes pour rendre le commerce plus fréquent*, avec permission d'associer à son entreprise cinq ou six personnes; *et, en considération des avances, travaux, peines et soins desdits associés pour l'avancement d'une si grande entreprise, le Roi les ennoblit à perpétuité, avec toutes les grâces et privilèges accordés par ses déclarations d'octobre* 1655 *et juillet* 1663 : *desquels privilèges eux et leurs descendans continueront à jouir, même après le remboursement, qu'il sera loisible audit sieur Maréchal de leur faire de leurs avances.*

Cet arrêt est la meilleure réponse aux difficultés que certaines gens imaginent, *par état*, contre l'établissement de la navigation à laquelle ils ont leurs raisons, pour préférer les grandes routes par terre.

L'esprit de cet arrêt avait dicté les lettres-patentes données par Charles VII, dans l'année même où cette ville, secouant le joug anglais, venait de se donner à ce Prince, sous des conditions, dont le traité se lit à la page 335 du Promptuaire de Camusat.

Dans l'exposé de ces lettres, la bourgeoisie de Troyes représente qu'*elle et ses prédécesseurs faisoient souventes fois, par la rivière de Seine, mener et avaller leurs denrees et marchandises*, jusqu'à la mer, *et aussi faisoient charger en d'aultres lieux, d'où ils faisoient mener et monter contremont ladicte rivière, jusqu'aux ports plus prochains de leur ville.*

Sur cet exposé, Charles VII leur accorde l'exemption des droits qu'exigeaient les marchands de Paris et de Rouen sur les marchands étrangers, qui, traversant leurs ports, n'étaient point incorporés dans les sociétés ou communautés françaises et normandes.

En établissant le fait de la navigation, au commencement du quinzième siècle, ces lettres nous annoncent et les tentatives antérieures de la ville de Troyes, pour profiter du débouché que la Seine offre à son commerce, et les idées alors généralement répandues sur l'utilité et sur l'importance de ce débouché, que nos ancêtres regardaient comme la ressource la plus efficace, *pour accroistre et augmenter leur patrie, tant en renommee de nom, comme en richesse et abondance de biens.* Combien ces grandes idées étaient-elles opposées aux petites vues de nos jours, d'après lesquelles on ne voit dans la navigation de la Seine, que le moyen d'affamer Troyes, en lui arrachant les denrées de première nécessité !

Par les foires et par tous les avantages, dont nos anciens Souverains avaient comblé le commerce et les commerçans, Troyes était devenue, et elle était encore l'entrepôt des parties Septentrionales de l'Europe : au milieu de l'abondance, elle portait ses vues sur la disette, que l'avenir pouvait amener, et à laquelle la navigation de la Seine offrait un remède, aussi infaillible que constant.

Elle est arrivée cette disette, et elle sera bientôt portée à son comble, par la communication qui s'ouvre entre l'Allemagne et Paris, par Bar-sur-Aube et Méry, et peut-être par Provins : communication, qui laissera Troyes dans l'état d'une ville abandonnée par un grand fleuve, sur lequel elle était bâtie. Elle ne

formera plus, dans les spéculations et dans l'itinéraire des commerçans, qu'un cul-de-sac dans lequel on ne se jetera, que pour les affaires absolument indispensables. Le Conseil, dont les vues supérieures considèrent les chemins comme des moyens pour abreuver, en les liant entr'elles, toutes les parties du royaume dont la richesse fait celle de l'Etat, avait décidé que Troyes jouirait du fruit de ces chemins, qui, depuis trente ans, ont été construits et multipliés avec tant de dépense, soit de la part du Roi, soit de la part de la province. Cependant la nouvelle route qui doit décider leur inutilité, se pousse et s'avance à pas de géant.

Dans cette extrémité, il nous reste la ressource que suggéra l'oracle de Delphes, aux Athéniens pressés par l'armée de Darius (*l*) : *Athéniens*, disait cet oracle, *vous ne trouverez plus de salut que dans des murs de bois*. Hérodot. l. 7 (*m*).

§ VI. *Bains.*

SUR les bords du bras de la Seine, qui, au quatrième siècle, fermait la ville à l'Occident, existe encore un monument d'un de ces usages, qui, généralement adoptés dans certains siècles, et généralement abandonnés dans les siècles suivans, mettent, entre ces siécles, la même différence que met le climat entre les parties de la terre les plus opposées. Ce sont des bains ou thermes dont l'usage habituel, jusqu'au quinzième siècle, suppléait, pour la santé et pour la propreté, aux ressources que le linge a depuis fournies pour ce double objet.

Ces bains occupent un bâtiment solidement cons-

truit en roche et brique, et dont la face, sur onze toises d'étendue, borde une partie de la rue du Mouton blanc. Il n'est séparé du bras de la Seine, que par une cour de six toises de profondeur, que côtoie ce bras. Le rez-de-chaussée de ce bâtiment est partagé en cinq bains voûtés en ogive, dont quatre, sur vingt-deux pieds de long, en portent douze en largeur, et autant en hauteur. Le cinquième, sur les mêmes hauteur et largeur, ne porte que six pieds de large. Chacun de ces bains a une porte sur la rue du Mouton-blanc, et ils se communiquent intérieurement, par des portes pratiquées dans les murs de refend qui les séparent. Ces murs de refend ont vingt-sept pouces d'épaisseur, et tous les gros murs quarante-quatre. La partie du bâtiment qui regarde la rivière avait, dans toute sa longueur, une galerie en berceau, de douze pieds de large : il ne reste de cette galerie, construite comme le reste du bâtiment, que la partie correspondant au second et au troisième bain. Le pied du mur extérieur de cette galerie est percé, vis-à-vis le troisième et le cinquième bain, de deux arceaux qui, par une voûte de deux pieds de large sur autant de hauteur, communiquaient à la rivière. Au bout de cette galerie, du côté du midi, et vis-à-vis le cinquième bain, existe encore, dans le mur, un des fourneaux qui servaient à faire chauffer l'eau. Le dessus du rez-de-chaussée est occupé par un étage de la même bâtisse que le total de l'édifice, et dont les appartemens servaient, sans doute, à la commodité des baigneurs, ainsi qu'une maison qui leur est liée du côté du Nord.

Ces bains étaient appellés *les bains des hommes*, qui en avaient l'usage exclusif. Ceux des femmes

étaient plus bas, à une portée de fusil de distance. Ils bordaient la place appellée *le Marché aux Trapans*. Un incendie les a détruits, et il n'en reste que la place, qui forme aujourd'hui le jardin de la maison de M. Villain, maître teinturier.

Jusqu'au seizième siècle (7), chaque ville de France eut de ces édifices. Par leur double usage, pour des étuves et pour des bains, ils remplaçaient les thermes qui furent un des premiers objets du luxe public des Romains, dans la capitale de l'Empire, et dans les provinces. On peut juger de la somptuosité de ce luxe, par les restes encore subsistans des thermes construits à Rome, par Dioclétien, sous le déclin de l'Empire et des arts.

La barbarie du moyen âge ne pouvant atteindre à la magnificence, se borna à la commodité pour les bains publics, et pour d'autres établissemens qui se formèrent en Europe. On en dut l'idée aux Arabes, chez lesquels les sciences et les arts avaient trouvé un asile : les croisades et le commerce avaient ouvert aux Européens les pays, qui florissaient sous les loix de ces peuples : le goût naturel pour l'imitation fit le reste.

Les étuves et bains publics furent long-temps aussi fréquentés en Europe, qu'ils le sont encore aujourd'hui dans le Levant : on y était attiré par des raisons de propreté, de santé, mais plus encore par le besoin de société entre des gens qui vivaient peu ensemble, et qui ne se voyaient que dans ces lieux.

Les uns y prenaient le bain d'eau, d'autres celui de simple vapeur, plusieurs n'y venaient que pour causer chaudement dans la froide saison: elles étaient pour ces derniers, ce que sont encore aujourd'hui les

poëles en Allemagne, les estaminets en Flandres, et les cafés à Paris.

Les anciens statuts de Marseille ne permettaient aux Juifs et aux Juives l'entrée des étuves, que le vendredi de chaque semaine, *ad balneandum vel stufandum*. L. 5, c. 13. Le fameux prédicateur Menot disait aux femmes : *quandò ibitis ad stufas vos balneare* (*n*) ?

On y formait des assemblées de danses : en 1435, ces assemblées furent interdites par les statuts synodaux de l'église de Strasbourg, aux religieuses alors non-cloîtrées. *Choreas omnibus dominabus quorumvis monasteriorum et specialiter in publico, in stufis virorum, etc.*

Partout, ainsi qu'à Troyes, chaque sexe avait des étuves ou bains séparés. Les mères y menaient avec elles leurs enfans de tout sexe : l'on apprend des sermons de Menot et de Maillard, des Cent Nouvelles et autres livres de cette trempe, que les propos y étaient assortis à la liberté du lieu.

L'entrée des étuves destinées aux femmes, était interdite aux hommes par les loix ecclésiastiques, sous les mêmes peines qui leur interdisent encore aujourd'hui celle des *écreignes* (8). Indépendamment de ces loix, le préjugé y avait attaché une espèce de déshonneur et d'infamie, semblable à celle dont se couvrit Clodius, pour s'être mêlé aux femmes, qui célébraient, chez César, les mystères de la Bonne-Déesse.

Dans les pays méridionaux, le climat l'emporta sur ce préjugé. Les statuts synodaux d'Avignon, publiés en 1441, interdisent aux ecclésiastiques, et même aux clercs mariés, l'entrée des étuves publiques:

quod dictæ stufæ sunt prostibulosæ , et in eis meretricia prostibularia publicè ac manifestè committuntur (o).

Quant à la construction des étuves, on en peut juger par celles qui existent encore à Troyes. Notre curiosité ayant piqué celle du propriétaire de ce bâtiment, ses recherches lui ont procuré la découverte de tuyaux dans lesquels la chaleur circulait pour se distribuer, à différens degrés, dans les différentes pièces : cette distribution est la même, que celle qu'avait observée Silvestre Richard, dans les étuves d'Angleterre, au douzième siècle : *stufas videas miro artificio constructas, lateralibus quibusdam et præangustis spiraculi viis, occultè calorem exhalantibus* (p).

Le même fourneau, qui distribuait la chaleur dans les tuyaux, chauffait l'eau pour les bains où elle se distribuait par d'autres conduits.

Nos étuves appartenaient au chapitre de Saint Etienne, qui, depuis que l'usage en a cessé, les a vendues, à charge de cens, et elles ont été converties en celliers. Le produit de cet établissement devait être très-considérable, à en juger par la solidité du bâtiment qui lui était consacré, et eu égard à ce que sa construction a dû coûter, tant en matériaux qu'en main-d'œuvre.

A raison de ce bâtiment, le chapitre prétendait un droit de bannalité, c'est-à-dire, un droit exclusif de tenir des étuves et bains publics. Le titre de sa dotation, par le Comte Henri, en 1157, n'offre cependant rien qui pût fonder cette prétention : le Comte lui abandonne simplement, *quidquid habebat in molendinis, juxta balnea ;* ce qui prouve seulement

que les bains ou étuves existaient dès-lors, et qu'il y avait un moulin vis-à-vis. Peut-être le chapitre établissait-il son droit sur la clause de cette dotation, qui porte : *laudo concessionem quam vobis feci, scilicet ne fiat furnus, à cursu sequanæ, ubi dicitur Pons aulæ usquè ad Sanctam Savinam, absque consensu capituli vestri* (*q*) ; en comprenant, sous la dénomination de *furnus*, les fourneaux nécessaires pour les étuves et les bains.

§ VII. *Fontaines.*

L'ÉTABLISSEMENT de fontaines à Troyes ne rapportera rien, si l'on compte pour rien un secours toujours présent contre les incendies ; la salubrité (9) d'une eau à l'abri de toute altération dans sa pureté, dans sa légéreté, dans sa limpidité ; enfin un établissement d'autant plus précieux, qu'utile à tous, en tout temps, il n'entraîne aucune incommodité, ni publique, ni particulière. Ainsi en pensaient les Romains. C'est dans les débris d'aqueducs, que brillent encore la magnificence de ces maîtres du monde et la grandeur de leurs vues. Ne jetons les yeux que sur les débris, que Lyon offre en ce genre. Le Rhône et la Saône suffisaient assurément, pour l'abreuvement de cette ville ; cependant un aqueduc immense lui apportait, du fond du Forès, des eaux toujours pures, pour l'usage des bains et pour la consommation usuelle de ses habitans.

Il ne s'agit pas d'aller chercher bien loin un pareil secours pour la ville de Troyes : les fontaines de *Nago* ou de Saint Hyppolite le lui offrent : elles y couleront d'elles-mêmes ; il ne faut que se déterminer

à les recevoir. Ce qu'annonce le premier coup-d'œil, se trouve vérifié par un plan, qu'à notre prière, M. Musson a bien voulu dresser sur cet objet, d'après l'examen des lieux et le nivellement exact du terrain.

Dans les temps où l'eau de puits était la boisson commune de tous les habitans de Troyes, les goîtres qu'occasionnait l'usage de cette eau, en faisaient sentir le danger, qu'évitent aujourd'hui les gens aisés, en buvant de l'eau de rivière, qui a aussi des dangers et des inconvéniens assez marqués, pour faire désirer une boisson plus pure et plus saine. La procurer, en assurant à tous les quartiers les plus éloignés de la rivière, un secours présent contre les incendies, et un moyen d'entretenir la propreté des rues et des ruisseaux; c'est faire doublement le bien de la ville.

Cette idée fut l'objet d'un mémoire présenté, en 1629, à la chambre de l'échevinage, par Etienne Richot, né à Troyes, et Fontainier du Roi. Il offrait, par ce mémoire, d'amener dans notre marché au blé, la fontaine de *Nago* ou de Saint Hyppolite, qui y donnerait continuellement six pouces d'eau. Il se chargeait de tous les frais de cette entreprise, à quelques corvées près que la ville lui accorderait: ne se réservant que la faculté de vendre l'eau à ceux des habitans, qui voudraient établir des fontaines dans leurs maisons. La mort de ce zélé citoyen est la seule raison, que l'on puisse supposer à l'abandonnement d'un aussi utile projet.

M. Lécorcher, ingénieur-architecte, très-versé dans l'hydraulique, le reprit au commencement de ce siécle. Il en présentait l'exécution, et comme très-possible, et comme un objet dont la dépense ne

serait que de trente mille livres. Sa proposition, fondée en grande partie sur l'exposé des dangers de l'usage d'eau de puits, servit au moins à éclairer sur ces dangers ; et ce fut alors qu'on commença à se mettre à l'eau de rivière.

Ces dangers toujours subsistans, ceux qui avaient déterminé nos ancêtres à préférer l'eau de puits à celle de la Seine, l'exemple de la ville de Rheims, le zèle avec lequel nos citoyens se portent, depuis quelques années, à des établissemens utiles ou agréables : tout semble concourir à nous faire regarder ce temps, comme le plus propice pour l'exécution d'un projet, dont tout le monde sent l'utilité.

La possibilité en est vérifiée par toutes les opérations qui la peuvent constater. La source principale est formée d'une partie des eaux, qui, à travers un terrain de sable et de cailloutage, coulent des montagnes qui dominent Torvilliers ; et elle ne tarit jamais. Ces eaux sont d'une légéreté égale à celles de la Seine. Leur volume augmentera par le déblai du bassin à demi-comblé, et dont la distance, prise de la porte de Belfroy, est de trois mille cent cinquante-sept toises. Le terrain intermédiaire offre une pente reconnue très-suffisante, pour amener ces eaux avec succès, dans une quantité proportionnée aux usages auxquels on voudra les appliquer.

Le terrain se prête à cette opération, non seulement par sa pente, mais encore par sa nature. Lorsqu'on s'occupera sérieusement de l'exécution de cet utile projet, on aura le choix de divers moyens plus expéditifs, et moins dispendieux les uns que les autres : quarante mille livres, sagement économisées, pourront suffire aux objets essentiels de dépense,

Les eaux arrivées à la porte de Belfroy, il sera aisé, en les partageant, de les porter à la tête des principales rues du quartier-haut, et de les répandre dans les maisons qui voudront s'en procurer ; en un mot, d'en tirer tous les partis que l'on jugera à propos pour l'utilité publique, pour la commodité particulière, pour l'ornement et l'embellissement de la ville.

J'oubliais de parler des avantages que cet établissement doit procurer aux propriétaires des fonds, que le cours indéterminé de ces eaux convertit en marais. Il leur donnera, au moins pendant l'été, le moyen d'en tirer meilleur parti ; il facilitera les plantages, améliorera ceux qui existent, et convertira en foin les roseaux, les joncs et les glaïeuls, qui couvrent un terrain très-étendu. Le chapitre de la cathédrale trouvera, dans ces avantages, une indemnité certaine pour la perte très-légère qu'en souffrira le moulin *Cliquat*, en se prêtant au bien public.

Tel était le projet de M. Musson, projet aussi simple que bien présenté. Il ne pouvait être soupçonné de ressembler aux menaces de ces maçons d'Esope, qui, hissés dans des corbeilles portées par des aigles et des vautours, et promettant de bâtir une ville en l'air, criaient qu'on leur envoyât du bois, des pierres et du mortier (10).

L'empressement était général pour y contribuer, dès qu'il aurait été commencé par économie, et nous ne saurions taire, sans crime, qu'un de nos meilleurs citoyens, dont les offres généreuses, en faveur du bien public, ont été déjà rejetées en deux occasions, destine en pur don une somme de deux mille écus pour cette entreprise, dès que l'on aura mis la main à l'œuvre.

L'objet de ce zèle, que nous n'avons cessé d'animer, d'exciter, d'encourager, a été croisé, combattu, enfin mis à néant, par des gens très-ardens pour le bien public; mais qui veulent que, passant par leurs mains, il ne se fasse que par des moyens compliqués, et conséquemment aussi coûteux pour le présent, que dispendieux pour l'avenir.

Pour suppléer à des fontaines, qui allaient couler d'elles-mêmes, ils ont proposé sérieusement d'appliquer au rempart de Croncels, une pompe servilement calquée sur celle du pont Notre-Dame à Paris, c'est-à-dire, une machine qui ne peut s'entretenir qu'à grands frais; une machine qui, comme son modèle, serait hors de service dans les gelées : temps précisément où les fontaines, vu le danger prochain des incendies, sont le plus nécessaires à Troyes; une machine aussi nécessaire, aussi bien entendue que le pont nouvellement construit en pierre sur la Vienne, avec une vanne fabriquée dans tous les grands principes de l'art, pour empêcher qu'il ne passe une goutte d'eau sous ce pont; en un mot, une machine bonne pour les machinistes, mais inutile pour sa destination. Ainsi le projet des fontaines pour Troyes pourra s'exécuter, lorsque s'exécutera celui de M. de Parcieux pour Paris. Au moins, nous aura-t-il procuré le plaisir de voir renouveller, à notre égard, la scène qu'essuya Hérode-Atticus, lorsqu'après avoir, non proposé, mais procuré à la Grèce assemblée aux jeux olympiques, des eaux dont elle avait manqué jusqu'alors, il se vit assailli par un aventurier, qui s'était mis en possession de censurer tout ce qu'il proposait ou exécutait pour le bien public. Le Rabelais grec nous a conservé les détails de cette scène

intéressante. Philostrate y ajoute qu'Hérode, arrêté un jour par cet homme, au milieu d'une place d'Athènes, après avoir ouï, avec son sang-froid ordinaire, tout ce qu'il s'avisa de dire de désobligeant sur son compte, lui répondit : *hé bien! nous aurons vieilli, vous à me dire des injures, et moi à les entendre : je vous plains de ce qu'elles n'ont jamais passé mes oreilles.*

CHAPITRE DEUXIÈME.

Productions du sol.

§ I.er *Blanc de Troyes.*

La craie, qui forme notre sol au Nord de Troyes, et que nous pouvons appeller *fundi nostri calamitatem* (*a*), est l'objet d'une manufacture, dont le produit est connu et répandu dans toute l'Europe, sous le nom abusif de *blanc d'Espagne.*

La matière de ce blanc se trouve, en grande abondance, vers un village nommé *Villeloup*, distant de Troyes d'environ quatre lieues du côté de l'Ouest. Le sol, dans les environs, est une terre végétale très-maigre et peu profonde, qui peut à peine porter du seigle. Sous cette couche légère règne un massif de craie, plein de fentes et de gerçures si fréquentes, qu'on n'en peut tirer aucune pierre qui ait de la consistance et de la solidité ; mais cette craie, qui n'est point propre à bâtir, devient une matière infiniment précieuse par l'emploi que l'on en fait à Troyes, pour la fabrique du blanc.

Les habitans de Villeloup commencent par tirer cette matière en petits moëllons, et après l'avoir laissé essuyer à l'air, ils la battent avec des maillets armés de clous, et la réduisent en une poudre grossière, qu'ils passent au crible. Ce blanc brut est ensuite voituré à Troyes, où les ouvriers qui l'achètent, exigent, comme une condition très-essentielle, qu'il leur soit livré parfaitement sec, et dégagé de toute l'humidité dont il peut être imprégné dans la carrière. Il paraît que, dans cet état requis de parfaite siccité, la matière brute a plus de facilité à se pénétrer intimement de l'eau dont on l'arrose, qu'elle se divise en molécules plus fines, et qu'en conséquence elle se réduit plus facilement en bouillie.

Les ouvriers emploient, pour détremper leur craie, l'eau blanchie qui a déjà servi, et qu'on a tirée des opérations précédentes. Après cette préparation, qui n'est pas longue, vu l'extrême facilité avec laquelle la craie sèche s'imbibe d'eau, on passe au moulin la bouillie, après l'avoir long-temps brassée. Cette nouvelle manipulation a pour but, de suppléer à ce que l'eau n'a pu faire pour procurer la division de la craie, de la broyer, et de la réduire en une pâte composée de molécules très-fines, et capables de former des couches plus uniformes et plus brillantes, lorsqu'on l'étend sur des surfaces unies.

Le moulin, qui sert à cet usage, est assez semblable à celui avec lequel on broie la moutarde, et on le fait jouer de la même manière. Il est composé de deux meules, de seize à dix-sept pouces de diamètre, qui sont des fragmens de vieilles meules de moulins à blé. La meule supérieure, qui a environ deux pouces et demi d'épaisseur, a au centre une ouverture d'un

demi-pouce de diamètre, à laquelle est adaptée une écuelle percée, où l'ouvrier jette de temps en temps sa bouillie de craie. Cette matière descend peu à peu entre les meules, et s'écoule après la trituration, en formant un filet continu par une ouverture pratiquée dans la cage qui renferme le tout. Plus la matière est fondue et réduite, et les meules serrées, plus le blanc qui y passe est affiné. Ce sont les différens degrés d'attention que les ouvriers apportent à cette préparation, qui décident du degré de finesse du blanc. Un ouvrier peut en faire passer au moulin jusqu'à six cents livres par jour; mais ce n'est pas de celui qui a acquis la dernière perfection.

Les peintres de bâtimens, les plâtriers, les doreurs qui veulent ménager la dépense du blanc de céruse, demandent quelquefois du blanc de la plus grande finesse, afin d'avoir moins de peine à le préparer sur le marbre, et qu'il fasse un meilleur effet lorsqu'il sera employé : dans ces cas, l'ouvrier prévenu, pour répondre aux intentions du peintre, est obligé de passer trois fois la matière du blanc par le moulin.

On verse, dans des tonneaux, la bouillie de craie qui a éprouvé la trituration du moulin, et on la laisse reposer pendant sept ou huit jours : la matière craïeuse se précipite insensiblement au fond du tonneau, et l'eau, qui s'en dessaisit, surnage, de sorte que l'on peut l'épuiser à mesure avec une écuelle; c'est cette eau que l'on emploie à détremper la matière brute, comme nous l'avons observé plus haut.

Le sédiment craïeux, qui se dépose au fond des tonneaux, ne parvient pas par lui-même à un état de consistance et de sécheresse assez considérable, pour qu'on puisse le manier aisément et le réduire en pains.

Quand même on voudrait former la craie en cet état, dans des moules, les pains qui en résulteraient seraient exposés à se gercer en séchant : la consistance de la craie est alors telle, à peu près, que celle de la chaux, lorsqu'elle est fondue. Pour parvenir donc à donner à la craie le degré de consistance et de dessèchement convenables, l'ouvrier étend sa matière, encore mollasse, sur des treillis, qu'il place au-dessus d'un lit de blanc brut. C'est ici le point le plus délicat de sa manipulation, et un procédé qui suppose une sagacité bien digne de l'attention des physiciens et des philosophes : c'est cette physique usuelle, pour le dire en passant, qui mérite notre étude, surtout lorsqu'elle présente des essais journaliers appliqués aux arts. Je dis donc que la poussière de la craie brute, qui est fort sèche, attire puissamment et boit l'humidité surabondante du sédiment craïeux, ensorte que celui-ci parvient, en vingt-quatre heures, à une consistance de pâte très-maniable. L'ouvrier n'a besoin, dans ce temps, que de remuer une fois sa matière, afin que toutes ses parties soient également exposées à l'action de la terre absorbante, et que la pâte s'essuie également dans toute sa masse. Je remarquerai ici une vérité prouvée par tous ces essais multipliés, qui est, que l'air agit moins efficacement et moins promptement que la matière brute et sèche, pour pomper l'eau de la craie imbibée.

Enfin l'ouvrier forme, avec les mains seules, des pains de sa pâte de craie, dont la figure est celle d'un parallélipipède émoussé par les arêtes ; les plus gros n'excèdent pas trois livres : pour le débit en détail, on en fait des pains arrondis en forme de mamelle.

Il ne reste plus maintenant qu'à exposer la ma-

nière dont on fait sécher les pains, lorsqu'ils sont formés; et il y a encore une petite manipulation fort fine et fort physique. Comme les pains ont six faces, il n'y en a que cinq qui puissent être exposées à l'air, le pain étant posé sur la sixième: si celle-ci ne séchait pas dans la même progression que les autres, peut-être y aurait-il à craindre des gerçures, ou au moins on serait dans la nécessité de retourner souvent les pains: mais par une suite de procédés et de réflexions, l'ouvrier a senti qu'il éviterait tous ces inconvéniens et ces embarras, en posant ses pains, nouvellement formés, sur des moëllons secs de la craie de Villeloup, de de trois à quatre pouces d'épaisseur. Le moëllon suce l'humidité et en enlève autant que l'air; ces moëllons en prennent une si grande quantité, qu'un beau jour d'été leur suffit pour se sécher et être en état de recevoir de nouveaux pains. C'est dans l'endroit le plus élevé des maisons et le plus exposé à l'air, que nos vinaigriers (car ce sont eux, à Troyes, qui sont attachés à cette besogne) préparent le blanc, et qu'ils conservent la vieille eau blanchie, qui doit détremper le blanc brut. Ils ne travaillent à cette fabrique, que depuis le mois d'avril jusqu'à la fin d'octobre. La moindre gelée dérangerait tout le travail, et dissoudrait même les pains nouvellement formés.

Les pains de blanc sont extrêmement fragiles: les molécules qui les forment n'ayant point naturellement de viscosité qui les lie entr'elles, et les ouvriers ne faisant entrer aucune espèce de colle dans leur préparation, il est nécessaire que les parties craïeuses soient unies seulement par une juste position, qui est l'ouvrage de l'eau. Ce défaut de viscosité paraît même très-important, pour assurer la beauté du blanc. De

toutes les différentes carrières de craie, qui se trouvent aux environs de Troyes, et qui fournissent des matériaux propres pour la construction des édifices, il n'y a que celle de Villeloup, dont la craie ait été jusqu'à présent accueillie par nos ouvriers, comme ayant toutes les qualités requises, pour se prêter à leurs opérations. Quelques-uns, ayant voulu épargner les frais de voiture, avaient tenté de préparer la craie tirée des carrières plus voisines de Troyes; mais ils ont trouvé plus de difficultés à la façonner, que la matière de Villeloup, et moins de blancheur dans les pains qui en provenaient. Quelques cantons de Villeloup fournissent même de la craie dans laquelle les ouvriers rencontrent des marques de viscosité sensible, qui l'empêche de passer facilement au moulin, et qui, en général, est peu susceptible de leurs manipulations.

Il paraît donc que toutes les qualités requises par nos ouvriers, pour la matière du blanc, sont 1.° qu'elle soit très-blanche; 2.° qu'elle soit tendre et friable; 3.° qu'elle ne soit point visqueuse; 4.° qu'elle soit exempte de toutes terres ou pierres étrangères, telles que les graviers et autres grumeaux terreux. Les ouvriers prétendent qu'il ne faudrait qu'un grain de gravier, gros comme une tête d'épingle, pour arrêter l'ouvrage du moulin, et les obliger à le démonter. La craie de Villeloup réunit toutes ces qualités. Elle donne le plus beau blanc : elle est sans aucun mélange et se prête à tous les procédés essentiels dont nous venons de décrire les détails.

Ces considérations nous conduisent naturellement à faire mention du blanc qui se façonne au *Cavereau*, village à neuf lieues au-dessous d'Orléans, sur la Loire,

et dont M. Salerne, Médecin à Orléans, et correspondant de l'Académie des sciences, parle dans un discours inséré tom. 2, pag. 5 des Mémoires présentés à cette Académie. Il nous apprend que cette craie du Cavereau est *grasse* et liée, propre à se détacher en masse comme la marne, et que les habitans du Cavereau la mettent par petits tas, qu'ils pétrissent à pieds nuds, *en ôtant toutes les petites pierres*, et en y jetant de l'eau à différentes reprises. Après cette première préparation, ils en forment des rouleaux gros comme le bras, puis les coupent au couteau par morceaux de la longueur d'environ quatre à cinq pouces, pour les mouler carrément et uniment, en les tapant sur une petite planche. Tel est, ajoute-t-il, leur blanc d'Espagne, qu'ils nomment *grand blanc* ou *blanc carré*, à la différence d'une autre sorte, qu'ils appellent *petit blanc* ou *blanc rond*. Ce dernier est effectivement arrondi en forme de mamelle : il est plus fin et plus parfait que le précédent, *parce qu'étant façonné à la main, il contient moins de gravier ou de pierrettes*. Ce travail dure jusqu'à la la vendange, ou jusqu'au commencement des froids et des mauvais temps ; alors ils le cessent, parce qu'il faut un beau soleil pour sécher le blanc.

D'après ces détails de la préparation du blanc au Cavereau, on peut se convaincre aisément que les différences sont à l'avantage du blanc de Troyes. Il paraît d'abord que la viscosité est très-marquée dans la craie du Cavereau, ainsi que le mélange des graviers et autres pierres dures et grumeaux terreux. En conséquence de ces imperfections dans la matière première, les manipulations ne s'exécutent pas avec les attentions scrupuleuses dont on use à Troyes,

parce que la craie ne pourrait pas s'y prêter, et que le mélange de gravier ne permettrait pas de faire usage du moulin. Les différentes qualités du blanc du Cavereau dépendent, à ce qu'il paraît, du plus ou moins de gravier qui s'y trouve mêlé, au lieu qu'à Troyes tout est égal, à la trituration près. Enfin, les ouvriers de Troyes évitent le soleil, et y suppléent par un procédé très-ingénieux, et qui n'est peut-être pas nécessaire au Cavereau, vu la viscosité de la craie; car l'action du soleil, qui sèche les pains du Cavereau, ferait gercer ceux de Troyes.

Nous soupçonnons que le nommé *Vigereux*, qui, le premier, a façonné le blanc au Cavereau, comme le rapporte M. Salerne, est un homme venu de Troyes; car nous avons encore, dans un des faubourgs de cette ville, une famille du nom de *Vigereux*. Cet homme aura reconnu une certaine analogie entre la matière craïeuse du Cavereau et le blanc de Troyes; mais, ou il n'était pas instruit du procédé des artisans de Troyes, ou plutôt il aura trouvé une matière peu susceptible de leurs préparations, par les raisons que nous avons détaillées.

Concluons de tout ceci que la matière de Villeloup, par ses propriétés, donne le grand degré de perfection au blanc de Troyes, et établit son mérite sur celui du Cavereau. Instruits de tous ces faits, nous avons été curieux de comparer ensemble les effets du blanc de Troyes avec ceux du blanc du Cavereau; et, d'après la plus légère inspection et les usages les plus communs, il n'y a pas lieu d'hésiter à donner la préférence à celui de Troyes : les couches du blanc de Troyes sont plus uniformes, plus brillantes, parce que les molécules en sont plus fines et sans aucun mé-

lange de grumeaux terreux, tels qu'on les découvre aisément dans le blanc d'Orléans. Enfin, si l'on emploie le blanc de Troyes comme une terre absorbante, il y a tout lieu de croire que la matière, n'ayant aucune viscosité, et étant d'ailleurs réduite en molécules plus fines que le blanc du Cavereau, doit avoir des effets beaucoup plus complets et beaucoup plus prompts ; car les terres absorbantes agissent, en proportion de la division de leurs parties. D'ailleurs, les petites pierres et les petits grumeaux terreux du blanc d'Orléans peuvent déchirer les étoffes et les tacher, lorsqu'on emploie ce blanc pour les dégraisser.

Ce n'est point l'amour inconsidéré de la patrie, qui nous guide dans le résultat de cette comparaison ; c'est le motif honnête d'apprécier les choses ce qu'elles valent, et d'après la discussion de leurs qualités. Nous n'abaissons pas nos voisins, nous voulons conserver notre rang.

L'usage du blanc est assez connu; on en blanchit les portes, les cloisons, les parois, les plafonds. Il sert de terre absorbante, pour dégraisser les serges, les draps, les couvertures, au lieu de les blanchir au soufre. On en met aussi une première couche sur les moulures qu'on se propose de dorer. La matière brute, voiturée à Troyes, vaut quatre à cinq sols le boisseau du pays, et les ouvriers prétendent qu'il en faut trois boisseaux pour un cent pesant ; mais on en peut douter, si l'on considère que le boisseau de Troyes contient vingt pintes du pays, qui correspondent à vingt-quatre pintes de Paris ; et, comme on mesure comble la matière brute du blanc, il est à présumer que le boisseau contient alors vingt-six pintes de Paris. Il ne paraît pas vraisemblable qu'ils emploient

soixante-dix-huit pintes de blanc pour un cent pesant. Quoi qu'il en soit, le blanc d'une médiocre qualité se vend actuellement vingt-cinq à trente sols, et le plus parfait, quelquefois jusqu'à quarante et quarante-cinq sols le cent pesant, pris en gros. Cette marchandise est plus chère en temps de paix ; le blanc brut augmente aussi à proportion. Nos vinaigriers en font des envois dans tout le royaume, même dans les pays étrangers.

Le détail de la préparation du blanc est employé dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, pour l'année 1754, par M. Guettard, à qui il avait été envoyé en 1747 (*b*).

§ II. *Lins.*

La tisseranderie, la plus considérable, et presque la seule de nos manufactures qui ait survécu à toutes les autres, est obligée de tirer de l'étranger la plus grande partie des lins qu'elle consomme.

Nous ne pouvons imputer la disette de cette matière au territoire de notre ville. La plus grande partie du bassin, dont elle occupe le centre, et presque tous les villages des bords de la Seine offrent un terrain tel que le demande cette plante très-délicate. C'est à l'intérêt des cultivateurs à calculer si sa culture leur sera plus avantageuse que celle des oseraies, que celle des chanvres dont nous regorgeons, que le produit des prairies, qui occupent des terrains immenses qui semblent faits pour le lin. Or, ce calcul sera toujours trompeur, tant que, par une méthode réfléchie pour le gouvernement de cette plante et pour l'exploitation de son produit, on ne cherchera pas à en tirer le meilleur parti possible.

Nous n'avons, à cet égard, qu'une routine de tradition, concentrée dans quelques familles de la Vacherie et de la Moline. Ces familles se plaignent souvent de la perte de leurs lins, ou de leur peu de produit ; mais elles n'ont à en accuser que le défaut de certaines attentions et de certaines manœuvres qu'elles ignorent. Un voyage de quelques-uns de leurs chefs, les plus intelligens, en Bretagne ou en Flandre, leur pourrait procurer des lumières qui tourneraient avantageusement du côté du lin, l'exploitation de tous les terrains qui lui conviennent. Mais, j'entends dire : qui paiera ce voyage ? Ce ne seront pas assurément les Etats de la province, qui nous fournit la plus grande partie des lins, que consomme notre manufacture.

En supposant, ajoute-t-on, que la culture des lins s'étende, qui les filera ? Toutes les mains, que peut regarder ce travail, sont actuellement occupées à la filature du coton. Cette objection ne peut alarmer que ceux qui ne savent pas combien nos campagnes ont encore de mains inutiles pendant une partie de l'année.

J'entends, par cette partie de l'année, les soirées et une partie des nuits de la fin de l'automne, de tout l'hiver et des premiers mois du printemps. Je comprends, dans le temps perdu, celui que, dans les vignobles qui nous entourent, les familles de vignerons ne savent à quoi employer, dans les intervalles des façons de leurs vignes. Il est vrai que, dans ces temps morts, les femmes sont ou paraissent toujours occupées ; il est vrai que, dans les soirées d'hiver, elles se rassemblent pour veiller et travailler jusqu'à minuit ; mais quel est l'objet capital du travail des

écreignes? le tillage du chanvre, c'est-à-dire, que toutes les filles et femmes de notre province passent leur vie à une opération qui, dans les provinces les plus fécondes en chanvre, n'emporte que quelques journées de gens robustes, au moyen du *brisoir* que l'on y emploie, sans qu'il en résulte ni altération ni déchet sur la quantité, ni sur la qualité du chanvre.

On ajoutera, sans doute encore, que la filature du chanvre et du lin est discréditée, par le peu de proportion du prix de ces matières filées avec le temps qu'emporte leur filature. On voit néanmoins, dans les provinces d'où nous tirons les lins filés, et dans d'autres provinces où les manufactures les consomment, que leur filature se soutient, même en concurrence avec celle de coton. Quelle peut en être la raison? elle est très-simple: c'est que ces provinces ont quitté la quenouille, pour prendre le rouet, qui, en expédiant la besogne, rétablit la proportion entre le prix de la matière et le temps qu'emporte sa filature.

En un mot, les lins que nos manufactures tirent du dehors, payent des frais de commission, des frais de voiture et des droits: ce qu'il en coûte pour tout cela, répandu chez nous sur notre main-d'œuvre, fera doublement le bien du pays, et en y encourageant cette main-d'œuvre, et en y conservant et faisant circuler l'argent qui en sort.

Ainsi, dès que la culture du lin, une fois établie, nous aura mis à la main ce que nous sommes obligés de tirer d'ailleurs, il ne s'agit plus, pour nous suffire à nous-mêmes, que d'adopter le *brisoir* pour le tillage du chanvre, et le rouet pour la filature, soit du chanvre, soit du lin.

Ne craignons point que celle du coton puisse en souffrir : il y a, au contraire, tout lieu de présumer qu'elle s'étendra dans la campagne, et qu'elle y remplira une partie du vide que l'adoption du *brisoir* y laissera nécessairement.

Il n'y aura que quelques préjugés à vaincre pour décider cet établissement : préjugés à demi-vaincus par l'exemple ; préjugés bien faibles, en comparaison de ceux que la filature du coton avait d'abord rencontrés à Troyes et dans ses environs. Fileuse de coton et *l'une de nos sœurs*, expressions long-temps synonimes dans la bouche d'un peuple oisif, ont cessé de l'être ; et, sans compromettre son honneur, ce même peuple vit et subsiste aujourd'hui de ce qu'il blasphémait il y a quarante ans. J'ai sous les yeux un exemple du bien qu'a opéré cette révolution. Une famille de vigneron, qui remplit le vide de ses travaux par la filature de coton, vit avec les commodités et toute l'opulence de son état, dans la même maison et avec les mêmes ressources dont, dans des temps plus heureux, vivait misérablement une famille moins nombreuse, et qui est morte en détail à l'hôpital, avec la gloire de n'avoir jamais filé de coton.

Loin que l'abondance des matières pour les toiles nuise à l'industrie et au commerce, elle ne peut que favoriser l'un et l'autre, en étendant à la campagne la fabrique de toiles, qui n'auront que la ville pour débouché.

Riches alors de notre propre fonds, nous verrions ce que voient les villes de Bretagne et d'Anjou, c'est-à-dire, des halles que l'industrie des campagnes remplirait de toiles, sans que l'agriculture en souffrît ; ce que voit la Suisse, où, dans certains cantons, tout

paysan est tisserand ; ce que voit l'Indostan, dont les mousselines se fabriquent, en plein air, par le peuple des campagnes.

Ce que peuvent, pour une telle révolution, les secours et les encouragemens, que lui doivent les Seigneurs pour leur propre intérêt, nous le voyons dans les établissemens formés à Arcys, avec tant de succès, par feu M. Grassin ; dans ceux qui se forment à Brienne, par les soins de M. l'Archevêque de Toulouse ; enfin, dans ceux que Madame la Comtesse de Bavière avait commencés pour le bien des peuples de ses terres.

Les remontrances et les exhortations de Messieurs les Curés sont essentielles sur ces objets : s'ils croyaient impossible de travailler avec succès sur la génération présente, ils pourraient porter leurs vues et leurs soins sur la génération future, en dirigeant de ce côté les exercices des enfans, dans les petites écoles attachées à chaque paroisse : des enfans, nés pour travailler et non pour méditer, apprendraient aussi utilement à filer au tour ou au rouet, qu'à lire et à écrire.

Ce qu'aurait commencé le zèle des Seigneurs et des Curés, la protection du Gouvernement y mettrait la dernière main, par les égards qu'elle prescrirait pour l'industrie, dans la répartition des impositions.

En parlant de manufactures, il serait naturel de témoigner quelqu'étonnement sur ce que, depuis que celles de toiles peintes sont permises par le Conseil, il ne s'en est point encore établi en une ville qui, dans les ateliers de ses teinturiers, dans ses blanchisseries abandonnées, dans des calandres établies, a toutes les commodités essentielles pour les lavages et pour

tous les apprêts nécessaires, pour imprimer, avec le plus grand succès, ces mêmes toiles, qu'elle verse dans les manufactures d'Orange et des environs de Paris (c).

§ III. *Cires.*

Les cires sont encore une espèce de production du sol champenois qui, par sa sécheresse, ressemblant à l'Attique, offre, dans la cire et dans le miel, l'objet de commerce qu'offrait l'Attique à ses habitans.

Par des causes, dont nos négocians doivent prévoir le progrès, plusieurs prés, destinés au blanchissage de toiles, ont été, depuis quelques années, convertis à d'autres usages, avec destruction des moulins et des bâtimens qu'exigeait leur destination primitive. Or, ces prés, avec leurs moulins, bâtimens, équipages, agrès et ustensiles, sont des établissemens tout formés pour le blanchissage de la cire : objet très-important, et que la communauté des ciriers, ou, à son défaut, des négocians intelligens ne devraient pas négliger. Des établissemens de cette espèce attireraient à Troyes toutes les cires de la Bourgogne et de la Champagne; en encourageant, par un objet présent, la multiplication des abeilles, ils multiplieraient nos premières ressources : enfin, à gain égal, leur produit pourrait être établi à Paris, à plus bas prix que celui des manufactures plus éloignées de la capitale.

Ces invitations, que nous présentions en 1762, ont eu leur effet, non sur les communautés (car tout corps ne connaît que la routine); mais sur trois frères qui ne savaient que vendre des cierges tirés de l'étranger, ou en faire avec de la cire du crû, qui avait été se faire blanchir ailleurs. Ils ont eu le cou-

rage d'étudier les procédés du blanchissage, et de les essayer. Ces études et ces essais les ont conduits à élever, en 1766, une manufacture avec tout l'attirail, aussi considérable que compliqué, qui en dépend. Elle a fourni, depuis son établissement, à leur débit pour le luminaire d'église : son extension les a depuis mis en état de faire des bougies, pour lesquelles l'habitude de la manipulation les mettra en état d'atteindre à la perfection.

Le succès nécessaire de cette entreprise, en l'étendant, soit entre les mains de ceux qui l'ont formée, soit par l'émulation qu'elle ne peut ne pas faire naître, nous assurera la possession de nos cires et le bénéfice, qu'à nos dépens elles allaient porter ailleurs.

§ IV. *Suifs.*

Les suifs furent pour nous, jusques vers 1730, un objet d'autant plus important, que Troyes fournissait de chandelles toute la Champagne, et qu'elle en expédiait une quantité considérable pour la consommation de Paris. Les choses ont bien changé à cet égard. Voici, sur ce changement, une lettre qui nous fut adressée, en 1763.

« Vous nous proposez, Monsieur, des projets pour l'extension de nos fabriques. Il en est une importante, que vous pourriez aider à sortir du discrédit où elle est tombée depuis quelques années. Il n'y a pas trente ans que Troyes était encore en possession immémoriale de fournir la Champagne et une partie des provinces adjacentes, de chandelles, dont la bonne qualité assurait le débit. Rheims s'est insensiblement emparé de cet objet de commerce, et elle en est devenue tellement maîtresse, qu'aujourd'hui la plupart

des maisons, même de Troyes, se fournissent de chandelles à Rheims. La transmigration de cette fabrique est d'autant plus étonnante, que c'est, en grande partie, sur nos suifs qu'elle roule à Rheims, et que la principale occupation du messager de Rheims à Troyes, est d'exporter nos suifs et d'importer des paniers et des caisses de chandelles. Il est cependant vrai que la chandelle fabriquée à Troyes, a, en certains temps, la blancheur et toute la fermeté qui ont mis celle de Rheims en réputation; mais il faut aussi avouer que cela varie, et que rien ne se ressemble moins que deux chandelles, prises, en différentes saisons, chez le même chandelier. Le remède à cette variation dépend de la connaissance de sa cause : or, à quoi l'attribuer? serait-ce à l'air et aux variations de l'atmosphère? l'air de Rheims éprouve les mêmes changemens que celui de Troyes, qui n'eut jamais de privilège à cet égard. Serait-ce à une négligence périodique dans la main-d'œuvre? mais l'intérêt du chandelier exclut de pareilles négligences. Serait-ce, enfin, à des variations dans la manière de préparer le suif? des éclaircissemens, pris sur cet objet, et à Rheims et à Troyes, pourraient me le faire soupçonner, s'il était possible d'imaginer que les chandeliers de Troyes eussent, de concert, perdu de vue la partie de leurs statuts, qui règle cet object capital de leur art. Si c'était-là la cause du mal, le remède est entre leurs mains : en prenant le parti de relever leur fabrique, de la ramener à Troyes, et de l'y fixer, ils auront, pour premier bénéfice, ce qu'il en coûte aux chandeliers de Rheims pour le transport de nos suifs à Rheims, et leur retour à Troyes. Le bénéfice certain, le bénéfice durable, le

bénéfice qu'ils n'eussent jamais dû perdre de vue, c'est le soutien de leur communauté; c'est le rétablissement d'un commerce, d'autant plus lucratif, qu'il est le plus étendu; c'est la multiplication des ressources pour leur état; c'est enfin le bien de la ville, intéressée à ne point tirer du dehors tout ce qu'elle peut se donner, et à engager, par la qualité soutenue de ses fabriques, l'étranger à se fournir chez elle. Si ces soupçons, si ces souhaits opéraient la révolution, que les chandeliers de Troyes doivent désirer et hâter, en y applaudissant, je serai un des premiers à en jouir, et je m'empresserai à vous prier d'engager le public à partager cette jouissance ».

§ V. *Verd de vessie et stil de grain.*

Quelques familles de Troyes sont en possession immémoriale de la composition de la matière de ces deux couleurs, que fournissent des végétaux de notre territoire : composition que l'on a imitée ailleurs, sans en avoir pu atteindre l'éclat ni la solidité. Cependant son débit languit avec la France; non pour cause d'altération dans ce qui en est l'objet, mais uniquement parce que ceux qui ont ce secret, s'appliquent plus à perfectionner ce qui sort de leurs mains, qu'à le prôner. Les Allemands, sur qui les propos des charlatans ont moins d'empire, continuent à tirer de Troyes ces mêmes matières dont, depuis plus de deux siècles, ils éprouvent la bonté. Pour en donner au public un échantillon, et lui présenter en même-temps des pièces de comparaison, il suffit de le renvoyer à des objets qu'il a tous les jours sous les yeux, c'est-à-dire, aux découpures et

aux enluminures de Bâle et de Nuremberg : par leur comparaison avec celles de Paris, il jugera, comme les Allemands eux-mêmes, de la supériorité et de la perfection des matières que l'Allemagne tire de Troyes.

CHAPITRE TROISIÈME.

§ 1.er *Châtaigniers.*

Après le grand incendie qui, le 5 mai 1524, réduisit en cendres la moitié de notre ville, qu'il parcourut depuis la porte de Belfroy jusqu'à la rue du Sauvage, le châtaignier fut employé, concurremment avec le chêne, pour la reconstruction. Quelques maisons, entièrement rebâties de ce bois, subsistent encore : plusieurs de ces poutres énormes, qui forment l'encoignure de nos rues, sont de châtaignier : la charpente ou *ramée* de nos anciennes églises, les montans de plusieurs portes et leurs linteaux, d'un volume prodigieux, sont du même bois, que d'ailleurs on employait, de préférence au chêne, pour tous les ouvrages de menuiserie et de sculpture.

Nous ne pourrions imaginer d'où on les tirait, si nous ne savions, par tradition, que la forêt d'Othe, qui comprend les bois de Bucey, d'Estissac, de Vauchassis, d'Aix, de Maraye, était alors presque toute en châtaigniers, qui ont entièrement disparu.

La quantité prodigieuse, qui en fut tirée pour la reconstruction de Troyes, épuisa et tarit la source (1). Presque tous ces arbres étaient très-gros et fort âgés, et les arbres d'un certain âge ne repoussent point du

tronc : les moins anciens ne repoussèrent point, ou repoussèrent mal, par le peu de soin qu'on prit dans cet abatis tumultueux, pour rabattre les estocs ; enfin, le chêne ayant repris le dessus, sur ce qui en restait, il est devenu le seul objet des réserves pour les coupes postérieures.

Cependant le châtaignier a sur le chêne même plusieurs avantages, qui eussent pu et dû déterminer, au moins, à en conserver l'espèce, dans un pays dont le terrain montueux et le fond sablonneux lui étaient très-propres.

Une ordonnance de François I, du 22 mai 1539, pourvoit à sa conservation, comme *franc-bois à réserver pour bâtir*. D'après l'expérience, Fontanon observe qu'*il surpasse même le chêne, en ce que, pour la charpenterie, il est de plus longue durée*. A cette raison, se joignait celle du poli, dont il est plus susceptible que le chêne, pour lui assurer la préférence que lui donnaient nos ancêtres, à l'égard de tous les ouvrages de sculpture et de menuiserie. Ces fibres alongées, qui distinguent les sèves dans les arbres, roides, ouvertes, ou adhérentes ou isolées dans le chêne, y forment comme un corps étranger au reste du bois, et jettent, dans la menuiserie, ces âpretés ou ces miroirs que l'art et tous les outils de menuisiers ne peuvent ni aplanir, ni sauver. Dans le châtaignier, au contraire, ces mêmes fibres très-déliées, très-souples et fondues dans la substance onctueuse du bois, se prêtent au poli qu'augmente le temps, qui le détruit dans le chêne : le temps donne même, aux ouvrages de châtaignier, ce vernis dont ne peut se passer la menuiserie de chêne.

Je n'ajouterai point aux avantages du premier,

que la poussière et les araignées ne s'attachent point à son bois : ce qu'établit le coup-d'œil de la charpente élevée, dans le dixième siécle, par Hincmar, au-dessus du chœur de la cathédrale de Rheims, où elle subsiste encore; mais j'ajouterai, d'après Fontanon (pag. 418), qu'il vient plus vîte que le chêne, qu'il repousse avec plus de force; enfin, que ses poussées et ses premiers rejets sont aussi élancés et aussi vigoureux que ceux du tilleul, du tremble et de toutes les essences de bois blanc.

On ne pourrait opposer à tous ces avantages, que la disposition de son bois à se *cuire* à l'air, comme le chêne se *cuit* sous le plâtre, et d'une manière d'autant plus dangereuse pour les poutres et autres pièces principales de bâtimens en bois, que son dépérissement interne est caché par une apparence toujours saine. Nous avons quelques exemples de cette disposition; mais nous en avons, et en beaucoup plus grand nombre, de contraires. Ayant interrogé, sur les causes de cette diversité, quelques bûcherons des pays où le châtaignier est très-commun, ils m'ont répondu que ce bois exige plus d'attention qu'aucun autre, pour le temps, ou plutôt pour l'instant de la coupe; que l'espèce d'huile, dont il est imprégné, le rend plus sujet qu'aucun autre aux influences de la lune; enfin, que la *lune tendre* ou la *dure lune* fait la différence d'une poutre *cuite* à laquelle il ne reste plus que la gaîne ou enveloppe, avec des poutres très-saines coupées dans la même forêt, et placées ensemble sous la même couverture.

L'avantage capital du châtaignier, celui qui me détermine à lui consacrer cet article, est la res-

source que son fruit offre dans les temps ordinaires pour l'engrais du bétail, et dans les disettes de grain, pour la nourriture de l'homme.

Pline, Dioscoride, Gallien et les anciens naturalistes cités par Fontanon (pag. 383), appellaient ce fruit *glans Jovis*, *glans sardonica* et *lopimos*. Le même écrivain le voit dans ce vers d'Ovide :

Et quæ deciderant patulâ Jovis arbore glandes (*a*),

ainsi que ces *glandiferæ silvæ* mentionnées au Traité de Caton *de re rusticâ*, et à la loi *Silva*, au Digeste *de verborum significatione*.

Ces indications semblent nous conduire à trouver, dans les châtaignes, le gland que quittèrent, pour le blé, ces hommes des premiers âges, dont la condition aurait été la même, à cet égard, que celle des habitans de nos provinces du Limousin, du Périgord, etc.

Les ressources qu'offrent les châtaigniers ne sont pas fondées sur ceux qui, dans le fort du bois, sont ombragés par d'autres arbres; mais on les peut fonder, et sur ceux qui bordent les lisières, et sur ceux dont la tête domine le taillis.

J'aurais à désirer que ce que j'ai dit, d'après l'expérience, sur les avantages de cet arbre, avantages qui doivent décider ceux de sa vente, pût intéresser assez les Seigneurs de ces mêmes terres, qui furent longtemps couvertes de châtaigniers, pour les déterminer à rouvrir cette ressource au peuple de leurs domaines. L'intérêt de l'humanité, intérêt impérieux sur tout ce qui est la Rochefoucauld, suffira seul pour mériter à cet article l'attention de M. le Duc d'Estissac. Cette ressource, ajoutée à celles qu'en 1760 une par-

tie des voisins de la forêt d'Othe a trouvées dans le vin et dans les fruits, eût achevé de suppléer au blé et au pain, et prévenu beaucoup de maladies et de morts occasionnées par une mauvaise nourriture. Dans de semblables disettes, ce peuple reviendrait sans regret à la nourriture des hommes des premiers âges.

Quelques pépinières formées et entretenues avec soin, leur produit répandu sur les lisières, dans les accrues et dans les endroits les plus clairs des parties de bois nouvellement coupées, de l'attention à ménager et réserver, dans les coupes subséquentes, tout ce qui serait châtaignier : il n'en faudrait pas davantage, pour remettre insensiblement ces arbres en possession de leurs anciens domaines.

Il semble que ce soit ici le lieu de répondre à la question qui nous a été adressée sur un fait adopté par l'auteur du *Traité des semis et plantations des arbres*, page 193. Ce fait est que les ormes, les frênes, etc., plantés chez nous dans un sol de craie, y réussissent très-bien.

Ou la craie forme un massif, et, en cet état, elle convient aussi peu aux arbres que le roc vif; dans l'un ni dans l'autre, aucun arbre ne peut réussir qu'au moyen d'encaissemens proportionnés à l'étendue possible de ses racines en largeur et en profondeur. Ou la craie est mêlée de quelques veines de terre; si ces veines ont quelque continuité, si elles ne sont point coupées par des bancs de craie, les racines s'y insinuent, les suivent, s'en emparent, et les arbres végètent.

C'est ce qui a décidé du sort des arbres plantés il y a vingt ou trente ans, par les soins de M. de la Huproye de Chanteloup, sur la grande route de Troyes à Nogent. Ceux qui, dans la craie, *offenderunt soli-*

do (*b*), ont péri ou sont demeurés dans l'état où ils se trouvaient, lorsqu'ils furent plantés : ceux qui ont trouvé quelques veines de terre, sont plus ou moins vigoureux, suivant le plus ou le moins de continuité dans ces veines.

Au sujet de ces plantations sur les grands chemins, qu'il nous soit permis de témoigner quelques regrets sur un arrangement que l'on a imaginé, à l'égard de la plantation qui couvre le grand chemin de Troyes à Bar-sur-Seine. Ce chemin traverse le meilleur et le plus précieux terrain des environs de notre ville. Loin que, par cette considération, on ait économisé sur sa largeur, les arbres qui le bordent ont été plantés sur le revers extérieur de ses fossés, et à la distance de quatre pieds de leur gueule, avec injonction aux laboureurs de laisser encore autant de terrain sans culture, entre ces arbres et le dernier sillon. Enfin, sous prétexte de les assurer contre les atteintes de la charrue, et quoique presque tous les sillons parallèles au chemin dussent rassurer à cet égard, on a fait creuser, dans chacun des intervalles qui séparent ces arbres, une laie profonde qui ne sert réellement qu'à assurer la perte d'un terrain, dont les propriétaires ou fermiers auraient encore tiré parti, en le cultivant à la mègle, jusqu'à ce que l'ombrage de la nouvelle plantation fût assez épais, pour rendre cette culture inutile.

§ I I. *Jardinage.*

Un grand nombre de jardins occupe le *Pomœrium* (*c*) de la ville de Troyes, et une partie de la plaine qu'elle domine : jardins aussi nombreux, dans une position infiniment plus agréable, que les fameuses bastides de Marseille (*d*).

Le voisinage de la rivière, et une infinité de petits ruisseaux qui en sortent pour y retourner, et les plus belles eaux de source procurent, à la plus grande partie de ces jardins, des agrémens et des commodités, qui, s'étendant aux rues et aux ruelles qui partagent ce riche terrain, en forment des promenades, qui semblent tracées par des jardiniers anglais.

On imaginerait peut-être que cette quantité de jardins aurait, depuis long-temps, tourné les vues de nos ancêtres du côté du jardinage : on se tromperait. Quelques arbres fruitiers très-communs, et le plus de vigne qu'il était possible, formaient tout l'agrément de ces réduits où l'on ne cherchait que l'ombre, la solitude et le silence. Les légumes les plus usuels, tels que les asperges et les artichaux, ne se voyaient que sur les meilleures tables. Les fruits étaient également négligés, et la Pomone de Troyes n'avait son sein rempli que de pommes de reinettes et de poires de gros rateau. Le hasard faisait croître, dans nos vignes, ces pêches que les jardiniers appellent pêches de *Troyes*. Le goût s'est enfin formé. Le jardinage mis en honneur, étudié, cultivé dans toutes ses parties, a fait connaître à nos citoyens les plaisirs que le P. Rapin a chantés, et leur a procuré les avantages et les ressources qui naissent de la variété, de l'abondance et de la bonne qualité des légumes et des fruits.

Nous avons été témoins de cette révolution, qui fut l'ouvrage d'un seul homme,

cui pauca relicti
Jugera ruris erant : nec fertilis illa juvencis,
Nec pecori opportuna seges, nec commoda Baccho.
Hic rarum tamen in dumis olus, albaque circùm

Lilia, verbenasque premens, vescumque papaver,
Regum æquabat opes animis : seràque revertens
Nocte domum, dapibus mensas onerabat inemptis.
Primus vere rosam atque autumno carpere poma (e).
Virg. Georg. lib. IV, v. 127.

Ce portrait peint feu M. de la Huproye de Chanteloup. Une idée de sa vie, de ses plaisirs et de ses travaux, justifiera la ressemblance, acquittera notre reconnaissance, intéressera les bons citoyens et les gens de bien.

Après avoir passé les plus belles années de sa jeunesse dans la compagnie des Mousquetaires noirs, il prit, à Troyes, la charge d'Assesseur au bailliage, et il succéda depuis à son père, dans celle de Garde-Marteau des Eaux et Forêts.

A la mort de son père, il lui était échu en partage une ferme située aux portes de Troyes, dans la seule partie du voisinage de cette ville où le terrain paraisse se refuser au jardinage.

Vers 1715, M. de la Huproye, alors âgé d'environ 50 ans, choisit cette ferme pour l'asile de sa vieillesse. Il y bâtit d'abord pour se loger. La pureté de l'air justifiait ce choix ; mais l'aridité du sol et le défaut d'eau semblaient en exclure tout projet de jardinage.

Cependant il traça de vastes jardins. Des terres rapportées, un arrosage continu, des abris multipliés, des attentions et des travaux assidus répandirent bientôt et entretinrent, dans ces jardins, la fraîcheur et la vigueur que l'on trouvait à peine dans les meilleurs terrains arrosés par la rivière.

L'ouvrage était distribué entre trente, quarante et jamais moins de vingt ouvriers de tout âge, qui

avaient chacun leur département, et tous les jours leur tâche assignée.

M. de la Huproye fournissait à cette dépense de Prince avec quatre à cinq mille livres de rente. Voici de quelle manière : sa basse-cour était une espèce de séminaire ouvert à tous les orphelins, même au berceau, et aux enfans que la pauvreté de leurs parens laissait sans ressources. Souvent, dans les tournées qu'exigeait sa charge, lui, et son domestique en amenaient en croupe ; quelquefois même les mères de ces orphelins suivaient leurs enfans à Chanteloup.

Tout ce peuple y trouvait de l'ouvrage. Le soin des enfans, du bétail et de la volaille occupait les femmes de la basse-cour, qui avait deux ordonnatrices intelligentes. Les enfans étaient chargés de travaux proportionnés à leur âge : les plus jeunes arrachaient les mauvaises herbes et donnaient la chasse aux insectes. Après un apprentissage de trois années, M. de la Huproye les enrôlait pour cinq ans, moyennant une somme fixe : enfin il leur donnait des gages réglés, depuis quarante-cinq jusqu'à deux cents livres.

Son goût pour le jardinage ne décidait point de la vocation des enfans. Il leur faisait apprendre à lire, à écrire, à raser, la cuisine, la musique même : il les retenait, les plaçait, ou les mettait à métier, suivant leurs inclinations et leurs dispositions.

Les dispositions à la paresse, au libertinage, à l'ivrognerie, étaient des crimes capitaux ; elles entraînaient l'expulsion, si elles résistaient aux remontrances. La prière publique, le catéchisme, l'assiduité à l'office de la paroisse, de fréquens éloges de la probité propre à chaque état, inspiraient des sentimens que ne donnent pas toujours les éducations les plus brillantes,

et formaient d'excellens sujets, que M. de la Huproye plaçait avantageusement chez des Seigneurs et dans de grandes maisons, dont ils avaient bientôt toute la confiance. Il leur continuait ses soins dans ses voyages à Paris : plusieurs de ses élèves l'y ont traité chez eux en vaisselle plate. D'autres, établis à Troyes, y ont perpétué les leçons de leur instituteur. Il ne les perdait de vue, ni dans leur succès ni dans leurs besoins. Il a long-temps payé une pension de trois livres par mois à un de ses vignerons de Balnot.

Quand on lui parlait des peines et de la dépense qu'entraînait ce nombreux domestique : « j'en serai « bien indemnisé, répondait-il, si je puis former un « honnête homme. »

L'agrandissement de ses bâtimens suivait le progrès de ses jardins, qui devinrent la promenade favorite de ceux qui savaient démêler, *homo homini quid præstat* (*f*).

Tels étaient les sortilèges, telle était la magie qu'employa M. de la Huproye, pour établir, dans sa patrie, la connaissance et l'amour du jardinage : *hæ meæ artes, hæc mea veneficia* (*g*), pouvait-il dire avec le fameux agriculteur romain.

Une économie, qui n'excluait point la magnificence même, lorsque l'occasion le demandait, et la vente des productions de ses jardins, formaient le fonds principal qui fournissait aux dépenses de Chanteloup.

Ces productions étaient telles, que les Ministres et les plus grands Seigneurs recevaient, avec reconnaissance, les essais que M. de la Huproye leur en envoyait. Le Cardinal de Fleury, M. Orry, la Princesse de Carignan, le Duc de Lévi, etc. ornaient leurs tables des fruits de Chanteloup, qu'ils faisaient souvent passer

sur celles du Roi et de la Reine : ce dernier Seigneur est venu plusieurs fois loger à Chanteloup, pour y jouir du spectacle singulier qu'offrait cette maison et celui qui y présidait.

Une correspondance suivie, avec les Intendans des jardins du Roi et les plus habiles jardiniers de Paris, lui procurait les meilleures espèces de fruits et de légumes, et des lumières sur toutes les parties du jardinage. Cette correspondance ne leur était pas inutile à eux-mêmes : M. de la Huproye leur faisait part de ses tentatives, de ses succès, de ses désastres : M. le Normand estimait beaucoup les procédés et tous les avis de M. de la Huproye.

Son goût pour le jardinage embrassait la culture des fleurs, qu'il a aussi établie à Troyes. A ce goût était subordonné celui des tableaux et des estampes, dont il a laissé une belle collection. L'amour de la lecture et des bons auteurs, sur-tout des anciens qu'il connaissait très-bien, remplissait le temps que lui laissait le jardinage : dans les derniers temps de sa vie, il avait, parmi ses jardiniers, un lecteur en titre.

L'amour du bien public entrait pour beaucoup dans ses vues et dans ses travaux. Il a donné d'autres preuves de cet amour, par le succès de plusieurs députations dont il fut chargé, dans différens temps, en qualité de Conseiller de l'échevinage.

Il est mort octogénaire, le 10 octobre 1739. Il avait un frère jésuite, dont le mérite et les talens ont utilement servi sa société.

Bien des gens pourront trouver ennuyeux cet article et tous ses détails : je m'y suis attendu : *placere studui bonis quàm plurimùm* (*h*).

Quel parti M. de la Huproye n'eût-il pas tiré de

la partie du mur qui ferme, au Midi, l'enclos qui contient l'église, les bâtimens et les jardins des Carmélites du faubourg? Ce mur, sur une hauteur d'environ vingt pieds, et sur une extrême longueur, est précisément dans la position et sous l'aspect le plus favorable qu'eût pu choisir un très-habile jardinier, pour un terrain uniquement destiné à un espalier de pêchers.

Il y a sept ou huit ans qu'il fut proposé au Supérieur-spirituel des Carmélites, et à d'autres personnes, auxquelles on supposait quelque crédit auprès de ces religieuses, de les engager à former, sur la partie extérieure de ce mur, l'espalier pour lequel il semblait fait. Tout était à peu près arrangé, pour assurer la conservation des pêches que donnerait cet espalier : le terrain, qui côtoie ce mur au Midi, est fermé par des vignes ; il ne restait qu'à construire, à chacune de ces extrémités, une maisonnette que l'on aurait abandonnée à quelques gens sûrs, pour leur habitation, à charge de garder les pêchers, par eux et par des chiens que l'on aurait lâchés, la nuit, pendant les six semaines environ que dure la maturité de ce fruit. En convertissant en jardinage les terrains avantageusement abrités qui côtoient l'espalier, ce qu'auraient fait d'eux-mêmes les habitans des deux maisonnettes, ce terrain rapporterait une augmentation de produit, plus qu'équivalente à l'intérêt de la somme qu'auraient coûté les deux bâtimens.

A cette proposition, il fut répondu : que les règles des religieuses, éloignant de l'extérieur des murs de clôture tout ce qui pouvait aider à la franchir, rendaient cet arrangement impossible. On répliqua, en proposant, pour l'espalier, les os de mouton qu'em-

ploient à cet usage les habitans de Montreuil, auprès de Paris; ils les fichent irrégulièrement dans les joints des pierres qui forment leur mur d'espalier, et les y scellent avec du plâtre. Suffisans pour soutenir les branches de pêcher, qui n'y sont que légèrement arrêtées, et ne pouvant porter un homme, ces os auraient mis la clôture de nos religieuses à couvert des incursions et des assauts, contre lesquels leurs règles ont voulu les rassurer.

Ces règles l'emportèrent : toute idée d'espalier fut rejetée, sans apparence de retour.

Cependant, à l'une des extrémités du mur dont il s'agit, on a planté, l'année dernière, quelques pêchers; et cette plantation qui a très-bien réussi, gagnant de près en près, l'espalier se trouvera enfin formé.

S'il l'eût été dans le temps où la première proposition en fut faite, de calcul fait, il aurait produit, cette année, plus de mille écus. Le calcul de ce produit a une base certaine dans ce qu'a rendu l'espalier du jardin de feu M. le Président Gonthier, aujourd'hui occupé par M. le Curé de la Madeleine, et dans la comparaison de l'étendue très-bornée qu'occupe cet espalier, avec l'espace immense qu'occuperait l'espalier des Carmélites. En leur donnant, d'après cette comparaison, ce calcul en toute rigueur, M. le Curé de la Madeleine leur aura pu faire naître quelques regrets sur l'inexécution d'un projet, qui, loin d'attenter à leur clôture, l'eût doublée.

Si elles sont assez riches pour négliger une pareille ressource, au moins pourraient-elles en user pour les pauvres : vendre, à leur profit, quarante ou cinquante milliers de bonnes pêches, est le plus sûr moyen pour faire une bonne quête.

Elles rempliraient un autre devoir de la charité chrétienne, en procurant à une ville qui, de jour en jour, leur devient moins étrangère, l'abondance d'une denrée aussi saine qu'agréable.

Nous négligeons trop notre surabondance, dans un autre genre. Au curage, que l'on fit en 1767, des canaux par lesquels la Seine arrose une partie de notre ville, plusieurs de ces canaux étaient remplis, et presque engorgés, en bien des endroits, par des charretées de cornes dont on pourrait tirer bon parti.

Les cornes de toute espèce, qui sortent des boucheries et des tanneries de Londres, sont recueillies avec soin; on en charge des bateaux qui les voiturent dans les métairies, au-dessus et au-dessous de Londres.

On les répand par tas, aussitôt après la récolte, dans les champs qui doivent demeurer en sombres, et, au premier labour de ces sombres, on les jette au fond des sillons. Les labours suivans en retournent une partie, que l'on a soin, au dernier, de rejeter dans le sillon, à mesure qu'il est tracé par la charrue.

On se loue beaucoup de l'engrais qui en résulte, sur-tout pour les terres fortes et froides, telles qu'aux environs de Troyes, sont celles de Rouilly, Lusigny, etc. Les voitures des laboureurs, qui, après avoir amené le blé au marché, retournent presque toujours à vide, en pourraient charger, à différens voyages, la quantité que les maîtres voudraient employer.

Les premiers sucs que cet engrais dépose dans les terres, sont avidement recueillis par le gros et menu bétail que l'on y fait paître. Il s'attache de préférence aux herbes qui poussent, sous les tas de cornes qu'il éparpille.

On emploie encore très-utilement les cornes, en

les faisant servir de base à la nouvelle terre ou terreau dont on emplit les tranchées destinées au plant, soit d'asperges, soit d'arbres en espalier. On les couche latéralement, de manière que le fond de la tranchée en soit exactement parqueté.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Population.

NOTRE population n'est plus au point où elle fut dans les quinzième et seizième siècles. Plusieurs causes ont contribué à la diminuer : nos foires transférées à Lyon et à Rheims ; l'affaiblissement et la chûte des manufactures les plus importantes ; les guerres de Louis XIV ; l'admission de plusieurs couvents des deux sexes dans l'intérieur de la ville ; l'extension que donnent les gens aisés à leurs habitations ; des incendies, dont les places sont demeurées vagues, ou ont été largement rebâties ; l'accroissement des impôts, des octrois, etc.

L'état suivant des naissances dans les paroisses de Saint Remi et la Madeleine, depuis les années 1570 et 1574, époques où commencent les registres de ces deux paroisses, indiquant ces naissances par chaque dixième année, peut suffire pour donner, par extension, le cours de la population dans le reste de la ville, sous les époques correspondantes. Ce cours est en raison inverse de celui de l'Auvergne et du Beaujolais, que l'on vient de donner dans un nouvel ouvrage où, ce semble, on conclut trop, en concluant de ces provinces à toutes les provinces du royaume.

ÉTAT DES BAPTÊMES

DANS LES PAROISSES DE

St. Remi.		Ste. Madeleine.	
Années.	*Naissances.*	*Années.*	*Naissances.*
1574.	150.	1570.	142.
1580.	196.	1580.	138.
1590.	156.	1590.	101.
1600.	159.	1600.	105.
1610.	179.	1610.	112.
1620.	134.	1620.	106.
1630.	135.	1630.	118.
1640.	155.	1640.	117.
1650.	149.	1650.	132.
1660.	130.	1660.	109.
1670.	132.	1670.	101.
1680.	100.	1680.	81.
1690.	102.	1690.	89.
1700.	88.	1700.	67.
1710.	52. *	1710.	42.
1720.	81.	1720.	88.
1730.	87.	1730.	76.
1740.	78.	1740.	66.
1750.	79.	1750.	66.
1760.	74.	1760.	68.
1766.	116.	1765.	73.

* Sous cette triste époque, correspondante aux quinze dernières années du règne de Louis XIV, Troyes était devenue tellement déserte, que les maisons de la rue Notre-Dame, depuis la rue du Temple jusques vis-à-vis Saint-Jean, étaient inhabitées, ainsi que je l'ai appris de gens qui vivaient alors.

Le décroît gradué de la population devait suivre, et il a suivi le décroît du commerce. Tant que, par les soins paternels des Comtes de Champagne et par les foires qu'ils avaient établies, Troyes fut l'entrepôt du commerce d'une partie de l'Europe, ses manufactures étaient sûres du débit le plus avantageux, parmi une foule d'étrangers qui s'en disputaient les produits, et elles nourrissaient un peuple nombreux : la seule tannerie formait une ville aussi riche que peuplée. La bourgeoisie de Troyes était alors composée de négocians, dont les spéculations embrassaient tout ce qui roulait autour d'eux : *nihil lucri à se alienum putabant* (*a*).

Sous cette époque, la loi, d'accord avec le préjugé, favorisait également le commerce et la population, en permettant à la Noblesse de vivre *marchandement*, en lui imposant même la nécessité de cet arrangement, par l'égalité dans le partage des successions. Cette loi et ce préjugé avaient fait la grandeur des républiques et des villes commerçantes de l'Italie. Proscrits en Italie par la vanité, ils ont passé en Angleterre, où ils opèrent ce qu'ils avaient jadis opéré en Italie et à Troyes.

Odart Colbert, Seigneur de Villacerf, Saint-Pouange et Turgis (2), est le dernier de nos négocians, qui ait élevé une maison connue. Les richesses et la considération, qu'il avait acquises dans le commerce, servirent à l'établissement honorable de sa nombreuse famille, et elles furent la base de la fortune de Jean-Baptiste Colbert, l'un de ses neveux, qui fut depuis le Grand Colbert.

Odart avait maison à Rheims et à Anvers ; des fabriques, à son compte, dans ces deux villes et à

Troyes ; un fonds considérable dans les affaires de commerce, de banque et de finance, que faisaient en société les Cénami et Mascrani, célèbres banquiers florentins ; enfin, il tenait une correspondance aussi étendue que variée dans ses objets : une grande partie des pièces de cette correspondance, tant avec les étrangers qu'avec sa famille, existent encore à Troyes : elles sont la plupart en italien.

D'autres noms, plus anciennement et non moins avantageusement connus, doivent à Troyes et à son commerce en grand, la source de leurs richesses et de leur illustration.

Depuis la révolution, au milieu de marchands invariablement concentrés dans l'achat et la vente d'une espèce déterminée, nous n'avons eu de négocians que M. Dufour père, mort vers 1735, et M. Thurin, récemment décédé.

Ainsi que toutes les villes de commerce, à raison de l'étendue de leur population, Troyes dévore ses habitans, presque toutes les familles ne portant, qu'à trois ou quatre générations, la durée de leur fortune et de leur nom. Cette extinction successive a sa preuve dans les différentes listes qu'offrent ces mémoires, et les preuves qui y seront jointes, des principales familles de la bourgeoisie de Troyes. En suivant ces listes, sous différentes époques qu'elles parcourent, on trouve, dans chacune, de nouveaux noms et de nouveaux personnages qui se suivent et se remplacent périodiquement ; déperdition encore plus considérable parmi les artisans et le bas-peuple.

Les bourgs et les campagnes voisines fournissent à ces remplacemens d'autant plus considérables, que les villes sont plus peuplées. Ainsi, à raison de leur

population, nos villes peuvent être regardées comme autant de *clamarts* qui engloutissent la France.

Nous sommes peu d'accord sur le nombre d'ames (3) que renferme actuellement la ville de Troyes, y compris les faubourgs et les hameaux dépendans des paroisses de ville; les uns portent ce nombre à trente mille, d'autres le réduisent à dix ou douze mille. Lassé de cette incertitude, j'ai eu recours, pour la fixer, au moyen que je vais indiquer.

M. Jaillant, actuellement Greffier en chef du bailliage, m'a procuré les états des naissances, des mariages et des morts, dans toutes les paroisses de la ville, pour l'année 1766, d'après le relevé qu'il a fait des registres de ces paroisses.

Ces états fixent le nombre des naissances et celui des morts à un mille environ.

Suivant les principes établis par M. de Parcieux, dans son *Essai sur les probabilités de la vie humaine*, en prenant, dans une ville telle que Troyes, le nombre des naissances et des morts pour le vingt-septième du total des habitans, il s'en suivrait que Troyes aurait environ vingt-sept mille habitans, non compris les enfans au-dessous de sept ans (*b*).

CHAPITRE CINQUIÈME.

Bâtisse.

La disette de pierres a mis nos aïeux dans la nécessité de bâtir en bois. Cette matière de construction, en donnant à une ville un air peu brillant, l'expose à de fréquens incendies. Parmi les incendies que Troyes a

essuyés, les deux plus mémorables arrivèrent le 23 juin 1181 et le 25 mai 1524. Ce dernier était l'ouvrage d'incendiaires qui furent arrêtés, convaincus et brûlés: ils se disaient autorisés et envoyés par des Officiers des troupes de l'Empereur Charles V. Dans le premier de ces incendies, la ville fut entièrement réduite en cendres; dans le dernier, le quartier de l'ancienne cité fut seul épargné.

Dans la reconstruction de Troyes, on a conservé les premiers alignemens des rues, et toujours suivi les anciens repères. Ces anciens alignemens offrent au coup-d'œil une irrégularité qu'il n'aurait pas été, ce semble, bien difficile d'éviter, rien n'étant plus aisé que de tirer des rues au cordeau. Mais autrefois on bâtissait les villes pour les habitans, et à l'agrément du coup-d'œil, dont la trop grande continuité pouvait paraître ennuyeuse, on préférait la direction qui paraissait la plus propre à rompre les rayons du soleil et l'impétuosité des vents, à faire refluer l'air dans les rues de traverse, et à procurer, en tout temps, contre la chaleur et contre la pluie, un abri commode et continu. Il ne serait pas difficile de démontrer que, sous ce point de vue, la direction oblique des rues de Troyes est le résultat d'un plan uniforme et d'une combinaison raisonnée.

Le Génie de la province, constamment voué à cette direction, l'a religieusement suivie dans la construction du pont de pierre jeté, en 1760, sur le bras de la Seine, qui prête à la ville le superflu des eaux du *moulin de Paresse*, dans les alignemens de nos murs, de Notre-Dame de l'Echerelle, des ponts de Brûlé, enfin dans ceux qu'il expédie pour l'intérieur de la ville.

Ces derniers sont relatifs à un plan non encore autorisé, et qui s'exécute provisoirement sous l'inspection de nos aligneurs ordinaires, à l'égard des maisons qui, suivant ce plan, doivent avancer et prendre sur la rue. Quelques propriétaires se sont déjà prévalus de cet avantage; ce qui, dans les rues les plus fréquentées, forme en avant des tambours, dont la position, à l'égard des maisons voisines qui conservent l'ancien alignement, offre tout ce qu'on peut désirer pour les coupe-gorges les mieux conditionnés.

Les maisons, situées dans la partie opposée de la rue, doivent, par leur retraite, compléter l'alignement que détermine le nouveau plan; mais, quand ces maisons reculeront-elles? Sans entrer dans le détail de tous les ressorts tant physiques que moraux, qu'à perpétuité la propriété fera jouer, pour se maintenir sur son terrain; sans pénétrer les causes, soit internes, soit externes, qui feront perdre de vue le nouveau plan, jugeons de l'avenir par le présent, c'est-à-dire, par plusieurs maisons rebâties depuis deux ans, aux yeux de toute la ville, sur les anciens repères, quoique, par le nouveau plan, formellement condamnées à se retirer; et concluons l'état futur de nos rues entre deux files de maisons, dont l'une avancera perpétuellement sur l'autre, qui ne reculera jamais.

Tacite disait de Rome rebâtie sous Néron : *dimensis vicorum ordinibus, et latis viarum spatiis, cohibitâ ædificiorum altitudine, ac patefactis areis, additisque porticibus .....; erant tamen, qui crederent veterem illam formam salubritati magìs conduxisse, quoniàm angustiæ itinerum et altitudo tectorum non perindè solis vapore perrumperentur; at*

nunc patulam latitudinem, et nullá umbrá defensam, graviore æstu ardescere. Tacit. Annal. L. 15, cap. 10 (*a*).

On m'avait reproché, en 1762, d'avoir mal rapporté ce passage où il s'agit de Rome rebâtie par Néron, après que ce monstre se fut donné le plaisir de la livrer aux flammes, pour la débarrasser de ses alignemens *obliques et tortueux*, sur les nouveaux desseins des Ingénieurs *Celer* et *Severus* : *Magistris et Machinatoribus Celere et Severo, quibus ingenium et audacia erat, etiam quæ natura denegavisset, per artem tentare et viribus Principis illudere.* Tacit. loc. cit (*b*).

J'ai reconnu qu'en effet Tacite ne présente pas, comme cri général, les regrets sur l'ancienne construction : *erant qui crederent* : au lieu de ces mots, on lisait : *experientiá constitit.* Si cette interpolation est un crime, elle est celui d'un homme qui, sans faire tort à Maître Gouley, était supérieur à notre rue des Lorgnes, et dans l'intelligence du texte de Tacite, et dans la connaissance des monumens de l'histoire romaine : cet homme est le célèbre Pierre Pithou. Dans la préface manuscrite de ses *Annales Francorum*, soit sur des autorités postérieures à Tacite, soit qu'il vît dans le *quidam* les gens sensés et éclairés, qui ne font jamais foule, il avait ainsi présenté ce passage. Il l'employait à établir le danger des innovations dans l'État, par la comparaison oblique de ceux qui bâtissent leur fortune sur ces innovations, et des *Celer* et *Severus*, rebâtisseurs de Rome, avec les trois cents Spartiates qui, aux dépens de leur vie, fidèles aux institutions de Lycurgue, avaient mérité l'épitaphe, dans laquelle, sous une expression aussi simple que sublime,

Simonide a consacré la reconnaissance des Grecs :

Oxeïn', aggeilon Lakedaimoniois, oti té de Keimetha, toïs keinôn peithomenoi nomimois (c).

Aux matériaux que M. Joly de Fleury, ancien Procureur-Général, avait eu la bonté de m'envoyer pour la vie de MM. Pithou, était jointe cette préface, écrite en entier de la main de l'aîné de ces illustres frères (1). Frappé de la convenance du passage de Tacite, qu'elle m'offrait, avec l'objet auquel il s'adapte dans ces Éphémérides, je l'y ai fait passer tel que me l'offrait le manuscrit de M. Pithou (2). Au reste, en y substituant, à l'*experientiâ constitit* de M. Pithou, l'*erant qui crederent* du texte, il exprimera encore suffisamment ma pensée.

Pour la développer pleinement, et sur cet objet et sur quelques autres qui lui sont liés, je vais joindre ici, de la première main, un billet de Trajan à l'ami de Tacite, à Pline le jeune, sur un ouvrage public, commencé dans son gouvernement d'Asie. *Curandum est*, lui écrivait ce Prince inquiet et minutieux, *ut aqua in Nicomedensem civitatem perducatur. Verè credo te eâ, quâ debebis, diligentiâ hoc opus aggressurum. Sed, medius fidius, ad eamdem diligentiam tuam pertinet inquirere, quorum vitio ad hoc tempus tantam pecuniam Nicomedenses perdiderint, ne, quum inter se gratificantur, et inchoaverint aquæductus, et reliquerint. Quid itaque compereris, perfer in notitiam meam* (*d*). Plin. lib. 10. ep. 47.

Il manque à Troyes deux rues, l'une dirigée de la maison de l'Oratoire du Saint-Esprit au grand Séminaire, à travers l'enceinte de la maison des Jacobins et le cloître Saint-Etienne ; l'autre, qui, en conti-

nuant la rue du Bois, irait aboutir en droite ligne à celle du Faucheur. En procurant à la ville un embellissement réel et présent, ces rues ouvriraient des quartiers inhabités par le défaut de communication.

Les quatre principales portes de Troyes sont des monumens de l'ancienne architecture militaire. Ces anciens portaux annoncent mieux une ville que toutes les portes de basse-cour, que l'on pourrait être tenté d'y substituer.

Ainsi pensait de ces monumens le célèbre François Mansart qui, chargé de la construction du nouveau château de Dampierre, a conservé l'ancien portail, formé d'un pavillon flanqué de deux tours en dehors et de deux tourelles en dedans. Malgré les avantages qu'offrait la démolition de cette masse, pour la construction du nouveau bâtiment, Mansart n'était pas sans doute assez fort sur les *principes modernes*, pour se tailler de la besogne, en proposant de substituer, à cette masse, *un portail d'architecture mâle et élégante* (*e*).

Par un effet de la sage prévoyance de nos ancêtres, chacune des quatre principales portes de Troyes était abreuvée par une chaussée pavée en pierres très-larges, et poussée le plus loin qu'il avait été possible, c'est-à-dire, environ à une demi-lieue. Ces chaussées, dans le plus mauvais état d'entretien, offraient en tout temps un abord fatigant, mais toujours sûr. On a d'abord recouvert celle qui, de la porte Saint-Jacques, conduisait au tertre de Saint-Parre, mais en la laissant subsister: les autres ont été entièrement supprimées, et elles sont remplacées, au-delà du terrain des faubourgs, par les nouvelles chaussées, qui, comme des allées de jardin, ne subsistent qu'au moyen de réparations annuelles.

Dans l'état actuel des choses, rien de mieux ; mais si le temps revenait, où, appliquant à d'autres objets les fonds des ponts et chaussées, ou rendant à la culture les bras que lui enlèvent les corvées, le Gouvernement abandonnât les chemins à eux-mêmes, et aux soins de ceux qu'ils intéressent immédiatement, alors combien aurions-nous à regretter ces vieilles chaussées que, dans des temps semblables, nos ancêtres avaient regardées comme l'unique moyen de rendre Troyes abordable dans la mauvaise saison, c'est-à-dire, pendant les deux tiers de l'année? Nous nous trouverions alors, pour les abords de notre ville, dans le cas où nous nous trouvons, chaque année, pour la traite des vendanges les plus intéressantes par des chemins impraticables, parce qu'ils sont entièrement négligés; et entièrement négligés, parce qu'intéressant toute la ville en général, ils n'intéressent personne en particulier. Nous sommes environnés de monumens, qui prouvent ce que l'intérêt particulier peut obtenir et exécuter en ce genre.

Vers le commencement de ce siècle, feu M. Rapault, alors marchand de bois, et depuis Conseiller-Rapporteur du point d'honneur, avait proposé à la ville de construire, à ses frais, huit moulins à vent, qu'il aurait distribués dans les parties des remparts les plus propres à cette distribution, par leur élévation et par leur proximité des quartiers de la ville les plus peuplés. Pour se rembourser des frais, il en demandait la jouissance, à son profit, pendant trente années, à l'issue desquelles il les aurait remis à la ville, en toute propriété et dans le meilleur état possible. Plus il est aisé de sentir combien un tel projet était avantageux à la ville et aux citoyens, plus il est difficile d'imaginer les raisons sur lesquelles on put le rejeter.

On est dans le même embarras à l'égard de la proposition faite, il y a quelques années, par un de nos bons citoyens, concernant le pavillon élevé sur le débouché du canal des Buttes, dans la ville : il offrait de bâtir, à l'italienne, ce pavillon très-vilainement construit, d'édifier en pierre une serre et un appartement de bains dans le jardin d'où dépend le pavillon; enfin, d'entretenir de réparations la partie du rempart, depuis le canal des Buttes jusqu'au bastion de Notre-Dame-en-l'île, à charge d'en jouir, par lui ou ses héritiers, pendant quatre-vingt-dix-neuf années, en rendant annuellement à la ville tout ce qu'elle tire de loyer, et du jardin, et du terrain adjacent au rempart, dans toute cette partie. Au grand étonnement de l'entremetteur, cette proposition fut rejetée.

CHAPITRE SIXIÈME.

Commerce et industrie.

Un mémoire, présenté au Conseil dans la poursuite du rétablissement de nos foires, nous offre, sur l'état de notre commerce, vers le milieu du dernier siècle, des faits dont la comparaison, avec son état actuel, ne nous laisse plus voir dans notre ville que

campos ubi Troja fuit (*a*).

Outre la manufacture très-considérable de l'hôpital Saint-Nicolas, la draperie avait deux mille métiers battans; la communauté des marchands-drapiers, cent cinquante têtes; la teinture, vingt maîtres en bon teint, et pareil nombre en petit teint; la tisseran-

derie, seize cents métiers travaillans; la tannerie, corroyerie et mégisserie, quatre cent-cinquante bonnes maisons; la teinture en fil, cent cinquante maîtres; la passementerie, soixante; la poterie d'étain, cinquante; l'épinglerie, soixante; et les produits de ces manufactures, répandus dans toute l'Europe, formaient, entretenaient et soutenaient une quantité proportionnée de maisons de commerce aussi solides au dedans, que peu brillantes au dehors.

Ajoutons à ce détail, 1°. la manufacture très-considérable de cartes à jouer et d'images gravées en bois et grossièrement enluminées: Troyes et Rouen fournissaient la France et toute l'Europe de cet objet important de commerce, connu sous le nom de *dominoterie*, et dont la ruine commença par un léger impôt dont M. Colbert le chargea; 2°. la papeterie, qui occupait trente à quarante moulins répandus sur la Seine, depuis Bar-sur-Seine jusqu'à Méry: et nous aurons une idée de ce que dût notre ville à l'intelligence, à l'étendue des vues et à la sage économie d'habitans actifs et industrieux.

Gouvernée par le même esprit que les maisons de ses chefs, en s'empressant de placer parmi eux ceux qui se distinguaient dans leur état, elle n'en regardait aucun comme incompatible avec ses honneurs: les Le-Bé et les Denis, qui étaient à la tête de la papeterie, (manufacture qui devait, en France, son origine à la ville de Troyes) et tous les chefs des principales manufactures trouvaient dans les charges municipales la distinction et l'encouragement, que leurs travaux méritaient de la part du public (1): *ubi enim honos publicè non est*, dit un des plus sages politiques de l'antiquité, *ibi æmulatio esse non potest* (*b*). Cic. pro leg. agr.

Sans nous borner à d'inutiles regrets sur le passé, saisissons les ressources que le présent nous offre pour l'avenir.

§ Ier. *Tannerie.*

Des dettes insensiblement accumulées, et dont le remboursement a été trop négligé, des impôts d'une perception gênante et incommode, ont presque anéanti cette opulente communauté. Depuis bien des années, ses plus riches suppôts s'en sont détachés, et ont porté ailleurs leurs fonds et leur industrie : une partie de ces transfuges s'est établie à Paris, dans le faubourg Saint-Marceau. Leurs noms existent encore à Troyes, dans quelques branches que ces familles y ont laissées: nous avons ouï dire au Père Pomart, long-temps leur Curé à Saint-Médard, que, fidèles à leur origine, elles ont conservé l'idiôme troyen, qu'elles parlent encore dans toute sa pureté.

Peut-être l'amour de la patrie a-t-il encore conservé sur ces familles assez d'empire, pour en ramener à Troyes une partie, si, de concert avec elles, celles qui nous restent, prenaient des mesures efficaces pour la liquidation des dettes communes. Mais, indépendamment de l'espérance incertaine de ce retour, serait-il donc impossible à la communauté actuelle de faire un généreux effort pour sortir de ces entraves, et remonter par degrés à l'état florissant, dont elle a joui autrefois? La situation de Troyes, situation très-avantageuse pour l'objet de ce commerce, n'a point changé; les eaux, dans la distribution desquelles on a eu les tanneries principalement en vue, coulent toujours pour elles; les fosses, les bâtimens et toutes les aisances nécessaires à leurs travaux, sont encore dans

leur premier état ; enfin le Conseil leur tendrait une main secourable, si elles voulaient s'aider elles-mêmes, travailler à se libérer, rendre à leurs ouvrages la perfection qu'ils eurent autrefois ; en un mot, se déterminer à gagner moins actuellement, pour s'assurer, par la suite, des gains aussi considérables que solides. Ces gains futurs ne sortiront point des familles qui se résoudraient à ce sacrifice : ce sont des fonds qu'elles placeront sur elles-mêmes.

Il ne resterait de difficultés que dans les impôts dont les cuirs ont été chargés, et dans la servitude à laquelle ces impôts ont soumis les tanneries. Leur affranchissement est une affaire de calcul : les tanneurs pourraient y parvenir, du moins en partie, en mettant sous les yeux du Conseil, des états comparés des cuirs qui passaient à l'étranger avant l'établissement de ces impôts, et des cuirs que nous tirons de l'étranger depuis cet établissement. Si, dans cette comparaison, les cuirs tirés de l'étranger emportent la balance, les vues éclairées du Conseil sur tous les objets de commerce, le détermineront certainement à rétablir l'équilibre, par la modération des impôts, et par des facilités dans leur perception et manutention : il aura plus d'égard au bien du royaume, qu'intéresse une branche de commerce aussi importante, qu'à une cupidité indépendante de ces considérations.

Nos tanneries rétablies, nous n'aurons plus la douleur de voir, à nos foires, des files de chariots chargés de cuirs verds expédiés pour l'Allemagne, qui tirait autrefois de Troyes ces mêmes cuirs préparés et corroyés.

§ II. *Papeterie.*

Nos vœux en faveur des tanneries seraient remplis

si, pour la fabrique de leurs cuirs, les tanneurs voulaient faire ce qu'a entrepris et exécuté M. Debure pour celle de papier. Successeur des Le-Bé et des Denis, possédant les deux moulins qui restent à cette manufacture autrefois si considérable, chef d'une nombreuse famille que son exemple et ses succès attacheront à ce commerce qu'elle étendra et renouvellera, il est parvenu, à force de travaux, d'études, d'essais et de dépenses, à franchir les bornes dans lesquelles son art était concentré, dans ses temps les plus brillans: c'est-à-dire, dans les temps où les Le-Bé, premiers papetiers-jurés de l'Université de Paris, fournissaient la matière sur laquelle roulaient les célèbres imprimeries des Colines, des Etienne, des Vascosan.

Il a franchi ces bornes par la découverte du secret de ces beaux papiers bleu et violet, dont on se sert dans nos magasins pour l'envoi des toiles apprêtées : papier que les Hollandais nous vendent à si haut prix, et à l'égard duquel ils avaient découragé toutes les tentatives, en publiant qu'eux seuls en avaient le secret et la matière, dans les vieilles chemises bleues de leurs matelots.

Sans s'arrêter à ce bruit vague, M. Debure a presque atteint les dernières nuances de la couleur et du grain du papier hollandais. Il a tout lieu d'espérer que nos marchands s'élevant au-dessus de la prévention, sinon naturelle, du moins très-populaire, contre les productions du pays, s'empresseront de hâter la dernière perfection d'une découverte dont, dès-à-présent, ils peuvent recueillir les premiers fruits.

Le Conseil, qui en a senti toute l'importance, daigne le protéger et l'encourager : protection et encourage-

ment auxquels ont droit d'aspirer nos tanneurs et tous ceux qui s'occupent à étendre, à améliorer et à perfectionner les manufactures et les arts.

§ III. *Manufactures.*

Les manufactures étant au commerce ce qu'est l'ame au corps humain, une ville de commerce, sans manufactures, est un corps sans vie : pour les ranimer, le fabricant doit être attiré, retenu et fixé par tous les avantages qui peuvent l'attacher à son état.

Il s'exporte de Troyes, chaque année, une quantité prodigieuse de laines qui vont nourrir des manufactures étrangères ; et, au milieu de cette abondance, nous étions réduits à nos serges Saint-Nicolas : fabrique sur laquelle il s'était établi un empire, que l'on portait jusqu'à interdire aux fabricans l'accès des foires les plus voisines.

L'industrie s'est enfin évertuée, et nous avons à nous féliciter, 1°. de l'établissement d'une manufacture de couvertes de lit, de draps de Silésie, etc., actuellement protégée par une famille, dont le chef avait, en affaires, des vues trop supérieures, pour rougir de la qualité de fabricant, si elle lui eût tourné à compte;

2°. De l'établissement moins récent, formé par M. le Prince, d'une manufacture de draps et de ratines de la première qualité (2);

3°. De la chaleur des drapiers-drapans, pour l'extension de leur fabrique, et des entreprises que produit cette chaleur.

Ces établissemens favoriseront à Troyes celui de la filature de laine, d'autant préférable, ainsi que la filature des lins, à celle du coton, que les premières,

s'exerçant sur des matières que fournit le pays même, sont à couvert de toutes les variations qu'occasionnent mille accidens, et trop souvent le monopole, sur une matière qui n'arrive à nous qu'en passant par plusieurs mains.

Des particuliers ont élevé, de leur chef, des manufactures d'un autre genre. Il vient de s'en établir une de toiles peintes, qui se perfectionne et s'étend de jour en jour : le cloître Saint-Pierre en a vu se former une de tapisserie en laine hachée : soit pour la solidité du travail, soit par le goût des desseins, cette manufacture peut soutenir la comparaison avec tout ce que l'on connaît de mieux en ce genre.

Une manufacture plus importante, en toiles, futaines et basins (3), s'était établie à Origny, au centre de la Champagne la plus aride : mais cet établissement a été renversé par des jalousies aussi louables, lorsqu'elles vont au bien de la chose, que déplorables, quand elles ne peuvent être satisfaites que par la destruction.

En répandant dans nos campagnes le goût du travail et l'aisance qui le suit, les manufactures ne feront, pour elles-mêmes et pour Troyes, tout le bien que l'on peut en attendre, que lorsqu'il y aura, entr'elles et cette ville, une correspondance liée, fixe et soutenue.

Il n'est qu'un moyen de l'établir : c'est celui que donne l'exemple de Rouen ; c'est-à-dire, une halle où viennent s'étaler, à certains jours de la semaine, tous les produits des fabriques, et hors de laquelle on ne puisse ni exposer ni acheter. Il en coûtera aux marchands quelques commodités ; mais le commerce y gagnera : les affaires en seront plus promptes et plus faciles ; cette facilité multipliera les acheteurs, et la

multiplication des acheteurs augmentera, à son tour, le nombre des vendeurs, et par conséquent des fabricans.

Ce sont ces vues qui ont procuré l'établissement de la halle de Rouen, de la *cohue* de Nantes, etc. Elles ont dicté les réglemens qui, *y donnant la liberté de l'achat à tout le monde, aux forains, pour revendre par-tout ailleurs qu'à Rouen, et aux bourgeois de Rouen, pour leur propre usage et consommation, font défenses à tous courtiers ou courtières, emballeurs, auneurs, curadiers et ouvriers toiliers, d'acheter dans la halle aucunes toiles, même aux courtiers et courtières, d'y entrer aux jours de marché, sous peine de cent livres d'amende* (4) : arrêt du Conseil du 26 mars 1726.

En liant à la ville de Rouen les manufactures du pays de Caux et de toutes les campagnes de son voisinage, cet établissement est devenu l'aliment capital de son commerce et la base de sa splendeur (5). Jusqu'à ce qu'il ait pris à Troyes, les manufactures de la campagne, n'ayant qu'une existence précaire et dépendante des mains qui les font travailler, tomberont dès que ces mains cesseront de les soutenir. Si, contre toute apparence, l'asservissement les soutient et les multiplie, en ruinant les fabriques de la ville, elles ruineront les marchands non-fabricans, le commerce et la ville elle-même. Il en est de ces objets comme de toute denrée ; la campagne nourrit la ville, et, sans la ville, la campagne ne peut subsister :

Elle reçoit et donne, et la chose est égale :
Tout travaille pour elle, et réciproquement
Tout tire d'elle l'aliment.

La Font. liv. 3. fab. 2.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Objets divers d'économie publique.

§ I[er]. *Dépôt pour les actes publics.*

Il serait difficile d'imaginer la confusion et le chaos dans lesquels sont perdus nos actes les plus intéressans pour la société. Répandus dans les greniers d'héritiers de gens qui s'en sont emparés, dérobés au public par des scellés, jetés dans le fond d'études la plupart du temps sans répertoire, rien ne les met à couvert, ni des ravages du temps, ni de la déprédation et des entreprises de l'intérêt particulier. Nous sentons à chaque instant les conséquences de ce désordre, dans les peines que nous éprouvons pour former la moindre suite de titres de propriété, ou pour établir une généalogie de soixante ou quatre-vingts années : il est très-rare qu'il ne s'y trouve quelque lacune, par le défaut de pièces, dont les plus pénibles recherches ne peuvent procurer le recouvrement. Le remède à ce désordre est aussi simple, que prompt et efficace : indépendamment de l'intérêt public, celui des Notaires eux-mêmes semble l'exiger. Par l'établissement d'un dépôt fixe, où seraient versées les anciennes minutes, où seraient déposées les minutes de chaque année, et où le tout serait arrangé et coté relativement à des répertoires bien tenus, le public rentrerait enfin en possession de ses titres.

Sans vouloir rien prescrire, je me contenterai de rapporter ce que la ville de Florence offre en ce genre. *Hoc enim est in cognitione* regionum *salubre.*

ac fructiferum, omnis te exempli documenta intueri, indèque tibi tuæque patriæ quod imitére capias. Tit. Liv. init. (*a*).

Les Médicis étant devenus maîtres de Florence, un des premiers soins de ces Princes citoyens, fut de rassembler les actes dispersés dans divers dépôts publics et particuliers; et pour en assurer la conservation, ils établirent deux dépôts publics. L'un, que j'ai vu, orné en dehors d'excellentes statues, et solidement bâti en pierre, de la grandeur et de la forme, à-peu-près, de notre église de Saint Pantaléon, rassemble les minutes des Notaires, les registres de tous les actes, soit judiciaires, soit juridiques, et ceux des baptêmes et des morts. L'autre, bâti à une grande distance du premier, renferme les *duplicata* de tous ces actes : expédient bien imaginé contre les ravages des incendies, malgré toutes les précautions qu'on a prises pour les prévenir. L'un et l'autre de ces dépôts a un double répertoire, l'un par matières, l'autre par noms. Au moyen de ces répertoires, une généalogie à dresser, quelqu'étendue, quelque compliquée qu'elle soit, est l'ouvrage d'une matinée. On l'établit même en justice sur la simple notice des actes donnée par le garde-minutes qui, lorsqu'il en est requis, en délivre les expéditions. Comme cette recherche est très-prompte et très-facile, la notice de chaque acte est taxée à quatre ou cinq sols de notre monnaie : ce qui est compensé à l'égard des garde-minutes, par la multitude prodigieuse de consultations qu'attire la facilité de la recherche; chaque particulier y ayant recours, lorsqu'il a besoin d'une indication suivie des titres mêmes qu'il a en sa possession. En un mot, ce double dépôt, auquel les

représentans du Souverain actuel continuent les attentions et les soins des Princes qui l'ont formé, est le sanctuaire de la sûreté publique et un chartrier commun, où chaque famille et chaque citoyen a des titres publics de son état et de ses possessions.

Dans le reste de l'Italie, les Notaires ont des registres ou protocoles, cotés et paraphés, où ils portent successivement toutes leurs minutes d'actes, sans y pouvoir laisser de lacune. Cet arrangement a trois avantages qui s'annoncent d'eux-mêmes.

§ II. *Enfans-trouvés.*

Un usage meurtrier emportait de Troyes les nouveaux nés, abandonnés à la miséricorde et à la charité de leurs concitoyens. L'Hôtel-Dieu, occupé de bâtimens et de projets d'embellissemens, les envoyait à Paris, en toute saison, par convois réglés: un pieux personnage avait décidé *qu'il était de la piété d'en user ainsi envers les enfans du crime.* Au moyen de cette loi suprême, malgré les vœux et les délibérations mêmes du bureau d'administration, ces malheureuses créatures ne trouvaient pas, au milieu de leurs concitoyens, la commisération qu'éprouvèrent en Egypte, les nouveaux nés du peuple d'Israël, de la part des accoucheuses égyptiennes, dont il est dit : *quia timuerunt obstetrices Deum, ædificavit eis domos* (b).

Cette dureté a fait enfin place à des sentimens plus humains. Les enfans-trouvés sont distribués dans les campagnes, où, sous les yeux de MM. les Curés, on les nourrit de lait de vache, ainsi que cela se pratique dans une partie de l'Allemagne, à l'égard des enfans mêmes des premières maisons. Une femme

de tout âge en élève plusieurs ; l'Hôtel-Dieu paye ces femmes, fournit et entretient les trousseaux, à la façon desquels la charité fournit.

Par cet arrangement, que le succès commence à justifier, les enfans-trouvés n'enlèvent ni ne partagent un lait destiné à d'autres : on est débarrassé du soin de chercher, de trouver, de choisir des nourrices : ces enfans, formés dès l'enfance à la vie champêtre, répareront une partie des pertes que fait la campagne, par la milice, par les enrôlemens, par la domesticité des villes.

Notre Hôtel-Dieu entre par-là dans les vues de la dernière déclaration du Roi, pour la répartition des enfans-trouvés dans les campagnes, et il acquiert un droit aux avantages que promet cette déclaration.

Il ne travaille pas moins utilement pour l'hôpital des enfans-trouvés de Paris, qui a intérêt d'encourager et d'aider cet établissement à Troyes, et de semblables établissemens à Orléans, à Chartres, à Noyon et dans toutes les villes voisines de Paris, dont les enfans-trouvés, en surchargeant l'hôpital de la capitale, partagent les soins et les dépenses qu'il doit aux siens.

§ III. *Femmes en couche.*

L'Hôtel-Dieu vient d'ouvrir une salle, où les femmes pauvres, prêtes à accoucher, sont reçues, accouchées et traitées, jusqu'à ce qu'elles puissent retourner chez elles, sans danger pour leur santé.

Il a ménagé une autre salle pour les opérations de la taille et pour les blessés qui, depuis la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, jusqu'à l'année dernière, étaient opérés et traités dans la même chambre que

les fiévreux, malgré les réclamations des Médecins et Chirurgiens, sur le danger de ce mélange.

Il ne reste plus qu'un abus, pour la réformation duquel l'humanité réclame envain depuis bien long-temps. On place les malades deux à deux dans un même lit, quoiqu'il y ait des lits vacans et souvent en grand nombre : usage inhumain, qui renouvelle le supplice imaginé dans l'antiquité par un raffinement de cruauté :

Mortua quin etiam jungebant corpora vivis,
Complexu in misero sic longâ morte necabant (c).

Les protecteurs de cet usage se couvrent d'un prétexte d'économie pour le linge et pour les draps. Mais les draps sont-ils faits pour les pauvres, ou les pauvres pour les draps? Dans une maison fondée, dotée, comblée de legs pieux, non pour enrichir un maçon, un serrurier, un entrepreneur ; mais pour fournir à nos pauvres concitoyens l'hospitalité et les secours que demande l'état de maladie, le lit garni est le premier de ces secours, celui sans lequel tous les autres ne sont rien.

Pour l'assurer à chaque malade, autant que la quantité des malades n'excède pas celle des lits, il suffit de rappeller aux administrateurs et aux religieuses, c'est-à-dire, à des personnes consacrées au soin des malades, les uns par serment en justice, les autres par des vœux qui ont décidé leur état, ce que disait, en 1765, un administrateur, dans un acte juridique répandu par la voie de l'impression : « voyons les pauvres, non dans des êtres chimé-« riques et dans un nom imposant au public, mais « dans nos concitoyens, dans nos frères qui arrivent

« à l'Hôtel-Dieu, c'est-à-dire, chez eux, et dans
« une maison, dont nous ne sommes que les premiers
« serviteurs (1) ».

Ces sentimens avaient dicté un projet, formé et rédigé, en conséquence de la déclaration par laquelle, en 1545, François I. appellait les laïques à l'administration des hôpitaux, exclusivement régis jusqu'alors, par des administrateurs ecclésiastiques.

Ce projet a été la base de l'administration de nos hôpitaux, jusqu'à l'arrêt du conseil de 1630, et aux lettres-patentes de 1631, qui l'ont définitivement réglé d'après le plan fixé par le projet.

Il réunit tous les objets de charité, que des vues particulières ont depuis écartés, et auxquels on vient enfin de revenir : il offre des mesures aussi sages qu'économiques pour l'admission, l'entretien, l'éducation des orphelins, orphelines et enfans-trouvés, et pour pourvoir à leur état : il annonce *une chambre députée de toute ancienneté, pour la gésine des femmes* : il prescrit la plus grande attention *pour les lits et couches, et pour savoir si elles sont en bon ordre*.

CHAPITRE HUITIÈME.

Vocabulaire troyen : Discours préliminaire.

L'ORIGINE des langues, leur propagation, leur diversité, leur affinité tiennent à une foule de faits sur lesquels les monumens nous manquent, et que l'analogie et les conjectures ne peuvent que très-imparfaitement suppléer. Jouissons au moins de ce que

nous connaissons en ce genre, comme d'une preuve de la supériorité de nôtre raison sur l'instinct des animaux, bornés au même langage dans tous les temps et sous tous les climats.

Les dialectes, subordonnés aux langues anciennes et modernes, présentent les mêmes difficultés, également insolubles.

Les peuples de la Grèce, indépendans les uns des autres, étendirent cette indépendance à la prononciation de la langue qui leur était commune.

Tant que Rome ne fut que la rivale des Etrusques, des Sabins, des habitans de la grande Grèce, des Gaulois transalpins, chacun de ces peuples ne parla que la langue qui lui était propre. La latine s'étendait insensiblement avec les conquêtes des Romains : elle s'enrichissait de ces conquêtes : elle devint enfin la langue dominante de l'Europe. Mais il est fort douteux que, même en Italie, elle ait jamais été l'idiôme unique des peuples ou incorporés, ou soumis à l'Empire Romain : au moins les Toscans prétendent-ils à une exception en faveur de leur langue actuelle, qu'ils font dériver immédiatement de l'ancien étrusque.

La langue moderne de l'Italie, de même que l'ancien grec, a, dans la diversité de ses dialectes, des titres de l'indépendance respective des peuples auxquels elle est commune : chacun de ces dialectes conserve une teinture de son origine primitive. Le napolitain et le calabrois tiennent beaucoup du grec. Le lombard a retenu la prononciation gauloise de l'*U*-voyelle. Le toscan, après s'être enrichi de tout ce que ces langues secondaires avaient ou de plus agréable ou de plus énergique, est aujourd'hui à l'Italie ce qu'y fut autrefois la langue latine. Les autres dialectes, bornés cha-

cun dans son territoire, à quelques compositions badines ou burlesques, n'ont droit d'intéresser et d'égayer que ceux qui les parlent : c'est jargon de coterie que l'on n'entend point, et qui n'est point de mise ailleurs.

Le français a eu les mêmes progrès et la même fortune que le latin. Insensiblement devenu la langue dominante de la France, il y a fait taire les dialectes des provinces, après s'être enrichi de ce que le hasard ou le choix lui ont fait emprunter de ces dialectes. L'éloignement de la capitale a mis le bas-breton, le languedocien, le provençal à couvert de l'invasion générale. Les provinces plus voisines de Paris n'ont sauvé que quelques débris de la syntaxe et des locutions de leur idiôme primitif : débris conservés par la tradition orale et populaire, c'est-à-dire, par la voie la moins capable de perpétuer quelque connaissance que ce soit.

C'est pour prévenir l'anéantissement total de ce qui nous reste de l'ancienne langue du territoire de Troyes, que nous avons cru devoir en former un Vocabulaire.

Relativement à ce qu'elle fournit à ce Vocabulaire, la ville de Troyes peut être considérée comme partagée en quatre cantons ; la rue du Bois, la rue Surgane, le quartier des bouchers et celui de Nervault.

Ce n'est que par honneur et par le souvenir de ce qu'elle fut autrefois, que la rue du Bois peut mériter encore cette distinction : dépositaire de plus d'un ancien usage, elle n'a pas conservé toutes les traditions avec une égale fidélité. Le voisinage des rues des Carmélites et des Lorgnes qui lui sont parallèles, les beaux parleurs perpétuellement assemblés sur la

Bûche des Repenties et dans la rue du Coq, y ont insensiblement porté ce que M. de la Monnoye appellait, relativement à la rue du Tillot à Dijon, *le mauvais air de la maison de M. Petit* (*a*).

La rue Surgane n'avait point un pareil voisinage à redouter. Cependant notre langue y a considérablement perdu. Nous osons accuser de ce dépérissement feu M. Bertrand, Curé de Saint-Nizier. Ami de tous ses paroissiens, entièrement livré à eux, uniquement occupé de leurs besoins temporels et spirituels, causant familièrement avec les enfans mêmes, il usait ou plutôt il abusait de cette familiarité pour déraciner le langage troyen. Il était de Vitry-le-Français : le langage et les manières de nous qui trouvons tout bon, ont le malheur de ne pas plaire aux gens des petites villes et des bourgs qui nous avoisinent.

La paroisse de Saint Denis, dont le quartier des bouchers fait la plus grande partie, n'a rien eu de pareil à craindre de la part de M. Poupin, qu'elle a eu long-temps pour Curé. Personne n'était plus en état que lui d'y naturaliser le français ; mais il est Troyen : il a laissé à ses paroissiens le langage de leurs pères : langage qui lui paraissait moins ridicule que les efforts inutiles que font certaines gens pour parler français.

Le troyen ne s'est nulle part aussi heureusement perpétué que dans le quartier de Nervault. Ce quartier, habité par d'anciennes races de vignerons, et retranché de tout côté par la Seine ou par les remparts, est comme un sérail où notre langue, sa syntaxe, sa prononciation, ont conservé leur pureté primitive à l'abri des atteintes du dehors. Dans cet heureux quartier, le compilateur du présent Voca-

bulaire a perdu un vieil ami (Maître Louis Blondet) dans la bouche duquel le troyen se serait retrouvé, s'il eût été déraciné de toutes les autres bouches : *ille mihi unus Academiam faciebat* (*b*).

Au reste, quoique les débris de notre langue primitive ne soient venus jusqu'à nous que par tradition, peut-être en existe-t-il quelques monumens, pour la découverte desquels nous prions les savans de nous aider de leurs lumières et de leurs recherches. Furetière nous en a conservé un, sous le mot *Raire*.

Fidèles à cette tradition, nous avons essayé de rassembler tout ce qu'elle nous a conservé. Peut-être, dans la foule, trouvera-t-on quelques mots qui furent autrefois d'un usage général, et que, sans égard à leur désuétude, le troyen a retenus. Au moins, pouvons-nous assurer que nous n'en avons ni créé ni inventé aucun : ce sont marchandises prises en divers magasins, et remises au prix coûtant. Ce Vocabulaire aurait embrassé presque toute la langue française, si l'on eut voulu y tenir compte des mots plus ou moins défigurés par notre prononciation.

Nous avons donc à-peu-près une langue à nous. Devons-nous nous en humilier ? Devons-nous nous en glorifier ? Entrons à cet égard dans les sentimens que ce bon Curé du Haut-Dauphiné tâchait d'inspirer à ses ouailles, qui riaient au nez d'un malheureux voyageur à qui Dieu, dans son ire, avait refusé un goître.

Vocabulaire troyen (c).

A

Abouchetons, *adv.* couché sur le ventre.

Accin, enclos de maison de paysan.

Achelles, planches placées chez des paysans sur des chevilles.

Adre, brûler.

Ahir, marcher avec peine : je ne saurais plus ahir.

Ainsinché, aussi-bien, autant que.

Allours, portiques ou promenoirs couverts.

Amble, *ambleut*, bas-breton, décoction d'herbages et de son pour les vaches.

Amerouche, un peu amer.

Amôteur, *adv.* au contraire.

Ampolie, poulie.

Amputer, *ou* ampunaiser, empester.

Ancroche, *voy.* panneau.

Angodre et Antheurle, gauche, mal-adroit.

* Angouler, avaler d'une bouchée. S. Pierre angoule-août, S. Pierre-ès-liens, qui tombe au premier août.

Ansieau, bénitier portatif.

Anthumi, engourdi.

Anuy, *adv.* la nuit dernière.

Archet, chenille.

Arrié, *interject.* encore, sans doute, au contraire.

Arroy, assaisonnement.

Artot, ergot de coq.

Asseutié, associé.

Asseutier, associer.

Augelot, *s. m.* petite auge, ou berceau où l'on expose les bâtards.

Aujeu, enjeu.

Aumaires, armoires.

Aventeille, *s. f.* éventail.

Aveur (à l'), sous caution, sous garantie.

B

Babò, tache d'encre. *Babous*, bret.

Babocher, écrire mal et malproprement.

Bacocher, battre le bled légèrement. *Prov.* Il ne fait que bacocher, disent nos paysans d'un confesseur expéditif.

Bacosser, badiner, folâtrer, *lascivire.*

Bacossier, badin, folâtre.

Bacot, botte de paille non entièrement battue.

Baffrer, manger gloutonnement.

Bail flutiau ou futiau, emphytéose.

Bâiller, crier, gronder, brailler.

Bais (faire), présenter quelque chose à quelqu'un, et le retirer à l'instant où il le va prendre.

Ban, plante. *Lychnis*, botanique.

Bannier, bannal.

Basse, flaque d'eau dans un pré.

Basser, agiter, secouer un vase plein de liquide.

Bassot, corvée, minutie. * *Bassogar*, espagnol.

Bassoter, s'occuper chaudement de petites choses.

Bassotier, homme plein de petites affaires.

Batéyon, batison, enfant que l'on porte au baptême.

Batiller, tromper au jeu.

Batillerie, tromperie au jeu.

Batte, partie supérieure d'un fléau.

Baudis (je te dis et), je t'assure, te garantis. Bourg. *idem*.

Bécher, l'action du poulet qui commence à percer sa coque.

Bégame, dépareillé.

Beigne, coup avec excoriation.

Berlingue-Jaquette, jeu d'enfant.

Berquillotte, petite cheville.

Beschevat (de), manière de se placer au lit, ensorte que les pieds de l'un soient vers la tête de l'autre.

Beucelot, enfant jumeau.

Beudot, stupide, lourdeau.

Beuiller, faire beuillot, regarder à travers un trou ou une fente. Bourg. *id.*

Beurlu, louche.

Beyer aux corneilles, regarder bêtement en l'air. Béer, *chansons du Roi de Navarre.*

Bicêtre-court, se dit de l'année bissextile. Bourg. *idem*.

Bicque, *s. f.* brûlure aux jambes.

Bide, ventre, bedaine.

Bidon, petit ventre.

Bien (très-), beaucoup.

Bisquinet, jeu d'enfans avec un grand et un petit bâton.

Blaff, blême, pâle.

* Blâtier, marchand de blé.

Blosser, *neut.* se dit des cerises qui commencent à rougir.

Bobeyer, conter avec embarras et sans suite. * *Banbainó* a la même signification en grec.

Bocquer, heurter par contre-coup. *Coquer*, bourg

qui toque l'un bocque l'autre, *prov.*

Bôge, étoffe de fil et laine. *Bogium*, basse latinité.

Boitier, panier d'osier où les pêcheurs tiennent le poisson en réserve.

Bôlé, il est une heure sennée-bôlée.

Borde, pile de *mennevaux* de chanvre frais cueilli.

Bosne, but convenu. *Bün*, bret.

Bouchon, buisson. *Bouch*, bret.

Bonde, nombril. * Jouer à toque-boude.

Bouflabal, homme gros, court et ventru.

Bougelot, petit baril.

Bougonner, grogner, grommeler.

Boulevardé, cerises dégourdies, toile à demi-blanche.

Bouïer, convertir le chanvre en filasse.

Bouïeur, ouvrier en chanvre.

Bouléyée, troupe confuse.

Boulinis, rejetons que certains arbres poussent du pied; delà boulinée * et bouléyée.

Bouronfle, auge extérieure d'une étable de cochon; delà, manger à la bouronfle, gloutonnement et malproprement.

Bousculer, culbuter, renverser.

* Boussôle, *sacca*, botanique.

Boutaqueux, ver de fromage. *Botta*, ital. crapaud.

Bout-de-champ (à tout); sans cesse, à tout instant.

Boutre, poser, placer.

Brai, circuit que les voituriers prennent d'un peu loin, pour ne pas tourner trop court.

Brailler, prendre brai. *idem*. Prendre bien son brai, prendre bien ses mesures, *prov.*

Brandilloire, escarpolette.

Brelauder, agir ou raisonner sans objet fixe.

Brenotte, pancréas de cochon.

Brigand *ou* Brigande, botte de paille.

Brique, petit reste, miette.

Briscot (porter à) porter quelqu'un sur le dos, les bras passés dans le col.

Broché, *s. m.* pot à conserver l'eau. *Brechie*, bourg. Grec, *brὸké*.

* Brosse, (bro, à Piney; *broil*, chansons du Roi de Navarre; *broglio*, d'où *imbrogliare* et brosse en français) vergettes faites originairement de genêt qui croît dans les bruyères.

Bruant, espèce de cresselle.

Bûcher, mesurer avec un brin de paille.

Bunette, mauviette.
Bustarin, diminutif de butor.
But, mardelle de puits.
Butins, décombres de bâtimens.
Buyoux, lieux où se lave la lessive.
Bzer, *idem* que cnasser, tuyotter.

C

Cacabò, appartement mal bâti, mal meublé.
Cacas, *s. f.* noix : terme d'enfant.
Caffre, *s. m.* tuf.
Cagnard, paresseux. * *Voy.* Casnard chez du Cange.
Câgner, border quelqu'un dans son lit.
* Calabre, cadavre.
Câlin, patelin, hypocrite. * On voit dans Festus que les Latins prononçaient l'adverbe *clam*, câlin.
* Câliner, pateliner.
Calvin, le même qu'écotot.
Canelle, canule.
Casse, poëlon de cuivre pour boire.
Cavon, caveau.
Cayebotté, lait à demi-caillé.
Cayot *ou* Casiot, caillette de veau qui sert de présure.
Cenise, cendre chaude.
Cercle, cerceau.
Châ, pignon de maison, corps-de-logis.
Châbin, enfant faible et délicat.
Chafrogneux, délicat, dégoûté.
* Chagrin, petit poisson dont la chair est très-délicate.

Nos pêcheurs de la Seine, au-dessous de Troyes, qui prétendent n'y voir ce poisson que depuis trois ou quatre ans : l'ont ainsi nommé à cause de la forme de son écaille. Il a, sur le dos et sous le ventre, deux crêtes hérissées et aussi fortes que celles de la perche. Il porte sur le dos deux rangs parallèles de taches d'un rouge noir, dont la teinte pénètre dans la chair. Nos pêcheurs ont imaginé que ce poisson vient de la mer.

Champagne, plateau d'osier à porter la pâtisserie.
Chantiers, pièces de bois sur lesquelles on range les tonneaux en cave.
Chantonnot, enfant de chœur.
Chape-chûte, accident imprévu.

Chapiner (se), se piquer, se hargner mutuellement.

Charculot, le dernier des enfans d'une famille nombreuse, le plus faible des poussins d'une couvée.

Charme, friche.

Charrot *ou* Charroux, le même que fleurier.

Chasse, voie commune, chaussée.

Chassoux, outil de tonnelier.

Chat-d'âtre, enfant maigre et mal nourri.

Chatte, *demi-marcoux*.

Chattey, premier fonds d'un petit négoce. * Voy. *Catallum* chez du Cange.

Chaucher, *verb. act.* se dit de l'action du coq sur la poule.

Chaurées, chaleurs qui montent à la tête.

Chazeron, moule de fromage en terre ou en osier.

Chazerotte, plateau d'osier sur lequel le fromage s'égoutte.

Chazière, panier à deux étages, où l'on fait sécher le fromage salé.

Chemer (se) diminuer, maigrir. *Scemarsi*, ital.

Chenâtre, excellent, superfin.

Chenevottò, vieillard dont les cheveux sont blancs comme chenevottes.

Chenevottò, ratafiat commun qu'aiment les vieillards.

Chenu, vaisseau qui reçoit le vin qui coule du pressoir.

* Chevir, jouir, venir à bout, se rendre maître avec peine.

Chiasse, rebut.

Chimé, mercuriale, herbe nuisible à la vigne.

Chipotier, minutieux, hargneux.

Chique, sabot. *Trochus*, lat. *Gig*, anglais.

Chiquer (envoyer), se débarrasser de quelqu'un.

Chochos, souliers d'enfans. *Shoes*, angl. se prononce *chos*, souliers.

Chose-qui-vaille, vaurien.

Chou-nouveau, espèce de talmouse.

Chûler, boire d'un seul trait. *Cheuler*, bourg.

Cive, ciboule.

Clampet, à demi-boiteux.

Claque, *adj.* harassé, sans vigueur.

Claquembet, fromage mou.

Cléyon, petite porte battante. Grec, *Klèiô*.

Clive, crible.

Cliver, cribler.

Cnasser, faire autre chose que ce qu'on fait.

Cocasse, plaisant, drôle de corps.

Cocassoneux, enjoleur.

Coche, truie châtrée pour être engraissée.

Cochon, écouchon, gros paquet d'étoupes.

Cocluche, gâteau à la graisse, au lard.

Coquier, marchand d'œufs, *cossonnier*.

Cocrille, coquille.

Cocu, les paysans emploient ce mot dans la signification active.

Cocu, fleur, primevère.

Cœur, *s. f.* pierre à éguiser. *Cos*, lat.

Coffiner (se) se dit d'une menuiserie qui travaille.

Cogîte (dès), dès la pointe du jour.

Cognard, sournoïs.

Cognot, petit pain rond * que donnent à Pâques les marraines à leurs filleuls. Dans une lettre du 24 décembre 1691, Bayle nous apprend qu'au pays de Foix les marraines mettaient ce pain sur la tête de leurs filleuls, en leur souhaitant qu'ils fussent aussi grands au bout de l'an. On l'appelle *queignò* en bourguignon.

Coîte, nuque du col.

Colle (donner une), en faire accroire.

Commencer une fille, en faire la première demande pour le mariage.

Comme-tout, point-en-tout, beaucoup, point du tout.

Contenance, représentation de mort dans le cercueil. Les sonneurs de Saint Jean, disait un sonneur de la Madeleine, viennent de tuer un cochon gros comme une contenance.

Coque de Noël, grosse bûche qu'on met au feu la veille de Noël, en chantant des noëls. Bourg. *suche*.

Corner, tenir jeu pour les polissons.

Corneya (Croix), *Crux Cornelia*.

Cortîn, enclos de maison de paysan.

Cossonnier ou Cosson, marchand de menues denrées ramassées dans les villages.

Cotta, œuf gras cuit.

Couiner, crier comme le cochon, *grunnire*.

Coule-buyée, *s. m.* homme qui ne s'occupe que de son ménage et de sa femme.

Coulise, panier d'osier à porter des décombres.

Coulot, petite lessive.

Coupaut, qui renouvelle ce que Caton fit pour Hortensius.

Coupaux, bardane. *Lappa*, botan.

Couré, tige de vigne à treille.

Coûtange, dépense.

Graincer, séparer le blé des dernières pailles.

Crâler, crier aigrement : plumer la poule sans la faire crâler, *prov*.

Crâlot, enrouement, râlement de la mort.

Crâme, écume.

Crance (faire), faire crédit, donner du répit.

Crantailles, promesses solemnelles de mariage.

Cranter, contracter promesse de mariage. Créanter, *chans. du Roi de Navarre*, assurer, cautionner.

Cremillière, lentille d'eau, *lenticula palustris*, botan.

Créôle *ou* criôle, crédule.

Crô, trou, fossé. *Crô*, bourg.

Crosler, trembler, branler la tête comme les vieillards, dérive de crô. * *Crollare*, ital.

Crottot, petit trou ou fossette.

Crouilliere, eau croupie.

Cuder, faire plus de vendange qu'on ne pensait, * employé par le Roi de Navarre dans le sens de présumer. *Cuider*, bourguig.

Culart, feu follet qui paraît la nuit dans les champs. * *Quélar*, bourguignon.

Culotter, ne rien faire en paraissant faire beaucoup.

D

Dadées, contes sans suite.

Dadet, niais, nigaud.

Dadeyeux, conteur ennuyeux.

Daguelles, petites poires sèches.

Dagône, couenne de lard. En lorrain, *dagome*.

Daguer, être essouflé : *édagué*, essouflé.

Darne, étourdi avec éblouissement. Se dit aussi d'un fuseau dont les parties ne sont pas en juste équilibre. Voy. dans le Diction. celtique de M. Bullet, * *dar*.

Darneyer, être *darne*.

Darneyot, jeune étourdi qui court sans savoir où il va.

Darrié, derrière : de quelque côté que je me tourne, j'ai toujours les fesses *darrié*, prov.

Davy, outil de tonnelier semblable au sergent des menuisiers.

Dayot, niais, nigaud, tout d'une pièce. * *Daïon*, en celtique, benin.

Débiscasié, incommodé, courbattu.

Déboûler, démêler les cheveux ou une fusée emmêlée.

Décesser, cesser, finir.

Déchallé, maigre par une

maladie. Dérivé d'échalas.

Décrapiter, dépiter.

Décuder, faire moins de vendange qu'on en espérait.

Défuler, décoëffer et mettre la chevelure en désordre.

Dégeigner, contrefaire quelqu'un en grimaçant: *Rejanner*, bourguignon.

Dégraigner, rejeter avec mépris et dégoût. * *Digrignare*, italien.

Déhotter, débourber.

Deïée, autant de mielou de bouillie que le doigt en peut tenir.

Délayer *ou* déluire, éplucher.

Délourer (se) *ou* dévourer, témoigner une douleur vraie ou feinte.

* Demain (il y a beau), il y a fort long-temps.

Démicer, hacher, mettre en charpie.

Dérusion, profusion, grande consommation.

Détranger, détruire, écarter, arracher.

Détrape, contraire d'entrape.

Détraper, débarrasser, desservir; bourg. *id.* * *Strappare*, italien.

Devenir, venir. J'en deviens, pour j'en viens.

* Devignotte, voy. les Mémoires de l'Académie de Troyes.

Diben, but du jeu d'*estrebaut*.

Disit (il), troisième personne de l'aoriste du verbe dire. Desit, *chansons du Roi de Navarre*.

Dodin, enfant caressant et mignard.

Dodiner *ou* dognoter, caresser, mignarder un enfant.

Dogne, bourg.

Dosse, gousse d'ail: grain de froment qui a conservé sa paille: planche levée sur une pièce de sciage.

Doublot *ou* doublat, serviette pliée, en diagonale, dont les paysannes de quelques villages se couvrent la tête.

Doyot, doigtier.

Drager, se dit de l'eau qui s'élance par un petit trou, ou du sang qui sort de la veine.

Drame, brême, poisson.

Dret-vent, vent d'Ouest.

Driguer, sautiller en tournant.

Drilles *ou* drillons, *testiculi.*

Dué, *s. f.* petite source; trou où se refugient les écrevisses.

Durandart, chapon dur: homme qui fait durement son métier.

E

Ebôbi, étonné, ébahi.

Ebuter, supputer: choisir,

un but à certains jeux.

Ecafluche, peau d'amande, d'œuf, etc.

Ecalà, noix dépouillée de son brou.

Ecale, brou de noix. * *Cal*, en celtique, signifie enveloppe.

Echabouiller *ou* chabouiller, emmêler une fusée de fil.

Echarmer, défricher.

Eclisseau, fascinage pour renvoyer le fil d'une rivière.

Ecniller, se débarrasser de quelqu'un.

Ecnître, enfant rachitique.

Ecò *ou* écotot, appui en forme de coin.

Ecœur, dégoût, répugnance pour un mets dégoûtant: mie gluante d'un pain peu levé.

Ecoler, acoler la vigne: les vignerons disent d'un mort enseveli: il s'est fait écoler.

Ecosselle *ou* bouchère, petit sac dans lequel les chevaux mangent l'avoine.

Ecouver (s') *ou* s'éblottir, se blottir, s'accroupir.

Ecovierge, grosse ciboule, *cæpa sectilis*, botan.

Ecoyau *ou* égau, abri. *Essóte*, bourg.

* Ecrache, coquille d'œuf.

Ecramer, écumer.

Ecueûcher, écuisser.

Ecviller un four, le nettoyer. *Equeville*, bourguignon.

Edague, voyez *daguer*.

Edarne *ou* éderne, coup de poing sur la tête ou sur le visage. Voyez *darne*.

Eduire, former, accoutumer, façonner, * *éduquer*.

Effoler (s'), se blesser légèrement.

Effondrilles, restes d'écume dans le bouillon.

Effôni, las, harassé avec besoin de nourriture. * *Affanar*, espagnol. *Affanno*, italien.

Effourer donner le fourrage aux bestiaux.

Effourures, restes de fourrage.

Effraîter, mettre le comble à un tas ou voiture de paille ou foin.

Effréchurer (s'), se porter à quelque chose avec autant d'ardeur que de vivacité.

Egacer, passer du linge à l'eau.

Egarâcher, voyez *garâcher*.

Egaré, étourdi, folâtre.

Egasser, agacer.

* Eglisser, éclabousser.

Eglisse, seringue que font les écoliers avec du sureau.

Egrafigner, égratigner.

Egravandure *ou* **gravandure**, fente, raînure.

Elavà, grandê pluie d'orage.

Elaver *ou* **éblonder**, élaguer un arbre.

Eleuder, *v. n.* faire des éclairs, *fulgurare*.

Eleuyer, huilier.

Elgir, alléger, soulager.

Elocher, ébranler.

Elûcher, élever avec soin, bourguignon *id.*

Embouler, emmêler des cheveux ou du fil.

Empana, soufflet du plein de la main.

Empouillé, pré bien garni d'herbe.

Encharger, avoir des envies de femme grosse.

Enchargûre, envie de femme grosse.

Encœur, maladie inflammatoire des bœufs et vaches.

Encontrer, arranger la lessive dans le *tenò* [cuvier].

* **Endesver** (faire), hargner, lutiner. *Desvé*, fâché, *chansons du Roi de Nav.*

Endilieur, au lieu de.

Endosse, poids, charge, contre-coup.

En espandis, en attendant.

Engement, veau né de vache donnée à cheptel.

Enger, communiquer : mal qui *s'enge*, maladie contagieuse.

Engigorné *ou* **embrelucoqué**, embrouillé, intrigué.

Engrever (s'), se grever, travailler fortement.

Enguenaucher *ou* **engueuser**, amadouer, enjôler, pateliner.

Enguenaucheux, patelin.

Enhaver, empoigner, terme de moissonneur.

Enhotter, embourber. *Anrôter*, bourg.

Entrape, embarras.

Entraper, embarrasser.

Envergée, ficelle chargée de nœuds, qui termine un fouet.

Enverger, effet du seigle rempli d'ivraie, qui cause à ceux qui en usent une espèce d'ivresse.

Envergé, enivré, *ut suprà*.

* **Enveuilles**, tenons de la vigne que nous appellons fourches.

Epanter, épouvanter. *Eponter*, bourg. *Espantar*, espagnol.

Epleindre, exprimer l'eau de linges mouillés, en les tordant.

Epletter, aller vîte en besogne.

Epointeau, épouvantail d'oiseaux. *Epontau*, bourg.

Epondée, revêtissement d'un rivage.

Epoué, *adj.* animal qui a perdu l'appétit.

Epouffer (s'), rire en se contraignant.

Equélis, *s. m*, désordre, ménage peu rangé.

Equeucher, gâter une plume à écrire ou les branches d'un arbre.

Ercher, herser, arracher.

Erner, éreinter, échiner, fatiguer, lasser, épuiser.

Erné, affolé, courbatu. *Snidolato*, italien.

Eronce *ou* aronce, ronce, épine.

Esme (prendre son), prendre ses mesures, ses avantages. *Aim*, anglais.

* Essayon, essai, tentative.

Essy *ou* aissy, ardoise de bois.

Estaffe (tirer son), prendre sa part adroitement. *Staffa*, italien.

Estillé, souple, habile, adroit.

Estragot, escargot, du vieux mot *escarbot*.

Estreinaut, toupie à pivot d'acier.

Estrelin, espiégle.

Etarnuë, sorte de gramen délié et succulent.

* Etourdi (coup), premier coup de matines. Voyez Muratori, Dissertations, tome 2, page 342.

Evan (prendre, sentir l'), le mauvais goût que contracte une viande renfermée; prendre l'évan, prendre l'essor.

* Evapir (s'), tomber en défaillance, *vapidus*.

Everrer, impatienter, lutiner, *à verre*.

Evertin, vertigo.

Evoureyer, parler à quelqu'un par vous : opposé de tutoyer.

Exarilles, coquilles qui se rencontrent dans la craie.

F

Fabuler *ou* farbuler (se), se tromper, s'égarer.

Fagas (Marie), fille malpropre, mal-fagotée.

Fava *ou* feuva (devenir), se dit du fil brûlé à la lessive, et de quelqu'un qui disparaît subitement

Favas, paille de féves de marais.

Fautrer une terre labourée, aplanir avec les pieds la crête des sillons.

Fayte, fouteau, *fagus*, arbre.

Fente, osier de la grande espèce.

Férà *ou* fératte, noix dont la coquille ne peut s'ouvrir, noix angleuse.

Feuline, feu de réjouissance. *Fouleire*, bourg.

Feur *ou* ferguigner, exciter, tracasser le feu. Jeune femme et four chaud toujours *feurguigner* y faut, *prov.* * *Fregare*, italien. Voyez Muratori.

Feurger, forger *ou* freger la terre, piocher, fouiller la terre.

Fiant, *s. m.* fumier à demi-consommé.

Fignoler, faire l'agréable. En angl. *fine*, joli.

Filot, étendue du fil que l'on fait à chaque fois qu'on étend le fuseau.

Fiouler *ou* piouler, boire légèrement. *Phiala*, latin.

Fisture *ou* Fistule, parcelle, miette.

Flache, brin de saule plus faible que l'échalas.

Flâche, lâche, énervé.

Flagorner, flatter, faire le bon valet.

Flammeron, charbon à demi cuit.

Flannet, espèce de petite tarte.

Flatrou, tablier de vigneron à poche.

Flattin, petit couteau à manche de bois.

Flés *ou* flais, fléau de grange.

Fleurier, treillis qui porte les cendres de lessive. *Charrier*, bourg.

Flogner, épier ce que font les autres.

Flogneux *ou* racointeux, espion de coterie.

Flonger, *v. neut.* enfoncer plier, mollir.

Floquer, *fluctuare*, lat. [flotter].

Flove, conte bleu sans vraisemblance.

Floveyeux, conteur ennuyeux.

Flûter, boire, siffler avec la bouche.

Flûtot, sifflet, flageolet de berger.

Foindre, mollir : se laisser emporter. bourg. *id.*

Fouée, poignée de menu bois.

Fouffe, poupée.

Fouillis, menu bois, balayures.

Fouiner, se dérober, s'échapper, s'enfuir.

Foix *ou* foie du corps, le milieu du corps. Hape-ly le foie, disent nos bouchers à gens qui se battent.

* France, la Brie, l'Ile de France. Nos gens appellent aussi Gaule le pays situé entre Sens et Auxerre, au-delà de l'Yonne.

Frimouse, visage bien nourri.

Frimper, serrer les épaules. *Frogner*, bourg.

Fringuenelles (idées), *quas libido dissenta dic at.* Bourg. *id.* [*fringanies*].

Frotte *ou* torche, bourrelet de paille dont nos paysans se servent comme de coussinet, pour asseoir ce qu'ils portent sur la tête.

Frustratoire, vin mêlangé dé sucre.

Fumer, bouder.

Fusonner, *idem* que feurguigner.

Futaine, fuite, escapade d'écolier.

Futé, fin, rusé, madré.

G

Gabilles, pantoufles sans talon.

Galles en huile, espèce de gâteau grossier pris sur la pâte levée destinée à faire du pain, que l'on arrose d'huile, qu'on saupoudre de sel, et que l'on fait cuire au four. avant que d'y mettre le pain.

Galloches guêtres sans boutonnières et non ouvertes, *caligæ*.

Gangnage, métairie.

Garâche, sauvage, non apprivoisé.

Garguette, gorge. *Gargouillô*, bourg.

Gargus, pâte bouillie au lait, vitelots.

Garitiau, étui à épingles.

Garoüage, fête, débauche : de *Carroux* dans Borel; loup-garou a peut-être la même origine.

Gauler, manger, fricasser son bien.

Gaulon, bon morceau, bon repas, bourg. *id.*

* Geindre, gémir, se plaindre.

Gensi, moisi, qui commence à se corrompre.

Gerle *ou* garle, voyez *jarle.*

Giment, jument : mot générique pour chevaux.

Glas, glaïeul, plante aquatique.

Glémi, pâle, abattu, sans vigueur.

Glincher, glisser sur la glace, patiner.

Goberger (se) de quelqu'un, le railler, le persifler.

Godaille, mauvais vin.

Godailler *ou* gobeloter, passer sa vie en buvettes.

Goglu, enchanté, émerveillé, extasié.

* Gogues, narcisses.

* Goguettes, petites fleurs. Chanter goguettes, donner des louanges ironiques; être en goguettes, être de belle humeur.

Goillis, ordure, mauvaise nourriture.

Gômir, mitonner.

Gouaille, raillerie, forfanterie.

Gouailler quelqu'un, lui donner des contes pour des vérités.

Goviottes, racines de carrottes sauvages. Chère mauvaise et mesquine.

* Grandiau *ou* grandeu, chagrin, regret cuisant.

Gratouiller, chatouiller. * Gatouiller, *chansons du Roi de Navarre.*

Graviau *ou* grabau, cri des bouchers cherchant des veaux gras dans les villages. Delà porter à Grabau, porter quelqu'un sur le dos.

Gré, j'ai gré à cela, cela me fait gré, je le regrette amèrement.

Greigne, *adj.* triste, qui a de l'humeur, bourg. *idem.*

Grelette, brebis vieille et maigre.

* Grever (se), se gorger de nourriture.

Grigou, homme chiche, sale, vilain.

Griolé, grivelé, marbré.

Grioler, se dit des raisins qui commencent à mûrir.

Grippò, tertre, colline. * *Grappo*, ital. V. Muratori.

Groslir, faire griller; *grosli*, grillé.

Grossier, gros homme.

Grume, grain de raisin.

Guelleri, goulot de bouteille.

Guignander, demander bassement et avec importunité.

Guignandeux *ou* guinaudò, qui demande bassement.

Guilledou (courir le), être en bonne fortune.

H

Hachelier, hanolier, haricotier, harcanier *ou* halotier, laboureur mal attelé.

Haire, sec, sans suc, sans *omiteur*.

Halle, partie de jeu quelconque.

Hanequiner, faire peu de chose avec appareil.

Hanette, *s. f.* cheval de Champagne, petit, sec, nerveux.

Hante de faux, manche ou fût de bois sur lequel elle est montée.

Hastelier, osier de la petite espèce.

Hatter, franchir par enjambée.

* Havé, desséché avec contraction.

Héricoteux, arbre ou bâton noueux : au figuré, homme tracassier et difficultueux.

Héritage, tout fonds de terre venant ou non de succession.

Historiographe, raconteur ennuyeux.

Hocler, remuer, secouer, ébranler.

Hocquelle, meuble usé, vieil outil.

Hôler, crier, appeller quelqu'un.

Hottons, graine maigre qu'on sépare du blé en le nettoyant.

Houlvari, charivari, tapage.

Hulée, giboulée.

Humeur, toujours masculin.

Hus, à l'hus, ferme c't hus; huis, porte, à la porte, ferme cette porte.

Hussier, huissier. *Usher*, anglais.

J

Jadre, clou ou abcès.

Jadre (œuf). qui n'a qu'une pellicule pour coque.

Jafflis, galimafrée.

Jarle, petit cuvier à lessive.

Jarron, gros brin de cotret.

Jarson, langue ou dard de couleuvre.

Jober, plaisanter, * peut-être *joper* de *tho jump*, en anglais, sautiller.

Joberie, plaisanterie.

Joïndoux, pince avec laquelle on force le dernier cerceau d'un tonneau.

Juteux, succulent, plein de jus.

K

Kennevelles, jambes, grègues.

L

Labeigne (Croix), *Crux Labiena, primo ab Urbe lapide, versùs Senonas.* [La première pierre depuis la Ville, sur le chemin de Sens].

Laisse *ou* lesse, sonnerie pour les morts. Lat. *lessus*.

Landon, gros bâton que l'on pend au col des mâtins.

Lapper, être gluant.

Lappeux, gluant.

Lauder, raconter, * peut être dérivé du chant ennuyeux des *laudes Episcopi*. Voyez l'article de la Cathédrale et de Saint-Martin-ès-Aires, et le Mémoire sur la musique italienne, à la suite des Observations de deux Suédois sur l'Italie.

Laudeux, raconteur ennuyeux.

Lavorio (chemin de), c'est un reste de chemin ro-

main, par lequel la route de Bourgogne communique avec celle de Sens, au-dessous de Laines-aux-Bois : *Via Laberia*. Suivant d'autres, c'est une corruption de ces mots : la Voie Royale.

Là-vou-que, au lieu que.

Léche, brin, miette, épée.

Léchu, eau de lessive.

Lendras, lent, gauche, maladroit.

Libembelle, kirielle, grand nombre de suite.

Lignot, liseron, *convolvulus*, botan. Poutre horizontale qui porte le premier étage de nos maisons de bois.

* Lirot, homme du peuple endimanché.

Loce, grosse tarière de charpentier.

Loceron, petit récipient de cuivre, qui termine les lampes.

Lochet, hoyau de jardinier.

Loluës, contes extravagans, *ægri somnia*.

Lolus (vendre à), vendre du vin en cachette, frauder la maltôte.

Loquance, voix forte, bourg, *idem*.

M

Ma, mais. *Ma*, italien.

Mâche, qualité de foin bonne ou mauvaise.

Machon, botte de chanvre roui.

Machot, petite meule de foin.

Machotte, engin pour pêcher en eau trouble.

Magui, guenon.

* Mahonner, se dit d'un cep de vigne qui dépérit.

Mai, huche au pain, table de pressoir.

Maieu, plus. Le feras-tu encore ? Maieu je ne le ferai. *Mai*, italien.

Mairosse, femme de Maire.

Mais (je n'en puis mais), ce n'est pas ma faute.

Manant, écolier qui par incapacité demeure dans la même classe plus d'un an.

Mangeole, *adj*. herbe appétissante pour les bestiaux.

Manvée, ce que l'on peut tenir de chanvre sur le doigt en le tillant.

Marcoux, matou ; pièce de pressoir.

Marcoux *ou* macujons, *lathyrus radice esculentâ*, botanique.

Marelle, espace qui est entre deux pièces de bois dans les bâtimens de charpente.

Marenge, carottes sauvages. *Daucus silv*. botan.

Marteau, compartimens de treilles élevées.

[Maslot, espèce de mouche qui bourdonne. Fauchet.]

Matton, grumeau.

Mau, il m'est en mau : je m'ennuie, je regrette.

Maurage, vif, remuant sans cesse.

Mégle, houe à bec pointu.

Menre *ou* moindre, maigri : vient peut-être de malingre.

Menus-droits, abatis de volailles.

Meshui, je n'en veux meshui, je n'en veux plus. *Mashuan*, bourg. *Mas-oan*, chansons du Roi de Navarre.

Mesque, quand, lorsque.

Messes, dire des messes basses, gronder entre ses dents.

Miche-grouée, pain mêlé de froment cuit et en grain. * *Brió*, bourg.

Michette, pain pesant un quarteron.

Midret, but de jeu de palet.

Mingrelin, enfant faible et délicat.

Mistanflûte (à la), de guinguois, de travers.

Miterne, houille et tourbe de marais.

Mitouris, caresses, minauderies.

Mizerande, hydromel.

Moison (grain de), tel qu'il est recueilli par les fermiers.

Molicar, mollet. Moliture, humidité.

Mollò, pain blanc d'une livre.

Monches à mié, abeilles.

* Mornieau, museau. Tocque-mornieau, patène que l'on fait baiser à l'église.

Mou, mouillé, moite. *Mó*, bourg.

* Mouliné (bois), mangé des vers.

Mouillère, endroit marécageux.

Mousse, honteux, penaud.

* Muque, mélilot.

N

(1) Nacard *ou* naqueux, railleur, mordant, caustique.

Nacarder, railler, persifler. J'aime bien qu'an jobe, mais je ne veux pas qu'an nacarde.

Nacquelles, grande mâchoire.

Nacquer aux mouches, tâcher de les attraper avec les dents, tuer le temps.

Nacques, dent, mâchoire. * Renacquer, renifler.

Nacquettes, premières culottes d'enfant.

Nacutier, mauvais railleur.
Nanan, bonbon.
Nanas, femmelette qui croit tout.
Napron, torchon, nuage, enseigne de cabaret.
Nayer, garnir de nayure les deux jables d'un tonneau.
Nayotte, linge qu'on met autour d'oreilles malades. * Nayes, vieux français.
Nayoux, outil de fer ou de bois en forme de coin, dont on se sert pour pousser et fixer la nayure.
Nayure, bandes de linges roulées et appliquées autour du jable des vieux tonneaux.
Nézun, il n'y a nézun, il n'y a personne. *Nissuno*, italien.
Nicasser, grimacer.
Nicassier, grimacier.
* Nicdouille, niais. *Niceté*, chansons du Roi de Navarre.
Niée, nichée, grande quantité.
Nò *ou* nau, cercueil. * Voy. la loi salique réformée par Charlemagne, titre 57, art. 4. La bière ou cercueil y est nommé *Naufus*.
Nourizon, nourriture.

O

O, oui, ô-dà, oui-dà.
Oberdies, rêveries d'une tête embarrassée.
Obres, cendres de paille ou de roseau.
Odé, las, fatigué.
Œuvre, filasse : les bons bouïeurs font les bonnes œuvres, bourg. *idem*.
Omiteur, *s. f.* suc, saveur agréable.
Ordon, rangée de vendangeuses.
Ossu, *adv.* sans doute; *neg.* et *aff.*
Ostener, *v. act.* impatienter, pousser à bout. *Eténé*, bourg.
Outé *ou* houté, hôtel : les paysans appellent de ce nom leurs *chanvrières* : à l'outé, au logis.
Ozière, *s. f.* osier.
Oyeau-à-la-mort, juré-crieur.

P

Pacant, lourdant, rustre, dérivé de *paganus*.
Pâcheler, mettre des *pesseaux*, des échalas dans une vigne.
Pâcheliere, amas de *pesseaux*, d'échalas.

Pafourne, pain que les paysans font cuire, tandis que le four chauffe.

Paîgre, peste, espiégle.

Pais-aise, tranquille, coi; bourg, *idem*.

Palala (en), en cérémonie. *Con fiocchi*, italien.

Palson, morceau de bois qui soutient le mortier entre les *marelles*.

Palsonner, garnir des *marelles* de *palsons*.

Paltoquet, homme lourd et grossier, bourg. *idem*.

Panneau, demi treille de vigne suspendue en travers sur une allée. Le panneau est composé d'un *sommier* et d'une *lisse*, traversés par quatre *ancroches*.

* Pas-moins, cependant, néanmoins.

Patat, jeu d'écolier, marelle à Paris.

Patabeu, quinte-majeure au jeu de Briscambille.

Pataclan, attirail.

Pataule, patience. *Lapathum*, botanique.

Pati-pata, secrète intelligence, petit jeu de jeunes gens.

Patouillat ou patouillis, bourbier.

Patouiller, marcher dans la fange ou dans l'eau.

Patouillò, jeune enfant très-gras.

Patricottage, manège, intrigue de commère.

Patricotter, intriguer.

Patricotteux, intrigant.

Pautre ou piotre, grabat, mauvais lit; * de *polster*, lit, en allemand; d'où poltron.

Pautrer (se), coucher.

Pauvrôsse, pauvresse.

Pennelier, vannier.

Penò, bout d'aile d'oie ou de canard. * Traîner les penòs, être mal en point ou pour la santé ou pour la fortune.

Péquune, vase, terre morte d'un fossé ou d'un marais.

Pesseau, petit échalas. *Paxillus*, latin.

Peuceyer, appliquer le pouce en appuyant.

Pez, échalas. *Pedamentum*, lat.

Pichon, urine. Picherotte, essui de lessive.

Piert, troisième pers. du présent de paraître: il n'y piert pas, il n'y paraît pas.

Pigeoller, pulluler.

Pilvotter, sauteler en tournant.

Pilvottiau, volant de bois à trois plumes: Saint Frobert a joué au pilvottiau avec nos grands pères. Périphrase oratoire, pour exprimer que ce Saint était

né à Troyes, et qu'il y avait passé sa jeunesse.

Piôler, pleurer de dépit.

Piver, faire piver, sauter; chasser.

* Plâtre (en), beaucoup, en quantité.

* Pleurs-miché, pleurs de pusillanime.

Pliûre, osier de la petite espèce.

Plongeon, tas de gerbes nouvellement faucillées.

Pluchotter, manger du bout des dents.

Poche, cuiller à pot.

Pochò, un peu. *Poco*, ital. *Pécho*, bourg.

Pochotte, diminutif de poche.

Poffe, fille lourde et maladroite.

Poicher, paître.

Poichôle, herbe trop courte pour être fauchée, mais bonne à paître.

Poichu, *part.* de poicher.

Poison, *s. f.* poison, venin.

Pômache, doucette, petite herbe à salade.

Poplin, peuplier.

Popuë, huppe, oiseau. *Upupa*, latin, femme sale, dégoûtante.

Posson, *amble* pour les porcs.

Pôtée, tas de blé en grange et non battu.

Potément, escalier dérobé de cave.

Potot, quart de pinte.

Poture (mettre en), mettre en fourrière *quadrupedem qui pauperiem facit.*

* Poû, fin comme un poû. Ce mot signifiait dans nos provinces, un coq, et il devait s'écrire poul, masculin de poule. Dans ses Elémens des langues, M. Bergier nous apprend qu'en Franche-Comté, il a conservé cette signification: depuis qu'il l'a perdue parmi nous, on a joint à la comparaison populaire, une addition qui dénature l'ancienne acception, en voulant la déterminer: on dit fier comme un poû sur un chignon.

* Pougeolle, gourme des enfans et des jeunes animaux.

Pouillère, ouverture qui se trouve dans le côté d'un cotillon.

Poupée, chanvre à filer.

* Pourer, mot pur anglais, *to pour*, répandre. Pourer ne signifie en troyen que répandre mal-adroitement: en anglais *to pour* est employé, tant au propre qu'au figuré: répandre du vin, répandre des grâces, etc.

Pourselaine, pourpier. *Purslan*, anglais.

Poussier, *s. m.* poussière.

Poussinis, petite pluie très-fine.

Pouyot, morceau de verre ou de poterie dont on leste un fuseau.

* Preûre, présure.

Preutir, prétir. Qui preutit tard, va au four tard, *proverbe*.

Prise-et-chassée, vache taurinée utilement.

Pût *ou* pût-ocre, laid, vilain.

Q

Quarquier *ou* quartier, pain d'une demi livre : je te ferai manger du quarquier, expression de paysans qui se menacent de procès : * c'est-à-dire, je te ferai aller à la ville.

Quarre, bon côté : terme emprunté du jeu d'*estrebaut*.

Quarron, petit morceau d'héritage.

Queignas (les), lassitude, courbature.

Queigne, fille de mauvaise vie.

Quelongne, quenouille. *Quelogne*, bourguignon.

Quetine *ou* ctine, brebis vierge.

Quètis, boues ramassées par les rues.

Queuche, cuisse.

Queussy-queumy, jus-vert ou vert-jus, bonnet blanc ou blanc bonnet.

Quias-quias, grive de la grosse espèce, se prononce comme qui a fait.

Quilloser, abattre un rang de quilles d'un seul coup.

Quinés, gorge de femme. *Quin* en bas breton, beau; *Quined*, beauté.

Quoitte, voyez *cotte*.

Quoy, animal à qui on a coupé la queue.

R

Rafarder, turlupiner, * persifler. * *Rifador*, espag.

Râger, remuer. Il râge encore, se dit d'un homme qui n'est pas encore mort. *Rogé*, bourg.

Ragoner, grommeler entre ses dents.

Ragot, *idem* que tricot.

Ragoter, revenir toujours sur les mêmes choses.

Ragoteux *ou* rafleux, chemin inégal, homme difficultueux.

Raguiner, *idem* que feurguigner.

Raigne, grenouille. *Rana*, latin.

Raín, petit brin de saule *Ramus*, lat.

Ramasser, relever quelqu'un qu'on trouve en faute.

Ramée, charpente du toît des églises et des grands édifices.

Ramoniner, le même que *ragoner*. * Rampôner *ou* ramprosner, *chansons du Roi de Navarre*.

* Ranc, nos bouchers appellent moutons de *ranc*, ceux qui sont engraissés dans la bergerie.

Rappeaû, petite cloche d'horloge.

Rapport, foire, concours de peuple.

Ratrò, réprimande aigre *, de *trò - rest - trò*, qui en bourguignon ainsi qu'en troyen, signifie trop est trop.

Ratte, gras de jambe.

Ravâcher, ravauder, radoter, gronder sans sujet.

Ravetter, se dit d'une cruche qui bave en versant.

Rebouiser, réprimander sèchement.

* Rebouler, reboucher, émousser.

Rebouque-nez (à), jusqu'à satiété.

Recocriller, effet de l'action du feu sur le parchemin.

Recruchons, fruits de rebut.

* Rédicule, impatientant, sot, déraisonnable.

Redoguer, repousser, renvoyer.

Rédosse, femme aigre, acariâtre.

* Regimbò, ressort : au figuré *mentula*.

Régomion, reste d'un bon repas.

Régosser, saisir une chose jetée en l'air. * *Réfaler*, *idem*.

Regrener, détacher en grattant.

Regrenon *ou* grenon, gratin de bouillie.

Reloge, horloge.

Rembrunche, obstacle, embarras.

Remigeorer (se), se dit d'une vieille *quæ novos amores cogitat*: [qui songe à de nouvelles amours].

Remputer, dire les nouvelles de l'école.

Renaï, enfant ou plante rachitique.

Renauzelle, grenouille verte.

Renchu, retombé.

Renchûte, rechûte.

Rencontrer, torcher une *marelle* déjà torchée d'un côté.

Renifleur, mauvais plaisant.

Renverdir, reverdir.

* Répandre (se), se laisser cheoir, mourir.

Requiller *ou* recaler quel-

qu'un, lui répliquer vertement.

Resicle, réglisse.

* **Resiner**, manger après avoir soupé.

Résuer (se), se sécher après une sueur, ou après avoir été mouillé.

* **Rétapsoder** *ou* retapsonner, racommoder de vieilles hardes, ou de vieux ustensiles.

Retraier, ressembler; soit de la tête ou du talon, à sa marraine retraie-t-on, *prov*.

Rétrir (se), se flétrir, se faner.

Rétri, flétri, fané.

Rétuyer, resserrer pour le marché suivant une denrée non vendue.

Ride d'oignons, paquet d'oignons arrangés en forme d'épi. *Rigde*, angl.

Rigoler, couler, ruisseler, bourguignon, *idem*.

Rion, sillon.

Ris jaune, ris moins forcé que le *ris poyot*.

Ris poyot, ris forcé, *risus sardonicus*.

Robarot, pâté de cinq sols.

* **Rôche**, fane du *colchique* ou *veillotte*.

Rognis, à Châlons *rouillis*, digue, épaulement de rivière.

Roise, eau morte où le chanvre se rouit.

Ronciner, *alvum ventis exonerare*.

Rossat *ou* rossaille, fretin, petit poisson blanc.

Roû, roulot pour les avoines.

Rouillot, battoir de lessive; bourg. *rullô*.

Roulée, œufs de Pâques.

Russiau, ruisseau de rue.

S

Sacage, grand nombre avec confusion.

Sacard, vilain, puant, dégoûtant; bourg. *idem*.

Sacoute, *s. f.* un coup de poing.

Sacreloter, jurer.

Saoul-d'ouvrer, fainéant.

Sapine, seau de sapin.

Sapinière, petite charrette de sapin.

Sarge, hausses que l'on met à un cuvier, lorsqu'il est trop plein de lessive.

Satouille, petit poisson de rivière.

Sauce, *s. f.* saule.

Sausseron, champignon.

Sausserotte, petit vase de bois, propre à lever la crême.

* **Scellé**, se dit des cuisses et des reins des enfans entamés dans le maillot.

Séglat, plante farineuse, fromental.

Selon, *secundùm*, le long, selon la rivière.

Sesse, cuite de pain.

Seu, étable de cochon, *suile*, latin. *Sò*, bourg.

Seuillon, sureau, arbuste.

Seur, âpre au goût.

Sibille *ou* subille, vase de bois à l'usage des pressoirs.

Sigozée, chicorée.

Simer, suinter.

Sinot, perches jetées sur des étables où l'on place le foin.

Sivanne, vallon laissé en prairie.

Solliciter un malade, le soigner.

Sombre, *s. m.* terre en repos, et premier labour.

Sombrer, donner à une terre reposée le premier labour.

Somme, commun en Champagne dans la composition de plusieurs noms de lieux, Sommevoir, Sommepuis, Sommefontaine, Sommeval; dans ces noms, il paraît signifier source ou tête.

Sommier, cerceau double aux deux jables d'un tonneau; voyez *panneau*.

Sonò, son de farine.

* Sorelle, plante, *bulbo-castanum*, terre-noix.

Sorsemé, cochon ladre.

Soubaut, sournois, qui pense en dessous.

Soubrancier, proxénéte, entremetteur.

Soudre, lever, enlever, soulever.

Soulers, vent de sud.

Souris - chaude, souris-chauve.

Soutré, vieille paille ou fascine dont on forme la base des pôtées.

Soie, coton: *grande-soie*, bon vin, bon morceau.

Soie d'Amérique, courte-soie.

Soie du Levant, grande-soie.

Super, sucer.

Sur, être *sur* sa bouche, être gourmand.

Surgeon *ou* sorgeon, paquet de chanvre tillé.

Sûter, pleurer.

T

Tabouler, frapper à coups répétés.

Tâche, tablier à poche des marchands de vin. * *Tasca*, ital.

Tafoulot, cochemar.

Talle, jeune jet de vigne.

Taller, meurtrir; delà *taloche*, usité en français: * le blé talle, *pullulat; thallô*, *et tallo* ont le même sens en grec et en italien. Voyez Muratori, Diss. tome 2. page 145.

Tâlot, lisière avec laquelle on soutient les enfans.

Tannevelle, cresselle.

Taperiau, bois de sureau creusé, dans lequel une boule de chanvre en chasse une autre, par la compression de l'air ; jeu d'écolier. *Péture*, en lorraine.

* Taquin, le troyen a conservé l'ancienne valeur de ce mot : synonime, et sans doute dérivé de *taceagno*, italien, il signifie avare, vilain, ladre, fesse-Matthieu. Les Parisiens ne l'emploient plus dans ce sens ; ils en usent, pour exprimer un sot qui ne démord pas de ses petites idées : comme l'avarice et l'opiniâtreté ont une racine commune dans l'étroit de l'esprit, on rencontre *volontiers* (voy. ce mot ci-après) des gens à qui convient cette épithète sous sa double valeur, *in sensu composito*.

Targer, tarder. * *Targier*, chansons du Roi de Nav.

* Tatiner, manier. *Tatinis*, *retatinis*, ragoût de diverses viandes, qui ont déja passé par plusieurs sauces.

Taulée, troupe, kirielle, bourg. *taule*.

Taurin, taureau, d'où *tauriner*.

Tenir (donner à), donner par bail à cheptel.

Tenò, cuvier, bourg. *id.*

Tenrâtre, agneau tardif et faible.

Tenre-aux-mouches, délicat, douillet.

Tenre, tendre, frais. Jeune femme, pain-tenre et bois verd mettent la maison en désert, *prov.*

* Testotte, excellente herbe des prés, à fleurs rouges, pareilles à celles du chardon, botan. *Sissymbrium aquaticum*, raifort d'eau ; sa racine se mange au printemps.

Teumélerée, charge d'un tombereau.

Teumer, renverser, répandre. *Temetum*, latin.

Tiquer, enfoncer légèrement un palet en le jetant.

Tirreboute, perche armée d'un croc double.

Tôgner, battre, rosser.

Toquat, coëffure en arrière à l'usage des paysannes.

Toque-bois, pivert, oiseau ; commis en exercice dans les caves.

Toquer, heurter légèrement.

Torche, torche majeure, repas, grand repas. * Dans une chartre du chapitre de Villemaur, les Chanoines sont tenus de contribuer

pour un repas : *pro face*, porte cette chartre.

Torche, voyez *frotte*.

Torché bien ou mal, bien ou mal arrangé.

Torcher, donner à quelqu'un sur les oreilles.

Tô, sicomore, arbre.

Totif, hâtif.

Touffa, temps chaud et lourd. *Sirocco*, ital.

Tourneboile, culbute sur les mains.

Tournebouler, renverser sens dessus-dessous.

* Tout (en), au lieu de *du tout* : je n'en veux point *en tout*. Tout en rompt, tout en pleut, tout en *chet* : se dit des fruits, quand il y en a à foison

Trapant, planche ; le Marché-aux-Trapans à Troyes.

Trapercé, mouillé jusqu'aux os.

Tressauter, tressaillir.

Treucher, *cornu ferire*, [frapper de la corne].

Tricot, souche, et tout ce qui rend un chemin raboteux.

Trimer, marcher lestement.

Trioler, promener par le *triolot* un enfant, aller çà et là.

Triolot, promenoir d'enfans à la lisière, meuble de lessiveuse.

Tripper, fouler aux pieds.

Trippoter, frapper des pieds, aller et venir sans objet.

Troche, pied d'herbe sauvage ou potagère.

Trocher, pulluler.

Tronchot *ou* tornot, rouelle de chêne, sur laquelle on hache sa viande.

* Trou-de-chou, pivot de tête de chou.

Truau à pêcher *ou* verviau, verveux, engin à pêcher.

Trule, truble, engin à pêcher.

Tûter, pomper une liqueur avec un chalumeau.

Tûtin *ou* tupin, cuiller d'apothicaire.

Tûtò, chalumeau dont on se sert pour *tûter*.

Tuyoter, baguenauder.

Tuyotier, baguenaudier, minutieux.

U

Vaisiot *ou* vachiot, tonneau.

Veillette, petite vrille.

Veillotte, à Châlons, *fusée* ; *colchicum*, botan.

Vêpre, guêpe, *vespa*, lat.

Verder, *neut.* sauter, s'enfuir ; bourguignon, *vreder*.

Verge, ivraie. Voyez *enverger*.

Verjûter (faire), écraser un animal ou un homme.

Vigousier, mauvais cuisinier.

Vinée, cellier, *cella vinaria.*

Vion, petite voie séparant une contrée d'avec une autre.

Virache, glissade.

Virer *ou* viracher, glisser sur la glace, faire un faux-pas.

Virvaucher, marcher en ligne spirale.

Virvauche, écart, marche d'ivrogne.

Vlimeux, venimeux.

Vlin, venin, chenille, poison.

Voirloup, loup-garou.

Vôle, *adj.* pâte bien levée.

* Volontiers, souvent : je ne perds pas volontiers; c'est-à-dire, je ne perds pas souvent.

Vouyses, étendue imaginaire.

Vrelle, petite vérole.

Voù, *adv.* où, bourguignon, *idem.*

U

Ustu-brelu, étourdi, sans réflexion.

Uty, outil, femme nonchalante et langoureuse.

Y

Ytitipis, *superlatif* de *pire.*

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

I. *Sur la Prononciation.*

1.° En français, la finale *in* dans *matin* se prononce comme la diphtongue *ein* et *ain* dans *demain* et dans *terrain*. En troyen, elle se prononce comme dans matines, ou plutôt comme l'*in* latin, en faisant à peine sentir l'*n* : de façon qu'elle ne sonne à-peu-près que comme l'*i* aspiré. Ainsi l'on dit *mati*, *chemi*, *Quenti*, *miee*, *quize*, *provice*, *Jeanni*, pour *matin*, *chemin*, *Quentin*, *minee*, *quinze*, *province* et *Jeannin*. En revanche, l'*i* final prend dans bien des mots le son de l'*in*, *ain* et *ein*. *Fusin*, *demin*, *persin*, *amin*, *nennin*, *pain-bénin*, se dit pour *fusil*, *demi*, *persil*, *ami*, *nenni*, *pain-béni*. Nous avons un exemple qui réunit cette double règle, dans le *chemi de S. Remin* : manière troyenne de prononcer le *chemin de S. Remi.*

2°. L'*r*, prend dans notre prononciation un son mitoyen entre l'*r* et le *z*, excepté au commencement et à

la fin des mots, *coutuzièze*, *renvezdir*, *écuzie*, *réouzer*, etc. etc. etc. A la manière dont nous prononçons tous l'*r* dans le langage ordinaire, on s'aperçoit aisément que cette lettre nous est absolument étrangère. Elle l'était pareillement aux Romains (2) dans les premiers temps de leur république. On en a la preuve dans la manière dont sont écrites les Lois des douze Tables, où on lit *Majose*, *Minose*, *Fœnose*, *Fusis*, *Vocasis*, *Unciasio*, *Jusgasint*, *Ascuesit*, pour *Majore*, *Minore*, *Fænore*, *Furis*, *Vocaris*, *Unciario*, *Jurgarint*, *Arguerit*. (3) Les noms les plus communs prenaient le même adoucissement dans la prononciation : celui de *Papirius*, par exemple, se prononça pendant plus de deux siècles *Papisius*; il s'écrivait même la plupart du temps comme on le prononçait.

3°. *On* se prononce *an* : *Je veux bien qu'an jobe, mais je ne veux pas qu'an nacarde.*

4°. L'*u* se prononce *ai* : *ain reloge* pour *un horloge*; *aine berquillotte*, *une petite cheville.*

5°. Ainsi que le dialecte parisien, le troyen ne mouille jamais l'*l* : *mouyer*, *patrouyer*, *conseyer*, *etc.* s'emploient pour *mouiller*, *patrouiller*, *conseiller.*

6°. Les syllabes *fer* et *fre*, *per* et *pre*, *ber* et *bre*, s'échangent réciproquement en troyen, dans la prononciation des mots français les plus usuels. Ainsi *fremer* se dit pour *fermer*; *feurmissement* pour *frémissement*; *perter* pour *prêter*; *brecer* pour *bercer*; *preutir* pour *pétrir*; *berlan* pour *brelan*; *berlue* pour *brelue*; *persoir* pour *pressoir.*

7°. Dans les mots terminés en *ardre*, *ordre*, *erdre*, à l'exemple de l'italien, qui n'admet jamais trois consonnes de suite, le troyen ne prononce point le premier *r* : ainsi l'on dit *adre* pour *ardre*, brûler; *échadre* pour *écharde*; *odre*, *désodre* pour *ordre*, *désordre*; *pédre* pour *perdre*; *modre* pour *mordre*; *retédre* pour *retordre*; *abre* pour *arbre.*

8°. La lettre *g* prend très-souvent la place du *q* : *guille* pour *quille* : *èsconspiritutuo P. la Guille.*

9°. Les verbes terminés en *oyer*, et leurs participes, se prononcent communément, *eyer* et *éyé* : *neyer*, *neyé*;

pleyer, *fourvéyer* et *fourvéyé*, au lieu de *noyer*, *ployer* et *fourvoyer*.

* II. *Sur les Diminutifs en* on.

La terminaison additionnelle en *on*, augmentative en français, à l'imitation de l'italien, est diminutive en troyen : *sallon*, petite *salle* ; *ballon*, petite *balle* à fruits ou à légumes ; *corbillon*, petite *corbeille* ; *seillon*, petite *seille* ; *rion* petite *rue* ; *vion*, petite *voie* ou chemin ; *planchon*, petite *planche* ; *salleron*, *salière* de table ; *panceron*, le premier estomac ou *pance* de veau ou de mouton ; *cléyon*, petite *claie* ; *chazeron*, petite *chazière*, etc.

III. *Sur les Déclinaisons.*

1°. Le génitif, et par conséquent la fameuse règle *liber Petri*, n'a point lieu en troyen : le datif y supplée invariablement. Le champ *à* Pierre, le jardin *à* Jacques, l'habit *à* Paul ; ce qui est très-régulier, en supposant qu'en troyen on sous-entende *qui appartient*, de même que l'on sous-entend en latin *qui est*.

Il paraît même que le français, en adoptant la règle *liber Petri*, a plutôt adopté l'analogie latine, que suivi la sienne propre. * En effet, on dit en latin : *cujus hic liber? est Petri;* et nous disons en français, *à qui appartient ce livre? il appartient à Pierre.*

Dans notre vieille syntaxe gauloise, le nominatif tenait lieu du génitif qu'exige la grammaire latine. Ainsi l'on disait et l'on écrivait le *Poids-le-Roi*, le *Feu S. Antoine*, etc. Ces nominatifs, tenant lieu du génitif, ont passé jusqu'à nous, la *Fête-Dieu*, le *Puits-Certain*, etc. etc. La même analogie a réglé l'union entre les noms de lieux, de rues, etc. Rue *S. Denis*, *S. Martin*, *Couture*, *Jean-Pain-Molet*, etc. Hôtel *Brancas*, *Molé*, *Lamoignon*. etc. *Nogent-le-Roi*, *Nogent-l'Artaut*, *Mussy-l'Evêque*, *Bourbon-l'Archambaut*, etc. Elle a même influé sur les noms imposés à certains lieux, depuis l'introduction de la syntaxe latine dans notre langue ; ainsi l'on dit le *Cours-la-Reine*, etc. Nous avons à Troyes une foule de pareilles

tonions, Maison-Dieu, Hôtel-Dieu-le-Comte, Croix-Jean-Colas, Champ-Madeleine, etc.

2°. Les substantifs féminins qui en français ont leur terminaison en *esse*, prennent communément en troyen celle en *ôsse* : *pauvrôsse* pour *pauvresse*, *maîtrôsse* pour *maîtresse*, *Mairôsse*, femme de Maire, *raidôsse*, femme acariâtre.

IV. *Sur les Conjugaisons.*

En troyen les conjugaisons des verbes *être*, *faire*, *aller*, et autres irréguliers, ne suivent pas la marche du français. Le français dit à la première personne du plurier du présent, *nous sommes*, *nous faisons*, *nous allons*, et dans le troyen, *nous sons*, *nous fons*, *nous vons*. Mais à la troisième personne de ce même plurier, le troyen reprend la première du français : *ils faisont*, *ils allont* et *venont*; ce qui fait règle générale pour les troisièmes personnes dans tous les verbes : *ils aimont*, *ils disont*, *ils parlont*, *ils enrageont*, etc.

V. *Sur les Tropes.*

1°. Nous avons en troyen une réduplication singulière, et qui ajoute infiniment à l'expression : j'ai mangé et *remangeras-tu*; j'ai bu et *reboiras-tu*; j'ai battu et *rembattras-tu*, etc.

2°. Pour exprimer une quantité considérable, mais indéterminée, on supprime *tant* ou *tel* dans les phrases où ces mots se rencontrent pour rendre cette expression, et l'on y supplée par une suspension, soutenue d'un branlement de tête de l'avant à l'arrière ; quelquefois même par une répétition du substantif, qui désigne l'objet capital. Exemple : *Il y a du raisin.... qu'en n'en saurait mettre davantage ! Il y a du raisin.... du raisin qu'en*, etc. *J'ai du chagrin..... que j'en mourrai ! Mon fils prêche qu'il n'est pas permis !*

Notre langue pourrait fournir des observations et plus amples et plus nombreuses : nous les abandonnons à la sagacité de ceux à qui elle est le plus familière.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Curiosités et singularités de la ville de Troyes.

C'est dans les églises et dans les bâtimens publics qu'il faut chercher les morceaux d'architecture, de sculpture, de peinture, qui peuvent intéresser la curiosité : les maisons particulières sont dénuées de richesses en ce genre. Il n'est en France aucune ville qui en rassemble une aussi grande quantité : Paris même, avant le règne de Louis XIV, était, quant aux morceaux de sculpture, inférieur à Troyes.

Les plus précieux de ces morceaux sont sortis des mains de François Gentil, de Troyes, et de Dominique Rinuccini, florentin, qui florissaient à Troyes vers le milieu du seizième siècle. Élèves, à ce qu'on croit, du fameux Primatice, Abbé de Saint-Martin-ès-Aires : contemporains et peut-être sortis de la même école que Bachelier, dont Toulouse possède plusieurs excellens morceaux, que les Ligier et les Gaget, dont se vante la Lorraine, que les Pilon et les Goujon, dont les ouvrages sont conservés à Paris, avec un soin mêlé de vénération ; les mêmes principes, la même théorie, le même goût semblent avoir conduit leur ciseau. Ils excellaient également dans les trois arts qui ont le dessin pour base ; mais c'est par leurs talens pour la sculpture qu'ils nous sont principalement connus. Gentil (1) surpassait Dominique dans le nu ; mais, Dominique le surpassait dans les draperies : ils travaillaient conjointement aux mêmes pièces. Nos églises sont remplies de leurs ouvrages, parmi lesquels ils ont

mêlé d'excellentes copies de l'antique. Ces artistes avaient pris, pour la ville de Troyes, un goût, que les offres avantageuses et les ordres de François Ier. ne purent vaincre. Le luxe des Troyens se portait alors à la décoration des églises (2) : ce luxe assurait à Gentil et à Dominique la récompense de leurs travaux et le prix de leurs talens. Travaillant par goût, concentrant toute leur ambition dans le progrès et la perfection de l'art, leur désintéressement égalait leurs talens (3). Le Jubé de Saint-Etienne, qui est leur ouvrage, n'a coûté, en 1555, qu'une somme de quinze cents livres, pour la maçonnerie, les bas-reliefs, les statues et tous les ornemens qui décorent ce chef-d'œuvre d'architecture. J'ai vu le marché passé, à ce sujet, entre Dominique et le chapitre de Saint-Etienne.

Etonné de la prodigieuse quantité d'ouvrages, que la tradition attribue à Dominique et à Gentil, je n'ai rien négligé pour acquérir quelques lumières sur les artistes contemporains, qui travaillaient ou conjointement ou en concurrence avec eux. Cette recherche m'a procuré, de la part de M. le Prieur de Larrivour, l'original du traité passé, en 1539, entre sa maison et Jacques Juliot, *marchand-tailleur d'imaiges*, *à Troyes*, pour le rétable dont il est parlé plus bas, à l'*art. de Saint-Nizier*. Après avoir déchiffré ce traité, qui est à peine lisible, j'en ai fait passer des copies à ceux qui forment des recueils sur ces objets, en les invitant à rassembler tous les documens relatifs à notre école troyenne. En attendant les lumières que procureront ces recherches, je donne, d'après la tradition, à Dominique et à Gentil, tous les morceaux qui n'ont point d'auteur certain.

Les ouvrages, sortis de cette savante école, ont été

les premiers modèles et les premiers maîtres des Mignards, Girardon, Thomassin, Cochin, Ninet, Baudesson, Joly, Tortebat, Paupelin, Dorigny, Tiger, Herluison, Carrey, et de cette foule de Troyens, dont les noms figurent dans l'histoire des arts, sous Louis XIV.

§ I.er *Architecture.*

La Cathédrale est le plus grand morceau que Troyes ait en ce genre. La France en a très-peu qui lui soient comparables par l'étendue du vaisseau, par la hardiesse des voûtes, par la justesse et le grand effet des proportions. Il ne manque à sa perfection qu'un peu plus de légèreté dans les piliers, qui séparent la nef des bas-côtés. Le portail et la grosse tour qui le domine, ont une élégance qui, dans les bâtimens gothiques, n'accompagne pas toujours la légèreté.

D'après un préjugé dont j'ignore la source, préjugé assez généralement répandu en France à l'égard des grands morceaux d'architecture gothique, le peuple regarde notre Cathédrale comme l'ouvrage des Anglais. Pour détruire ce faux préjugé, il suffit de dire que les premiers fondemens de cette église furent jetés, en 872, par l'Evêque Otulphe. Ses successeurs l'ont continuée : en 1263, Urbain IV y contribua par des indulgences, qui équivalaient alors à des fonds effectifs. Enfin, en 1506, l'Evêque Jacques Raguier jeta les fondemens du portail et de la tour, qui furent élevés sous la conduite et sur les dessins de Martin Cambiche, natif de Cambrai, et de Jean de Soissons (*a*).

Rien de moins opulent que l'ancien domaine des

Evêques de Troyes; mais une sage économie, une respectable frugalité, leur faisaient trouver dans de modiques revenus un superflu considérable, dont ils ont usé d'une manière digne d'eux et de leur état, en le consacrant à la religion et à la postérité.

Ces vues leur furent communes avec la plus grande partie des Evêques français, leurs contemporains. Presque tous les édifices sacrés qui décorent la France, presque tous les colléges de l'Université de Paris, sont des monumens des quatorze et quinzième siècles. Ainsi, ces siècles d'horreur pour la France, et par les dissensions intestines qui la déchiraient, et par les guerres malheureuses qui la démembraient, furent des siècles de désintéressement, de magnificence et de véritable grandeur pour notre haut clergé. Dans ces temps de crise, dit M. le Président Hénault, « les événemens heureux et malheureux, « mille fois répétés, étendent les idées, fortifient « l'ame, augmentent son ressort, ne lui laissent « rien voir où elle ne puisse atteindre, et lui donnent « ce désir de gloire qui ne manque jamais de produire « de grandes choses ». L'usage de la Pragmatique-Sanction, maintenu encore quelque temps, eut peut-être aussi quelque lointaine influence sur cette époque mémorable dans l'histoire des arts.

Le palais des Comtes, bâti vers la fin du onzième siècle, subsiste encore aujourd'hui en son entier, et avec ses anciennes distributions. Pour connaître toute la distance que nous avons mise entre nous et la barbarie, il suffit de comparer la maison d'un financier à peine enrichi, avec ce palais bâti et habité par des Souverains, sur la tête desquels se réunirent les Couronnes de Navarre et d'Angleterre.

pédestre de Louis XIV, exécutée par Mignot. On lit au bas ces vers de Santeuil :

Per quem Relligio tot ab hostibus una triumphat,
Urbs dicat antiquæ Relligionis amans (c).

A ces portails, nous en ajoutons un dont nous n'avions point encore parlé, celui des prisons royales. Les ornemens de ses deux frises, ceux de l'œil-de-bœuf qui les sépare, les pieds-buttans qui l'appuient; les deux arcs concentriques, en plein ceintre, qui en forment la porte; le peu de largeur de la baie de la porte; la rainure formée, dans le flanc droit de cette porte, par le frai des moyeux des voitures, semblable à celles que l'on voit à Paris, sous le grand et le petit Châtelet, et dans les murs de l'hôtel de Clugny; la reconstruction moderne du flanc opposé, déterminée, sans doute, par la dégradation du mur occasionnée par ce frai : tout annonce dans cet édifice une construction gauloise, pareille à celles que les antiquaires donnent pour échantillon du même genre : tout annonce une porte qui formait, sans doute, une des principales entrées de l'ancienne enceinte de Troyes, que couvrait le château qui sert aujourd'hui de prisons, et qui, ainsi que Saint-Jean-Chastel, était alors hors de cette enceinte, qu'il couvrait et défendait. *V. Camusat*, *Prompt.*, *page* 286.

Des anciens bâtimens de ce château, il existait encore, en 1712, une grande salle qui avait été convertie en chambre de torture. Cette chambre avait une grande cheminée toute bâtie en pierre, et dont le tuyau, dans sa partie qui excédait le toit, était bâti de blocs d'une pierre très-dure, percés dans leur centre, et formait une colonne de deux pieds seulement

de diamètre, terminée par une lanterne entourée de petites colonnes. Dans la salle, le manteau de cette cheminée portait, au milieu, un écusson très-antique, chargé de fleurs-de-lis mal formées, et qui ressemblaient à des crapauds avec les jambes et les pieds étendus, la tête et les deux jambes de devant formant les trois parties supérieures des fleurs-de-lis, telles qu'on les peint actuellement. Ce qui prouve que les fleurs-de-lis et les crapauds, que l'on a cru voir dans quelques anciens écussons des armes de France, ne sont autre chose, dans leur origine, et dans l'intention des premiers ouvriers qui les ont représentés, que des fers dont étaient armées les anciennes javelines françaises.

L'église des Carmelites de la ville a été bâtie, vers le même temps, sur les dessins de le Vau, architecte connu, qui y a déployé toutes les richesses de l'ordre ionique.

Les bâtimens de cette maison, occupant un emplacement immense dans un des quartiers de la ville les plus peuplés, semblent offrir un remède soit direct, soit par équivalent, à la disette de logemens suffisans pour les artisans, pour les manufacturiers, pour tout le petit peuple : disette infiniment préjudiciable à une ville de commerce, d'arts, de manufactures : disette qui augmente de jour en jour, par l'extension que les gens aisés donnent à leurs logemens.

Dans la rue de l'Hôtel-de-Ville est la *salle des spectacles.* Cette salle, proportionnée au nombre de spectateurs que Troyes peut fournir, a été construite, depuis cinq ans, par les soins et aux dépens de plusieurs citoyens qui ont souscrit pour cette entreprise.

Cette salle sert aussi aux bals, et elle pourrait réunir les concerts.

La toile qui ferme la scène, dans un cartouche composé des attributs de la comédie, de la tragédie, de la danse et de la musique, porte cette inscription : LÆTITIÆ PUBLICÆ (*d*).

Quelques gens, peu latins, détournèrent cette inscription à un sens impur, et leurs plaisanteries se renouvellent toutes les fois que le théâtre s'ouvre pour une nouvelle troupe.

Les dictionnaires ont tort de n'avoir pas appris à ces critiques, que plusieurs médailles romaines portent pour inscription : LÆTITIÆ P. R., LÆTITIÆ AUG., LÆTITIÆ AUGG., et qu'en un passage, que l'on a eu en vue dans l'inscription dont il s'agit, Tacite dit : LÆTITIÆ *magis quàm* LASCIVIÆ *dari paucas noctes, quibus, tantâ luce ignium, nihil inlicitum occultari queat.* Annal. lib. 14. ed. Elzev. pag. 321 (*e*).

§ II. *Sculpture et Peinture.*

Je vais en indiquer les meilleurs morceaux : je ne suivrai d'ordre que celui de la situation des bâtimens publics qui les renferment. Je commence par le quartier de Saint-Nizier.

A Saint-Martin-ès-Aires (*f*), plusieurs statues exécutées, au commencement du dernier siècle, par quelque élève de Gentil, qui n'a atteint ni la légèreté, ni la correction, qui caractérisent les ouvrages de son maître. Le portail, qui sépare le parvis de cette église, de la cour abbatiale, mérite d'être remarqué. Il a été bâti par le célèbre Gilbert de Choiseul, Evêque de Comminges, ensuite de Tournay, et Abbé de Saint-Martin-ès-Aires. Ce grand Prélat, dont les armoiries

chargées de toutes leurs pièces décorent le portail dont il s'agit, pensait encore, sur ces objets de dépense, comme nos Prélats des quatorzième et quinzième siècles. *V. ci-dessus page* 192.

Le terrain qu'occupe cette maison, ainsi que celui sur lequel est bâtie l'église de Saint-Aventin, faisait partie, sous les Romains, du cimetière public. On y éleva, sur le tombeau de Saint-Loup, une chapelle que de fréquens miracles rendirent bientôt célèbre, et qui, dès le sixième siècle, était connue sous le nom de *basilique de Saint-Loup*. Les Rois Gontran, Chilpéric et Sigebert, prêts à en venir aux mains, sous les murs de Troyes, en 574, se réunirent dans cette chapelle, et y jurèrent la paix sur les reliques de Saint-Loup. L'église et l'abbaye de Saint-Martin-ès-Aires étaient encore hors de l'enceinte de la ville, en 890 : année où les incursions des Normands déterminèrent les religieux à se réfugier dans la ville, avec les reliques de Saint-Loup (4). C'est à cette translation que l'abbaye actuelle de Saint-Loup doit son origine. Celle de Saint-Martin-ès-Aires a eu l'honneur d'avoir, pour Abbé, le célèbre Primatice qui, dans le seizième siècle, apporta d'Italie les arts en France. Il en jouit pendant trente années, sans être engagé dans l'état ecclésiastique.

A Saint-Nizier, l'ancien rétable du maître-autel, relégué dans une petite chapelle collatérale. On y voit, dans quatre compartimens chargés de personnages, et accompagnés de bas-reliefs, les principaux évènemens de la vie de la Vierge. Cette pièce d'albâtre oriental, est d'une moindre proportion, mais de la même main, du même goût et de la même beauté que le rétable de l'autel de l'abbaye de Larrivour, à trois

lieues de Troyes. Le peu de soin que l'on apporte à la conservation de ce beau morceau, a facilité l'enlèvement de deux colonnes de jaspe, qui portaient l'amortissement de la partie supérieure, et il procurera incessamment la destruction de tout le reste.

A la Cathédrale, le trésor formé d'une partie des débris des trésors des basiliques et des maisons royales de Constantinople. Garnier, Evêque de Troyes, était Aumônier en chef de l'expédition, dans laquelle les Français et les Vénitiens s'emparèrent de la capitale de l'Empire grec. Dépositaire des plus précieuses dépouilles des Grecs, il s'en fit un lot qu'il envoya à Troyes. La mort, qui le surprit dans le retour, nous a privés des lumières qu'il aurait données sur plusieurs morceaux, dont on ne connaît qu'imparfaitement la destination primitive. Nous ignorons même quelle est la Sainte-Hélène, dont le corps est arrivé à Troyes, par la même voie: on voit encore des restes de vieilles peintures grecques, sur la châsse de cette Sainte, qui est devenue une des patronnes du diocèse. Sur le reliquaire, qui renferme une partie du chef de Saint-Philippe, apporté de Constantinople, on lit quelques vers latins, dont voici le dernier :

Hoc raptum Græcis, Præsul Garnere, dedisti (g).

A la mort de Garnier, ses Aumôniers s'emparèrent d'une partie des reliques destinées pour notre Cathédrale, et en disposèrent à leur profit. Le chapitre de Langres eut d'eux le chef de Saint-Mamas, que le peuple appelle *Mamès*. Celui d'Amiens, une portion du chef de Saint-Jean-Baptiste. La maison de Saint-Victor, de Paris, le chef de son patron. Ceux qui possèdent ces reliques n'ont rien d'authentique, à cet

égard, que le fait de leur enlèvement de Constantinople. La châsse de Sainte-Mâthie (*Mastidia*), première patronne du diocèse, a conservé toute la simplicité de l'état de cette Sainte, qui, suivant la tradition, fut une simple servante.

Une quantité étonnante de pierres précieuses, gravées en creux et en relief, ornent les reliquaires, qui de Constantinople ont passé dans le trésor de la Cathédrale, et dans ceux de Saint-Etienne et de l'abbaye de Clairvaux. Sur la légère indication que nous en avons donnée, dès l'année 1757, M. le Comte de Caylus a voulu se procurer des empreintes de ces pierres, qui se sont trouvées au nombre de trois cents dans nos deux trésors. Parmi cent soixante-deux seulement, prises au hasard, il en a choisi cinq, qui remplissent la cinquantième planche du cinquième volume de ses *antiquités Egyptiennes*, *Etrusques*, *Grecques*, etc.

La première, représentant Apollon avec sa lyre, est, dit M. le Comte de Caylus, une de ces figures qui ne laissent rien à désirer du côté de l'élégance et de la précision.

La seconde est une des plus belles pierres qu'il ait vu. « L'exécution répond à la beauté de l'expression, et la disposition ne peut présenter plus de grandeur et plus de justesse dans l'action. On y voit un grec combattant sur un vaisseau ».

La troisième représente l'enlèvement du *Palladium*, auquel était attaché le sort des Troyens. « L'action de Diomède, dans cet enlèvement, est très-juste et plus convenable que celle que lui ont donnée les célèbres graveurs Dioscoride et Solon, dans les pierres où ils ont représenté le même évènement ».

L'ouvrage de la quatrième est grec, c'est-à-dire, très-beau. « Au mérite de la beauté se joint celui de la rareté, la course à un homme et un cheval seuls, qui fait le sujet de cette pierre, étant très-peu commun ».

La cinquième offre un homme debout, tenant un oiseau sur le poing. « L'élégance et la position simple et grande de cette figure, méritent d'être présentées comme un de ces exemples, que le génie des Grecs a donnés à toutes les nations ».

Tel est le jugement de l'oracle de notre siècle, en matière d'antiquité, sur ces cinq pierres, dont les quatre premières sont au trésor de Saint-Etienne, et la cinquième, dans celui de la Cathédrale.

Le sanctuaire de la Cathédrale est orné des mausolées de Charles de Choiseuil-Praslain, Maréchal de France, et de Roger, son fils. Celui du dernier, mort vers le milieu du dernier siècle, est du fameux Cavalier Bernin, qui n'a pas assurément donné le dessin de la pesante maçonnerie qui, depuis quelques années, étouffe ces beaux monumens.

Les portes du chœur de la Cathédrale de Châlons, qui ont servi, dit-on, de modèle à cette lourde maçonnerie, viennent d'être démolies, ainsi que le trône épiscopal, pesamment exécuté en marbre. On n'avait pas à craindre que le temps pût détruire ces morceaux ; mais le goût fait souvent ce que le temps ne peut faire ; et celui du chapitre de l'église de Châlons se manifeste autant par cette démolition, que par son attention à conserver, dans toutes ses parties, le jubé qui décore l'entrée principale de son chœur.

Voici le détail des ouvrages de Dominique et de

Gentil, qui décorent notre Cathédrale. Parmi les figures du grand portail, Saint-Simon et Saint-Jude. A la porte de la croisée du midi, un Saint-Timothée. Dans l'église, à la gauche de la nef, une chapelle très-richement ornée, sur les dessins de ces deux artistes, qui y ont exécuté un Saint-Pierre, un Saint-Paul, et deux figures de femmes couchées, sur le fronton qui termine le corps d'architecture.

Ces deux figures paraissent représenter, l'une l'Abondance, et la paix de l'ame qui l'accompagne ou doit l'accompagner : l'autre, la Pauvreté, l'inquiétude, les peines et les angoisses qui la suivent.

On voit au premier pilier de la nef, à gauche, un Saint-Pierre pleurant, que Jésus-Christ regarde : les figures sont de grandeur naturelle. Le Chanoine Jean *Siflet*, qui a fait la dépense de ce monument, en 1619, a voulu conserver à la postérité la mémoire de sa munificence, par ce distique de sa façon, distique qui pourrait figurer dans un supplément *aux bigarrures du Sieur des Accords*.

Si flet ter Petrus qui ter te, Christe, negavit,
Siflet adest culpas qui flet et ipse suas. (*h*).

Sur l'autel de la seconde des chapelles collatérales de la nef, à la droite, on voyait la statue, de grandeur naturelle, d'un Evêque assis, mariant deux personnes représentées en petit à ses pieds. Le peuple appellait cet Evêque *Saint-Eternon*. Quelques vieilles femmes vivaient de neuvaines que faisaient faire, en secret, à ce Saint, les jeunes personnes qui se sentaient de la vocation pour le mariage. Cette statue, déplacée depuis quelques années, orne aujourd'hui la cour d'une maison voisine de la Cathédrale. Elle est du

quinzième siècle, à en juger par les ornemens des petits personnages qui accompagnent la figure principale. Les femmes qui lui faisaient des neuvaines prétendent que, depuis son déplacement, les filles non pourvues sont devenues plus communes à Troyes. Le Martyrologe offre un *Saint-Eternon*, Evêque en Irlande ou en Ecosse : c'est sans doute notre *Saint-Eternon*.

Les personnes versées dans la connaissance des monumens généalogiques, pourront nous éclairer sur un monument de cette espèce, que l'on voit à la Cathédrale, auprès de la sacristie. C'est un tombeau sans inscription, formant un massif de sept pieds en longueur, sur cinq de large : on y voit couchées deux figures de grandeur naturelle, joignant les mains : celle qui est à droite représente un homme armé, l'autre une femme : les armes et les habillemens de ces deux figures paraissent appartenir au quatorzième siècle. Derrière leur tête est un Père Eternel, cantonné de deux Anges ; et trois niches appliquées au mur, sont remplies par les figures de Jésus-Christ, de la Vierge, et d'un Ange qui tient un encensoir : le tout de grandeur naturelle. Au-dessus du tombeau s'élève, dans sa longueur et largeur, un baldaquin carré, en forme de grand voile, dont les deux angles extérieurs sont soutenus et paraissent enlevés par deux figures d'Anges. Ce baldaquin est d'une hardiesse et d'un goût de dessin, qui tient peu du gothique : il est d'une seule pierre encastrée dans le mur.

La partie du massif, qui répond aux pieds des figures, est presque entièrement remplie par deux grands écussons accolés. L'un est d'or à la fasce d'azur,

l'autre est mi-parti : au premier, d'azur, au lion d'or rampant, le fond de l'écu chargé de billettes sans nombre ; au second, de gueules à deux têtes, de rateau d'argent à cinq dents posées l'une sous l'autre. Ce second écusson présente les armes de Bourgogne-Rethel. Le premier est de quelque Seigneur, qui s'était allié dans cette Maison, et à la connaissance duquel doit conduire cette alliance. Si c'était un Lord d'Angleterre, qui fut mort à Troyes, dans le temps de l'usurpation des Anglais, cette découverte justifierait la tradition, d'après laquelle on appelle ce monument *le tombeau des Anglais ;* c'est l'unique lumière que nous ayons à cet égard.

Vers ce monument, sous une grande tombe de marbre, dans le passage du chœur à la sacristie, gît Jean de Champigny, Curé de Saint-Remi, la Madeleine et Saint-Frobert de Troyes, Chanoine de Saint-Pierre, Saint-Etienne, Saint-Urbain, Chanoine de Cambrai, de Rheims et de Lille, enfin collecteur des deniers ecclésiastiques de la province de Rheims. Il mourut à Lille, le 25 février 1400, et malgré tous ses bénéfices, *la mort*, dit notre P. Desguerrois, *le fit son bénéficier. Si est-ce*, ajoute-t-il, *qu'il donna de grands biens à l'Eglise de Troyes.*

A une grille de bois qui sépare cette partie du bas-côté de la croisée, est attaché, d'un côté de la croisée, un grand tableau, représentant un *portement de croix*, qui a tous les caractères de l'école de Florence.

Les chapelles des collatéraux de la nef méritent d'être vues : leur architecture et leurs ornemens sont d'un goût plus ou moins léger, et qui a le mérite de la variété.

« Estienne le jour d'une Penthecouste ; aus pies
« des degrez s'agenoilla un poure Chevalier, et li
« dist ainsi : Sire, je vous pri pour Dieu que vous
« me donnés du vostre, par quoy je puisse marier
« mes deux filles que vous veez ci. Ertaut qui aloit
« dariere li, dist au poure Chevalier : Sire Chevalier,
« vous ne faites pas que courtois (*o*), de demander
« à mon Seigneur ; car il a tan donné que il n'a
« mez que donner (*p*). Le large Conte se tourna
« devers Ertaut, et li dist : Sire vilain, vous ne dites
« mie voir (*q*), de ce que vous dites que je n'ai mez
« que donner ; si ai vous meismes : et tenez, Sire
« Chevalier, car je le vous donne, et si le vous
« garantirai. Le Chevalier ne fu pas esbahi, ainçois
« le prist par la chape (*r*), et li dist que il ne le
« lairoit jusques à tant que il auroit finé à li (*s*) ;
« et avant que il li eschapast, ot Ertaut finé à li de
« cinq cens livres ».

Ce bon Prince est le fondateur de notre Hôtel-Dieu. Son portrait en pied, modestement entouré d'un cadre de bois, avait osé prendre place dans le magnifique salon où se tiennent les assemblées du bureau : il vient d'être relégué dans une salle des malades.

Le trésor de Saint-Etienne vient d'être enrichi d'une châsse, que le chapitre a fait faire pour les reliques de Saint-Aventin. Le dessin et l'exécution de cette châsse font honneur à notre orfévrerie troyenne. Sur un fond d'argent coupé par pilastres d'ordre corinthien, tous les ornemens saillans sont de bronze doré d'or moulu.

Dans l'église, on voit le jubé : Dominique et Gentil, en lui donnant la forme d'un arc-de-triomphe, y ont

rassemblé tout ce que les modèles, que l'antiquité leur offrait en ce genre, ont de plus élégant, de plus noble, de plus exact pour l'architecture, de mieux distribué, de plus correct, de plus fini pour les ornemens, les bas-reliefs et les statues. La seule maçonnerie peut fixer l'attention des curieux : les joints des pierres ont été soignés de manière que tout le jubé paraît d'un seul bloc.

On voit près de ce jubé le mystère de la conception de la Vierge, exécuté par les mêmes artistes. Ce sont deux belles figures, représentant Saint-Joachim et Sainte-Anne, qui se rencontrent sous la porte dorée (*t*). (*V. la Légende de Sainte Anne*).

Deux chapelles méridionales sont décorées de vitraux, dans l'un desquels le martyre de Saint-Etienne, exécuté par Macadré, maître de Gonthier, forme un grand tableau, dont les couleurs n'ont rien perdu de leur éclat. Dans l'autre, Gonthier a représenté tous les attributs de la Vierge, distribués en plusieurs cartouches d'un bon dessin et du plus beau fini.

Le rond-point du chœur de l'église est couvert de tableaux, représentant la vie de Saint-Etienne, par Ninet de l'Estaing, élève de Vouet. Ces peintures, commencées en 1629, ont été terminées en 1635.

Avant que de sortir de l'Eglise de Saint-Etienne, il faut voir au pied d'une tribune gothique, qui fait face au jubé et en rehausse l'éclat, un vieil escalier de bois, taillé en forme de ruche : par cet escalier, nos Comtes descendaient de leur tribune, pour venir porter chape et chanter au lutrin. On a raison de le conserver : tous les monumens qui rappellent la mé-

moire des bons Princes, sont aussi rares que précieux. Dans la chapelle voisine de celle de Saint-Laurent, on voit l'épitaphe de Jean de Launay, Chanoine de cette église, poëte lauréat et Médecin. Son portrait y est peint en petit, d'une manière très-fine. Ses œuvres poétiques furent imprimées à Troyes, en 1549. Il éleva dans sa maison M. de Taix, son neveu, qui remplit un article dans le dernier Moréri. Voici l'épitaphe de l'oncle :

Jac. AlnœtusVindocinensis. Doctor Medicus. Poë. Laure. Cellarius Canonicus S. Stephani Trec. 1549.

De Launay avait succédé, dans cette place de Célérier, à un autre Médecin, Dominique Tacconi, né à Alexandrie *Della Paglia* en Lombardie, qui fut, en même temps, Chanoine de Saint-Pierre, Doyen de la Cathédrale de Langres et de celle de Châlons. Il était du même pays, et sans doute de la même famille qu'Isnard Tacconi, dominicain, d'abord Pénitencier de Clément V, et ensuite son Vicaire à Rome, avec le titre d'Archevêque de Thèbes. Isnard eut depuis, en commende, l'évêché de Paris, sous le titre de Patriarche d'Antioche. En 1318, brouillé avec Jean XXII, il se mit à la tête des Gibelins. On trouve, dans les *Mélanges* de M. Baluze, *tome* 6, les piéces du procès que le Pape lui fit faire, sur les excès qu'il avait commis ou tolérés à l'égard des Guelfes. Il fut ensuite arrêté et envoyé au Pape : j'ignore s'il fit sa paix ; l'histoire ne parle plus de lui. Il était né dans le diocèse de Pavie, limitrophe de celui d'Alexandrie, où était né notre Dominique, qui pouvait être son neveu. Pendant le séjour des Papes à Avignon, au moyen des préventions, des réserves, etc., ils disposaient des prébendes

de notre Cathédrale et de celles de Saint-Etienne, en faveur d'Italiens qui suivaient leur Cour. Notre Dominique Tacconi s'était fait connaître à cette Cour, et avait mérité les bénéfices que j'ai ci-dessus indiqués, par des connaissances très-étendues dans l'art de la médecine : *erat totius regni Franciæ summus Physicus*, porte le livre noir de Saint-Etienne. Il mourut en 1405, et légua aux chapitres de Saint-Pierre et de Saint-Etienne des sommes très-considérables, qu'il avait sur la Banque de Gènes. Ainsi l'Eglise regagnait, en quelque façon, ce qu'elle perdait par la pluralité de bénéfices, entre les mains de ces gros bénéficiers qui voyaient quelque chose après eux.

Une table d'or chargée de bas-reliefs, et enrichie de pierreries données par le Comte Henri, parait l'autel de Saint-Etienne, dans les grandes solennités. Elle fut enlevée, vers le milieu du quatorzième siècle, par le Sire de Piennes, Connétable de France, et Jean de Chalon, Chevalier, pour subvenir à la rançon du Roi Jean. Des lettres-patentes de ce Prince, du mois de mars 1361, constatent cet enlèvement et le prix de cette table évaluée *in mille florenis auri ad scutum de cuneo nostro* (*u*). Par forme d'indemnité, elles accordent au chapitre de Saint-Etienne la faculté d'acquérir, dans la censive du Roi, jusqu'à la concurrence de cent livres de rente, sans en payer d'amortissement.

L'ancien *palais* des Comtes de Champagne fait angle avec l'église de Saint-Etienne, qui en était la chapelle (*v*). L'appartement et la salle de parade régnaient derrière cette église, et ils avaient vue sur un boulingrin, où nos anciens Comtes donnaient *champ-clos* aux champions, qu'ils admettaient à se battre pour des querelles ou des intérêts particuliers.

Ce boulingrin, continu au préau du Chapitre, en prolongeait la promenade et le coup-d'œil jusqu'au bras de la Seine, qui, lavant les murs du palais, servait de clôture à la ville, dans les premiers temps. L'année dernière, les religieuses de Notre-Dame-aux-Nonnains ont jugé à propos de joindre à leur jardin ce boulingrin, qu'elles enclosent, ainsi que le bras de la Seine, d'un mur aussi épais qu'élevé. Au moyen de cet arrangement, ces bonnes dames auront la consolation de prier, sur le terrain même, pour tous les braves, qui, sous les Comtes, et depuis, ont mis la flamberge au vent.

Les appartemens, occupés par les Comtes et par leur famille, formaient une enfilade de petites chambres, aussi mal distribuées que peu éclairées. Elles occupaient le corps-de-logis parallèle à la rivière, et dont l'autre moitié, dans toute sa longueur, était occupée par la grande salle des Gardes, qui existe encore. Dans ces appartemens, exhaussés et embellis depuis deux années, l'Election et les Eaux et Forêts ont aujourd'hui leurs tribunaux.

Dans l'échange que les *Jacobins* sont sur le point de conclure avec la Ville, pour l'église et la maison des Carmélites, le public a des vœux à faire pour la conservation des statues qui ornent leur église, son portail et la façade extérieure de la bibliothèque. Ces statues, dont celles du portail et de la bibliothèque sont de nos meilleurs maîtres, peuvent être disposées dans l'église des Carmélites, comme le sont celles dont Bouchardon a orné l'église de Saint-Sulpice à Paris; c'est-à-dire, que chaque pilastre intérieur peut en recevoir une qui portera sur une console, dont celles de Saint-Sulpice offrent le modèle.

Le maître-autel de l'église des Jacobins et les deux autels de la nef sont ornés de grands tableaux, qui méritent aussi d'être conservés : les deux derniers sont du meilleur temps de notre Ninet de l'Estaing. Les mystères du Rosaire, répandus dans le lambris continu, qui décore la nef, sont de trois peintres que Troyes avait encore au commencement de ce siècle, Velut, Tiger et Cossart. La menuiserie de ce lambris est d'un bon dessin et d'une belle exécution. On peut aussi remarquer, sur les restes de deux chapelles du bas-côté, les vies de deux Saintes : on ignore de qui sont ces peintures de différens temps et de très-bonnes mains.

Au pied du maître-autel de cette église est inhumée Jeanne de Châtillon, fille de Gaucher de Châtillon, Comte de Porcian, Connétable de France, sous cinq Rois, et d'Isabeau de Dreux, Princesse du Sang. Elle avait épousé Gaucher V, Comte de Brienne et de Liche, Duc d'Athènes. Elle mourut le 16 janvier 1353. Les armoiries, que l'on voit sur sa sépulture, sont de gueules à trois pals de vair, au chef d'or, chargé d'une merlette de sable. La Maison de Brienne finit en la personne de Gaucher VI, son fils, tué à la bataille de Poitiers. Isabeau de Brienne, sa sœur et son héritière, porta les biens et les titres de sa Maison dans celle d'Enghien, d'où ils passèrent en celle de Luxembourg, par le mariage de Marguerite d'Enghien avec Pierre de Luxembourg, dont la femme, Marguerite des Baux, fit bâtir aux Jacobins, vers 1430, la chapelle du Sépulcre, et donna à la maison un calice et deux burettes. Ses armes, que l'on y voit, sont mi-parties ; de celle de Luxembourg, qui est d'argent, au lion de gueules, la queue fourchée et pas-

sée en sautoir, couronné, armé et lampassé d'or; et de celle des Baux, qui est de gueules à une comète de seize rayons d'argent.

On voit aussi aux Jacobins une tombe de cuivre, sous laquelle est enterré Oger IV, Seigneur d'Anglure, Avoué de Thérouenne, Seigneur d'Etôges et d'Essé, fils d'Oger III et de Marguerite de Conflans. Il avait épousé Isabeau de Châtillon, fille de Jean de Châtillon-sur-Marne, Grand Maître de France, et d'Isabeau de Montmorenci. Oger IV mourut en 1383. Les armes gravées sur sa tombe, sont d'or, semées de grelots d'argent, soutenus de croissans de gueules.

Dans le cloître du couvent, un tombeau sur lequel on lit cette épitaphe :

Hic jacet Fr. Jos. Hugo, Mag. in theologiâ, qui fuit Regens cum B. Thomâ de Aquino.

A Saint-Jacques-aux-Nonnains (*x*), le portail gothique, bâti dans le quinzième siècle par la libéralité de deux riches tanneurs, dont on y voit les armoiries.

Le Curé de cette église est en possession du premier rang parmi les Curés de la ville, quoique son titre soit sous la dépendance immédiate de l'Abbesse de Notre-Dame-aux-Nonnains, à laquelle appartient l'église même de Saint-Jacques et le terrain de son cimetière.

Dans ses notes sur la vie de Sainte-Maure (5), M. Breyer a prouvé que cette abbaye fut fondée, dans le septième siècle, par un de nos Evêques. Elle venait d'être réformée dans le douzième siècle, lorsque Saint-Bernard adressa à une nonnain de cette maison, qui la voulait quitter pour vivre en recluse, la lettre que le Père Bouhours (6) a indiquée comme un assemblage

de pensées aussi solides qu'agréables. La traduction de ce morceau ne sera point ici déplacée :

« On m'a rapporté, écrit Saint-Bernard à cette « religieuse, que, sous prétexte du choix d'une vie « plus austère, vous avez résolu de quitter votre mai- « son. L'Abbesse et vos sœurs ont en vain combattu « cette résolution. Vous vous en rapportez à mon avis « sur ce qui vous peut convenir. Vous pouviez mieux « vous adresser ; mais enfin, puisque vous le voulez, « je vais, au moins par ma franchise, justifier votre « confiance en moi.

« Je n'ose juger des vues secrètes qui vous peuvent « avoir inspiré ce dessein. Le zèle de Dieu peut en « excuser l'intention; mais, en vérité, je ne vois pas « comment en accorder l'exécution avec les règles « de la prudence.

« Quoi! direz-vous, n'est-il pas de la prudence de « fuir l'opulence, la somptuosité, les agrémens d'une « grande ville? Ne serai-je pas plus à l'abri des oc- « casions de faiblesse, dans le fond d'un désert, où je « serai toute entière à celui à qui je me suis consacrée? « Point du tout, ma chère fille, le désert a ses délices, « les forêts des ombrages, la solitude un silence d'au- « tant plus dangereux à qui s'y abandonne, que l'on « y est plus loin des yeux des vivans. Personne ne « nous voit, rien ne nous soutient, le tentateur ap- « proche avec confiance, et l'on succombe avec sécu- « rité. Mais, dans une communauté, pour le bien, « tout vous est permis; pour le mal, tout vous est « interdit. Les yeux, dont vous êtes environnée, dé- « couvrent promptement le mal, le reprennent, le « corrigent : le bien les frappe aussi, ils l'admirent, « le respectent et tâchent de l'imiter. Ainsi, à tous

« égards, la vie commune vous est plus avantageuse,
« soit par l'heureux effet des bons exemples que
« vous y donnez, soit par la prompte correction qui
« suit vos faiblesses.

« En un mot, vous êtes, ou des vierges folles (si
« néanmoins vous êtes vierge), ou des vierges sages:
« la parabole évangélique n'admet point de milieu.
« Si des vierges folles, la communauté vous est né-
« cessaire; si des vierges sages, vous êtes nécessaire
« à la communauté. D'ailleurs, si votre conduite est
« à l'épreuve, quel tort votre retraite ne peut-elle
« pas faire à la réforme établie depuis peu dans votre
« maison? Sage comme elle l'est, dira-t-on, eut-elle
« abandonné un sage établissement? Si l'on vous con-
« naît pour une mauvaise tête, nous dirons que, ne
« voulant pas vous asservir au bien; que, ne pou-
« vant mal vivre au milieu de saintes filles; que, vos
« dispositions ne pouvant sympathiser avec les leurs,
« vous avez fui pour chercher à vivre à votre goût.

« Eh! pourquoi n'en penserions-nous pas ainsi?
« Avant qu'il fût question de réforme, vous n'aviez
« point, dit-on, de ces désirs vagabonds; et depuis
« que Dieu est mieux servi, devenue tout-à-coup
« plus sainte, enflammée d'une ferveur soudaine,
« vous ne voyez que le désert qui vous puisse sancti-
« fier. Je vois là, ma chère fille, je vois là, et voyez-
« l'y avec moi, le venin du serpent, la ruse du malin,
« la finesse du trompeur. Le loup est au bois: si vous
« vous y jetez, brebis sans guide et sans défense,
« vous voulez être sa proie.

« Mais écoutez-moi, ma chère fille, écoutez un
« conseil qui vous doit décider: soit pécheresse, soit
« sainte, ne vous séparez point du troupeau, pour

« n'être pas dévorée, sans espérance de secours.
« Êtes-vous sainte ? Travaillez par votre exemple à
« vous faire des compagnes de sainteté. Êtes-vous pé-
« cheresse? N'accumulez point de nouveaux péchés ;
« faites pénitence où vous vous trouvez ; ne bravez
« point les dangers que je vous ai mis sous les yeux ;
« craignez enfin d'être pour vos sœurs un sujet de
« scandale, et d'armer la médisance contre vous ».

Cette lettre, que j'ai traduite le plus littéralement qu'il m'a été possible, est la cent quinzième de la collection des lettres de Saint-Bernard : lettres dont le clergé, les personnes dévotes, celles qui s'occupent de l'étude de l'histoire, et tous les gens de lettres, désirent depuis long-temps une édition séparée des œuvres de ce Père.

L'abbaye de Notre-Dame a quatre canonicats fondés, dont les titulaires y faisaient autrefois l'office canonial. Ces Chanoines sont aujourd'hui remplacés par un Chapelain, au choix de l'Abbesse.

A Saint-Frobert (*y*), qui était originairement la synagogue des Juifs de Troyes, plusieurs tableaux de l'Estaing, peintre de Troyes, élève de Vouet. Parmi ces tableaux, un grand Crucifix, une bonne copie de la Sainte famille de Raphaël, et la bénédiction de Jacob, méritent d'être distingués. Le savant Camusat est inhumé dans cette église, où l'on voit son épitaphe.

Aux Cordeliers, le cloître de cette maison est fermé par une continuité de colonnes de très-bon goût. Dans l'église, la *Mater dolorosa* du jubé, le Saint-Crépin et le Rictiovare, sont des meilleurs morceaux de Dominique et Gentil. M. Girardon regardait la *Mater dolorosa* comme leur chef-

d'œuvre (z). Dans la nef de cette église, on lit l'épitaphe suivante :

Cy repose et gist Louis Duval, Ecuyer, en son vivant Seigneur hault-justicier, moyen et bas de la terre et seigneurie de Fay, des Bois de Pompee et Sainte-Colombe, prez Nogent-sur-Seine, lequel décéda en cette ville de Troyes, le dernier jour d'octobre l'an mil six cent et deux, et qui de son vivant avoit donné tous ses biens à son fils, réservant les usufruits pour luy sa vie durant. Il prie tous ceux qui liront cette mémoire, de prier Dieu pour luy, et qu'ils ne fassent pas comme luy ; car il s'en est fort mal trouvé.

Vers le sanctuaire, à la droite de l'autel, dans une chapelle qui ne fait pas partie du corps de l'église, on voit la sépulture d'Odart Colbert, tige des branches de cette Maison qui ont porté le nom de Villacerf, de Saint-Pouange et de Turgis. Les richesses et la considération que lui acquit un commerce très-étendu, servirent utilement à l'établissement très-honorable de sa nombreuse famille, aidèrent à celui des enfans de ses frères, et contribuèrent au premier avancement du grand Colbert, qui était un de ses neveux. Voici l'épitaphe qu'on lit sur son tombeau :

Cy gist Odart Colbert, Seigneur de Villacerf, Sainct-Pouange et Turgis, Conseiller-Secrétaire du Roy, Maison et Couronne de France, lequel décéda le 14 janvier 1640, en la quatre-vingtième année de son aage. Priez Dieu pour son ame.

Cette chapelle, qui ne fait point corps avec l'église, et à l'entretien de laquelle les cordeliers ne sont point

obligés, menace une ruine prochaine. Les descendans de ceux à qui elle sert de sépulture, ignorent sans doute son état.

Vis-à-vis cette chapelle on lit au pied du sanctuaire, sur une tombe de marbre, l'épitaphe de François-Edme Corradin, Docteur de Sorbonne et ancien gardien de la maison de Paris. Il est célèbre par l'approbation avec éloge qu'il donna le 20 mai 1616, au livre de Vanini : *de admirandis Naturæ, Reginæ Deæque mortalium, arcanis.*

Les cordeliers sont dépositaires de la bibliothèque donnée à la ville de Troyes, sa patrie, par M. Jacques Hennequin, Docteur de Sorbonne.

Suivant l'acte de donation du 22 septembre 1651, cette bibliothèque doit être ouverte au public, tous les lundis, mercredis et vendredis, et elle a pour Inspecteurs ou Surintendans, l'Evêque de Troyes, le Doyen de la Cathédrale, le Doyen des Conseillers du Bailliage, et celui des Conseillers de Ville, qui doivent en faire le récolement tous les trois ans. A sa donation, M. Hennequin joignit 2400 livres qui furent placées sur l'Hôtel-Dieu, qui en paye l'intérêt annuel aux cordeliers, sous condition expresse d'entretenir la bibliothèque, et d'y remplacer tous les livres qui manqueront au récolement de chaque année.

Cette bibliothèque, qui réunit tous les bons livres imprimés dans toutes les facultés, et toutes les bonnes éditions données vers la fin du dernier siècle, remplit un beau vaisseau bâti en pierre, solidement voûté, et régnant au-dessus de la chapelle de la passion aussi voûtée.

Dans le cours de l'année dernière, M. l'Evêque de

Troyes a tiré de cette bibliothèque, sous son récépissé, et a fait transporter dans sa bibliothèque à l'évêché, un grand nombre de livres dont il partagera l'usage. Tant qu'ils seront dans cet entrepôt, le public en jouira, comme s'ils étaient aux Cordeliers; il y gagnera même, par l'usage que permet M. l'Evêque des livres qui forment sa bibliothèque particulière, et qui manquent à notre bibliothèque publique.

Le bâtiment consacré à cette dernière, isolé de la maison des Cordeliers, fut élevé au commencement du seizième siècle, par un gardien de la maison, qui intéressa à sa construction le Pape Sixte IV, avec lequel il avait été lié d'amitié dans le temps que ce Pape était cordelier.

Dans un caveau, qui règne sous le sanctuaire de cette chapelle, c'est-à-dire, sous la bibliothèque même, reposent les corps des illustres Pithou, dont les épitaphes ornent la chapelle. Voici celle de l'aîné, qui l'avait composée lui-même :

P. PITHOEI
J. C. P. F.
BENÈ. DE. SUA.
BENÈ. DE. POSTERA.
ÆTATE. MERITI,
CORPUS.
MAJORUM, SEPULCRO,
CONDITUM.
RESURRECTIONEM ET IMMORTALITATEM
HIC, EXPECTAT.
R. I. P.

L'épigramme de Grotius, pour le portrait de Sca-

liger, semble faite pour le tombeau de M. Pithou :

Inter mille libros (nec sedes dignior ulla)
Quæ tulit immensus Scaliger, ora vides.
Mille libros, hospes, nimiùm ne respice; major
Hic tibi quem monstro, bibliotheca fuit (aa).

A Saint-Loup, le maître-autel, grand morceau d'une bonne architecture, exécuté en cuivre. Au milieu de cet autel, le chef de Saint-Loup, chef-d'œuvre d'orfévrerie, sorti, vers 1505, de l'atelier de Papillon, orfévre à Troyes. Nicolas Forjot, Abbé non commendataire de Saint-Loup, le fit faire sous ses yeux. Dans la croisée Septentrionale, le baptême de Saint-Augustin. Ce grand morceau réunit huit figures de grandeur presque naturelle : il porte la date de l'année 1549 (*bb*).

La chapelle voisine fut mise, dans le dernier siècle, en l'état où on la voit, par Jean Aristide de Rémond, de Modène, d'une des premières Maisons du comtat, et Abbé commendataire de Saint-Loup, où il est inhumé.

Après avoir orné l'église et la maison de son abbaye de divers embellissemens, il mit le comble à sa pieuse magnificence, en instituant les pauvres ses légataires universels, par un testament du 4 décembre 1645 : c'est-à-dire, 1°. le bureau des hôpitaux, *à condition de donner, chaque année, cent livres à un pauvre écolier, pour l'aider à faire ses études ; cent livres à un pauvre garçon, pour luy faire apprendre un métier, et cent livres à une pauvre fille à marier ou entrer en religion ;* 2°. les Prieur et religieux de Saint-Loup, à charge *de donner, tous les ans, à chaque quatre-temps, à cinquante pauvres, vingt sols à chascun, et de luy célébrer un anniversaire :* priant MM.

l'Evêque, Bailli et Procureur du Roi, de Troyes, *d'empescher, par tous moyens, que les fondations ci-dessus ne soient altérees, anéanties ni transférees à d'autres usages.*

Les Chanoines réguliers de Saint-Loup portaient autrefois aux processions des Rogations, qu'ils font en commun avec la Cathédrale, un grand dragon ailé, que le peuple appellait *la Chair-salée*. Ce dragon ouvrait la gueule et les yeux, et battait des ailes, au moyen de ressorts qu'une corde faisait agir, et les enfans lui jetaient des échaudés. A la première procession, la *Chair-salée*, ornée de guirlandes de fleurs, fiançait. Elle se mariait le second jour, parée de rubans et de pompons. Elle mourait le troisième jour, et on la reportait de la Madeleine, où se fait cette station, la queue en avant, les yeux, les ailes et la gueule immobiles, sans fleurs ni pompons. Cet usage a duré jusqu'en 1728. Le feu Curé de Saint-Pantaléon ayant refusé l'entrée de son église à la *Chair-salée*, elle n'a plus paru en public. On ignore en quel temps elle avait commencé à y paraître. Peut-être l'époque en remonte-t-elle à l'institution des Rogations; au moins est-il certain que presque toutes les églises de France portaient de semblables dragons à ces processions.

Ils faisaient partie des hiéroglyphes qui ornaient les enseignes militaires des Romains. « Auguste, dit « Isodore, *liv.* 17, *chap.* 3, ajouta aux enseignes des « cohortes, le *dragon*, la main et le globe, voulant « signifier, par cet emblême, que l'univers était sou- « mis à l'Empire romain ». Sous le Bas-Empire, le dragon était encore l'enseigne des cohortes; chaque cohorte en avait un à sa tête : *dracones*, dit Végéce, L. C. 13, *per singulas cohortes, à draconariis ferun-*

tur in prælium. Ammien Marcellin en décrit ainsi la forme : *purpureis subtegminibus texti dracones, hastarum aureis gemmatisque summitatibus illigati, hiatu vasto perstabiles, velut irâ perciti sibilantes, caudarumque volumina relinquentes in ventum.* Le même historien rapporte que, dans la bataille contre les Allemands commandés par Chnodomarius, Julien, qui n'était encore que César, s'étant jeté seul au-devant de sa cavalerie qui s'ébranlait pour fuir, il en fut reconnu au dragon que l'on portait sans doute devant lui, ou dont il s'était saisi pour faire signal aux fuyards : *quo agente per purpureum signum draconis, summitati hastæ longioris aptatum*, lib. 16. (*cc*). L'Officier qui portait cette enseigne singulière, sous le titre de *draconarius*, était décoré d'un collier. Lorsqu'à Paris, les troupes de Julien le saluèrent Empereur, un Officier de cette espèce détacha son collier, qui servit de diadême au nouvel Empereur (7). Cet usage du dragon, pour enseigne militaire, s'était sans doute perpétué jusqu'au siècle de l'institution des Rogations, et il aura été adopté pour les processions, comme signe de ralliement : ainsi, dans leur origine, les bannières n'étaient autre chose que les *vexilla* des troupes romaines, qui, ayant depuis repassé de l'Eglise dans les camps, sont redevenues enseignes militaires, sous le nom d'*oriflammes*. Au reste, les dragons et autres monstres de cette espèce, étaient aussi communs dans les anciennes légendes, qu'ils sont rares dans la nature. En les adaptant pour attribut ou accompagnement à Saint-Georges, à Sainte-Marguerite, et même à plusieurs Saints Evêques, l'Eglise les a regardés comme des hiéroglyphes, ou emblêmes qui pouvaient désigner au peuple, le diable, le péché,

l'hérésie, la famine, la peste et les autres fléaux. On disait que notre *Chair-salée* représentait le pélagianisme, combattu et terrassé en Angleterre par Saint-Loup.

Durand, en son *Rationale divin. Offic.*, parle de ces dragons des Rogations comme d'un usage général en France, de son temps, et il l'explique ainsi : *consuevit*, dit-il, *quidam draco cùm caudâ longâ, erectâ, inflatâ, duobus primis diebus, antè crucem et vexilla procedere; ultimâ verò die, quasi retrò aspiciens, caudâ vacuâ atque depressâ, sequitur. Nempè draco iste significat diabolum..: antè legem et sub lege regnavit; caudâ longâ, id est potenter, et inflatâ, id est superbè, incedens... in tempore verò gratiæ per Christum victus est. Post crucem sequitur caudâ vacuâ et demissâ et non longâ, quia non audet tam potenter regnare, ut priùs* (*dd*). On voit par cette description que ces dragons n'étaient ni de la même forme, ni de même étoffe que notre *Chair-salée.*

Elle était en bronze jeté en fonte d'un seul jet, sur une très-légère épaisseur dans toute sa continuité: sa forme générale et tous ses détails décelaient nos bons artistes du seizième siècle. Depuis son expulsion des processions, les religieux de Saint-Loup l'avaient suspendue à la voûte de la tour des cloches. Quelques années ensuite, ils l'en détachèrent et la vendirent à un fondeur qui n'y vit que du cuivre. Cependant elle méritait d'être conservée, 1°. comme monument d'un ancien usage; 2°. à cause de la beauté du travail; 3°. pour reparaître aux processions, lorsque les *Chair-salées* redeviendront de mode; ce qui aura lieu, parce que cela a été : toutes les choses de ce monde

y étant successivement ramenées par une révolution continue et presque périodique.

Le bras de la Seine, qui lave les murs de l'Hôtel-Dieu, fermait autrefois la ville de ce côté. En mémoire de ce que Saint-Loup reçut Attila à la porte qui était là de son temps, tous les ans, le jour de Saint-Loup, la procession de l'abbaye de Saint-Loup s'y arrête : on place la châsse sur une table préparée au milieu de la rue, et l'on chante une hymne composée pour cette cérémonie, et qui commence par ces vers :

Adeste, cives : compita publico
Cantu resultent, etc.

Dans ce même endroit, on a encore vu, de nos jours, un essai de la plus belle architecture. François Mansard, dans le temps où il faisait élever la façade de l'Hôtel-de-Ville, avait arrêté à Troyes quelques-uns des ouvriers venus d'Italie, pour travailler à la sculpture de la colonnade du Louvre ; et il leur avait fait exécuter sous ses yeux une colonne corinthienne, avec son piédestal, la corniche et une partie de l'architrave. Le temps, ayant renversé la colonne et détruit le piédestal, avait respecté le chapiteau, la corniche et l'architrave, qui, taillés d'un seul bloc, et encastrés dans l'angle du mur de l'ancien bâtiment de l'Hôtel-Dieu, présentaient aux architectes un chef-d'œuvre de leur art, pour le choix des proportions et le fini de l'ouvrage. Le maçon, qui présidait à la construction du nouveau bâtiment de l'Hôtel-Dieu, a confondu ce précieux morceau avec les décombres du vieux bâtiment, et il l'a fait jeter avec ces décombres dans les fondemens du nouveau.

Ce nouveau bâtiment est aujourd'hui remarquable

par une grille de fer qui le sépare de la rue. Ce morceau, dont le dessin et l'exécution surpassent en magnificence les grilles même de l'avant-cour de Versailles, rappelle un mot de Cicéron. Apercevant Lentulus, son gendre, homme d'une représentation peu avantageuse, avec une épée fort longue et très-riche : *eh !* s'écria-t-il en riant, *qui a donc accroché mon gendre à cette belle épée ?*

Au reste, la Ville est d'autant plus obligée aux pauvres de cette décoration, que, pour fournir par leur économie aux frais qu'elle leur a occasionnés, s'ils ne se trouvent que vingt dans une salle de quarante lits, ils n'occupent que dix lits, afin, dit-on, de ménager les draps (*ee*).

A Saint-Urbain, un excellent rétable de Gentil et Dominique. Une épitaphe en demi-relief des mêmes qui y ont sculpté une figure de grandeur naturelle, qui, à son attitude et au mouvement de la draperie, paraît représenter une femme sortant de ses linceuls, à l'instant de la résurrection.

A Saint-Remi, paroisse de M. Girardon, un grand Christ en bronze, regardé comme un des plus beaux morceaux de cet excellent artiste, qui en a fait présent à cette église, ainsi que du grillage qui ferme le chœur, et qu'il a fait exécuter sur ses dessins. On lit le détail de ses bienfaits envers cette église et les pauvres de cette paroisse, dans deux inscriptions dont les accompagnemens ont été exécutés par lui-même en marbre blanc.

Dans une assemblée tenue *ad hoc*, le 3 avril 1690, M. Louis Paillot, alors Curé de Saint-Remi, proposa à la fabrique de témoigner sa reconnaissance à Noble François Girardon *du présent inestimable qu'il ve-*

nait de lui faire du Christ en bronze, qui était le chef-d'œuvre de ses mains, et qui serait à jamais le plus riche ornement de l'église de Saint-Remi, en faisant chanter à perpétuité, *dans la nef, devant ce Christ*, à l'issue des vêpres de chaque dimanche, par le Curé et les prêtres qui y auraient officié, *une hymne de la croix, suivant le temps de l'année, ensuite les* De profundis, *collecte et oremus accoutumés, pour le repos de l'ame de Noble François Girardon, Premier Sculpteur du Roi et Recteur de son Académie royale, à commencer dimanche lors prochain.*

Les vitres du parvis de cette église sont de Gonthier. Le Père Eternel peint au-dessus du maître-autel est de M. Cossard, père du peintre de ce nom, actuellement vivant.

Derrière le chœur de cette église, à l'extrémité de la clôture du cimetière, est un *Eccè Homo* de la main de Gentil et Dominique. Il est assis, et d'une proportion plus grande que nature; le peuple l'appelle le *Gros-Dieu de Saint-Remin.* Il y a environ quinze ans, le bruit se répandit tout-à-coup que ce *Gros-Dieu* s'était retourné, c'est-à-dire, qu'ayant eu jusqu'alors le corps et le visage à demi-tournés au Midi, il avait changé de position, et s'était tourné au Nord. Tout le voisinage l'avait déjà environné de chandelles allumées, en attestant unanimement cette merveille d'autant plus miraculeuse, que la pierre dans laquelle l'*Eccè Homo* est taillé, et qui fait partie de sa base, était demeurée immobile. Le bruit de ce miracle attira toute la ville : le témoignage uniforme du voisinage en imposait à ceux mêmes qui avaient vu le plus souvent cette statue, mais sans remarquer précisément son attitude. M. Motet,

alors Procureur du Roi, soupçonna dans cette rumeur de l'illusion et peut-être de la fraude. Il se transporta sur le lieu, interrogea le voisinage, étudia les physionomies; et ayant remarqué que l'hôte d'un cabaret situé vis-à-vis le *Gros-Dieu*, s'échauffait plus que personne en faveur du miracle, il le manda chez lui. Le cabaretier répondit à toutes ses questions avec la plus ferme assurance. M. Motet le menaça de l'envoyer en prison, si sur-le-champ il ne lui découvrait la cause de la rumeur. Cette menace ne le déconcerta point; mais deux archers ayant paru, et l'ordre leur ayant été donné de le conduire au cachot, sa fermeté l'abandonna : il avoua qu'il avait répandu ce bruit, pour faciliter le débit de deux muids de vin qui étaient sur le point de se gâter; ajoutant que cet expédient lui avait d'autant mieux réussi, que depuis deux jours il en avait vendu trois muids, outre les deux qui périclitaient.

Au pied de la tour ou clocher de Saint-Remi, on lit cette inscription :

L'an de grâce mille trois cens
Quatre-vingt-six, de léal cens,
Diex jour d'april feut commencee
Cette jolie tour quarree,
Par les Marguilliers de l'esglise :
Dieu leur doint grâces et franchise.

La croix qui termine le clocher de cette tour, de quinze pieds de haut, en bronze d'un seul jet, est emmanchée dans un globe de même matière, qui porte deux pieds et demi de diamètre. Tout cela fut descendu en 1704, et replacé l'année suivante.

Vis-à-vis Saint-Remi, est le collège : monument

respectable de l'amour éclairé de MM. Pithou pour leur patrie (8).

La maison où étaient nés ces savans frères fait partie de ses bâtimens actuels : la porte de cette maison existe encore dans la rue du Bois, avec l'écusson de leurs armes et leur devise :

ΤΟΙΣ ΝΟΜΟΙΣ ΠΕΙΘΟΥ (*ff*).

Ce collège a une bibliothèque formée des débris celle de MM. Pithou.

Elle eut autrefois le manuscrit unique des Fables de Phèdre, sur lequel P. Pithou les avait données au public. Ce manuscrit est passé, on ne sait comment, chez les PP. Bénédictins de Saint-Remi de Rheims. Nous allons en joindre ici la notice en faveur des savans qu'intéressent les monumens de cette espèce.

Ce manuscrit, forme d'*in-octavo* très-alongé, est en vélin ou parchemin. L'écriture paraît être du neuvième siècle : les vers ne sont point séparés. On lit en tête : *impressus est iste auctor ope hujus exemplaris* (*gg*). Au Phèdre est jointe une comédie latine qui n'a pas été imprimée, et qui, au jugement de M. l'Abbé d'Olivet, qui l'a vue, ne mérite pas de l'être.

Comme je ne tiens cette notice que d'une seconde main, je ne puis y rien ajouter. En voyant le manuscrit, peut-être y trouverait-on quelques *traces* des *Hommes* qui l'ont conservé et donné au public. On pourrait aussi examiner si l'ancienne comédie jointe au Phèdre ne serait point le *Querolus sive Aulularia*, publié par P. Daniel, en 1564 ; comédie que l'auteur des *Recherches pour servir à l'histoire du Droit français*, a cru du siècle de Théodose,

et que les auteurs de la nouvelle Diplomatique renvoyent au siècle de la meilleure latinité. Le jugement de M. l'Abbé d'Olivet serait une pièce à joindre à ce procès, si la comédie jointe au Phèdre était en effet le *Querolus*.

Il a paru en 1756, un recueil de 550 pages *in*-12, contenant toutes les pièces relatives aux prétentions hasardées, depuis 1611 jusqu'en 1750, par les Jésuites, pour s'impatroniser dans le collège qui fait l'objet de cet article. A quel troyen leur état actuel ne rappelle-t-il pas ce que disaient les Grecs aux Latins, qui imploraient leur secours contre les Troyens transplantés en Italie :

Quicumque Iliacos bello *violavimus agros*,
Supplicia et fastûs *pœnas expendimus omnes* :
Vel Priamo miseranda manus (*hh*)!
Æneid. lib. 11. vers. 255, 258 et 259.

La *rue du Bois*, sur laquelle le collège est en partie bâti, a une maison où M. Quinot, gentilhomme troyen, avait rassemblé, dans le dernier siècle, un cabinet de curiosités célébré dans un poëme, qui se trouve page 375 du second volume de *poësies diverses*, donné en 1663, par MM. de Port-Royal, sous le nom du célèbre la Fontaine. Ce poëme vante plusieurs miniatures de Werner, de Bâle en Suisse. Le Comte, en son *cabinet d'architecture*, etc., nous apprend que ce peintre occupait, vers la fin du dernier siècle, la place de Directeur de l'Académie de peinture établie à Berlin. Je vis à Lyon, en 1745, une partie des miniatures qui avaient appartenu à M. Quinot : je les reconnus à la description que je me rappellai; elles allaient passer en Italie où on comptait

les vendre très-cher; elles étaient sous glace, magnifiquement encadrées, et chacune enfermée dans une espèce de porte-feuille de maroquin rouge. La collection, dont elles avaient fait partie, avait mérité à M. Quinot le surnom de *Curieux.* Sa maison a conservé des monumens de son goût pour les belles choses, dans plusieurs cheminées décorées de la main ou sur les dessins de Girardon : cheminées, dont nous donnerons les dessins à la tête des Éphémérides, lorsque les morceaux les plus remarquables d'architecture seront épuisés.

Le salon de *l'Hôtel-de-Ville* est orné d'un grand morceau de M. Girardon, dans lequel la richesse de la composition et la précision du dessin sont rehaussées par la légèreté du ciseau et le fini de l'exécution. C'est un médaillon de Louis XIV, en marbre blanc, orné de couronnes, de festons, de médailles, de drapeaux, et de tous les accompagnemens convenables au conquérant et au pacificateur. Le 3 septembre 1687, ce médaillon fut solennellement présenté à l'Hôtel-de-Ville par M. Girardon lui-même. On trouve, parmi les additions à la vie de Pierre Pithou, la relation de ce qui se passa à ce sujet. Peut-être verra-t-on ici avec plaisir la lettre par laquelle M. Girardon annonça ce présent.

Lettre de M. Girardon aux Maire et Échevins de Troyes.

MESSIEURS,

« Dans le dessein que j'ai formé, il y a long-temps,
« de donner à ma patrie quelques marques de ma re-
« connaissance, et de lui laisser un témoignage de cet
« amour qui ne s'éteint jamais, j'ai cru ne pouvoir

« lui rien offrir de plus agréable que le portrait de
« notre grand Monarque. Comme je sais, Messieurs,
« que la ville de Troyes s'est toujours distinguée par
« son zèle pour le service de nos Rois, et que c'est
« principalement par-là que je me reconnais un de
« ses vrais enfans, j'ai cru aussi que sa joie serait ex-
« trême de posséder une image bien ressemblante de
« Louis-le-Grand. Je ne crains point que l'on m'ac-
« cuse de présomption de parler ainsi de mon ou-
« vrage, quand on saura que l'amour de la patrie a
« conduit mon ciseau, que l'ardeur de réussir n'eut
« jamais de pareille; et que ce grand Prince y a, en
« quelque façon, contribué lui-même, par la bonté
« et la patience qu'il a eue de me laisser étudier tous
« ses traits, et cet air qui s'imprime si facilement dans
« les cœurs, et si difficilement sur le marbre. J'aurai,
« Messieurs, une satisfaction infinie de savoir que
« mon ouvrage, déjà si heureux par ce qu'il repré-
« sente, aura encore le bonheur d'être sans cesse de-
« vant vos yeux, comme une marque éternelle de la
« passion ardente et respectueuse, avec laquelle je
« suis, etc.

GIRARDON.

« *A Paris*, ce 31 *août* 1687.

« *P. S.* Deux de mes amis ont secondé mon zèle
« dans cette entreprise. M. Leclerc a gravé le médail-
« lon, avec ses accompagnemens. M. Boileau-Des-
« préaux m'a donné sept vers de sa composition,
« pour mettre dans l'estampe, en place de l'inscrip-
« tion latine qui accompagne le médaillon. J'ai fait
« voir ces vers au Roi, qui les a fort approuvés. C'est
« M. Racine qui a fait, à ma prière, l'inscription la-
« tine, et qui m'a donné la première idée des accom-

« pagnemens. M. Santeuil de Saint-Victor est venu « me promettre des vers latins, pour être ajoutés à « l'inscription ».

Santeuil les donna, sans doute, trop tard à M. Girardon. On les a depuis placés au bas de la statue pédestre de Louis XIV, élevée, vers la fin du dernier siècle, sur le frontispice de notre Hôtel-de-Ville, par les soins et sous la direction de Pierre Barolet, alors Conseiller en l'échevinage.

La lettre qu'on vient de lire est aussi, sans doute, de M. Racine. Si elle était de M. Girardon, il mériterait, à double titre, d'être compté parmi les illustres du siècle de Louis XIV.

Voici l'inscription latine qui accompagne le médaillon :

LUDOVICO MAGNO,
PIO, FELICI, TRIUMPHATORI,
SEMPER AUGUSTO:
DEVICTIS, TERRA, MARIQUE, HOSTIBUS;
PACE III ORBI CHRISTIANO DATA;
EXTINCTA HÆRESI;
CONTRA CONJURATOS ITERUM
TOTIUS EUROPÆ PRINCIPES,
RELIGIONIS ET REGUM
JURA PROPUGNANTI,
MONUMENTUM HOC OMNES HUJUS URBIS
ORDINES, CUM PLAUSU POSUERE.
AN. R. S. M D C LXXXX.

Opus Fr. Girardon trecensis, Sculptoris Regii; Qui amore in concives, et caritate ergà patriam, de suo fecit.

Les vers de Boileau, qui remplissent dans l'es-

tampe la place de l'inscription latine, sont ces sept vers connus :

C'est ce Roi si fameux dans la paix, dans la guerre, etc.

Le médaillon est actuellement accompagné des bustes de Pierre Pithou, du Père le Cointe, de Pierre Mignard et de Girardon, exécutés en marbre par M. Vassé, sculpteur du Roi, et portés par des scabellons de la même matière (*ii*).

Vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville est un monument du quinzième siècle. On l'appelle *la belle Croix* (*jj*); c'est un des plus grands morceaux que la sculpture ait exécutés en bronze. Il est chargé de figures d'un goût de dessin très-varié. Celles qui représentent des diables ont beaucoup fourni à l'imagination du sculpteur, qui a mis sur une même ligne l'Antechrist et Simon le magicien, que le peuple appelle *Simon Magut*.

J'apprends, par un mémoire dressé sur ce monument, en 1530, que cette croix était alors surmontée d'un baldaquin en maçonnerie, porté sur trois colonnes qui devaient être de la plus grande proportion: *le tout fort triumphant et étoffé de peintures d'or et d'azur, et garni d'imaiges et aultres beaux ouvraiges à l'advenant*. Le mémoire ajoute que cette croix en remplaçait *une très ancienne de pierre dure, garnie d'imaiges, laquelle estant venue en ruine et décadence, feut démolie et transportee au cimetière de l'Hostel-Dieu-Sainct-Esprit, et feut illec colloquee et dressee attenant de la sépulture de noble homme Nicolas Boutiflart, en son vivant bourgeois de Troyes, lequel, par ses bons et vertueux moyens, osta et deslivra les habitans d'icelle*

de la servitude des fours bannaux ; si que, en recognoissance de ce bienfaict, et pour en perpétuer la mémoire, lesdicts habitans ont fondé oudict Hostel-Dieu-Sainct-Esprit, un anniversaire perpétuel, pour le remède et salut de l'ame dudict Nicolas, le payement duquel se faict par chascun an par le voyeur d'icelle ville.

Depuis très-long-temps a été supprimé cet anniversaire : il pouvait cependant d'autant mieux être perpétué, que les BOUTIFLART sont plus rares.

La boucherie est un problême pour les naturalistes. Les mouches n'y pénètrent point : le fait est certain. Nos ancêtres en attribuaient la cause à la vertu d'un talisman. On peut plus sûrement la chercher dans la construction et dans la distribution des bâtimens qui forment cette boucherie. Cette savante construction est aussi l'ouvrage de ces Ingénieurs des siècles d'ignorance, qui ont aligné notre ville et répandu la Seine dans tous les ateliers qui ont besoin d'eau.

A Saint-Jean, le maître-autel réunit toutes les richesses de l'architecture, de la sculpture et de la peinture. Le tableau, un des plus grands morceaux de Pierre Mignard, représente le baptême de Jésus-Christ. Sous la figure de deux anges qui soutiennent les vêtemens de Notre-Seigneur, Mignard y a représenté sa fille et sa femme, deux beautés parfaites : l'une brune, l'autre blonde. Quatre colonnes de marbre noir, de la plus grande proportion, soutiennent deux corps avancés, sur lesquels Girardon a répandu tous les ornemens qu'admet l'ordre corinthien. Cette grande machine est terminée par un amortissement, dont le fond est rempli par un Père-Eternel qui

portent des nuées, d'où il regarde avec complaisance le baptême de son fils. Toute l'idée que l'homme peut se former de la Divinité, en se la représentant sous une forme humaine, est exprimée dans ce morceau: Mignard n'a rien fait de mieux dans ce genre. La niche de marbre et les deux anges en bronze doré, placés sur l'autel, sont de Girardon, qui, dans les accompagnemens de ce chef-d'œuvre de goût, a ménagé une place pour deux statues: l'une de Saint-Jean-Baptiste, et l'autre de Saint-Jean l'évangéliste, de la main de Gentil et Dominique, qu'il regardait comme ses maîtres. On aura peine à le croire; mais le fait est certain: il y a quelques années, les paroissiens de Saint-Jean furent tentés de renverser cet autel, respectable à tant d'égards, pour se procurer un colifichet en marbre de Rance ou de Merlemont, sur les dessins, sans doute, de quelque architecte assez ignorant ou assez imbécille pour consentir à la démolition de l'ancien autel (*kk*).

Celui de la Communion, dans la même église, est encore de la main de Girardon. Le tabernacle de cet autel, enrichi de médaillons de bronze doré d'or-moulu, est dans le goût d'un temple antique, dont le parvis ou vestibule est soutenu par deux colonnes d'une brocatelle antique et très-précieuse. La partie supérieure, ou rétable de cet autel, est remplie par une Cêne en albâtre: ouvrage de Dominique et Gentil. Girardon protesta qu'il ne pouvait rien faire de mieux, et il ne voulut travailler qu'en sous-ordre. Près de cet autel, est une voûte dont le trait mérite l'attention des architectes.

Dans le fond du bas-côté opposé à la droite de l'autel de la Vierge, on voit à la grande vitre qui ferme et

éclaire cette chapelle, les portraits de deux personnages en robes rouges. Ces portraits représentent Nicolas Dorigny, Chanoine de Notre-Dame de Paris et Chancelier de l'Université, et Pierre Dorigny, son neveu, successivement Curés de Saint-Jean, à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième. Ils étaient en même temps l'un et l'autre Conseillers au Parlement de Paris. Alors le revenu de la cure de Saint-Jean, qui réunissait celles de Saint-Pantaléon et de Saint-Nicolas, excédait le revenu de l'évêché. Les meilleurs fonds de ces revenus étaient de riches et fréquentes oblations, qui ont cessé à mesure qu'on a voulu les ériger en droits : ce qui a occasionné une foule de procès, d'arrêts et de réglemens, la plupart imprimés et perpétués par des inscriptions.

Le trésor de cette église possède un monument qui constate l'état des arts à Troyes, dans le quinzième siècle : monument sur lequel le hasard m'a procuré l'indication suivante.

« L'an 1441, le mercredi 3 mai, Etienne Grappin, Curé, Collot Julliet et Jean Huet, Marguilliers de Saint-Jean, exposèrent aux paroissiens qu'ils avaient entre les mains douze marcs d'argent légués par Jean Chapelier, pour être employés à faire deux images, l'une de Saint-Jean, l'autre de la Vierge. Après délibération prise sur cet exposé, il fut résolu de faire faire seulement une image de Saint-Jean, *belle, notable, et en grande représentation ;* et marché fut passé en conséquence avec Jean Garnier, orfévre, moyennant quarante livres, savoir : trente-six livres pour la façon, et quatre francs pour le modèle en bois qui fut agréé, et en outre, l'or nécessaire pour le dorer. Quatorze trézeaux et trois quarts

d'or fin furent depuis employés à la dorure, pour laquelle, à raison de trente sols le trézeau, Jean Garnier reçut depuis 22 livres 12 sols 6 deniers, plus 20 sols pour dépense faite en sa maison par lui, Nicolas Chevry et les deux Marguilliers, pendant les deux jours qui furent employés à cette opération. »

Cette figure peut avantageusement soutenir la comparaison avec les monumens du quinzième siècle, que l'Italie elle-même a conservés.

Il manque à l'église de Saint-Jean un embellissement nécessaire, dans un portail qu'il serait très-aisé de lui procurer par le sacrifice d'un très-vilain porche ou vestibule, et de deux vilaines maisons dont ce porche est flanqué. Cette église compte parmi ses paroissiens les personnes de Troyes qui ont le plus d'expérience, et qui peuvent avoir le plus de goût pour les bâtimens. Cette expérience et ce goût, éclairés et dirigés par les dessins et par les conseils d'un bon architecte, procureraient à leur paroisse un embellissement auquel le public a d'autant plus droit de s'intéresser, que le marché public, qui se tient vis-à-vis ce portail, y gagnerait un agrandissement, dont la seule nécessité devrait déterminer cette entreprise.

L'église de Saint-Jean fut le théâtre d'un grand évènement, dont je vais donner le précis, d'après Juvenal des Ursins et Jean Lefebvre de Saint-Remi, l'un et l'autre historiens contemporains.

Henri V, Roi d'Angleterre, ayant fait sa paix avec le Duc de Bourgogne, envoya à Troyes les Comtes de Kent et de Warvic, le S. de Roberfort et Messire Jean Dolé, pour y traiter de son mariage avec Madame Catherine de France, fille de Charles VI. Ce mariage fut accordé le 23 mars 1420,

et juré le 30 avril suivant, *entre les mains de Philippe de Mornay, Premier Président du Parlement.*

Sur l'avis qu'en eut Henri V, il vint à Troyes le 20 mai, accompagné des Ducs de Clarence et de Glocestre, ses frères, des Comtes d'Huntington, de Kent et de Warvic, et des premiers Seigneurs de son royaume, sous l'escorte de 1600 Chevaliers. Le Duc de Bourgogne, à la tête des Seigneurs de son parti et de celui de la Reine, alla au-devant de lui, et le conduisit à l'hôtel qui lui était destiné, *au-dessoubs de l'esglise Sainct-Jehan.* En arrivant, ce Prince vit le Roi, la Reine et *Dame Catherine, leur fille, qui feirent de très-grantz honneurs l'ung à l'aultre.*

La journée du lendemain fut employée à l'examen des articles arrêtés, dès le 23 mars, et tout ce qui, dans ces articles, *n'estoit pas agréable au Roy d'Anleterre feut réformé la pluspart, et corrigé à sa volonté.* Le traité et le contrat dressés d'après ces articles, le 21 mai, *soubs des conditions extresmement inhumaines*, furent publiés à cri public dans les carrefours de Troyes, après avoir été jurés par les Officiers du Parlement (celui, sans doute, que la Reine Isabeau avait établi à Troyes, en cassant le Parlement de Paris par lettres-patentes de l'année 1418). Le 30 mai, lendemain, suivant Lefebvre, du jour de la Trinité, que l'*Art de vérifier les dates* place en 1420, au 2 juin, et le 2 juin, suivant Juvenal des Ursins; c'est-à-dire, le jour même de la Trinité, Henri V, voulant que *le mariage se fist suivant la coustume de France*, épousa Madame Catherine dans *l'esglise parochiale.* Henri de Savoisy, Arche-

vêque de Sens, leur donna la bénédiction, et pour treize deniers, il mit sur le livre treize nobles. A l'offrande, avec le cierge, les nouveaux époux offrirent chacun trois nobles, et donnèrent à ladite église deux cents nobles, *et feurent les soupes au vin faictes en la magniere accoustumée et le lit béni.*

« S'y feurent faictes ce jour-là par les Anglois, ajoute « Saint Remi, grands estats et bombanz, estant « richement vestus et parez de draps d'or et de soye « de riches couleurs et chargiez de pierres, que « François et Borgoignons s'esmerveilloient où telles « richesses pouvoient avoir esté prinses. Là estoient « du party du Roy, le Duc de Borgoigne, par le « moyen duquel les traictiez et alliances se faisoient; « et avec luy le Prince d'Orange, le Seigneur de « Joinville, le Veau de Bar, le Seigneur de Montagu, « Messire Jehan de Cottebrune Mareschal de Bor- « goigne et Picardie, le Comte de Conversan, Messire « Jehan de Luxembourg, le Seigneur de Croy, le « Seigneur de Humbercour, le S. de Longueval, « le S. de Robec, M. Here de Lannoy, etc. ».

Outre les nobles que les époux donnèrent à l'église de Saint-Jean, monnaie d'un or très-pur, frappée en Angleterre, sous Edouard III, Henri V laissa à cette église la couronne qu'il portait à son mariage. Cette couronne de cuivre rouge, dorée d'or moulu et chargée de fleurons, est ouverte et à charnières. Elle existe encore, et sert d'ornement à la base d'un reliquaire de la Vraie-Croix. Il donna encore à la même église, son manteau royal, qui était d'un brocart chargé d'aigles et de fleurs en or.

En 1441, par les soins du même Jean Huet, Marguillier, qui avait fait faire la statue en argent

dont j'ai parlé plus haut, et qui alla à Paris acheter des étoffes assorties au brocart, voyage pour lequel il lui fut passé cinquante-cinq sols en dépense, la fabrique tira de ce manteau un ornement complet, savoir: une chasuble qui existait encore et fut dérobée vers le milieu du dernier siècle, deux tuniques dont, en 1669, la fabrique fit faire deux chasubles et une chape qui a duré jusqu'en 1717.

Enfin, lors de cet évènement, et pour en conserver la mémoire, une couronne fleurdelisée, en plomb originairement doré, fut placée autour du clocher de Saint-Jean, aux deux tiers de sa hauteur, où on la voit encore.

En sortant de Saint-Jean par une des portes méridionales, on peut jeter l'œil sur la tourelle carrée qui porte l'horloge. Dans le goût des minarets de Turquie, la solidité y est tellement alliée à la légèreté, qu'au moyen d'un grand arc qui y trouve son point d'appui, elle sert de contrefort à la première travée du chœur. Pour dissiper les craintes que faisait naître la hardiesse de cette entreprise, le maçon qui venait de construire cette tourelle creusa, dans la direction de ses fondemens, un puits profond qui existe encore et fournit de l'eau au quartier.

A la Madeleine, le jubé, ouvrage du commencement du seizième siècle. L'architecture gothique n'a rien produit de plus hardi. Il est absolument plat, sans aucune apparence d'arc ni de voûte. Le prodige est encore augmenté par trois culs de lampes en pierre qui y sont suspendus. Sous ce jubé est enterré Jean Gualde, qui l'a construit. Il est désigné dans son épitaphe par la qualité de maître maçon : alors les talens étaient indépendans des qualités (*ll*).

On voit encore à la Madeleine un tableau représentant Saint-Pierre pleurant, de grandeur naturelle. Ce tableau est d'une touche, d'un ton de couleur et d'un fini qui décèlent quelqu'un des maîtres flamands, qui florissaient vers le commencement du dernier siècle. Indépendamment du beau caractère de la tête du Saint et de la vive expression de douleur répandue sur toutes les parties de cette tête, ce tableau est précieux par la manière dont le peintre a traité la grotte, le lierre qui l'environne, les plantes qui ornent le paysage, et tous les détails accessoires. J'ai vu un Saint-Antoine qui paraissait du même pinceau. On l'attribuait à Van-Oort, maître de l'illustre Rubens.

Les petits tableaux qui ornent les piédestaux des colonnes du maître-autel sont de Nicot, peintre, né à Troyes, et l'un des meilleurs élèves du Poussin. Le tableau de la chapelle de Saint-Joseph est de la même main. La chapelle de Saint-Blaise, adossée à cette dernière, a été bâtie par un des Essarts, Chambellan de Charles VII. L'épitaphe du fondateur, encastrée dans le mur de cette chapelle, apprend qu'il avait fondé une messe quotidienne, laquelle il voulait être dite par un prêtre *idoine*, *suffisant et non concubinaire :* depuis vingt ans environ on a enlevé les deux dernières lignes de cette épitaphe. Dans le titre de la fondation de pareille messe faite à la Madeleine, dans le quatorzième siècle, par MM. de Roffey, ancienne famille de Robe, il est aussi porté que *cette messe sera clicottee*, *dicte et chantee par un prestre idoine*, *suffisant et non concubinaire*, *ou à tout le moins secret de ses pouvres fautes.* Ce sont les termes du titre qui existe au trésor de cette église.

Elle est depuis plusieurs siècles la paroisse des gens de Robe. C'est cependant la seule église pour laquelle Dominique et Gentil n'ayent point travaillé. Je n'y connais d'eux qu'une figure de Sainte-Marthe, dont les servantes de la paroisse firent les frais. Il est sans doute étonnant que le peuple, que de simples paysans ayent senti le mérite de ces artistes et le prix de leurs ouvrages, et que des personnes éclairées par état, n'en ayent point été affectées. Le goût serait-il une espèce d'instinct qu'émousserait l'éducation et la culture de l'esprit? Quoiqu'il en soit, ceci est de tous les pays : à Rome, à Boulogne, à Florence même, c'est dans le peuple que la peinture et la sculpture ont trouvé les premiers applaudissemens, les premiers secours, les premiers encouragemens.

Vis-à-vis la Madeleine est un ancien et vaste corps-de-logis qui remplit, dans sa longueur, l'espace intermédiaire entre la rue qui conduit à cette église et la rue des Quinze-vingts, qui, dit-on, doit son nom à ce bâtiment. On m'a même assuré qu'il fut le berceau des Quinze-vingts, Saint-Louis les ayant d'abord établis là, d'où ils passèrent ensuite à Paris. On m'a ajouté que le titre de la fondation primitive est au chartrier des Nonnains de Notre-Dame, dans la censive desquelles ce bâtiment fut élevé : fait d'une très-facile vérification.

Une niche ovale, ouverte au milieu de la face du bâtiment dont il s'agit, est remplie par un buste en marbre blanc de très-grande proportion, que l'on dit représenter Saint-Louis ou Philippe-le-Hardi. Mais c'est un véritable antique ou une bonne copie de l'antique, autant toutefois que l'élévation de la place qu'il occupe permet de l'examiner. Il est fort

mal à son aise dans la niche qu'il remplit exactement, et qui néanmoins paraît avoir été ménagée pour le recevoir.

A Saint-Pantaléon : c'est sur-tout dans cette église que Gentil et Dominique ont déployé leurs talens. Parmi les morceaux sans nombre dont ils l'ont enrichie, on y admire la Notre-Dame de Pitié et les deux Anges en attitude, l'un d'admiration, l'autre de douleur, qui forment l'amortissement du maître-autel; le Saint-Sébastien et les deux soldats qui l'accompagnent : ces trois piéces sont des copies de trois antiques connus, du Germanicus, de l'Annibal et du Scipion. Le sommeil de Saint-Joseph; le Saint Nicolas et ses trois enfans dans une cuvette, dont le feint délabrement fait illusion; le massacre des Innocens, bas-relief exquis et dans le meilleur goût de l'antique; enfin, Saint-Jacques, auquel Dominique a donné sa physionomie, et qu'il a représenté dans l'attitude d'un pélerin extrêmement fatigué, dans l'instant où il s'assied. Suivant la tradition, Dominique est enterré vis-à-vis la chapelle où l'on voit ce Saint-Jacques. Sa sépulture était marquée par deux pals en sautoir, gravés sur un simple carreau qui a disparu depuis quelques années. Les statues des niches supérieures n'ont point le fini des autres. Suivant la même tradition, les petites niches que l'on voit au bas de la chaire, étaient occupées par les statues des apôtres, exécutées en albâtre par les mêmes artistes, sur quatre pouces de proportion. Ces statues furent enlevées de nuit, et on les a, dit-on, vues depuis à Rome.

La peinture s'est jointe à la sculpture pour la décoration de cette église. La vie de Saint-Pantaléon

y est représentée en plusieurs grands tableaux, parmi lesquels se fait remarquer celui de la fosse aux lions. Ces tableaux sont de M. Carrey, de Troyes, élève de Lebrun, et qui excellait dans la peinture des animaux. Tous ceux que l'on voit dans le plafond de la galerie de Versailles et dans les autres tableaux de Lebrun, qui décorent le même château, sont de lui. M. Carrey avait dessiné sur les lieux, pour M. de Nointel, les plus beaux restes des monumens de la Grèce et de l'Asie-mineure. Il a peint au château de Bercy, près Paris, deux plafonds qui sont très-estimés : il passa les dernières années de sa vie et mourut à Troyes, dans le sein de l'indépendance et de la tranquillité.

Les deux tableaux du sanctuaire de Saint-Pantaléon, représentant, l'un la Nativité, l'autre le Christ au tombeau, sont de Herluison, autre troyen, et l'un des meilleurs élèves de Noël Coypel. Nous avons, du même Herluison, le tableau du maître-autel de l'église des Carmélites, et celui qui décore la cheminée du salon de l'Hôtel-de-Ville. Le premier pourrait faire honneur aux plus habiles peintres de l'école française. Dans le second, l'artiste a péché contre la vérité, en représentant aux pieds de Louis XIV la Ville de Troyes, avec un air de soumission mêlée de crainte et d'effroi. Les vitres de Saint-Pantaléon, peintes sur les dessins de Dominique, par Macadré et par Lutereau, qui excellaient en ce genre, dans le seizième siècle, complètent la décoration de cette église. Elles représentent, pour la plupart, des batailles exécutées avec autant de force que de correction. Il est fâcheux qu'elles ne soient pas placées dans un jour convenable.

A Saint-Nicolas, le portail dont j'ai parlé, le sépulcre et le calvaire élevés, vers 1530, aux frais de Michel Oudin, paroissien de Saint-Nicolas, qui avait fait le voyage de la Palestine, et sur le plan qu'il en avait rapporté. Son manteau et son chapeau de pélerin, suspendus à côté de la porte du sépulcre, y existaient encore vers 1735. Le peuple disait qu'à chaque fois que le sonneur de Saint-Nicolas osait enlever ce manteau et ce chapeau, il avait, la nuit suivante, été excédé de coups par le pélerin.

Le calvaire, qui domine l'entrée de l'église, est décoré d'un Christ à la colonne, d'une proportion colossale; le sépulcre, d'un Christ qui ressuscite. Suivant la tradition, un artiste italien, qui passait à Troyes, ayant fait observer à Gentil quelque légère irrégularité dans une des jambes du Christ à la colonne, il sortit et revint armé d'une hache, avec laquelle il voulait mettre son ouvrage en piéces: heureusement il ne put atteindre qu'un des orteils. Aux motifs de religion on joignit, pour arrêter ses coups, des menaces de ne le pas payer; et, pour plus grande sûreté, on fit sur-le-champ fermer le calvaire par une bonne porte, dont l'ouverture lui fut interdite. Résolu de se venger, il entreprit, pour le sépulcre qu'il venait de terminer, une figure, sur les proportions de laquelle la critique la plus clairvoyante ne pût mordre. Ses idées de vengeance ont eu leur effet: le Christ ressuscité est un chef-d'œuvre achevé. Les orgues, que l'on a depuis appliquées au calvaire, masquent un peu ce beau morceau. Le trésor de cette église a en dehors, vers la grande porte, une grille très-singulière par l'emmanchement des barreaux qui la composent. Cette grille, qui offre un problême de

serrurerie à tous les maîtres de l'art, a été gravée avec son développement, et elle orne le frontispice des Ephémérides de 1763.

Derrière l'église de Saint-Nicolas, dont on vient de parler, existent encore les ruines du château de la vicomté, qui, depuis la très-ancienne démolition de ce château, servaient de base à une tour en bois fort élevée, que l'on appellait la *Tour du Beffroy*, et qui a laissé son nom à la porte voisine, aujourd'hui appellée *Porte de Belfroy*.

Cette tour, consumée dans l'incendie de 1525, avait été relevée depuis, ainsi que son horloge qui frappait sur une très-grosse cloche. Suivant le très-louable usage des villes d'Allemagne, cette tour servait d'observatoire à des gens chargés de veiller jour et nuit, et de donner avis des accidens de feu, par le son de la cloche du *Beffroy*, en désignant, par des signaux convenus, les quartiers où se manifestaient ces accidens.

Sur les ordres de Henri III, cette tour ayant été rasée, en 1589, par Joachim de Dinteville, Gouverneur de la province, on a insensiblement perdu de vue et négligé de rétablir l'observatoire en quelqu'autre partie de la ville. Cependant nos ancêtres qui fréquentaient les foires d'Allemagne, nos Troyens aujourd'hui bornés à celles de Rheims, avaient dans leurs voyages, et ont encore, sous les yeux, des exemples de cette précaution, qui est le premier secours que puisse et doive se procurer une ville entièrement bâtie en bois. Il ne pourrait, à cet égard, y avoir d'embarras que dans le choix de celui de nos clochers ou de celle de nos tours, où l'on établirait un nouvel observatoire. L'intérêt personnel serait plus subtil qu'il ne

nous est permis de l'imaginer, s'il faisait naître, contre cette précaution, les obstacles qu'il a opposés à la proposition que nous avions faite, en 1762, d'une précaution non moins essentielle contre les incendies. *Cupiditas et livor passim bonorum operum aut impedimenta sunt aut venena.* J. Lips. Ep. 70. C. 2 (*mm*).

La porte de Belfroy conduit et à Saint-André, dont nous avons annoncé le portail ci-dessus, page 194, comme l'un des morceaux les plus travaillés de Dominique et Gentil, et à l'abbaye de Montier-la-Celle, très-voisine de Saint-André (*nn*).

Cette abbaye, fondée vers le milieu du septième siècle par Saint-Frobert, a donné au clergé régulier de France, 1°. Pierre, qui conserva le nom de cette abbaye, où il avait pris l'habit, dont il devint ensuite Abbé, et qui mourut Evêque de Chartres, en 1187. Le Père Sirmond a donné au public ses lettres et quelques opuscules : monument précieux pour l'histoire civile et ecclésiastique de France, dans le douzième siècle; 2°. Robert, qui avait aussi pris l'habit à Montier-la-Celle. De l'abbaye de cette maison ayant passé à celle de Saint-Michel, de Tonnerre, ensuite à celle de Molême, et ne pouvant déterminer ses moines à remettre les dixmes aux Curés, Robert fonda l'Ordre de Citeaux, dont la renonciation à ces dixmes fut le premier engagement.

L'ancienne église de Montier-la-Celle, dédiée en 850 par Saint-Prudence, Evêque de Troyes, et depuis détruite, fut relevée, en l'état où on la voit aujourd'hui, par Frère Antoine Girard, dernier Abbé régulier, dans le cours de dix-sept années, pendant lesquelles il fut à la tête de la maison, c'est-à-dire de 1517 à 1534.

Cette église fort vaste, d'un gothique très-léger, et

exactement proportionnée dans toutes ses parties, peut être regardée comme le plus bel édifice de Troyes, après la Cathédrale et Saint-Urbain, si ce dernier était achevé. De la grande voûte du rond-point, pend un grand cul-de-lampe en pierre découpée à jour. Ce morceau, aussi délicat que hardi, est pareil à celui que l'on a long-temps admiré dans l'église de Saint-Gervais, à Paris.

La chapelle dédiée aux Anges, qui fait le fond du bas-côté droit, a été ornée, vers le milieu du seizième siècle, de peintures à fresque et de sculptures, par les soins et aux frais d'un Frère Marret, qui avait pour lors, dans la maison, l'office claustral de Trésorier. Le rétable de l'autel est surmonté d'un groupe de deux figures de grandeur naturelle, représentant Jacob terrassé par l'ange, qui lutte contre lui. L'autel, formé en console, est un chef-d'œuvre de dessin, d'architecture et de sculpture, par le choix et par l'assemblage des diverses formes qu'il réunit, par la beauté et le fini de l'exécution. Ce morceau, les portes et tous les ornemens de cette chapelle sont précisément dans ce qu'on appelle aujourd'hui *le goût grec*, avec bâtons-rompus, festons, fleurons et tous les autres agrémens, aussi légèrement traités que savamment dessinés; ce qui semble indiquer l'ouvrage de quelque bon élève de l'école de Florence : école que Michel-Ange avait mise en possession de ce goût. Autant qu'il est possible de juger du groupe de l'autel, mal exposé et à contre-jour, il paraît d'une meilleure main que le sépulcre placé, à hauteur d'appui, derrière le maître-autel du chœur : morceau composé d'un grand nombre de figures de grandeur presque naturelle, parmi lesquelles les têtes des vieillards se font distinguer.

Les fresques de la chapelle des Anges représentent en grand quelques traits de l'histoire sainte, exécutés par leur ministère. Dans chacun des compartimens des deux voûtes qu'embrasse cette chapelle, est peint, sur le fond même de craie, un grand Ange en camaïeu bleu. Le vol de ces Anges, la variété des attitudes, la richesse des draperies, l'air de fraîcheur que conserve encore la fresque, tout annonce une main aussi savante que facile et très-exercée.

Sur notre invitation, les Révérends Pères de Montier-la-Celle ayant cherché, dans les mémoires de leur maison, les indications qu'ils pouvaient fournir sur les artistes employés à la bâtisse et à la décoration de leur église, voici ce qu'ils ont découvert :

Le cloître élevé, au commencement du seizième siècle, par l'Abbé régulier, Charles de Refuge, fut construit par Pierre Jhanson (9) et Pierre Honnet, maçons à Troyes.

L'église, commencée en 1517, sous l'Abbé Girard, a été bâtie par Gérard Faulchaut, maçon à Troyes. Les échafauds et toute la charpente ont été conduits par Jean Mauroy, charpentier.

L'Abbé Girard étant mort en 1534, avant que l'église fût terminée, il y avait d'autant plus lieu de craindre que l'ouvrage ne fût abandonné, que l'abbaye fut donnée en commende à Charles de Lorraine, depuis Cardinal, dont la mère, Antoinette de Bourbon, fit gérer les biens de l'abbaye par un fondé de procuration, de l'avis de Pierre Pithou, Avocat et Garde de la justice de l'abbaye : (c'est le père des illustres frères Pithou).

Ces premières commendes enveloppaient tous les biens d'une abbaye ; les religieux n'avaient point de

manse particulière : leur pitance quotidienne leur était fournie par les agens de l'Abbé, simplement chargé de l'entretien des bâtimens.

La mère de Charles de Lorraine en usa avec la maison de Montier-la-Celle, en Princesse, et non en usufruitière ordinaire. Elle fit pourvoir aux pensions et à l'entretien de jeunes religieux, qui furent envoyés aux études à Paris. Quant à l'église non terminée, elle le fut à ses frais ; et pendant les trois premières années, elle y appliqua une partie des revenus. Elle n'en négligea pas même la décoration : les deux dernières voûtes du chœur furent *peintes et étoffées* à ses frais, par un Girard Dauge, peintre à Troyes.

Jacques Juliot, dont il est parlé ci-dessus, page 191, travaillait alors pour l'abbaye : il fournit et cisela la tombe, qui couvre encore le tombeau de l'Abbé Girard.

Les embellissemens particuliers, tels que ceux de la chapelle des Anges, dont on vient de parler, ayant été faits aux frais de différens religieux, on ne voit point, dans les comptes de la maison, les noms des ouvriers qui y furent employés. Il est cependant à présumer que Juliot, employé par la maison, le fut aussi par les religieux qui consacraient à l'embellir, une partie de la manse dont ils jouissaient, la plupart à titre de célérier, de cloîtrier, d'infirmier, etc. On voit, par les comptes de 1606, 1607 et 1608, que Linard-Gonthier, dont il est parlé à l'*art. de l'Arquebuse*, était alors le vitrier de la maison.

Terminons les détails des travaux de nos artistes du seizième siècle, en observant que, par une délicatesse ou une négligence dont nous avons à nous

plaindre, ils ne mettaient point leurs noms à leurs ouvrages; qu'ils y employaient quelquefois la pierre de Tonnerre, mais plus communément une craie meilleure, à la vérité, que celle que nous donnent actuellement nos carrières; qu'ils appliquaient sur cette craie un vernis ou enduit, qui donnait à sa surface le poli et presque la dureté du marbre. On ne peut plus juger du brillant effet de ce vernis, depuis que les morceaux sur lesquels il était appliqué ont été abandonnés à des barbouilleurs, qui les ont successivement couverts de vilaines couleurs à l'huile. Enfin, la prodigieuse facilité du *faire* de nos deux célèbres artistes avait moins son principe, dans la souplesse de la matière sur laquelle ils exerçaient leur ciseau, que dans une connaissance supérieure et dans une pratique continue de leur art. Sous leurs mains, deux coups de hache ou de ciseau formaient une figure parfaitement dessinée. On en peut juger par un Saint-Luc et un Saint-Remi qu'ils ont ainsi croqués sur une poutre, qui forme le coin de la ruelle qui conduit du Chaudron à Saint-Remi, et par une grosse salière de cheminée. Sur cette salière, Gentil a représenté, en la chargeant à sa fantaisie, la figure d'un gros Chanoine qui avait su lui déplaire : quelques coups de gouge ont fait les frais de ce masque. Si, dans ce morceau, la vigueur et la force des premières idées de Gentil se font sentir à l'œil connaisseur, les beautés de ce qu'il finissait sont également frappantes et pour les connaisseurs et pour les ignorans. Un cabinet de cette ville offre un échantillon de ses talens en ce dernier genre, dans une tête de Vierge en terre cuite : tous les traits qui peuvent caractériser la beauté, les grâces, la pudeur, la modestie,

la sainteté, sont rassemblés et fondus dans la physionomie et dans l'air de cette tête.

Joignons, aux ouvrages de ces artistes, quelques morceaux de peinture qu'on croit de leur main. La tradition leur attribue quelques rétables d'autel qu'on voit à Saint-Jean et à la Cathédrale, et plus particulièrement un rétable qui décore une des chapelles collatérales de l'église des Jacobins. L'humidité du lieu où il est placé, le peu de soin qu'on apporte à sa conservation, n'ont rien pris sur la peinture, qui a encore toute sa fraîcheur.

Le château de Rumilly-les-Vaudes possédait le portrait de Gentil, peint à l'huile, par lui-même. Ce portrait a péri en un incendie, qui consuma ce château dans le dernier siècle. Sorin en avait tiré en pastel une copie qui existe.

Tant de morceaux précieux, réunis dans une seule ville, ont fait prononcer au Cavalier Bernin, que cette ville était une petite Rome. A son retour en Italie, ce grand artiste, *parcus laudator et infrequens* (*oo*), passa plusieurs jours à Troyes, vit les ouvrages de Gentil et de Dominique, les admira presque tous, et en copia un grand nombre.

A l'autorité du Cavalier Bernin, on peut en joindre une qui ne sera pas de moindre poids aux yeux des connaisseurs : celle de M. Watelet, auteur du *poëme sur l'art de peindre*. Il vit, en 1760, tous les monumens décrits dans cet article. Il fut étonné de leur multiplicité, de leur variété et de la facilité avec laquelle nos artistes avaient saisi l'expression la plus propre à chaque morceau. Il en distingua plusieurs où cette expression était alliée avec toutes les grâces du sujet. Les Sybilles, qui décorent une des chapelles

de la Cathédrale, et que nous n'avions pas même indiquées, l'affectèrent singulièrement. En un mot, Troyes lui parut une école ouverte aux connaisseurs et aux artistes : école digne des Mignard et des Girardon, qui y ont pris le goût et les premiers principes de leur art.

APPENDICE.

§ Ier. *Tableaux originaux existans dans des maisons particulières.*

Afin de ne rien perdre des monumens qui constatent le goût de nos aïeux pour les belles choses, et de compléter, le plus qu'il nous est possible, l'article des *Curiosités et Singularités*, nous y joignons une indication des tableaux originaux répandus à Troyes, dans diverses maisons particulières, pour autant qu'il en est venu à notre connaissance, et avec vœu d'y ajouter par la suite. Nous joindrons à cette indication celle des peintres, à qui la tradition ou le jugement des connaisseurs donnent ces différens morceaux. Réunis dans cette liste, ils formeront une collection dont le public pourra partager la jouissance avec les propriétaires.

A l'évêché, un grand tableau de l'école vénitienne, représentant une conférence : l'objet n'en est point indiqué : elle se tient entre trois personnages dont l'attitude et les têtes sont de la plus grande manière et de la plus forte expression.

Une tapisserie en laine et soie de la plus grande hauteur et de la plus belle conservation. Elle représente, en cinq pièces, cinq des Arts-Libéraux ; chacun

desquels, sous la figure d'une femme assise sur un trône, est environné de différens groupes de personnages relatifs à son département : tous de grandeur naturelle, ou travaillant ou discourant ensemble. L'école flamande du seizième siècle n'a rien produit de plus intéressant, de plus naïf et de plus animé que les dessins de ces tapisseries, dont l'exécution répond à la beauté du dessin.

Une Annonciation de Ninet de l'Estaing.

Chez Madame de Buchères, Notre-Seigneur chez Marthe et Marie : grand tableau du Bassan. Le premier plan représente une cuisine, des cuisiniers et les apprêts d'un repas. Sur le second plan, Jésus-Christ, environné d'une lumière qui paraît émaner de lui, dans une attitude noble et majestueuse, répond aux reproches de Marthe. Le fond, ouvert sur la campagne, est rempli par un paysage de la plus grande fraîcheur.

Chez M. de Corberon, Premier Président du Conseil souverain de Colmar, et Conseiller d'État, Notre-Seigneur portant sa croix et environné de bourreaux, dans des attitudes et avec des physionomies familières au vieux Breugel, de qui est ce tableau. Le calvaire se montre dans le lointain.

Une très-bonne copie de la danse des quatre états de la vie, d'après le Poussin.

Au chapitre de Saint-Étienne, un Saint-Antoine, demi-figure de cinq pieds sur trois, de Pierre de Cortone, légué à ce chapitre par Antoine Barolet, sous-chantre et Prieur du prieuré royal de Belle-Roi.

A la chambre du Conseil de Ville, le portrait en grand de Pierre Pithou, Conseiller au Parlement, et neveu de MM. Pithou, peint par Philippe de Champagne.

Chez M. Corps, Conseiller à la Cour des Aides, le portrait d'une de ses bisaïeules maternelles, avec bras et mains, ovale de trois pieds de hauteur : excellent morceau de Lebrun.

Chez M. Truelle, Élu, une Sainte Famille de Pierre Mignard, en hauteur de quatre pieds sur trois.

Chez Madame Huez, Jésus-Christ au jardin des olives, en longueur de six pieds sur trois : c'est un des premiers et des meilleurs morceaux de Ninet de l'Estaing, troyen, élève de Vouet.

Un ovale de deux pieds de hauteur, représentant Méléagre dans les horreurs d'une mort violente, au pied de l'autel, sur lequel Althée vient de mettre au feu le tison fatal. Le fond en est rempli par un lointain aussi frais qu'agréablement distribué. Le peintre a transporté au Méléagre mourant ce qui pouvait convenir à un jeune homme, dans l'expression du Laocoon.

Chez M. Huez, Lieutenant-Particulier, un tableau sur cuivre, en hauteur de onze pouces sur huit. Le Dominiquin y a représenté Sainte-Catherine de Sienne en pâmoison extatique, soutenue par deux Anges : à travers son habit de jacobine, Jésus-Christ lui tire le cœur de la poitrine. Tous les détails, toutes les parties de ce tableau, dignes du Dominiquin, ne laissent de regret que sur le choix bizarre du sujet.

Chez M. Grosley, un tableau, en longueur de cinq pieds sur trois, d'Alexandre Véronèse. C'est Sophonisbe qui vient d'avaler le poison. Sa vieille nourrice vole pour la soutenir ; une de ses femmes pleure à côté d'elle : demi-figures de grandeur naturelle.

Un petit paysage de six pouces sur cinq, par Bartholomé. Un Saint-Paul dans les liens, et un

Saint-Joseph de l'école romaine. Un Démocrite et un Héraclite du Valentin, de dix pouces de hauteur sur sept.

Un mouchoir d'indienne, jeté sur un tableau feint. M. Bodier, qui l'a peint, ne prétend point de concurrence avec les peintres que rassemble cette liste; mais son mouchoir fait une illusion générale (*a*).

Chez M. le Comte de Villebertain, une Vierge tenant l'enfant Jésus, en hauteur d'un pied sur neuf pouces. A l'examen, sur-tout de l'enfant, il est bien difficile de soupçonner ce tableau de n'être pas du Corrège à qui on le donne.

Un Gérard-Dow de la plus grande beauté, et de la proportion courante des tableaux de ce maître. Ce tableau était dans la succession de M. de Mesgrigny, gendre du Maréchal de Vauban.

Au château de Villebertain, une vue du Mont-Sinaï, de sept pieds sur six. Jérôme de Mesgrigny, Conseiller d'État, au retour d'un voyage de la Terre-Sainte, fit faire ce tableau à Boulogne, par les Carraches, au commencement du dernier siècle. Il y est représenté sous la figure de Moyse qui, assis et appuyé sur les tables de la Loi, paraît sortir du tableau. Les lointains distribués dans les plans suivans, et éclairés avec la plus grande harmonie, offrent un spectacle animé par des processions de pélerins.

Un tableau vénitien sur bois, en longueur de trois pieds et demi sur deux et demi. Henri III y danse avec une vénitienne, dans un vaste salon qui n'a de lumière que celle qu'il tire du devant, où l'on voit deux enfans de deux à trois ans, dansant aussi. Sur le second plan, M. de Pibrac, assis, en conte à une vénitienne; et un homme masqué en paysan bergamasque,

vu par derrière, danse avec une autre femme. Les parties plus éloignées sont occupées par des groupes de personnages peints dans l'obscurité. Ce tableau, dans le goût de Rembrant, a toute la fraîcheur et toute la mollesse du pinceau vénitien.

Une vue de Flandre de la même proportion. Le premier plan de ce paysage, aussi admirable par la fraîcheur de son coloris, que par la variété de la composition, offre un gué que traversent deux hommes à cheval : un chariot couvert et rempli de monde sort de ce gué, où va entrer un autre chariot chargé de ballots. Les diverses parties de ce paysage sont animées par des figures qui ont le port, l'air, l'attitude, et tout le caractère des meilleures figures de Teniers.

Trois autres tableaux de la même proportion. L'un de l'école allemande, représentant Esaü partant pour la chasse, dans un paysage à perte de vue, arrosé par deux grands fleuves que couronnent des édifices de toute espèce ; le second, un hiver ; le troisième, une table d'office garnie de différens comestibles : tous originaux des meilleures mains dans ces différens genres.

Un Saint-Charles qui reçoit à Milan la visite de Saint-Philippe, de Néri : tableau d'Augustin Carrache, de deux pieds en hauteur sur un pied.

Le portrait en ovale de M. de Mesgrigny, Evêque de Grasse : morceau de Jouvenet dans sa plus grande force.

Chez M. Doé, ancien Receveur des tailles, un paysan jouant de la cornemuse : demi-figure en hauteur de trois pieds sur deux, que la tradition des possesseurs donne à Vandyck.

Un portrait de famille en pastel, de la main de M. Lebrun : buste sans mains.

A l'Hôtel-Dieu, dans la salle du bureau, le portrait en pied du Comte Henri-le-Large, fondateur de la maison, renouvellé dans le dernier siècle, d'après l'original contemporain détruit de vétusté : morceau précieux et par la représentation d'un des meilleurs et des plus grands Princes qui ayent régné sur la Champagne, et par l'exactitude des détails de l'habillement du douzième siècle.

Chez M. Marchand-Truelle, un tableau peint, en 1741, par d'Orbai, peintre de l'Académie royale de peinture et sculpture. Le sujet de ce tableau est la signature d'un contrat de mariage entre gens de village. La mère de la mariée, comptant la dot et présentant le trousseau, est interrompue par une difficulté que fait le père du marié sur le douaire. Les compères, de part et d'autre, appuyent ou combattent cette difficulté sur laquelle le Notaire propose un expédient. Le futur fait cependant sa cour à la future, et un des garçons de la noce met à la broche un cochon de lait : tableau de trois pieds de longueur sur deux. On y compte dix personnages (*b*).

Chez M. Berthelin-Fromageot, le portrait d'une jeune fille de douze à treize ans, et d'un jeune homme du même âge. Ces portraits sont touchés avec autant de grâces que de légèreté.

Un hiver de l'école de Flandre.

Chez M. Chemin, Élu, deux tableaux en hauteur de trois pieds neuf pouces sur deux pieds neuf, représentant, sur un fond feint de sapin, des livres, des estampes, des compas, etc., accrochés ou jetés au hasard : ouvrage d'un peintre flamand qui, vers

la fin du dernier siècle, a le premier traité ce genre.

Chez Madame Maillet, Élue, quatre petits tableaux octogones sur cuivre, de six pouces de proportion. Ils ornaient l'oratoire de la Reine Marie de Médicis. M. Corpé, l'un des aïeux de Madame Maillet, était Maître-d'hôtel de cette Princesse : il l'avait suivie dans sa retraite à Cologne. Elle y mourut entre ses bras, et lui donna ces tableaux comme l'unique indemnité qu'elle lui pût offrir pour des sommes assez considérables, dont ce fidèle Officier l'avait aidée dans l'abandon général où elle se trouvait : sommes qui ne lui furent point remboursées après la mort de la Reine.

Le premier de ces tableaux représente une Sainte Famille. Saint-Joseph scie une pièce de bois, le petit Jésus en façonne une autre avec le ciseau et le maillet : la Vierge file et les regarde.

Le second, une Madeleine dans une caverne, embrassant amoureusement un Crucifix, au milieu d'instrumens de pénitence. Deux Anges la contemplent en silence.

Le troisième, une Vierge avec l'enfant Jésus sur ses genoux, se précipitant dans les bras de Saint-Jean, qu'il embrasse avec une tendresse pleine d'expression. Aux pieds de la Vierge, deux Anges se donnent les mêmes signes d'affection.

Le quatrième, une Sainte-Cécile chantant et touchant l'orgue, dans une attitude qui réunit les grâces à l'air de noblesse et de sainteté. Deux Anges l'accompagnent, l'un de la voix, l'autre de la harpe.

Ces tableaux, non terminés, sont d'une touche légère, moelleuse et très-spirituelle. Toutes les figures en sont *sveltes*, ce qu'en troyen nous appellons *élancé*.

Le peintre y a mis son chiffre, très-superficiellement formé de deux lettres qui semblent être *FB*. A ces renseignemens, les connaisseurs pourront sans doute le reconnaître.

Ces tableaux étaient accompagnés, dans l'oratoire de la Reine, de deux autres qu'elle donna aussi à M. Corpé. L'un sur cuivre, de trois pouces de hauteur sur deux, représente Sainte-Claire que Saint-François présente à la Vierge et à Jésus-Christ, qui les bénit. Ils sont au pied d'un autel orné d'un rétable chargé de deux figures : un Crucifix, que porte un prié-dieu, est appuyé sur cet autel. Ce tableau, très-fini dans toutes ses parties, n'a ni la finesse ni la légèreté des octogones. L'autre, qui lui sert de pendant, est d'un peintre qui a fait de vains efforts pour atteindre à cette finesse et à cette légèreté. Il y a représenté Sainte-Geneviève au milieu de ses moutons, caressant un jeune Jésus.

Chez M. Gonthier, Président des Traites, une petite Vierge en émail, de seize lignes de hauteur sur onze. Cette Vierge, dans le goût de la Rosalba, en a la finesse et les grâces.

Chez E. Gallien Grosley, le portrait du dernier des Coypels, peint en pastel par lui-même. Celui d'un Abbé de ses amis, peint à l'huile de sa main. L'esquisse d'après laquelle Noël Coypel a exécuté en grand, Dieu chassant Caïn qui vient de tuer Abel. Une figure pleine d'expression, représentant un vielleux, en hauteur de cinq pieds sur trois : excellent morceau de l'école flamande. Un vieillard et une vieille en regard, l'un et l'autre peint sur bois, de sept pouces de hauteur sur cinq de largeur. La vieille file, le vieillard lui tient de l'eau dans un petit vase, pour humecter le fil. On lit, au-dessus de chacune de ces deux figures, quatre

vers hollandais ou flamands. Ces vers indiquent sans doute ce que disent assez l'attitude et les regards des deux figures : que le vieux en conte à la vieille.

Chez M. Finot, Procureur, un Saint-Yves de Pierre Breugel, qui y a mis son nom et la date de l'année 1616. Saint-Yves dans un appartement, dont tous les détails annoncent un praticien de campagne, environné de clercs, enfoui sous des tas de sacs et de paperasses, répond à des paysans qui le consultent. L'étude et toutes ses avenues sont remplies d'autres paysans qui, avec des présens d'œufs, de volaille, de gibier, attendent leur tour. Le peintre ne pouvait mettre plus d'expression dans l'air inquiet, matois et fripon de paysans, et dans la contenance empesée et affairée d'un consultant de village. Ce tableau, sur bois, est en longueur de trente-un pouces sur vingt. On y compte onze figures.

A Chanteloup, près de Troyes, un tableau de Cambiasi ou Cangiage, peintre génois, représentant l'apparition d'Herminie armée au berger du Jourdain, environné de ses enfans : toutes demi-figures de grandeur naturelle. *V. la Jérus. du Tasse, liv.* 7.

Au château de Saint-Liébaut, aujourd'hui Estissac: M. le Duc d'Estissac a orné ce château du portrait en pied du Cardinal de Coislin, peint par Largillière, et de celui du dernier Cardinal de la Rochefoucault, peint à Rome : portraits que les images des hommes, qu'ils représentent, rendent très-précieux, indépendamment du mérite de la peinture. M. le Duc leur a associé le tableau très-connu à Paris, où le Chancelier Séguier, en robe de drap d'or, monté sur un cheval blanc, et environné de pages et d'estafiers, paraît dans toute la pompe de la première place de la justice. Ce

tableau est un chef-d'œuvre du pinceau, et un hommage de la reconnaissance du célèbre Lebrun, qui s'y est représenté sous la figure de l'Ecuyer qui porte le parasol (*c*).

§ II. *De la construction de la Cathédrale et des époques de cette construction.*

TANT que la ville de Troyes fut resserrée entre les deux bras de la Seine, dont le premier lave aujourd'hui les murs du palais et de l'Hôtel-Dieu, et l'autre coule sous le Pont-ferré, elle n'eut d'église que la Cathédrale qui, par sa construction et par son peu d'étendue, répondait et au goût des maçons de ces siècles vraiment barbares, et à la petitesse du troupeau qui s'y rassemblait sous la houlette de son pasteur.

Le règne de Charlemagne ayant répandu en France quelques idées passagères de magnificence, les bâtimens publics en profitèrent. Otulphe, à peine sur le siége de Troyes, entreprit, vers 870, de rebâtir sa Cathédrale. Il communiqua son projet à Hincmar, de Rheims, qui lui fit part de ses vues : *scripsit Hincmarus*, dit Flodoard, *Otulpho tricassino de ecclesiâ Sancti Petri quam restruere tractabat, qualiter ageret.* On voit, par le Cartulaire de Saint-Loup, qu'Otulphe ne s'en tint pas au projet. Ce bâtiment, à peine achevé, fut ruiné par les Normands, en 898. Milon ayant travaillé, vers la fin du siècle suivant, à le réparer et à l'agrandir, le 23 juillet 1188, il fut détruit ou très-endommagé par un incendie, qui consuma presque toute la ville. *Episcopalis ecclesia*, dit Robert d'Auxerre, dans sa chronique, où il donne une peinture touchante de cet évènement, *tegulis*

plumbeis decenter cooperta, illo incendio conflagravit (*a*). Nos mémoires font honneur à Otulphe et à Milon du plan de notre Cathédrale actuelle. On sait cependant que leurs entreprises se bornèrent à la chapelle de Sainte-Mâthie, et au collatéral qui formait à cette chapelle une espèce de nef. D'ailleurs la ville de Troyes était encore resserrée dans ses anciennes bornes ; les ravages des Normands l'avaient dépeuplée ; et une Cathédrale, telle que celle qui existe aujourd'hui, n'aurait eu aucune proportion avec la ville pour laquelle on l'aurait élevée. Nous avons, dans l'église de l'abbaye de Montiéramey, un exemple des anciennes constructions, et de la manière dont on les raccordait dans les siècles suivans, avec de nouvelles idées plus étendues et plus magnifiques.

Tout conduit donc à attribuer le plan de notre Cathédrale actuelle à Hervé, qu'en 1206, le Pape Innocent III fit élire à Rome par les députés du chapitre de Troyes, qui avait appellé au Saint-Siége de deux élections où les suffrages s'étaient partagés. Hervé était maître en théologie de l'Université de Paris : ses voyages et son séjour à Rome lui avaient donné, pour les entreprises de cette importance, des ouvertures et des vues que de bonnes intentions, qu'une ignorance présomptueuse ne suppléent jamais. Depuis deux siècles, la ville de Troyes s'était prodigieusement accrue. L'établissement des manufactures et les affranchissemens avaient multiplié ses habitans; les foires y attiraient le commerce de toute l'Europe. *Trecæ*, dit l'auteur de la chronique ci-dessus citée, *civitas populosa*, *referta opibus*, *tectis amplissima* (*b*) : révolution qui fut l'ouvrage de Thibault le Grand et de Henri le Large, qui déployèrent sur

la capitale de leurs Etats toute la magnificence de Princes véritablement grands.

Hervé voulut proportionner à la ville de Troyes la Cathédrale, qui était à rebâtir. Des projets de cette espèce, formés alors de toutes parts, firent du treizième siècle le beau siècle de l'architecture gothique : architecture qui n'aurait rien d'estimable, en comparaison de l'architecture grecque, si cette dernière n'était jamais traitée que par des Bramante, des Michel-Ange, des Perrault et des Mansard.

En 1208, Hervé acheta une place, qui était entre la Cathédrale et les anciens murs de Troyes : il y bâtit la chapelle de Notre-Dame. A sa mort, arrivée en 1225, le rond-point de notre cathédrale actuelle était déjà élevé. Quatre années après, l'ouvrage de Hervé fut très-endommagé par un tourbillon de vent ; il fut même renversé, si l'on en croit une bulle de Grégoire IX, où on lit : *trecensis ecclesia tenebroso turbine quatuor concussis angulis, ab imis corruit fundamentis.* Mais cette bulle avait pour but d'émouvoir la charité des fidèles ; et d'ailleurs les vitres, qui n'eussent pas échappé à un tel éboulement, sont encore celles que Hervé y fit placer. Ses successeurs entrèrent dans ses vues, et suivirent son projet.

Urbain IV, notre concitoyen, y entra aussi par des indulgences qui équivalaient alors à des fonds effectifs. Dans sa bulle à ce sujet, il appelle notre Cathédrale : *originis suæ matricem ac primævæ ætatis ac provectionis alumnam*, *c'est-à-dire*, *educatricem* (c).

Pour suivre les progrès de la construction, observons que la voûte de la croisée du milieu, telle qu'elle a subsisté jusqu'au commencement de ce

siècle, était chargée de plusieurs écussons des armes de France écartelées de Navarre ; ce qui indique, que cette partie de l'église avait été élevée sous le règne de Philippe le Bel ou de Louis Hutin, la Navarre n'ayant été unie à la France que sous ces deux Rois, dans les siècles dont il s'agit.

En 1343, l'Evêque Jean d'Auxois abandonna une coupe de quarante arpens de bois de haute futaye, pour être employée à cette *œuvre*.

Elle était sans doute poussée au-delà de la croisée et suffisamment fermée, en 1364, puisque, par acte capitulaire du 19 novembre de cette année, il fut résolu de reprendre l'ancien usage à l'égard des matines, en les disant par la suite à minuit.

Le 12 juillet de l'année suivante, marché fut fait avec maître Thimart, maçon, pour conduire ce qui restait à bâtir, à raison, pour ses salaires, de trois gros et demi par jour, en été, et trois gros en hiver.

En 1382, le chapitre fit marché, pour la construction du jubé, avec Henri Nardan et Henri de Bruxelles, moyennant cinq sols par jour, ou un mouton d'or par semaine, et trois sols trois ou neuf deniers pour chaque ouvrier, suivant son mérite. L'image de Saint-Pierre fut faite par maître Drouin, de Mantes, moyennant cinq livres, et celle de Saint-Paul, par maître Gérard, moyennant six livres. Celle de Sainte-Scholastique, que l'on dit avoir été originairement un Saint-Benoît, donne lieu à une question que nous ne résoudrons, ni ne proposerons.

En 1383, le tonnerre tomba sur la Cathédrale, qui fut promptement secourue. Le feu ayant pris à la robe d'un cordelier, le fabricien lui en fit faire une neuve par ordre du chapitre.

Le 10 janvier 1394, Henri de Bruxelles, Phélisot Jacquot, Jacques Mignard et Jean de Fontaine, maçons, entreprirent de paver l'église en carreaux tirés de la carrière de Lésigne, près Tonnerre, à raison de trois livres dix sols la toise de huit pieds, le pied de onze pouces.

Par le détail des faits que je viens de présenter, on voit le peu de fondement du préjugé, d'après lequel le peuple regarde notre Cathédrale comme l'ouvrage des Anglais : préjugé assez général et aussi faussement répandu en France, à l'égard des grands morceaux d'architecture gothique. Les Anglais ne s'établirent à Troyes que vers 1420. Ils en furent chassés en 1429 ; et des HÔTES DE CETTE ESPÈCE ÉTAIENT PLUS FAITS POUR DÉTRUIRE, QUE POUR ÉDIFIER.

En 1413, sept ans environ avant qu'ils parussent à Troyes, on y avait formé et arrêté une nouvelle entreprise pour l'embellissement de la Cathédrale. C'était de bâtir au-dessus de la croisée, sur la moindre base possible, un clocher, qui, en forme d'aiguille ou d'obélisque octogone, s'élevât de cent cinquante pieds au-dessus de la charpente de l'église. Le marché en fut passé le 24 juillet, avec Jean de Nantes, à raison de neuf sols par jour pour lui, et deux sols quelques deniers pour chacun de ses ouvriers.

L'Abbé de Saint-Loup donna six chênes de choix, et celui de Montiéramey fit présent du noyau ou poinçon. La dépense de l'année 1413 monta, pour cet objet, à trois cent soixante-dix-huit livres dix-huit sols quatre deniers, et celle de 1419, à sept cent livres treize sols neuf deniers. Suivant la tradition, les bois se trouvant alors taillés, l'entrepreneur, ou mécon-

tent du chapitre, ou dérangé par l'invasion des Anglais, abandonna l'entreprise et disparut. Aucun de ses ouvriers ne se trouvant en état de monter l'ouvrage, on conseilla au chapitre de jeter tous les bois dans la fosse du moulin de Jaillard, où ils passèrent dix années sous l'eau. Un des fils de l'entrepreneur passa alors à Troyes, et offrit de reprendre l'entreprise et de monter le clocher, d'après les marques que son père avait faites sur les bois, en les taillant. Ses offres furent acceptées. L'ouvrage, commencé le 20 mars 1430, fut terminé le 30 novembre suivant, le coq posé, et les ouvriers gratifiés de trente-un sols pour leurs vins. On voit, par ces dates, que l'invasion des Anglais chassés de Troyes, en 1429, par la Pucelle d'Orléans, avait peut-être été l'unique cause de l'interruption de cette grande entreprise. La bâtisse du portail de la croisée septentrionale, élevé vers le temps de leur séjour à Troyes, puisqu'on y voit les armes des Evêques de Givri et de Léguisé, fut aussi sans doute interrompue par leur invasion; autrement on y verrait quelque part l'écusson mi-parti de France et d'Angleterre, ou au moins la place d'où il aurait depuis été enlevé.

L'église fut dédiée le 9 juillet de la même année 1429, par Jean Léguisé. Le dîner de la dédicace, donné au logis épiscopal à toutes les compagnies, coûta quatre livres douze sols six deniers, non compris un muid de vin donné par un Chanoine. Pareil dîner donné au chapitre seulement, le 5 août, à l'occasion de la bénédiction des autels, ne coûta que trois livres dix-neuf sols quatre deniers.

Le clocher ne fut couvert d'ardoises et de plomb qu'en 1437, et en 1470 on dora d'or moulu la croix,

une pomme de huit pieds de circonférence qui la soutenait, et de grands rayons qui en tombaient sur les huit pans du clocher.

Le bâtiment de la nef se continuait; on y voit en différens endroits les armes des deux Raguier, Evêques, du Cardinal d'Estouteville, et d'autres personnages du quinzième siècle : il ne fut terminé qu'en 1492. Au mois de mai de cette année, on posa, sur le pignon du mur qui fermait alors l'église, une statue colossale de Saint-Michel.

Vers 1480, Louis Raguier fit bâtir la librairie ou bibliothèque, qu'il remplit de livres enchaînés sur des pupitres, suivant l'usage de ces siècles. Les livres ayant depuis été dissipés, la bibliothèque fut abandonnée au théologal, pour y tenir sa classe.

Jacques Raguier, son neveu, en faveur duquel il se démit de son évêché, en 1483, ne crut point que les travaux de ses prédécesseurs le dispensassent de travailler à la décoration de sa Cathédrale. Il projeta de la prolonger d'une croisée, et d'élever le portail et les tours qui la décorent aujourd'hui. Dans la vue de pourvoir aux fonds nécessaires pour une telle entreprise, il suspendit les permissions de quêter dans le diocèse pour les indulgences et confréries. Il exposa à ses diocésains les abus que les quêteurs avaient introduits, et désigna l'œuvre de Saint-Pierre comme un objet auquel leurs pieuses libéralités seraient mieux employées, *qu'à des étrangers qui l'emportoient, et ne sçauroit-on là où.* Ce sont les termes du mandement qu'il fit publier à ce sujet.

En 1506, c'est-à-dire, l'année même où fut posée la première pierre des fondemens de Saint-Pierre de Rome, on jeta les fondemens de la tour qui est

achevée, et pour en conduire l'ouvrage, le chapitre traita, en 1508, avec Martin Gambiche, maçon de Beauvais, à raison de quarante sols par semaine, un pain de prébende chaque jour, et le payement du loyer de sa chambre.

En 1511, les chefs des compagnies et de la bourgeoisie furent consultés par l'Evêque, pour décider s'il était plus expédient de continuer la tour commencée, ou de commencer celle qui était à élever du côté de l'évêché. Le résultat de la délibération tenue avec Cambiche, Garnaches, Bailly et Jean de Soissons, maçons, fut que la tour du côté de l'évêché serait commencée. En 1519, Jean de Soissons, succéda à Martin Cambiche, dans la conduite des ouvrages, *quòd difficile esset magis idoneum in toto regno Franciæ inveniri* (*d*). Ses gages furent arrêtés à quarante sols par semaine, à condition qu'il n'abandonnerait point les ouvrages, avant qu'ils fussent achevés, *hors le cas de mort.*

Le 5 janvier 1551, il fut résolu, en chapitre, qu'on affermirait la base du clocher par des poutres butantes, contre l'effort des vents qui l'ébranlaient et le mettaient quelquefois en danger d'être renversé.

Le reste du seizième siècle fut employé à mettre le portail et la tour, dans l'état à-peu-près où ils sont aujourd'hui.

Vers 1640, M. Claude Vestier, alors Doyen du chapitre, fit faire par les Baudrot, maçons, le couronnement de la tour et les deux lanternons qui la terminent. Ces deux lanternons ne sont que le commencement de l'exécution d'un dessin donné, en 1636, par le Mercier et de Brosse, architectes à Paris. Suivant ce dessin, la tour devait être terminée par quatre lanternons pareils

aux deux qui sont exécutés, du milieu desquels se serait élevé un dôme à double hauteur, porté par des colonnes. L'original de ce dessin était passé, avec la bibliothèque de René de Bréslai, à l'Abbé Lefebvre de la Planche, et ensuite à M. Pajot, qui le donna à M. Bouthilier de Chavigny, entre les mains duquel mon père le vit en 1713. Dans la planche de la façade de Saint-Pierre, qui sert de frontispice aux Ephémérides de 1759, on en a voulu donner une idée qui a été manquée par le graveur, quant au dôme.

Les naturalistes, qui se sont occupés de la doctrine de M. Franklin, sur la puissance des pointes pour électriser les nuées, et pour attirer le tonnerre, auraient des reproches à me faire, si je leur laissais ignorer le sort du clocher, sur la construction duquel je me suis étendu : clocher qui présentait aux nuées, une pointe perpendiculairement élevée à la hauteur de trois cent vingt-quatre pieds.

En 1526, il fut frappé du tonnerre qui l'endommagea légèrement.

Le 25 mai 1556, le tonnerre y occasionna une réparation considérable.

Le 29 avril 1579, il n'enleva que quelques ardoises.

Le 28 avril 1618, il le frappa à une heure après-midi, et mit le feu à une fenêtre qui était au-dessous de la croix. Le clocher et l'église durent leur conservation au zèle de Pierre Dadié, Grand-Chantre et neveu du celèbre René Benoît, Curé de Saint-Eustache de Paris, nommé par Henri IV, en 1595, à l'évêché de Troyes. Il osa aller éteindre le feu avec une seringue de maréchal.

Le 30 septembre 1640, le feu du ciel l'endommagea considérablement.

Le 6 mars 1677, il le toucha et lui donna une violente secousse. M. Mallier, qui était alors à une fenêtre de son évêché, vit tomber le tonnerre.

Le 3 juillet 1697, il le frappa vers les cinq heures du soir, et y occasionna quelques réparations.

Enfin, la nuit du 7 au 8 octobre 1700, à une heure après minuit, il toucha l'extrémité de la flèche, et mit le feu à son extrémité, au-dessous de la croix. Il ne parut, pendant plus d'une heure, que comme la lumière d'un flambeau qui brûle, sans se communiquer. Plusieurs personnes se mirent en devoir de l'éteindre, avec des seringues et des éponges; mais le plomb, qui commençait à fondre, les obligea de se retirer, malgré la précaution, que quelques-uns avaient prise, de s'armer la tête d'un casque. Près de trois heures se passèrent, avant que le feu fût descendu jusqu'à la base du clocher. Lorsqu'il y fut arrivé, son activité, animée par la fonte des cloches et du plomb qui environnait toutes les parties de cette base, agit en même temps sur les quatre parties de la couverture, et sur la charpente qui la soutenait. Tout fut réduit en cendres dans l'espace de trois quarts d'heure: l'air était alors très-calme. La tour courut un grand danger; elle fut défendue du feu, par le pignon du mur qui fermait l'église en 1492. La statue colossale de Saint-Michel, qui terminait ce pignon, altérée par le feu, se détacha la nuit suivante, perça la voûte, et écrasa trois ouvriers qui buvaient alors ensemble. Les voûtes, les vitres, le corps même de l'église se trouvèrent dans l'état qu'il est aisé d'imaginer; et, le 10 octobre, le chapitre reprit le service divin, dans la chapelle de l'évêché, par les matines, dont les leçons étaient du quatrième chapître du premier livre des Machabées. Le 20 du même mois fut

célébré par une station à Saint-Jean, à la fin de laquelle tous les Ordres de la Ville, avec les deux Evêques à leur tête, vinrent en procession générale chanter sous le portail de la Cathédrale, au milieu des ruines et des débris de l'incendie, les traits *Domine, non secundùm, etc.*, et *Miserere, Domine, populò tuo, etc.* : cérémonie touchante et qui fut, à diverses reprises, interrompue par les sanglots de toute la Ville assemblée dans la place.

Les secours considérables accordés par Louis XIV, ceux que les personnes en place et les gens riches s'empressèrent de donner, les collectes que fit faire le chapitre par ses députés(1), les bois fournis en pur don par M. Bouchu, Abbé de Clairvaux, M. de Mesgrigny, Marquis de Vandœuvre, et les PP. Chartreux, hâtèrent le rétablissement de ce grand édifice, qui fut remis en l'état où nous le voyons, vers la fin de l'année 1705. M. Feuillet, chargé de ce qui regardait la maçonnerie, employa, pour la réparation des voûtes, des échafauds volans de son invention, très-ingénieusement imaginés.

On lit sur une lame de cuivre attachée à l'aiguille de la charpente, l'inscription suivante :

ANNO DOMINI M. DCC. IIII.

Materiaria hujus templi structura VIII. *octob.* M. DCC. *fulmine tacta et incinerata, resarciri cœpit, liberalitate et munificentiâ Ludovici Magni, beneficentiâ illustrissimorum Præsulum, curâ et sumptibus capituli hujus ecclesiæ, largitate civium, conspirantibus ad restituendum ædi sacræ pristinum decus omnium votis* (*e*).

Le chapitre entreprit, l'année dernière, une réparation très-importante, en faisant retenir les vitres et

toutes les voûtes du chœur. Le succès de cette grande opération est dû au zèle et aux soins de M. l'Abbé Michelot, Chanoine que le chapitre avait prié d'y veiller (2).

M. Tremet, Chanoine du trésor de notre Cathédrale, m'ayant fait part des dimensions qu'il a prises lui-même de cette église, je ne puis les donner d'une manière plus intéressante, et pour ceux qui la connaissent, et pour les étrangers, qu'en les présentant en parallèle avec celles de Saint-Pierre de Rome, et de Notre-Dame de Paris : le tout réduit à la toise de Paris.

DIMENSIONS.	ROME.		TROYES.			PARIS.	
	toi.	*pi.*	*toi.*	*pi.*	*po.*	*toi.*	*pi.*
Longueur intérieure.	94	»	58	3	»	53	»
Longueur extérieure.	110	»	60	»	»	68	»
Largeur intérieure.	70	»	25	4	»	25	»
Largeur de la nef et de la croisée.	13	4	5	4	6	6	4
Hauteur des voûtes sous clef.	24	«	15	»	»	16	2
Hauteur de la coupole et des tours.	66	»	32	»	»	33	»

Le clocher brûlé par le feu du ciel, en 1700, avait d'élévation, au-dessus de l'église, cent quatre-vingts pieds, et la croix, neuf pieds neuf pouces de hauteur.

§ III. *Tombeaux des Comtes Henri I. et Thibault III.*

CES monumens ont droit de nous intéresser, et ils appartiennent à l'histoire des arts. La description que l'on en va lire fut faite, en 1704, par Jean Hugot, Chanoine de la collégiale de Saint-Etienne (*a*).

TOMBEAU DU COMTE HENRI I.

Ce tombeau est le plus proche de l'aigle. Il a six pieds de longueur sur deux pieds et demi de largeur. La base, assise sur un piédestal, est garnie de bronze orné de feuillages, et enrichie de vingt-huit pièces très-riches et parfaitement émaillées, dont les dessins sont tous différens.

Au-dessus de ces pièces émaillées, qui sont séparées les unes des autres par des plaques de cuivre, en forme de bassins ciselés en feuillages, il y a une bande de bronze doré qui fait le tour du tombeau, sur laquelle sont gravés et relevés en émail turquin ces mots, à commencer derrière la tête de la grande figure :

Hujus firma fides, rata spes, devotio fervens,
Mens pia, larga manus, lingua diserta fuit.
Hic sua plusque suis moriens se contulit ipsum,
Hâc ope, post tot opes, muniit author opus.
Crastina post idus martis, feriæque secundæ
Vespera, sole suo fecit egere diem :
Deseritur solum sic sine sole solum.

Au-dessus de la base, s'élèvent quarante-quatre colonnes de bronze doré à huit pans, ciselées, dont les chapiteaux sont d'ordre corinthien : elles sont accompagnées d'une très-belle architecture, et forment en-

semble dix portiques magnifiques, de bronze doré, savoir, un à la tête, un autre aux pieds, et quatre de chaque côté, au travers desquels on voit la statue de ce Prince, de bronze doré, de grandeur naturelle, couchée de son long, les mains jointes, habillée d'une longue robe qui lui vient jusqu'aux pieds, avec une ceinture; et par-dessus, un manteau dont un pan, passant par-dessous le bras droit, est porté vers le gauche; ce qui fait une draperie sur le ventre. Cette statue a une calotte sur la tête, qui va jusqu'au-dessus des oreilles. Les cheveux sont fort courts et frisés; on voit au-dessous le bout de ses oreilles. La barbe couvre son menton : elle est frisée comme une laine très-fine. Derrière les colonnes, il y a des plaques de bronze doré, ornées de différens feuillages, et dentelées aux extrémités.

Ce tombeau, y compris la base et l'entablement, a deux pieds deux pouces de haut. L'entablement est soutenu aux quatre coins, par huit pilastres de bronze doré et ciselé en feuillages. A chaque coin du tombeau, il y a une baguette de bronze doré, qui forme une petite colonne sans ordre, qui tient toute la hauteur, depuis la base jusqu'à l'entablement.

Les pilastres forment les portiques dont nous avons parlé, par un demi-cercle. L'ornement de ces portiques consiste en une plate-bande et une doucine couvertes de bronze doré, ciselé et émaillé de différentes couleurs. Au bas de la doucine, dans la capacité de son demi-cercle, il y a deux demi-ronds de moindre grandeur, qui doublent les portiques, dont l'espace est orné d'un ouvrage de bronze ciselé et doré. Au portique, du côté de la tête, on lit ces mots gravés et relevés en émail :

Quod dator iste dedit, nunc redditur huic et obedit. Au portique, du côté des pieds du tombeau, sont écrits ces mots :

Sed quod possedit, cum decedente recedit.

Entre chaque arcade, il y a la figure d'un Ange à demi-corps, de bronze doré, tenant chacun une bande sur laquelle est une inscription. Au premier Ange, placé à la tête du tombeau, du côté de l'épître, on lit: *spernere mundum.* Au second : *initium sapientiæ, timor Domini.* Au troisième : *timor Domini manet.* Au quatrième : *verba Dei non transeunt.* Au cinquième : *memento quia cinis es.* Au sixième : *gloria carnis abit.* Au septième : *omnis homo mendax.* Au huitième : *malos malè perdet.* Au neuvième : *spernere sese.* Au dixième : *omnis caro fœnum.* Au onzième : *vile sperma.* Au douzième : *vas stercorum.* Au treizième : *esca vermium.* Au quatorzième : *omnis homo mendax.*

Au-dessus de la tête des quatorze Anges, règne un liteau ou réglet de bronze doré, qui fait tout le tour du tombeau, et forme le bas de l'entablement, sur lequel sont gravés et relevés en émail ces mots :

Me meus hùc finis protraxit de peregrinis
Finibus, ut sit in his hic sine fine cinis.
Hunc Deus ipse thorum mihi stravit, ut hic cor eorum
Me recolat, quorum res rego, servo chorum.
Hunc tumulum mihi feci, qui fundamina jeci
Ecclesiæ tantæ, quam nunc rego sicut et antè;
Hic mea membra tegi volo, sic confirmo quod egi.

Au-dessus des inscriptions, la doucine ou cimaise de l'entablement est garnie de bronze doré, ciselé en feuillages. Le larmier ou couronne est garni de vingt-

huit pièces de bronze doré et émaillé de différentes couleurs, dont les dessins sont presque tous différens; et, entre les émaux, il y a des plaques de bronze doré, qui représentent chacune un petit bassin à fleurs et quelques feuillages.

Au-dessus de la couronne, il y a une baguette de bronze, qui fait le tour de l'entablement. L'entablement, vu par-dessus, forme une espèce de cadre, dont les plate-bandes sont couvertes de grandes pièces de bronze ciselé, gravé, doré et rempli d'émaux de différentes couleurs, qui forment de petits bouquets de fleurs et autres dessins, d'un grand travail et d'un goût peu décidé. La doucine du cadre est couverte de feuillages de bronze doré et ciselé; et, au bas des feuillages, règne un réglet de bronze doré qui fait le tour du dedans du cadre, sur lequel sont gravés et relevés en émail ces mots, à commencer par la tête du tombeau :

Hìc jacet Henricus cómis Comes ille Trecarum,
Hæc loca qui statuit, et adhuc stat tutor eorum.
Annos millenos centenos terque novenos
Impleras, Christe, quandò datus est dator iste:
Bis deni deerant de Christi mille ducentis
Annis, cûm medius mars os clausit morientis.

Le dedans du cadre se trouve divisé en cinq portions, par une manière de croix très-magnifique, de bronze doré, gravée, ciselée et émaillée, au milieu de laquelle est une grande rose qui porte un petit cadre d'argent, sur lequel est en émail la figure du prophète Isaïe et sa prophétie représentée par un arbre qui pousse une fleur : sur cette fleur, est le Saint-Esprit, pour indiquer qu'il prédit la venue de Notre-

Seigneur, dont on voit le portrait au bas de la croix; sortant d'un nuage, ayant un livre scellé à la main, sur lequel est un petit rubis, et comme donnant sa bénédiction entre le soleil, la lune et les étoiles. La figure de Notre-Seigneur et tout ce qui est dans les trois portions du cercle, est tout d'argent doré en plusieurs endroits.

Les trois portions du cercle forment un cadre en manière de trèfle, dont les plate-bandes sont couvertes de bronze doré, ciselé et émaillé par bouquets. La doucine est garnie d'une feuille de bronze doré, poussé en feuillages; et, sur le réglet qui termine le cadre, qui est aussi de bronze doré, est écrit ce qui suit en lettres gravées et relevées en émail:

Fons ego sum vitæ, veniæ dator; ergò venite
Ad mea jussa, mei vincula solvo rei.

Au bas du réglet, il y a un chapelet de bronze doré, qui fait le tour du dedans du cadre, pour couvrir les clous qui tiennent le fond attaché. Au-dessus de la figure de Notre-Seigneur, sont deux Anges, l'un à droite, l'autre à gauche, tous deux de relief en demi-bosse, hauts chacun d'environ quinze pouces sur six de largeur: ils sont d'argent, doré en quelques endroits, sur un fond aussi d'argent, semé de petites rosettes d'argent doré.

Au-dessus des Anges, dans la partie du côté de l'épître, en tirant vers l'aigle, on voit la figure du Comte Henri toute d'argent en demi-bosse, haute de vingt-trois pouces sur sept de largeur, tenant en ses mains la figure d'une église d'argent doré, qu'il paraît présenter à Saint-Etienne qui est auprès. Sa couronne est aussi d'argent doré, garnie de pierreries,

qui sont un saphir, une agate orientale et quatre petits grenats. Il y a, au-dessus de la tête, une espèce de tour accompagnée de deux petits dômes : le tout, aussi bien que le fond, est d'argent doré en quelques endroits, semé de rosettes, et terminé, de même que toutes les autres figures, par un chapelet de bronze doré.

Dans la portion du côté de l'évangile tirant vers l'aigle, il y a la figure de Saint-Etienne, de même relief que celle du Comte Henri, toute d'argent, haute de vingt-deux pouces sur environ six de large, revêtue de l'habit de Diacre, tenant d'une main un texte doré, au milieu duquel est une croix où le Christ est attaché, et les figures de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean sont aux deux coins de cette croix; de l'autre main il tient une palme, dorée, ainsi que le manipule, le collet, les cheveux, le bas des manches, le bas de l'aube, et les fleurs dont la tunique est semée : le reste de la tunique est gravé de différens feuillages; le fond en est d'argent, semé de plusieurs rosettes dorées, et terminé par un chapelet de bronze doré. Sous ce tombeau, gît le corps du Comte Henri I, fondateur de cette église : il est dans une grande pierre creusée de la longueur du corps, couverte d'une tombe.

TOMBEAU DU COMTE THIBAULT III.

Il est au pied du tombeau précédent, mais plus beau et enrichi d'un grand nombre de pierreries et d'émaux de différens dessins et de plusieurs figures d'argent, qui représentent la famille des Comtes de Champagne. Il est de même hauteur, longueur et largeur que le précédent, et sur le même piédestal.

C'est l'ouvrage de Blanche de Navarre, et un monument de son amour pour son mari, comme on le voit par ces deux vers qui sont gravés au-dessus de sa figure :

Hoc tumulo Blancha, Navarræ Regibus orta,
Dum Comitem velat, quo ferveat igne, revelat.

Thibault III du nom, Comte de Champagne, était cet époux chéri.

La plinthe de la base est garnie d'argent, et enrichie de vingt-huit grands émaux, dont les différens dessins et l'or rendent cet ouvrage d'une grande magnificence. Entre chacun des émaux, il y a une espèce de bassin à fleurs, poussé sur l'argent, qui en fait la séparation. La doucine est aussi couverte d'argent ciselé. Le liteau ou réglet est couvert de bandes de bronze doré, sur lesquelles sont gravés en lettres relevées en émail ces mots, qui commencent à la tête du tombeau, du côté de l'évangile :

Hâc Deus urbe mori mihi contulit ut genitori,
Judæam penetrare pium votum meditanti
Solvere, quod vovi Domino, probat ista figura.
Ut requies detur mihi, qui legit ista, precetur.
Filius, hoc tumulo, genitori proximus hæret,
Muniat ut Stephano, duplici sua dona sigillo;
Annis à Christo completis mille ducentis,
Me, caput ævi, finis maii claudit in urnâ.

De dessus la base, s'élèvent trente-quatre colonnes à huit pans de bronze doré et ciselé, dont le chapiteau est d'ordre corinthien, qui, avec leurs accompagnemens, forment plusieurs niches très-magnifiques, savoir une à la tête, une aux pieds, et quatre à

chacun des côtés, dans lesquelles sont placées autant de figures d'argent d'environ quatorze pouces de haut. Derrière chaque colonne, il y a une plaque de bronze doré et dentelé aux côtés. Le fond de chaque niche est couvert d'argent, ainsi que tout ce qui sert de fond à tout le reste du tombeau. La plate-bande est couverte de bronze doré, gravé et émaillé. La doucine est garnie d'une plaque d'argent, poussée en feuillages. Le liteau est de bronze doré, sur lequel sont gravées les inscriptions convenables à chaque figure.

Au bas du liteau, dans la capacité de son demi-rond, trois portions du cercle forment un trèfle. L'espace, depuis le liteau jusqu'au trèfle, est couvert de plaques d'argent doré, poussé en gros feuillages; le trèfle est terminé par un chapelet de bronze doré: d'où résulte un ornement agréable. L'entablement est soutenu aux quatre coins, par huit pilastres d'argent, doré en quelques endroits, et ciselé en feuillages, dont les deux côtés de chacun sont terminés par un chapelet de bronze doré. A chaque coin du tombeau, entre les deux pilastres, il y a une baguette de même métal dorée. Les niches sont soutenues par les trente-quatre colonnes, aux côtés desquelles, entre les vides que laisse le dehors de chaque cercle jusqu'à l'entablement, il y a la figure d'un Ange à demi-corps tout d'argent, doré en quelques endroits; ces Anges sont au nombre de quatorze, dont six ont les aîles étendues, et huit dont il ne paraît qu'une des aîles, parce que ces Anges sont placés dans les encoignures du tombeau.

Dans la niche qui regarde l'autel, est la figure de Louis le Jeune, VII du nom, Roi de France, aïeul

de Thibault III, par Marie de France, fille de ce Roi, épouse du Comte Henri I du nom. Cette figure tient en main un sceptre, et a sur la tête une couronne garnie de pierreries; au-dessus de la niche, sont gravés ces mots relevés en émail:

Rex ego Francorum, gravis hostibus, hostis eorum.

Dans la niche qui suit, du côté de l'épître, est la figure de Henri II du nom, Comte de Champagne, qui depuis fut Roi de Jérusalem et de Chypre: il tient aussi un sceptre et a sur la tête une couronne garnie de pierreries; au-dessus sont gravés ces mots:

Urbe tuâ, Christe, Rex electus fuit iste
Nobilis Henricus, divinæ legis amicus.

Dans la niche suivante tirant vers l'aigle, est la figure de Marie de France, épouse du Comte Henri I, au-dessus de laquelle on lit ces mots:

Maria Comitissa,
Mater ego Comitis, Christum rogo sit tibi mitis.

Dans la niche suivante, est la statue du Comte Henri I, qui tient en main la figure de cette église par lui fondée; au-dessus de la tête, sont gravés ces mots:

Hic est Henricus, Theobalde, tui genitivus,
Qui fuit ecclesiæ præsentis compositivus.

Dans la niche suivante, proche le tombeau du Comte Henri, est la statue de Scholastique, sœur de Thibault III; ces mots sont gravés au-dessus de sa niche:

Scholastica, hæc, Theobalde, tua soror est Comitissa.

Dans la niche qui regarde le tombeau du Comte

Henri, est la statue de Henri II, Roi d'Angleterre. Cette statue tient à la main une couronne garnie de pierreries; au-dessus de sa tête, sont gravés ces mots:

Anglica regna rego, Rex reverendus ego.

Dans la niche du côté de l'évangile, proche du tombeau du Comte Henri, est la statue de Marie, sœur du Comte Thibault, et de Scholastique, épouse de Baudouin, Comte de Flandre et Empereur de Constantinople; au-dessus de sa tête, sont gravés ces mots:

Hæc est germana, flos unicus, una Maria,
Circà quam studuit formandam tota sophia.

Dans la niche suivante, est la statue de Blanche, troisième fille de Sanche le Fort, et épouse du Comte Thibault III. Elle tient en ses mains la figure de ce tombeau, qui était son ouvrage; au-dessus de sa tête, sont gravés ces mots:

Hoc tumulo Blancha, Navarræ Regibus orta,
Dum Comitem velat, quo ferveat igne, revelat.

Dans la niche suivante, il y a deux statues qui sont entièrement d'argent doré; l'une de Marie, fille unique de Thibault III. La seconde statue est celle de Thibault IV du nom, Comte de Champagne; au-dessus de leurs têtes, il y a ces mots:

Dat pro patre duos Deus hos flores adolere,
Ut tibi ver pacis Campania constat habere.

La dernière niche est celle de Sanche le Fort, dixième Roi de Navarre, père de Blanche, épouse de Thibault III. Cette statue a sur la tête une couronne garnie de pierreries; et au-dessus est écrit:

Sancius est præsens quod signat imago decenter,
Quoque gubernatur Navarra Rege potenter.

Au-dessus des quatorze Anges, il y a un réglet ou liteau de bronze doré, qui règne tout au tour, où sont gravés ces mots, à commencer à la tête du tombeau, au coin du côté de l'évangile :

Tanta Palatino ne Principe terra careret,
Transit in hæredem vita paterna novum;
Qui puer, ut phœnix de funere patris abortus,
Continuet patrios in sua jura dies.
Damna redempturus crucis, et patriam crucifixi
Struxerat, expensis milite, classe, viam:
Terrenam quærens, cœlestem repperit urbem;
Dùm procul hæc petitur, obviat illa domi.

La doucine ou cimaise de l'entablement est couverte d'argent, poussé en feuillages. Le larmier ou couronne est garni de vingt-huit pièces de bronze doré, émaillé de couleurs et de dessins différens, entre lesquelles il y a des plaques d'argent ciselé, en forme de bassin orné de feuillages. L'entablement, vu par-dessus, forme une espèce de cadre, dont les plate-bandes sont couvertes de bronze ciselé, gravé, doré et émaillé de différentes couleurs. La doucine est d'argent ciselé et poussé en feuillages, et il y a un liteau de bronze doré, qui fait le tour du cadre, sur lequel est gravé ce qui suit :

Hoc, Theobalde, loco recubas, luctamine forti,
Mors vitæ, pro quo conflixit, vitaque morti.
Vicit in hâc lite vitam mors invida vitæ :
Intulit invitè vires, et ademit ei te ;
Quâ tibi rumpente florentis fila juventæ,

Vim facit ætati, nimis ausa licentia fati;
Judaicis opibus inopes relevando fideles,
Principio summi principis egit opus.
Qui legit hæc, oret pro Comite.

Dans le cadre, qui est sur un fond couvert d'argent, orné de plusieurs rosettes dorées, est la statue de Thibault III du nom, Comte de Champagne, grande comme nature, toute couverte d'argent, couchée de son long, la tête sur un carreau d'argent, dont les coutures sont couvertes d'un chapelet de bronze doré. Cette statue a les mains jointes, avec une longue robe, une ceinture et un manteau qui descend fort bas; il a en ses mains un bâton de pélerin qui descend à ses pieds, pour marque du vœu qu'il avait fait et qu'il ne put accomplir, d'aller en la Terre-Sainte combattre les ennemis du nom chrétien. Il a, à sa ceinture, une bourse sur laquelle sont ses armes. Ses cheveux sont assez courts, ils sont dorés : il est sans barbe. Il a sur sa tête une espèce de couronne, et un brasselet à chaque bras, qui sont dorés; la couronne est garnie de pierreries, savoir : quatre pierres bleues, deux cornalines, cinq perles, une émeraude, deux pierres blanches, deux pierres jaunes, un saphir, un grenat et une autre pierre de couleur.

Les yeux de la statue, qui sont ouverts, sont émaillés de blanc et de bleu au naturel; le collet de sa robe est un filigrane d'argent doré, garni de trois émeraudes, quatre amethystes et un grenat. L'attache du manteau est d'argent doré en fleurs et feuillages; sur l'épaule droite, est une croix en filigrane d'argent doré, garnie de pierreries, ainsi que les deux brasselets. Sa ceinture est de plus d'un pouce

de largeur en filigrane d'argent doré, toute garnie de pierreries. Au milieu de la ceinture, on voit une boucle d'argent doré, dans laquelle passe le bout de la ceinture qui va jusqu'aux genoux ; le tout est brillant en pierreries. Au bas de la ceinture, du côté gauche, il y a une bourse ou escarcelle, qui tient à une bande qui est d'argent doré, avec ses pendans : le tout est travaillé en filigrane, orné de pierreries et de pièces d'émail.

Au milieu de la bande, il y a les armes de Champagne, et aux quatre angles quatre roses d'argent doré ; les armes sont d'azur à la bande d'argent, de cotices d'or fleuronnées sans nombre ; au lieu des cotices, elles portent à présent des contre-potences, au nombre de treize.

Au bas des genoux, il y a une bande de bronze doré en feuillages : les piédestaux et le marche-pied sont d'argent doré : le dessus, qui est en forme de bassins, est de bronze doré. Cette statue tient un bâton de pélerin, couvert d'argent.

Sous ce tombeau, gît le corps de Thibault III, Comte de Champagne, fils de Henri I, fondateur de cette église, dans une grande pierre creusée de la longueur du corps, étroite vers les pieds, et s'élargissant jusqu'à la tête, couverte d'une pierre de même espèce qui déborde d'environ un pied. Sur cette tombe, il y a près d'un pied de maçonnerie, au-dessus de laquelle est une autre tombe d'une espèce de marbre rouge, qui tient toute la longueur et la largeur du tombeau d'argent.

Ce Prince mourut à Troyes le 24 mai 1201, âgé de vingt-cinq ans.

CHAPITRE DIXIÈME.

Monumens antiques.

§ I.er *Médailles.*

Je vais entrer dans quelques détails sur deux des plus importantes découvertes en ce genre.

Le 24 mai 1726, dans une vigne située aux Fallets, près la porte Saint-Jacques, entre la Ruelle-aux-moines et le champ qui forme aujourd'hui la pépinière du Roi, Martin Boutard et Rousselet dit l'Endormi, l'un et l'autre vignerons, faisant une fosse pour coucher un cep de vigne, du dernier coup de bêche Boutard enleva le couvercle d'un pot de terre, et vit des piéces d'or se répandre autour de lui. D'un second coup, il enleva le pot dans lequel il compta deux cent douze pièces d'or de la plus brillante conservation. Le pot ou urne, de terre rouge, avait la forme d'un creuset de médiocre grandeur, ou de ces lampes antiques assez semblables aux bocaux de verre, suspendus dans les lampes de nos églises.

Revenus de l'extase où les avait plongés cette précieuse découverte, le premier soin de Boutard et de l'Endormi est d'aller au cabaret, avec ferme résolution de ne découvrir à personne leur bonne fortune. En buvant, ils se parlent par signes, ils entament mille propos sans suite, et finissent par présenter au cabaretier une des médailles en payement. Le cabaretier, qui en ignorait la valeur, la porte chez un orfévre, où Boutard et son camarade le suivent. L'orfévre n'offre que douze livres de la médaille : on

croit qu'il n'en donne pas la véritable valeur, et on va chez un autre orfévre dans la compagnie du premier. Les deux orfévres ne s'accordant point sur le prix, toute la troupe va à la Monnaie, où le Directeur arrête la médaille, avec promesse d'en payer le prix, lorsque les autres médailles lui auront été apportées. En un mot, Boutard et son camarade procèdent si finement que le trésor, trouvé à onze heures du matin, est, à deux heures de l'après-dinée, la nouvelle du jour.

Pour prévenir les effets de leur indiscrétion, ils vont le déposer chez leur Curé ; d'où, ayant passé successivement entre les mains du Ministre des Mathurins et de M. Sallé, il fut partagé entre les Chanoines de la Cathédrale, dont le chapitre est propriétaire de la vigne des Fallets.

Cependant, Boutard assigné au siége de la Monnaie, avec conclusions par corps, demande son renvoi à la chambre du Trésor. Le Subdélégué et le Lieutenant particulier comme délégué de la chambre du Trésor, instrumentent aussi contre lui. Enfin, l'Intendant arrive à Troyes avec des ordres de la Cour ; et, après avoir décrété et interrogé les deux vignerons, il oblige les Chanoines à lui confier toutes les médailles, pour être remises au cabinet du Roi. Par forme de compensation, le Roi a, depuis, fait les frais du grillage qui ferme le sanctuaire de la Cathédrale. La compensation a été très-légère à l'égard de Boutard et de l'Endormi : le chapitre donna une vache à l'un, et paya, pour l'autre, partie du prix d'une chaumière.

Les médailles qu'ils avaient trouvées étaient toutes depuis Néron jusqu'à Marc-Aurèle inclusivement, c'est-à-dire, du plus beau siècle de l'Empire Romain pour les médailles.

Vingt ans auparavant, le hasard avait procuré une découverte plus considérable pour le nombre de médailles, mais moins importante pour le prix. Au mois d'avril 1708, dans un champ situé au finage de Torvilliers, dans la banlieue de Troyes, lieu dit ès-Fontaines, entre les deux voies, un berger aperçut sur une taupinière plusieurs pièces d'argent. En fouillant avec sa houlette, il arriva à un pot semblable pour la forme à celui des Fallets, excepté qu'il était à anses. Ce pot était presque rempli de médailles qui, avec celles que les taupes avaient poussées, excédaient le nombre de deux mille, toutes de Gordien, de ses successeurs et des tyrans qui avaient usurpé ou démembré l'Empire, sous le règne de Gallien. Les Posthumus y dominaient : il y en avait cinq ou six cents du même type, et presque toutes à fleurs de coin. Le berger, qui les avait trouvées, vint les vendre à Troyes, de porte en porte; et, n'en trouvant pas le débit, il les porta à Paris. Ces médailles de billon n'excitèrent l'attention ni des propriétaires du champ où elles avaient été trouvées, ni des Seigneurs Haut-Justiciers.

Je ne parlerai ici d'une découverte antérieurement faite dans les bois d'Orient, par un charbonnier de Vandœuvre, que pour avertir que l'Abbé de Longuerue a cru sans fondement que ces médailles toutes d'or, au nombre de deux mille, étaient des Seleucus (*Longuerana*, tome 2, page 125). J'en ai vu plusieurs : elles étaient, ainsi que celles des Fallets, depuis Néron jusqu'à Marc-Aurèle. Le charbonnier de Vandœuvre, plus heureux que Boutard et l'Endormi, les apporta à Troyes dans sa besace, et en vendit une grande partie au plus offrant.

§ II. *Buste de Bacchus.*

LA découverte de ce buste date d'environ vingt années. Cette découverte se fit d'une manière assez singulière, pour mériter que l'on en fasse ici le détail.

Le sieur Royer, maître pâtissier, actuellement vivant, occupait alors, dans la *Corterie*, une des maisons qui bordent l'enclos de la nouvelle maison des Jacobins. Ayant gaiement passé hors de chez lui un jour de dimanche d'été, il revint au gîte dans la soirée. L'embarras où se trouvait sa tête ne lui permettant rien de mieux, il saisit une pioche, passa dans un petit jardin contigu à sa maison, et se mit à le labourer en tout sens, dans les endroits qui en avaient le moins de besoin. En s'acharnant sur un de ces endroits, il tira de la terre le Bacchus dont il s'agit, le ramassa; et, l'ayant légèrement débarbouillé, il crut y voir le portrait d'un tailleur, fort camard, qui demeurait alors au centre de la *rue du Bois*, dont la Corterie est une continuité. Dans cette persuasion, après avoir roulé le Bacchus dans toute la longueur de la rue, il alla le jeter dans le porche du tailleur, en lui criant que c'était son portrait qu'il venait de trouver. Le tailleur, prenant cette attention pour insulte, se saisit du Bacchus et le porta chez M. Rochette, aujourd'hui Doyen des Procureurs, avec pouvoir de poursuivre le pâtissier en réparation d'honneur. Les parties furent le lendemain conciliées par M. Rochette, et les dommages et intérêts payés par un passant, auquel le corps de délit fut abandonné d'un commun accord.

Ce buste est d'un marbre gris, très-dur, très-compact et très-pesant. Il est brut dans toute sa partie

postérieure ; ce qui annonce sa destination pour une niche où il était à demeure. Il porte sept pouces de hauteur, y compris la naissance de la poitrine : la tête seule en porte cinq, et la tranche, qui lui forme une assiette en carré-long, a quatre pouces et demi de longueur dans le travers, sur deux pouces et demi de largeur. Le menton est chargé d'une barbe épaisse, liée à des moustaches qui couvrent une partie de la lèvre supérieure. Sur un front très-étroit et sillonné, la chevelure est relevée en toupet, par petits groupes détachés et recourbés : la barbe est aussi formée de parties détachées et symétriquement distribuées. Il est couronné de lierre dont les feuilles, aussi-bien coupées que bien jetées, sont mêlées de grosses grappes (*baccæ*) : ces feuilles et ces grappes coiffent la figure, en saillie de quatre à cinq lignes. Le front sillonné, le nez crispé, les joues relevées vers les yeux, les oreilles saillantes en avant : tout semble annoncer dans cette tête un épanouissement de gaieté. Les yeux, sans prunelle, ont six lignes de profondeur ; et l'on y distingue encore, ainsi qu'à la bouche, les restes d'une teinture rouge dont ces parties étaient enduites. Cette profondeur marque d'autant plus, qu'elle est bordée d'énormes sourcils, cantonnés d'un poireau placé à la naissance d'un nez à la Silène, presque perdu dans cet enfoncement. Le vide du col, entre la tête et la naissance des épaules, est rempli par deux agrafes prolongées et recourbées, qui tombent derrière chaque oreille : de chacune de ces agrafes pend un ruban, sur lequel deux lignes, perpendiculairement tracées, indiquent ou un ourlet ou une variété de couleur. Vers le milieu du toupet, s'élevait un corps isolé, et dont il ne reste que le noyau. Toutes les parties évidées

l'ont été au foret, dont il reste des traces dans les endroits le plus profondément creusés, et à peine retouchés au ciseau. Les feuilles de lierre, distribuées autour des oreilles, étaient évidées à jour; mais, ainsi que d'autres parties saillantes, elles ont été mutilées et emportées, ou anciennement, ou dans le voyage du buste, de la maison du pâtissier à celle du tailleur, à travers le pavé très-raboteux de la *rue du Bois* : les mutilations récentes se distinguent aisément à la fraîcheur de la cassure.

Ce buste a passé sous les yeux du savant Père de Montfaucon, qui, le jugeant de la plus haute antiquité, l'a fait dessiner pour le joindre aux Bacchus que rassemble, en très-grand nombre, son *Antiquité expliquée*. Les espèces de cavernes rougies, qui tiennent lieu des yeux, étaient, suivant lui, originairement remplies par des prunelles de métal postiches; et le corps saillant, placé au milieu du toupet, était le boisseau, accompagnement ordinaire de l'Osiris égyptien, qui était le même que le Bacchus des Grecs (1). Les agrafes et les bandelettes que porte le buste, faisaient aussi partie des ornemens caractéristiques des grandes divinités égyptiennes; et de tout cela, Dom Montfaucon concluait que le Bacchus trouvé à Troyes était une de ces idoles, dont les Druides permettaient le culte aux Gaulois. Ces prêtres devaient à l'Egypte leurs dogmes capitaux, tous liés à celui de la Métempsycose dont, à certains égards, Osiris était un des types.

De ces observations, il résulte ou que notre buste est un ouvrage égyptien, ou qu'il a été travaillé dans les Gaules, sur un modèle égyptien, avant que le culte des dieux romains y fût établi. Dans ce dernier

cas, il serait un monument de l'état des arts chez nos ancêtres, avant que les Romains les eussent subjugués.

Le cabinet du Roi possède un buste très-ressemblant au nôtre, par les proportions, par la matière, par la forme, et par le caractère général.

§ III. *Tombeau trouvé près de Sainte-Jule.*

Dans le jardin formant à gauche l'encoignure de la ruelle qui, du mail, conduit au puits de Sainte-Jule, des maçons jetant, en 1763, les fondemens d'un pan de mur, rencontrèrent, à la profondeur de cinq pieds, un bloc de pierre sur lequel ils allaient établir leur fondation. Un passant les ayant excités à sonder ce prétendu bloc, il se trouva creux : l'espérance de la découverte d'un trésor piqua leur curiosité ; ils étendirent la fouille, et trouvèrent un cercueil de pierre, couvert d'une pierre plate. Cette pierre enlevée, ils virent les ossemens encore entiers de deux corps, l'un plus grand que l'autre.

Le cercueil, de trois pieds de large sur deux de profondeur, était formé de deux anciens cercueils coupés en travers par le milieu, l'un de très-belle pierre de Tonnerre, que nos maçons appellent du *franc-banc*, l'autre d'une pierre commune de Bourguignons.

La tête des deux cadavres, posés dans la direction du couchant au levant, reposait sur une pierre d'un pied et demi en carré, portant une inscription en caractères aussi grossièrement tracés, que mal alignés.

Cette inscription indiquant suffisamment un tombeau chrétien, les ossemens furent, de l'avis du passant, portés au charnier de la paroisse Saint-Martin, malgré le scrupule d'une dévote qui soupçonnait du jansénisme dans cette affaire.

Une des faces extérieures de la partie du cercueil en pierre de Tonnerre, était chargée d'une figure de l'*Ascia* gauloise, de la plus grande proportion; c'est-à-dire, de dix pouces de hauteur dans le manche sur lequel elle était inclinée, et de neuf pouces dans le fer, dont la tête débordait le manche. Cette *Ascia* n'était accompagnée d'aucune inscription, ni vestige d'inscription.

Sur les instances du passant, cette partie du cercueil a été encastrée par les maçons, ainsi que l'inscription chrétienne, dans le pan de mur élevé sur le lieu où ils ont été trouvés.

Par la grossièreté des caractères, par l'irrégularité de leur disposition, l'inscription ressemble à beaucoup d'inscriptions funéraires, encastrées dans les murs du parvis de Sainte-Agnès, à Rome, et que l'on donne pour des monumens des premiers siècles du christianisme. Mais le monogramme qu'elle porte, semble la renvoyer aux huitième ou neuvième siècles, dont les monumens indiquent le goût général qui régnait alors en France pour cette façon d'écrire.

La partie de l'ancien cercueil, qui porte l'*Ascia*, mérite d'autant plus d'attention, que c'est l'unique monument, en ce genre, que nous ayons à Troyes. L'*Ascia*, figurée au simple trait, n'est autre chose que l'herminette des tonneliers. Elle est aussi le principal outil de nos sabotiers, qui l'appellent *aisceau*: dénomination qui marque son identité avec l'*Ascia*. Elle était ainsi tracée sur les tombeaux des Gaulois payens, tantôt sans inscription, tantôt avec l'inscription: *sub Asciâ Ded.* Plusieurs de ces tombeaux portent l'inscription sans figure. Au reste, l'*Ascia* et l'inscription qui l'accompagnait ou la suppléait, étaient

tellement propres aux Gaulois, qu'en Italie les tombeaux, sur lesquels elles se rencontrent, sont décidés gaulois.

Les antiquaires sont aussi peu d'accord sur le sens de ce signe emblématique, que sur celui du *Thau*, aussi favori aux Egyptiens, que l'*Ascia* l'était aux Gaulois. La plupart pensent que ce signe, aussi sacré parmi les Gaulois payens, que celui de la croix l'est parmi nous, conciliait aux sépultures gauloises ce respect inviolable qu'assuraient, aux sépultures romaines, les plus anciennes lois de la Religion et de l'Etat (2). D'autres prétendent que, par l'*Ascia*, le père de famille prenait une espèce d'investiture légale de l'emplacement, qu'il consacrait à sa sépulture et à celle de ses descendans. Quelques-uns regardent ce signe comme une annonce de la simplicité du monument, auquel on n'avait employé que la hache. *Rogum Asciâ nec facito nec polito* (a), portaient les lois des douze tables. Mais il s'agissait, dans cet article de l'ancienne loi romaine, de bûchers funéraires; et il s'agit ici de tombeaux. D'ailleurs, il était assez inutile d'indiquer une loi, pour annoncer qu'on ne l'observait pas.

Wolfgang Lazius a pensé que l'*Ascia* était relative à un petit toit ou auvent, que les Gaulois élevaient sur les tombeaux : usage que les Francs conservèrent et adoptèrent, ainsi qu'on peut le présumer des peines prononcées par les lois saliques contre ceux *qui capulaverint Aristatonem, silave, quod est ponticulus, super hominem mortuum* (3).

M. l'Abbé le Bœuf a inséré, au deuxième volume de son *Recueil de divers écrits*, etc., une dissertation du Père Oudin, jésuite, qui va chercher le mot de l'énigme, dans les débris de la langue celtique. Dans cette

langue, *As* signifiait Dieu et divin, *Sci* signifiait protection; donc, *sub Asciâ* signifie *à la garde de Dieu.*

Dans ses *Mélanges his. et philol.*, M. Michault, Secrétaire de l'Académie de Dijon, termine une savante discussion sur cet objet, par la figure d'une *Ascia* gravée sur un tombeau récemment découvert à Barron, près d'Uzès. Le fer en paraît partagé en deux parties qui se terminent en pointes; mais, peut-être, celui qui l'a dessinée a-t-il été trompé par la largeur du taillant de l'herminette : largeur, peut-être, ou à demi effacée ou mal gravée sur le monument d'Uzès, et qui, dans le nôtre, porte deux pouces, tandis que la tête de fer, qui déborde le manche, n'en porte qu'un.

Enfin, M. le Comte de Caylus, en son *Recueil d'antiquités*, tome 1, page 222, donne la figure d'un sarcloir trouvé dans un tombeau gaulois. Cette figure a quelque ressemblance avec celle de l'*Ascia*. De cette ressemblance et du lieu où le sarcloir a été trouvé, M. le Comte de Caylus infère que c'est cet outil de jardinage, qu'on a voulu représenter sur les tombeaux gaulois; que l'on s'en servait, pour débarrasser d'herbes et de broussailles le terrain que l'on destinait à la sépulture d'une famille, et que cette opération était la première cérémonie de la consécration.

Parmi toutes ces opinions, s'il était permis d'en basarder une nouvelle, peut-être pourrait-on tirer parti des haches que l'on trouve souvent dans les tombeaux gaulois : ce sont ces tombeaux qui ont conservé la plupart de ces haches de pierre à fusil ou *silex*, qui décorent aujourd'hui plusieurs cabinets d'histoire naturelle. Les papiers publics firent mention, il y a quelques années, d'un amas de tombeaux découverts à Cocherel, près d'Evreux, en Normandie :

les morts trouvés dans ces tombeaux avaient chacun une hache sous la tête.

La destination de ces haches ne pourrait-elle pas s'expliquer par les cérémonies encore usitées, pour les enterremens, dans les parties les plus reculées de la Courlande et de la Livonie ? Ces cérémonies font partie des anciens usages celtiques, qui se sont conservés dans ces pays : usages observés et recueillis par M. Christophe-Michel d'Hanovre, qui les a consignés dans un recueil d'Opuscules imprimés à Hall, en 1761. Voici ce qu'il a observé à l'égard des enterremens. Après qu'un mort est inhumé, on place sur la fosse, des alimens, une pièce d'argent et une hache ; et celui qui préside à la cérémonie, la termine par ces paroles qu'il prononce dans l'ancien langage du pays : *va-t-en, dans un autre monde, exercer sur les Teutons l'empire qu'ils ont exercé ici bas sur toi et sur les tiens.*

En passant sous la domination des Romains, les Gaulois avaient fait un sacrifice peu volontaire de leur religion et de leur liberté. Les révoltes furent fréquentes, sur-tout dans la Gaule septentrionale, qui, depuis le règne de Gallien, ne tint plus à l'Empire, que par intervalles. Les Druides, persécutés, entretenaient, dans le peuple, l'attachement à l'ancienne religion et la haîne pour ses persécuteurs : les Gaules avaient encore de ces prêtres, sous Aurélien. Enfin, il suffit d'ouvrir Salvien, pour se convaincre des raisons du peu d'attachement des Gaulois, même méridionaux, pour les Romains. Le principal éloge que donne Sidonius Apollinaris à son aïeul, dans une épitaphe consacrée à sa mémoire, est d'avoir été,

Exemplo aliis periculoso,
Liber sub dominantibus tyrannis (b).

Des peuples ainsi remplis d'idées concentrées de révolte et de vengeance, croyant d'ailleurs à l'immortalité de l'ame, trouvaient un motif de consolation dans l'espérance de se voir affranchis par la mort, et peut-être de se venger de leurs tyrans, dans un autre monde. Les haches qu'ils plaçaient dans les tombeaux, l'*Ascia* qu'ils y gravaient, et qui, par sa forme, pouvait au besoin servir de hache-d'armes, annonçaient aux initiés ce motif secret, qui faisait peut-être partie des mystères de la Religion persécutée. Dans cette supposition, l'*Ascia* ou sa figure accompagnaient les tombeaux gaulois, à même intention que la hache accompagne encore aujourd'hui la sépulture des Courlandais et des Livoniens.

Au moins, cette conjecture s'accorde-t-elle avec les deux points décidés sur l'*Ascia* : 1°. que les tombeaux, où elle se trouve représentée, appartiennent exclusivement aux Gaulois; 2°. que les Gaulois ayant insensiblement embrassé le christianisme, dont la croyance de l'immortalité de l'ame les rapprochait, autant qu'elle les avait éloignés, de la religion des Romains, l'*Ascia* ne décora plus leurs tombeaux ; et qu'aux yeux des plus judicieux antiquaires, elle porte un caractère d'idolâtrie (4). La perpétuité du druidisme et de la croyance à ses dogmes dans les Gaules, sous les Romains, est moins étonnante que celle du christianisme dans les parties de l'Orient conquises par les Mahométans.

En parcourant les écrits publiés sur l'*Ascia*, j'ai vu avec étonnement qu'aucun des écrivains n'a invoqué la douzième lettre du troisième livre de Sidonius Apollinaris, dont l'épitaphe ci-dessus rapportée fait partie. Dans cette lettre, Apollinaire fait à son

neveu, le détail des actes de vivacité où le porta une sainte fureur, à la vue de la profanation du tombeau de son aïeul. On y trouve les *Rastra funebria*, qui semblent indiquer le sarcloir de M. le Comte de Caylus, la *Levigata pagina tegens congeriem*, qui paraît annoncer l'auvent de Lazius.

Mais elle n'offre rien et ne devait rien offrir sur l'*Ascia*, l'aïeul d'Apollinaire étant mort dans le sein du christianisme :

> *Primus de numero patrum suorum*
> *Sacris sacrilegis renuntiavit* (c).

Le terrain, où a été trouvé le tombeau qui a donné lieu à ces recherches, était anciennement jonché de monumens de cette espèce. Il fut l'un des deux cimetières qu'avait la ville de Troyes, dans tout le temps où *firmissimum hoc privilegium retinebant Galliæ civitates, ut nullo modo intrà ambitum civitatum cujuslibet defuncti corpus humaretur* (5). L'autre cimetière public était à l'Est de la ville : Saint-Loup y fut inhumé : il occupait le terrain qu'occupent aujourd'hui l'église et le cimetière de Saint-Aventin, la maison de Saint-Martin-ès-Aires et ses dépendances, ainsi que la partie contiguë du rempart actuel.

Avant l'établissement du christianisme, les Gaulois payens se choisissaient leurs sépultures sur les grands chemins, *quò*, disait Varron, *de Ling. lat.* L. 5., *prætereuntes admonerent et se fuisse, et illos esse mortales* (d). Le grand chemin de Troyes à Paris débouchant alors par le moulin de la Tour, dont le meunier était encore paroissien de Saint-Martin,

en 1673, et sortant des marais de Preize, par la rue qui conduit de Preize au puits de Sainte-Jule, gagnait un terrain, dont l'élévation et la situation sur une route très-fréquentée invitaient les Troyens à y établir leurs sépultures. C'était aussi le lieu des exécutions publiques : Sainte-Jule ou Julie (*Julia*) y fut décapitée, en 275, sous Aurélien.

Depuis l'établissement du christianisme, une partie de ce terrain ayant été converti en cimetière, les chrétiens y transportèrent, pour leur usage, les tombeaux de pierre qui renfermaient les cendres des payens. Si ces tombeaux étaient brisés ou mutilés, de deux on en faisait un, ainsi que cela s'est pratiqué à l'égard de celui qui a donné lieu à ces recherches. On voit encore, dans le parvis de la chapelle de Sainte-Jule, le couvercle convexe d'un de ces tombeaux, en pierre de Tonnerre. Un couvercle pareil sert de pont dans le travers de la ruelle qui conduit de Preize à Sainte-Jule, en côtoyant le *Champ-Madeleine* : au Cartulaire de Saint-Urbain, ce champ est encore appellé *le cimetière aux Juifs*, qui formèrent à Troyes un Corps aussi riche que nombreux, jusqu'à leur expulsion de France. Ainsi, tout ce canton est un triste assemblage de débris de l'humanité payenne, Juive et Chrétienne.

On découvre assez fréquemment de ces tombeaux de pierre dans les environs de Troyes. Il faut, pour les voir, saisir l'instant de la découverte. Ils passent au premier occupant ; ce sont des pierres-à-eau ou auges toutes faites.

En 1766, en fouillant un banc de grève qui borde la gauche du chemin de Saint-Julien à Troyes, dans l'endroit où ce chemin traverse le gué du ruisseau de

la Saute, les corveïeurs trouvèrent, à la profondeur de six pieds, un tombeau de sept pieds de long, en pierre de Polisy : il était sans inscription, rustiqué dans tout l'extérieur, et recouvert d'une grande pierre taillée en toit, dont l'arête rabattue était terminée, dans toute sa longueur, par une bande saillante : ce couvercle s'emboîtait dans les bords du tombeau. Les ossemens qu'il renfermait, tombèrent en poussière pour la plus grande partie, et furent jetés au vent. On y trouva quelques ustensiles qui furent brisés et dispersés : il fut impossible d'en recouvrer les débris. Le cadavre, qui occupait ce tombeau, était de la plus grande proportion. Le trait de toutes les parties en était marqué par une empreinte très-sensible, telle que celle que j'ai vue à Clairvaux dans la pierre creuse où on lave les moines morts, et que l'on dit être l'ombre de Saint-Bernard, dont le corps y fut lavé après sa mort. L'une et l'autre de ces empreintes est l'effet de la dissolution des chairs qui ont pénétré les pores de la pierre, où l'humidité de la terre a aidé à les fixer.

Malgré les prétentions des Ingénieurs de la corvée, qui voyaient, dans cette trouvaille, une paraguante de leur département, Madame Tetel, ancienne Lieutenante-Générale, propriétaire du terrain où elle avait été faite, la fit enlever. Le couvercle a fourni deux bancs pour les jardins de sa maison de Saint-Julien. Le tombeau a été transporté dans un jardin qui lui appartient, à côté précisément du jardin où a été trouvé le cercueil, sur lequel est gravée l'*Ascia* : il y sert de pierre-à-eau pour les arrosemens.

Sur l'ancien chemin d'Auxerre, par lequel Troyes

communiquait avec les provinces méridionales du royaume, dans un hameau appellé le *Cheminot*, distant de quatre lieues de Troyes, M. Mahault, Maître en chirurgie, faisant faire une fouille dans sa basse-cour, trouva, à quatre pieds du grand chemin, trois tombeaux, dont un de pierre et les deux autres de plâtre. Ces deux derniers ne renfermaient que quelques restes d'ossemens, qui tombèrent en poussière. Dans celui de pierre, restait l'occipital presque entier, avec les deux fémurs. L'on y trouva aussi deux pendans d'oreilles d'argent, de figure arrondie et de la grandeur d'un liard : ils se fermaient par un ressort que couvrait un petit cœur d'argent. Des fouilles postérieures ont découvert, dans le même lieu, d'autres tombeaux de plâtre, tous, ainsi que les premiers, sans inscription ni vestige d'inscription; les débris de corps, qu'on y a trouvés, indiquent que ces corps avaient la tête au couchant et les pieds au levant.

Les tombeaux, dont nous avons parlé jusqu'à présent, ont tous la même forme en carré-long. On en a ailleurs découvert d'autres, rétrécis dans leur longueur vers les pieds. Ceux-ci sont postérieurs au onzième siècle, au-delà duquel on n'en voit point de cette forme.

De ce genre sont : 1°. quelques tombeaux des anciens Abbés de Montiéramey, qui servent aujourd'hui d'auges dans la basse-cour du monastère;

2°. Ceux qu'en 1725 et depuis, on a découverts à Isle, aujourd'hui chef-lieu du Duché d'Aumont, vers l'auditoire, sur la coupe septentrionale de la terrasse qu'occupait le château : dans quelques-uns, on a trouvé, avec les ossemens entiers, des casques et des épées.

3.° Ceux que, depuis quatre ou cinq ans, on a découverts à Saint-Benoît-sur-Seine, à trois lieues au-dessous de Troyes, dans un terrain vague qui appartient à la fabrique. On présume que ce terrain en renferme au moins quarante : on en a déjà ouvert quelques-uns, dans l'un desquels on a trouvé un petit sabre à demi mangé par la rouille. Ils sont fermés par une pierre plate, qui s'emboîte dans les bords du tombeau. Les antiquaires de Saint-Benoît prétendent que les gens, inhumés dans ces tombeaux, sont des Chanoines de l'église de Troyes, laquelle, disent-ils, avait à Saint-Benoît une maison de campagne, où ces Chanoines, vivant alors en communauté, venaient passer leurs vacances.

Ce serait ici le lieu de parler de la Tombelle d'Apnai : monticule de la hauteur d'environ quinze pieds, entièrement formé de terres rapportées, sur le point le plus élevé d'une voie romaine qui conduit de Troyes à Vitry, par Margeries. Suivant l'opinion la plus commune, ces tombelles couvraient, ainsi que le nom paraît l'indiquer, la sépulture de grands personnages, de héros d'un temps inconnu. Mais, à juger de leur destination par leur position assez uniforme, elles pouvaient être destinées à des signaux ou à des points de nivellement. Des pierres calcinées et des charbons, trouvés dans le point-milieu de la base de deux de ces tombelles, que l'on a percées aux environs de Châlons, annoncent qu'elles étaient simplement destinées à marquer des limites : celles peut-être de la Gaule belgique, qui, dans le voisinage de Troyes, roulaient entre l'Aube et la Marne.

NOTES.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE VI. *Année* 1767.

[1] Dès l'année 1572, trois fils de Henri II vivant encore, Jean Bodin, depuis Ligueur fanatique, osait, dans sa Méthode pour l'étude de l'histoire, comparer à la fin de la race Carlienne dans un Duc de Lorraine que Hugues Capet fit enfermer à Orléans, l'expédition récente du Grand Duc de Guise contre Orléans que défendait le Prince de Condé: *Carolus ille Lotharingus Regiam potestatem adeptus, Capeti stirpem, Aureliorum carceribus conclusit, sicut Carolum Lotharingum, Capetus, de legitimâ regni succesione, in Aureliorum carcerem compulerat.* Un écrivain aussi dévoué que l'était Bodin à la Maison de Lorraine pouvait-il plus ouvertement trahir les vues secrètes de cette Maison? Ce passage très-frappant se trouve dans l'ouvrage cité, édition in-12 de 1572, page 360.

(*a*) Dans les Mémoires historiques sur Troyes, l'auteur dit qu'il avait attribué, à René Benoît, l'Apologie catholique, sur la foi des Abbés Ladvocat et de Barral; mais qu'il s'est convaincu que cet ouvrage est de Dubelloy, l'un des meilleurs écrivains qu'ait eus Henri IV.

[2] Jacques Bongars, que Henri IV employa utilement dans plusieurs négociations très-délicates, parle ainsi de René Benoît et de la part qu'il eut à l'abjuration de ce Prince: *adfuit Regi petenti Renatus Benedictus, Curio seu Parochus, ut vocant, S. Eustachii, Lutetiæ, et adfuit, prohibente Legato. Virum aiunt esse excellenti doctrinâ. Audivi nuper virum bonum narrantem se illum concionantem audivisse, inter furiosam illam plebem et armatos tyrannos, de subjectione Regi debitâ, animosè et liberè; ejusque vitam à Mænio sæpius palàm et per insidias frustrà petitam.* Epis. 70 ad Joachim Camerar.

[3] Peut-être Pierre Pithou eut-il aussi part à l'Apologie catholique: on en retrouve les principes, le style et la tournure dans la harangue de Daubray, qui fait partie de la Satyre Ménippée, et qui est de Pithou.

[4] Voyez dans la Satyre Ménippée, la harangue de M. le Légat, page 74.

[5] Il avait joui pendant ces onze années des revenus de l'évêché: peu de temps après sa nomination, Henri IV, prévoyant les effets de l'animosité de la Cour de Rome, avait fait mettre René Benoît en possession du temporel;

proventibus omnibus et fructibus potitus erat. Camusat.

[6] A peine nommé à l'évêché de Troyes, il préluda aux tentatives réitérées qui remplirent une partie de son long épiscopat : elles avaient pour objet de donner des Jésuites aux Troyens, qui n'en voulaient point, et qui n'en eurent point. Voyez les 108 premières pages du recueil intitulé : Mémoires pour servir de suite aux antiquités ecclésiastiques du diocèse de Troyes, seconde édition. Peut-être n'était-ce de sa part, qu'asservissement à la mode et au goût de son temps pour la propagation des ordres religieux : *tempus ædificandi.* De la même main dont il présentait les Jésuites aux Troyens, il leur donna deux maisons de l'Oratoire, deux de Carmelites, la Congrégation, les Capucins et la Visitation.

[7] Il l'eût sans doute honoré par une conduite conforme aux principes qu'il prêchait au clergé dans le passage ci-dessus, page 8 et suivantes.

[8] Voyez les chefs de cette dénonciation, sous le titre de *Summa Capita quæ observata sunt in Bibliis M. Ren. Benedicti*, dans la collection imprimée par Vitré, en 1661, de l'ordre du clergé de France. Cette collection réunit toutes les autorités anciennes et modernes contre les traductions de l'écriture en langue vulgaire.

CHAPITRE VII. *Année* 1763.

(*a*) « Les anciennes histoires ne rapportent rien de ces Prélats : il n'est parvenu jusqu'à nous que la liste de leurs noms. » Promptuaire, *fol.* 157 *versò*.

[1] Fol. 201 verso. — Le Promptuaire de Camusat avait paru dès 1610. La Sainteté chrétienne de Desguerrois ne fut donnée au public qu'en 1637. Le recueil de Camusat est la première bonne collection en ce genre qu'ait eue la France.

[2] C'est en effet vers le pontificat de Waimer, que fut fondée une très-grande partie des monastères de notre diocèse et du reste de la France. Le 3.e volume de Dom Bouquet réunit plus de 200 vies de Saints contemporains, tous fondateurs, restaurateurs, bienfaiteurs, protecteurs de différens monastères.

[6] « Très-peu de temps. »

[3] Bodillon, chef ou plutôt simple exécuteur du complot contre la vie de Childéric, avait des raisons particulières de vengeance contre ce Prince, de l'ordre duquel il avait été mis au carcan et battu de verges. Je n'ai vu dans aucun des auteurs originaux, qu'il se fût attiré ce

traitement, pour avoir, ainsi que l'avance l'Abbé Velly, osé représenter à Childéric le danger d'une imposition excessive qu'il méditait d'établir. Ils disent seulement que ce traitement, dont ils ne rapportent point la cause, était contraire à toutes les lois.

[4] Dom Bouquet, tome 3, page 608.

(c) « Alors Théodoric essaya d'exercer la tyrannie contre les Grands de son royaume : il fut enlevé par eux, chargé d'outrages et enfermé dans un cloître. Son frère Childéric fut mis sur le trône à sa place; mais il en fut bientôt renversé, à cause de son insolence : il fut tué par les Français, et Théodoric fut rétabli. »

[5] Dom Bouquet, tome 3, page 611.

[6] *Ibidem*, page 674.

[7] *Vita Sancti Prejecti.*

[8] *Annal. Bened. Sæcul.* 4, *pag.* 679.

[9] *Vita S. Vilfrid. per Eddium.*

[10] *Vita S. Leodeg.*

(d) « N'ayant pu en rien obtenir, malgré leurs importunités, lui déchirèrent sa tunique du haut en bas. »

[11] L'Abbé de Cordemoi, prenant ces *flagellationes* à la lettre, les a ajoutées au supplice de Waimer; et, pour en diminuer la honte, il a imaginé que ce Prélat s'était mis lui-même la corde au col.

(e) « Après qu'il eut été complice de sa perte, pour obéir à Ebroin, et élevé par fraude à l'épiscopat, Dieu permit qu'il fût accablé sous une multitude de coups. Il fut, *dit-on*, pendu, et mourut du supplice le plus honteux, comme il convenait à un traitre qui avait mis le juste à mort. »

(f) « Par l'enlèvement de la tonsure. »

[12] Voyez Dom Bouquet.

(g) « Qui paya de sa tête la trahison qu'il avait exercée envers un saint homme. »

(h) « Les autres Evêques ayant souffert difficilement, dans le même synode, la même peine, de la part du Roi, par le ministère d'Ebroin, furent condamnés à un exil perpétuel. Waimer subit cette condamnation avec les autres. »

[13] Fol. 96.

(i) « Qui, allant à Jérusalem, emmena, dit-on, avec lui, Waimer, l'auteur des tourmens de St.-Léger. »

[14] *Vide supra, initio.*

[15] « Homme d'ailleurs courageux. » *Vit. S. Prejecti.*

(j) « S'ils étaient dignes d'être appellés Evêques, ceux du conseil desquels se servit Ebroin, et qui, plus attachés

aux désirs terrestres qu'à leurs devoirs de pasteurs, veillent pour augmenter leur fortune temporelle, et non pour prendre soin des ames qui leur sont confiées. »

[16] Liv. 5, chap. 22.

(k) Et lui qui était méchant et fin ... il fit passer au fil de l'épée tout ce qui se trouva sur son passage.

[17] *Vita Sancti Philiberti.* Dom Bouquet, tome 3, page 598.

(l) « Et comme les moines avaient eu le courage de ne se point laisser fléchir. »

[18] *Vita S. Leodeg.*

(m) « Le Saint-Esprit enflamma le cœur de St.-Ouen d'une telle charité, qu'il envoya lui-même des couriers à Saint Philibert, pour lui annoncer une paix sincère; et en conséquence il revint à son abbaye. »

CHAPITRE VIII. *Année* 1765.

[1] Glaber, livre 1, chap. 5.

[2] Dudon, Doyen de Saint-Quentin, dit, en général, que Hasting était né francais. *Contrita est gens francigena, ultore Astingo francigenâ.* De Gest. Norm. lib 1.

[3] *Greg. Turon. lib.* 3, *cap.* 3.

[4] *Monac. San. Gall. lib.* 2, *cap.* 22.

[5] *Tract. S. Odonis de reversione B. Martini ex Burg. Bib. Cluniac. pag.* 116.

[6] Duchesne la fait remonter à l'année 841; le P. Pagi et Dom Bouquet à l'année 838.

[7] *Hist. Norm. Scriptores. vol. in-folio.*

[8] Ann. Bertin.

[9] Tout ce qui suit est littéralement traduit de Dudon, qui écrivait dans le onzième siècle.

[10] « Pour affubler sa renardie
« Du mentel de papelardie. » (Roman de la Rose.)

[11] *Apud Chesnium, hist. Norman.*

[12] *Ann. Metenses, Rhegino*, etc.

[13] C'est le chef de la troisième race de nos Rois. Ramulphe était Duc d'Aquitaine.

[14] *Plures, Paganorum latebrosas deligentes astutias, illorum se fœderi et vitiis miscebant. Erant sæviores et creduliores barbaris; et ut potè ipsorum apud barbaros gratia roboraretur, proximorum gaudebant cruorem fundere.* Histoire de Languedoc, tome 1, preuves, page 107; Mézerai sous l'an 843, etc.

(a) « Vaincu par une honteuse cupidité. »

[15] Ces guerres ressemblent assez à celles du Roi Pichrocole contre Grand-Gousier.

[16] *Gest. Dom. Ambaz. apud Chesnium*, p. 24. *Gesta Cons. Andeg.* n.º 9.

[17] Rollon avait paru en France dès l'année 875.

(*b*) « Qui était encore à Chartres. »

[18] *Alberici Chron. ad annum* 904.

(*c*) « Hasting, après avoir vendu la ville de Chartres au Comte Thibault, se retira secrètement, et ne reparut plus en France. C'est ainsi que Chartres passa, de la possession des Comtes de Tours, en celle des Comtes de Champagne. »

[19] Dom Bouquet, tome 8, page 232.

(*d*) « Des barbares et impies Hastings. »

(*e*) Ces vers sont un amas d'épithètes odieuses, terminé par cette hyperbole :

« Il est moins de distance entre l'œil et le ciel,
« Qu'entre ce scélérat et le plus criminel. »

[20] Dom Bouquet, tome 9, page 130.

[21] *De Casibus Derv. Mon.* Camusat, Promptuaire.

(*f*) « Du côté de l'Occident. »

(*g*) « Contrée qui, dans ce temps, passait pour être exempte de troubles. »

[22] *Apud Acherium Spicileg. tom.* 3, *pag.* 256, et Dom Bouquet, tome 10, page 249.

[23] Page 99, 134 et 176.

(*h*) Il supplie le Prélat, en termes ampoulés, de suppléer par sa sagesse à ce que son ouvrage aurait de défectueux.

(*i*) « Elle me semble plutôt une fable qu'une véritable histoire. »

(*j*) « Qui coule dans la Saône au-dessus de Pontarlier. »

[24] Premier livre des Mémoires des Comtes de Champagne, à la suite de la coutume de Troyes.

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE I.er *Années* 1759, 60, 62, 67, 68.

(*a*) Cette rue est célèbre par un ancien usage, sur lequel Grosley a fait une savante dissertation. Voyez les Mémoires de la ci-devant Académie de Troyes.

(*b*) « Où croassait jadis l'habitant des marais,
« On recueille aujourd'hui les présens de Cérès. »

[1] Dans les titres de la vicomté et dans d'anciennes chartres, ce canal est appellé le lit de la Vienne.

[2] C'est sur cette embouchure abandonnée qu'a été jeté le pont de pierre, dont il sera parlé ci-après.

[3] Tant pour l'excavation du lit de la Vienne, que pour l'établissement des coffres et pour leur entretien.

(c) « . . . . . . Elle dit : hé bien donc, à jamais,
« Habitez dans la fange, au fond de ces marais. »

[4] On appelle de ce nom ces petits îlots tremblans et quelquefois flottans, qui se forment dans les marais, qui les rendent abordables aux chasseurs, pour la chasse aux canards, bécassines etc., et qui ne sont autre chose que des groupes de joncs et autres végétaux liés par le limon qu'ils pompent du marais.

(*d*) « Un gazon sec et délié, encore rempli de filamens. »

(*e*) « Une motte de terre de marais, grasse et desséchée. »

(*f*) « Dans tous les endroits marécageux de ce royaume. »

(*g*) « Elle donne des charbons, non pas meilleurs que ceux qui proviennent du bois, mais qui durent plus longtemps. »

(*h*) *Montrer* en cette circonstance, *c'est démontrer.* »

(*i*) « Don qui, dans le principe, eut un but différent. »

(*j*) « . . . . il a tout fait, tout supporté,
« Les frimas de l'hiver, et les feux de l'été. »

(*k*). « Que les Consuls pourvoient à ce que la chose publique n'éprouve aucun préjudice. »

[5] Voyez le *factum* des héritiers de M. Nicole, qui attaquaient son testament.

[6] Voyez sur les foires de Chappes, *Lupi ferrar. Epistol.* 73.

(*l*) Il y a ici un léger anachronisme ; c'est l'armée de Xercès, successeur de Darius, fils d'Hystape.

(*m*) Le projet du rétablissement de la navigation de la Seine a été repris, il y a environ trente ans. M. le Riche, Lieutenant particulier au Bailliage de Bar-sur-Seine, présenta au Conseil d'Etat, en 1781, un Mémoire, sur le vu duquel la visite du lit de la rivière fut ordonnée. M. Maillot, Ingénieur, procéda à cette visite au mois d'octobre 1782 ; et sur son rapport la navigation fut accordée, le 7 mars de l'année suivante. Mais ce projet resta sans exécution, faute de fonds.

En 1787, M. le Comte de Brienne ayant été élevé au ministère, M. le Riche fit, sous les auspices de ce vertueux Ministre, un nouvel appel aux capitalistes, lequel n'eut pas plus de succès. Enfin, douze ans après, M. Descolins, Ingénieur en chef du département, réveilla l'attention du Gouvernement sur cet objet d'utilité publique. M. Cretet, alors Directeur Général des ponts et chaussées, vint sur

les lieux, et s'assura par lui-même de la possibilité et des avantages de l'exécution.

Les choses étaient en cet état, lorsque Sa Majesté passa à Troyes, en 1805. Sa première conférence, avec M. le Préfet et l'Ingénieur en chef, eut pour objet le rétablissement de la navigation dont il s'agit. Ce Grand Prince accueillit la demande qui lui fut présentée, de faire passer le canal par la ville, au lieu de le faire tourner autour, et il daigna informer les Autorités constituées de sa décision, à-peu-près en ces termes :

« Messieurs, le canal de navigation traversera votre « ville, près l'Hôtel de la Préfecture et l'Hospice-Civil. « Je veux que, pour l'utilité particulière de la ville, il y « ait un port établi sur la place du Préau ; que cette place « soit agrandie et bâtie avec régularité. J'autoriserai la « Ville, sur sa demande, à acheter les terrains nécessaires « à cet effet ; j'en aliénerai le pourtour à son profit, à la « charge de construire en pierres et en briques, qu'il vous « sera facile de vous procurer, lorsque la navigation sera « établie ; et je ferai jouir les acquéreurs d'une exemp- « tion de contributions, pendant quinze années.

« Je veux qu'AVANT SIX ANS, les coches et bateaux « puissent remonter et descendre la Seine, depuis Paris « jusqu'à Châtillon, et je vais prendre des mesures pour « que cette entreprise soit commencée dès cette année, et « continuée avec la plus grande activité.

« Enfin, JE DÉSIRE QUE LA VILLE DE TROYES SE SOU- « VIENNE DE MOI ET DU SÉJOUR QUE JE FAIS DANS SES « MURS. »

Le décret du 21 germinal an treize est entièrement basé sur ces motifs. En voici les dispositions, en ce qui concerne la ville de Troyes :

La Seine sera rendue navigable jusqu'à Châtillon : deux cent mille francs sont accordés pour commencer les travaux. La Seine traversera la ville de Troyes, en passant par le Moulin-Brûlé ; et un port sera établi au milieu de la place du Préau. La Ville de Troyes est autorisée à acheter les portions de jardins nécessaires pour l'agrandissement de cette place. Les terrains qui se trouveront à la disposition de la Ville, hors des limites de la place, seront vendus à son profit ; et toutes les façades de cette place seront bâties en brique ou en pierre, sur un dessin uniforme arrêté par le Corps municipal, et présenté à Sa Majesté par le Ministre de l'intérieur. Enfin, les restes du palais des Comtes de Champagne seront démolis, et les matériaux en provenant seront employés à la construction des écluses.

Si les vues bienfaisantes de Sa Majesté n'ont pas été remplies dans le délai prescrit, nous avons lieu d'espérer que, sous l'administration actuelle de Son Excellence le COMTE MOLÉ, originaire de Troyes, et sous la conduite de M. MARTIN, Ingénieur en chef, Membre du Conseil municipal de cette ville, les travaux n'éprouveront aucun ralentissement. Qu'il nous soit permis de présenter une observation, qui nous paraît mériter d'être prise en considération : elle a rapport à l'inconvénient qui pourrait résulter du canal, tel qu'il est projeté dans l'intérieur de la ville, sans parapets. Déjà plusieurs accidens, arrivés depuis le creusement du bassin destiné à former le port, ont excité la vigilance de M. PAYN, premier Adjoint de la Mairie : il a eu l'attention de faire mettre des barrières provisoires autour de ce bassin, dans le temps qu'il exerçait par *interim* les fonctions de Maire, avec un zèle que nous pourrions louer avec d'autant plus de liberté peut-être, que ce que nous en dirions trouverait sa recommandation ou son excuse dans l'expression de notre tendresse ; *professione pietatis, aut laudatum, aut excusatum.* (Tacit. vit. Agricolæ.)

Des parapets contribueraient autant à l'embellissement du canal qu'à la sûreté des citoyens, que les mémorables paroles de l'Empereur ne portent pas à négliger. Au reste, si cette dépense était jugée trop considérable, on devrait au moins, pour prévenir les accidens, faire poser autour du bassin, et le long du canal intérieur de la ville, des bornes liées ensemble par des chaînes ou barres de fer, ou même des lisses en bois, pour servir de garde-fous.

[7] Jusqu'à-ce que l'usage du linge fût devenu général.

(*n*) « Quand irez-vous aux étuves vous baigner ? »

[8] Voyez les Mémoires de l'Académie de Troyes.

(*o*) « Parce que ces étuves sont des lieux de prostitution, et qu'on s'y livre ouvertement à toute sorte de débauches. »

(*p*) « On voit des étuves construites avec un art tel que, par les côtés et les ouvertures du soupirail, elles exhalent la chaleur. »

(*q*) « J'approuve la concession que je vous ai faite, et suivant laquelle il ne sera point établi de four, depuis le cours de la Seine, à l'endroit appellé le Pont de la Salle, jusqu'à Sainte-Savine, sans le consentement de votre chapitre. »

[9] L'eau de la Seine, dont nous usons actuellement, et dont s'abstenaient nos aïeux par motifs de propreté et de santé, n'a point d'état fixe. En hiver, les dégels, les eaux

de neige et celles des marais qu'elle absorbe dans ses crues, le limon dont elle se charge en Bourgogne : en été, les pluies d'orage, la vase sur laquelle elle roule dans les basses eaux, des chanvres qui remplissent son lit depuis Bar-sur-Seine jusqu'à Saint-Julien, changent continuellement sa nature plus ou moins mal saine. On y remédie au moyen de fontaines de cuivre; remède plus dangereux que le mal.

[10] Planude ne dit point que ces maçons demandassent aussi de l'argent, ni que Nectanébo et ses Egyptiens fussent assez bonnes gens pour leur en jeter.

* Depuis la publication des Ephémérides, on a fait plusieurs tentatives relatives au projet d'établissement de fontaines publiques à Troyes; la dernière a eu lieu en 1806. M. CHARLES LIBOREL, Ingénieur des ponts et chaussées, conjectura qu'en creusant à une certaine profondeur le terrain de la tour Boileau, on trouverait des eaux de la même qualité que celles de la fontaine de Nagot : il fit en conséquence des sondes qui réussirent. Après avoir fouillé à environ cinquante mètres, l'eau jaillit dans un réservoir destiné à la recevoir, et d'où elle sera conduite par des canaux sur la place du Marché-à-Blé, où la fontaine sera établie.

Cette eau soumise à l'analyse a été trouvée aussi légère que limpide : on a constaté que la fontaine pourrait fournir trois cent trente-six muids, en vingt-quatre heures.

Il est digne du zèle du premier Magistrat de la ville d'aviser aux moyens d'achever cette utile entreprise, que le manque de fonds a fait suspendre.

CHAPITRE II.e *Années* 1759, 62, 64 *et* 67.

(*a*) « La calamité de notre fonds. »

(*b*) Cet article, de M. Desmarets, Inspecteur des manufactures de Limoges, a été inséré dans l'Encyclopédie, et retouché pour le style par l'auteur des Ephémérides.

(*c*) On verra dans le chap. 6, §. 3, que les vœux de l'auteur ont été remplis de son temps. Depuis, il s'est établi plusieurs ateliers de ce genre, dont le plus considérable est celui de M. OUDAN-DESJARDINS, successeur de Mesdemoiselles Morlet.

CHAPITRE III.e *Années* 1760, 62 *et* 68.

[1] J'apprends que les mêmes causes ont détruit les châtaigniers dans les forêts voisines de la ville de Bourges.

(*a*) « L'homme vécut long-temps des glands tombés du chêne. »

(*b*) « Rencontrèrent le tuf. »

(*c*) « Terrain emplanté d'arbres. »

(*d*) Maisons de plaisance aux environs de Marseille.

(*e*) « . . . . d'un vieillard fortuné,
« Possesseur d'un terrain long-temps abandonné :
« C'était un sol ingrat, rebelle à la culture,
« Qui n'offrait aux troupeaux qu'une aride verdure,
« Ennemi des raisins et funeste aux moissons :
« Toutefois, en ces lieux hérissés de buissons,
« Un parterre de fleurs, quelques plantes heureuses,
« Qu'élevaient avec soin ses mains laborieuses,
« Un jardin, un verger, dociles à ses lois,
« Lui donnaient le bonheur qui s'enfuit loin des Rois.
« Le soir, des simples mets que ce lieu voyait naître,
« Ses mains chargeaient sans frais une table champêtre.
« Il cueillait le premier les roses du printemps,
« Le premier de l'automne amassait les présens.

Trad. des Géorgiques par Delille.

(*f*) « Combien un homme en surpasse un autre. »

(*g*) « Voilà ma magie, voilà mes sortilèges. »

(*h*) « Je ne me suis appliqué qu'à plaire aux gens de bien. »

CHAPITRE IV. *Année* 1767.

(*a*) « Aucun gain ne leur est étranger. »

[2] Mort octogénaire en 1640. On voit aux Cordeliers son tombeau et son épitaphe, où il est simplement qualifié Secrétaire du Roi.

[3] Dans une discussion sur cet objet, un étranger disant : comptez par corps et non par ames, un de nos citoyens lui répondit : Si ici les ames étaient doubles, ainsi que dans certains pays, votre distinction serait nécessaire.

(*b*) Le dernier recensement a donné le même résultat, mais y compris les individus de tout âge, et la population des faubourgs.

CHAPITRE V. *Années* 1758, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65 *et* 66.

(*a*) « On aligna, on élargit les rues ; on réduisit la hauteur des édifices ; on ouvrit des cours, et l'on ajouta des portiques. Quelques-uns cependant croyaient l'an-

cienne forme plus convenable pour la salubrité : ces rues étroites et ces toits élevés ne laissaient pas, à beaucoup près, un passage aussi libre aux rayons du soleil ; au lieu que maintenant, toute cette largeur qui reste à découvert, sans aucune ombre qui la défende, est en butte à toute l'ardeur de la saison. » Trad. de Dureau de la Malle.

(*b*) « Qui mettaient leur génie et leur ambition à vouloir obtenir par l'art ce que la nature s'obstinait à refuser, et qui se jouaient de tous les trésors du Prince. » *Idem.*

(*c*) « Voyageur, va porter à Sparte la nouvelle
« Qu'ici nous sommes morts, en combattant pour elle.

[1] L'autographe de M. Pithou est aujourd'hui à la bibliothèque du Roi, parmi les manuscrits de Dupuy.

[2] Le savant Juste-Lipse a depuis pris aussi absolument le sens de *erant qui crederent*. Ses appendices marginales sur Tacite portent : *ipsa urbs cœpta instaurari firmior contrà incendia, et vetere pulchrior*, et vis-à-vis le *crederent, non tamen salubrior.*

(*d*) « Il faut avoir soin que l'on conduise de l'eau à Nicomédie. Je suis très-persuadé que vous y ferez travailler, avec toute l'application que vous devez. Mais, en vérité, vous n'en devez pas moins apporter à découvrir par la faute de qui les habitans de Nicomédie ont perdu de si grandes sommes, et si ces ouvrages commencés et laissés ne leur ont point servi de prétexte à se faire des gratifications mutuelles. Vous me ferez savoir ce que vous en aurez appris. » Trad. de Sacy.

(*e*) Une des quatre principales portes de Troyes a été démolie ces années dernières ; et on se propose d'en démolir une seconde, dont l'entrée obscure et resserrée ne convient point à l'avenue d'une grande ville. Nous avons consulté un architecte d'un talent distingué, sur ce qu'il y aurait à faire pour remplacer ces deux portes, en conciliant l'économie avec la convenance. Il nous a répondu qu'on peut faire, sans beaucoup de frais, des entrées de ville qui aient un air de grandeur ; qu'une simple grille, appuyée de grands piédestaux servant de bureaux pour les employés de l'octroi, offrirait de la majesté, sur-tout si l'on pouvait placer sur ces piédestaux de belles figures colossales, comme il y en a à Paris du côté de Versailles.

La Ville ne pourrait pas mieux s'adresser, pour avoir de beaux dessins, qu'à M. Dubut : c'est le nom de cet artiste, auteur d'un ouvrage de grand prix sur l'architecture civile, connu dans le département par la construction de l'écluse d'Anglure, et employé par le Gouvernement à des travaux de haute importance.

CHAPITRE VI. *Années 1762 et 1763.*

(*a*) « Les champs où fut Troie. »

[1] Plusieurs de ces manufacturiers se portaient même pour nobles, et ils jouissaient des priviléges de la noblesse. Qui pouvait alors établir une alliance quelconque avec une maison noble, était réputé noble, aux termes de notre Coutume, qui conciliait d'ailleurs la noblesse avec la vie marchande : privilège singulier ; abus, si l'on veut ; mais abus fondé en titre et en possession, et auquel était attachée la splendeur de notre ville, par son analogie et son rapport nécessaire avec les dispositions de notre Coutume sur les partages nobles. Voyez les Mémoires pour servir à l'histoire du Droit français. Le même arrangement avait été la base de l'opulence et de la grandeur de l'Italie dans les 14.e, 15.e et 16.e siècles ; c'est-à-dire dans ses plus beaux jours depuis sa renaissance : fait que M. l'Abbé Coyer eut pu développer avec avantage, en faveur de son système sur la noblesse commerçante.

(*b*) « Où il n'y a pas d'honneur public attaché, il ne peut y avoir d'émulation. »

[2] Cette manufacture a péri par un vice interne, qui l'a dévorée.

[3] Cette espèce de toile, fil et coton, est un des plus anciens objets de la fabrique de Troyes, d'où il s'est étendu dans le Beaujolais et dans la Normandie. Son nom constate son origine italienne : de *bombacino* nos aïeux ont formé bambacin, bombacin : l'idiôme troyen en ayant prolongé la pénultième syllabe, on a dit bombasin et enfin basin. Dans un arrêt du Conseil de 1701, portant réglement pour les manufactures de Troyes, art. 3, les basins ou bombasins sont énoncés comme synonimes.

(4-5) Qui voit donc? dira - t - on, sans doute : qui achète? les femmes des premières maisons de commerce, et l'heure de la halle est cinq et six du matin : elles n'en sont ni moins riches, ni moins aimables : cet exercice semble même bannir de leur maintien et de leurs manières, la roideur si naturelle à toute merveilleuse de province, qui ne connaît d'exercice que celui qu'elle prend devant son miroir.

* Ces vues générales de Grosley sur le commerce, et les écrits qui ont paru depuis sur cette matière, écrits parmi lesquels on distingue 1.o, un éloquent Rapport de S. Exc. le Comte Beugnot, imprimé en 1790 ; 2.o, un Mémoire de M. Loiselet, ancien Conseiller de préfecture,

publié en 1799 ; 3.° , un Essai de M. Joseph Bosc , ancien Membre du Tribunat , in-8.° , 1800 ; 4.° , La Statistique du département de l'Aube , par M. Bruslé , Préfet , aussi sage écrivain qu'habile administrateur , ont excité l'émulation et le perfectionnement de l'industrie. Elle a été poussée à un tel point , qu'il est sorti de la fabrique de Troyes , des chef-d'œuvres , qui ont valu à leurs auteurs , lors des diverses expositions des produits de l'industrie nationale , des mentions honorables , des prix et des pensions du Gouvernement.

On compte dans cette ville des manufactures considérables de nouvelle création , telles que les grandes filatures de MM. Ferrand l'aîné, Tesseyre, Berthelin, Dupont-Boilletot , etc. ; la bonneterie de M. Thomassin , la draperie de M. Deheurles , et l'ingénieuse fabrique à lacets de M. Joffroy-Gény.

Elle a de plus un établissement d'une haute importance , dans la Caisse d'escompte du commerce , formée il y a quelques années par des négocians , qui , en se rendant solidaires , et en faisant sanctionner leurs statuts par l'autorité , ont fondé leur association sur une base inébranlable.

Cette Caisse a rendu , et rend journellement de grands services au commerce , et sur-tout à la fabrique. Par le papier de confiance qu'elle a émis , elle a suppléé à la disette du numéraire , facilité les paiemens et fait baisser le taux de l'argent. Les capitalistes y trouvent des placemens aussi sûrs qu'avantageux à faire , et les actionnaires des fonds à emprunter à de modiques intérêts. Cette précieuse institution mérite tout-à-la-fois la confiance des étrangers , la reconnaissance de la Ville de Troyes , et la protection particulière du Gouvernement.

CHAPITRE VII.e *Années* 1762 *et* 1768.

(*a*) « Il est utile de considérer , dans les voyages en pays étranger , ce qui peut servir d'exemple , et ce qu'on peut en rapporter pour soi et la patrie , qui soit digne d'imitation. »

(*b*) « Parce que ces sages-femmes ont craint Dieu , il leur a construit des habitations. »

(*c*) « Aux cadavres infects , joignant des corps vivans,
« Ils leur donnaient la mort dans ces embrassemens. »

] 1] Dans le titre de fondation de l'hôpital d'Angers , Henri II , Roi d'Angleterre , Duc de Normandie , Comte

d'Anjou, de Poitou, etc. appelle les pauvres *dominos nostros*. Bouchel. tome 1, page 121.

CHAPITRE VIII.e *Année* 1761.

(*a*) C'est-à-dire le purisme.

(*b*) « Lui seul me tenait lieu d'Académie. »

(*c*) On a fondu dans ce vocabulaire les additions qui se trouvent dans les Mémoires historiques sur Troyes. Ces additions de l'auteur sont distinguées par un astérique, et celles de l'éditeur sont renfermées entre deux crochets.

[1] *Nacques*, d'où presque tous ces mots sont dérivés, a, en bourguignon, une signification différente. Voyez le Glossaire de la Monnoye.

[2] Des Anglais m'ont assuré que cette lettre, dans notre bouche, a exactement le son du *the* dans une bouche anglaise; son qu'aucun étranger ne parvient à lui donner.

[3] V. Ant. Augustinus et Juste-Lipse sur ces lois.

CHAPITRE IX.e *Années* 1757 *et suivantes.*

[1] Dans la description de la France, composée vers la fin du seizième siècle, par François Desrues, et depuis imprimée à Troyes chez Ives Girardon, il est parlé à l'art. de Troyes, de F. Gentil, « sculpteur tant renommé par les ouvraiges qu'il a si bien faicts, tant en la dicte ville en plusieurs places, que hors d'icelle. »

[2] *Publicam magnificentiam secuta privata luxuria est*. Vell. Paterc. lib. 2 *initio*.

[3] *Lysippum statuæ unius lineamentis inhærentem inopia extinxit, et Myron, qui penè hominum animas, ferarumque ære comprehenderat, non invenit hæredem: at nos ne partas quidem artes audemus cognoscere.... Pecuniæ cupiditas hæc tropica instituit. Priscis temporibus, cùm adhuc nuda virtus placeret, vigebant artes ingenuæ, summumque certamen inter homines erat, ne quid profuturum sæculis diù lateret*. Petron. Satyricon, tom. 1, pag. 350.

(*a*) Voyez l'appendice qui suit, §. 2.

(*b*) Le plan et l'exécution de cet édifice ont paru à M. Dubut, l'ouvrage d'un homme consommé dans son art; et il a jugé que la critique insérée dans la Topographie troyenne, par Courtalon-Delaistre, avait été fournie à l'auteur par des gens qui n'étaient rien moins que connaisseurs.

Si Louis n'est que le prénom de l'architecte qui a construit l'Hôtel-de-Ville, ce ne peut être Méteseau; il s'ag-

scellait Clément. Sans cette particularité, on aurait pu l'attribuer, dit M. DUBUT, à François Mansard, ainsi que l'avait fait d'abord Grosley.

(*c*) « Au Grand Roi, défenseur de la Religion,
« Une Ville pieuse a consacré ce don.

(*d*) « A la joie publique. »

(*e*) « On ne pouvait s'alarmer de quelques nuits données à la joie plutôt qu'à la licence, et où la multitude des feux allumés préviendrait tous les désordres. »

(*f*) Eglise supprimée depuis la révolution.

[4] *Vid. Greg. Turon. hist. Epitom. cap.* 71.

(*g*) « Des dépouilles des Grecs, Garnier nous fit ce don. »

(*h*) Ce jeu de mots ne peut être rendu en français.

(*i*) Eglise supprimée en 1791.

(*j*) Ce récit de Joinville, un peu changé par l'auteur, a été rétabli conformément à l'édition de l'imprimerie royale.

(*k*) Libéral.

(*l*) Il appert, il paraît.

(*m*) Lieux.

(*n*) Si je ne craignais d'embarrasser mon sujet.

(*o*) Vous n'agissez pas en homme courtois.

(*p*) Il n'a pas de quoi donner.

(*q*) Pas vrai.

(*r*) Par le manteau.

(*s*) Qu'il lui eût donné.

(*t*) Ce morceau est maintenant à Saint.Pantaléon.

(*u*) « A mille florins d'or frappés à notre coin. »

(*v*) Voyez la note (*m*) du chapitre premier.

(*x*) Eglise supprimée depuis la révolution.

[5] Page 313 et suivantes.

[6] Pensées ingénieuses des Pères de l'Église.

(*y*) Cette église et la chapelle des Cordeliers ont été supprimées lors de la révolution.

(*z*) Ces deux morceaux, dont le dernier passe pour supérieur à l'autre, sont à Saint-Pantaléon.

(*aa*) Traduction de l'épitaphe de P. Pithou :
« Le corps de Pierre Pithou, qui a bien mérité de son
« siècle et de la postérité, attend ici, dans la sépulture
« de ses aïeux, la résurrection et l'immortalité.

Traduction de l'épigramme de Grotius :
« Séjour digne de lui, ces livres, Etranger,
« Offrent au milieu d'eux les traits de Scaliger.
« Cette bibliothèque est très-volumineuse;
« Ne t'arrête pas trop à la considérer :
« Ce savant en est une encore plus nombreuse.

(*bb*) Ce morceau orne une chapelle de la cathédrale.

(*cc*) « On portait dans chaque cohorte l'enseigne du dragon . . . ces dragons étaient faits de tissus de pourpre, attachés aux extrémités des piques chargées d'or et de pierreries : ils présentaient une gueule énorme ; ils sifflaient comme s'ils eussent été irrités, et laissaient flotter une queue immense . . . Cette enseigne du dragon dont il se saisit, était adaptée à une longue pique. »

[7] Voyez Ammien-Marcellin, livre 20.

(*dd*) « Ce dragon a coutume de précéder, les deux premiers jours, la croix et la bannière, ayant la queue longue, élevée et enflée; le dernier jour, il marche après, comme regardant en arrière, la queue basse et flasque. Ce dragon figure le diable : il a régné avant et sous la loi; la queue longue marque sa puissance, le renflement de cette queue, son orgueil. Dans le temps de grâce, il a été vaincu par le Christ. Il suit la croix, la queue basse et flasque, parce qu'il n'ose pas régner aussi puissamment qu'auparavant.»

(*ee*) Le bâtiment de l'Hôtel-Dieu était une des constructions modernes que Grosley n'approuvait pas. Voici comme il en parle dans une note : « Dans l'article de l'architecture, j'ai oublié ce nouveau bâtiment composé de
« deux gros murs parallèles, ramenés inégalement en deux
« retours d'équerre, percés de quelques fenêtres, et couronnés d'œils de bœuf. » A cette description, où perce l'humeur, nous opposerons celle de M. Dubut, qui regarde cet hospice comme un des plus beaux qu'il connaisse.
« Sa masse consiste en une cour carrée, environnée de
« bâtimens de trois côtés, et fermée sur la rue par une
« grille. Ces bâtimens, dégagés par de grands portiques,
« et servis par de beaux escaliers, offrent tout ce qu'on
« peut désirer pour le service. Ils sont accompagnés, à
« droite de la façade, par d'autres parties de bâtimens nécessaires à cet établissement. On ne saurait trop donner
« d'éloges à l'architecte, pour la belle disposition de son
« plan, et pour la solidité et les soins qui ont été apportés
« à la construction.

[8] Voyez leur vie imprimée à Paris, en 1756. « Peu souvent advient, dit le Plutarque d'Amyot, au sujet de vie de pareilles gens, que les natures graves de ces hommes peu communs plaisent à la multitude et soient agréables à une commune. » Parallèle de Cimon et de Lucullus.

(*ff*) Obéissez aux lois.

(*gg*) Cet exemplaire a servi à l'impression de cet auteur.

(*hh*) « Nous par qui Troie a vu ses murs réduits en cendre,
« Notre *orgueil* est puni des pleurs qu'il fit répandre ;
« De malheurs en malheurs traînés dans l'univers,
« Priam, Priam lui-même aurait plaint nos revers.

(*ii*) Traduction de l'inscription du médaillon de Louis XIV : « Ce monument a été consacré par tous les Ordres de la ville, avec un applaudissement universel, l'an 1690, au pieux, heureux, toujours vainqueur et auguste Louis le Grand, après qu'il eût défait ses ennemis sur terre et sur mer, donné trois fois la paix à la chrétienté, éteint l'hérésie et soutenu les droits de la religion et de la monarchie, contre tous les Princes de l'Europe conjurés de nouveau contre lui. »

« Il est l'ouvrage de F. Girardon, de Troyes, Sculpteur du Roi, qui l'a fait à ses frais, par amour pour ses concitoyens et par tendresse pour sa patrie. »

Ce chef-d'œuvre est maintenant dans la Salle des séances de la Société académique, accompagné de plusieurs autres morceaux de sculpture remarquables : un buste de Louis XIV ; celui de la Reine son épouse ; la Pallas qui décorait le tombeau de M. d'Argenteuil ; un bas-relief de celui de M. de Praslin, etc.

Les bustes en marbre des illustres Troyens, qui accompagnaient le médaillon de Louis XIV à l'Hôtel-de-Ville, y ont été rétablis, après en avoir été déplacés pendant plusieurs années. Ils faillirent être détruits en 1793. Celui du Chancelier Boucherat, que la Communauté des marchands leur avait associé, fut dégradé, parce qu'il portait des marques distinctives. Lorsqu'en 1797, il s'agit de les replacer, on proposa, dans les Annales troyennes, de réunir ces bustes dans la bibliothèque publique. M. REGNAULT-BEAUCARON, auteur d'agréables poësies fugitives, appuya cette proposition par une épître en vers, supposée écrite par Grosley, des Champs Elysées, et qui fut insérée dans plusieurs journaux. Nous allons en donner ici un extrait.

O vous, mon cher concitoyen,
Qui voulez relever ces bustes
Qu'un préjugé des plus injustes,
Aux regards du peuple troyen
A soustraits, quand la France entière
Se courbait si servilement
Sous la verge de Robespierre,
Recevez mon remercîment.

De votre épître hospitalière,
Qu'on a, la semaine dernière,

Fait lecture publiquement,
Dans un Lycée intéressant,
Où sont entr'autres Deshoulière,
Racine, Helvétius, Rousseau,
Colbert, Saint-Evremont, Boileau,
Chaulieu, Caylus et la Bruyère,
Les deux Corneilles et Voltaire:
Tous applaudirent votre plan.....

. . . .

Quoi! Put-on sérieusement,
Au beau siècle de la lumière,
Par un ostracisme indécent,
Exiler précipitamment
Des hommes, à qui leur patrie,
De leurs grands noms enorgueillie,
Doit son principal ornement!
Ce Pithou, Varron de la France,
Qui dans vos murs, anciennement,
A fondé généreusement
Un Gymnase, où de la science
Jadis nous puisions bonnement
Des leçons qu'ornait le talent,
Que ne souillait point la licence:
Et le poëte si charmant,
Le précurseur de la Fontaine,
Dont l'heureuse et féconde veine
Enfanta ce conte amusant,
Ce conte qu'à rendu piquant
Une naïveté touchante,
Passerat, qu'au Parnasse on vante,
Que j'estimais de mon vivant,
Et que je chéris tendrement,
Depuis qu'ici je le fréquente!
On a vu, dit-on, ses lauriers,
Qu'effeuillaient des doigts meurtriers,
Flétris, traînés dans la poussière!...
Ce Girardon, qui d'un Louis
Illustra l'âge mémorable,
Et Mignard, cet artiste aimable,
De même ont donc été proscrits!...
Et Boucherat, quel barbouilleur
Osa, sous un plâtre imposteur,
Voilant ses marques distinctives,
Tromper les races fugitives
Que l'avenir tient en son sein,
Comme s'il eût commis un crime,

Ce Magistrat du vieux régime,
De n'être pas républicain?

Suivez votre noble dessein :
Parlez, jusqu'à ce qu'on entende.
Lorsque le sentiment commande,
Peut-on n'être pas éloquent?
C'est dans ce lieu, dépôt auguste
Des écrits du monde savant,
Qu'à mon avis il est bien juste
De les placer dorénavant.....
A leurs pieds portant leur hommage,
Vos enfans, dès le premier âge,
Du savoir auront le désir;
C'est en contemplant leurs images,
Qu'ils apprendront à devenir
Des hommes instruits ou des sages.

Ces derniers vers sont la traduction du passage de Cicéron rapporté dans l'avant-propos de la vie d'Urbain IV, premier volume, page 214: passage, qui motive l'intention qu'eut Grosley, en faisant présent à ses compatriotes des bustes des illustres Troyens.

(*jj*) Cette Croix a été brisée en 1793.

(*kk*) Le tableau du baptême de J. C. par Saint Jean, est un présent de Mignard : celui du Père Eternel fut estimé 3000 livres par ce peintre; mais il ne voulut recevoir que moitié de cette somme. On prétend que des juifs offrirent de le couvrir d'or, pour en trafiquer.

M. Dubut, en admirant le maître-autel, aurait désiré cependant que l'attique qui le couronne, eût eu un peu moins d'élévation, et que le tableau supérieur eût été placé dans le tympan du fronton, au lieu de l'inscription.

(*ll*) Outre la délicatesse du jubé, M. Dubut a remarqué, dans cette église, plusieurs vitraux parfaitement conservés, et dont les peintures ont été faites dans le temps où l'art de peindre sur verre était dans sa plus grande perfection.

(*mm*) « La cupidité et l'envie empêchent ou empoisonnent les bonnes œuvres. »

(*nn*) « Cette abbaye et l'église ont été supprimées depuis la révolution. »

[9] En 1508, marché fut fait avec lui pour le premier côté du cloître à 40 livres et une paire de chausses.

(*oo*) « Econome de louanges. »

APPENDICE. §. I.er *Année* 1764.

(*a*) Ces tableaux ont été dispersés, ainsi que les livres.

composant la bibliothèque de l'auteur. Voyez, sur un de ces livres, que nous avons déposé à la bibliothèque impériale, la Notice insérée dans nos Opuscules, pages 119 et 120.

(b) Ce tableau était dans le cabinet du Docteur Bouquot. Les objets renfermés dans ce cabinet curieux ont été aussi dispersés, après la mort de ce Docteur.

(c) Ce chef-d'œuvre a orné quelque temps le Salon de l'Hôtel-de-Ville : il faisait partie des tableaux dont Troyes s'est enrichie pendant la révolution, et qui décorent cet Hôtel et celui de la préfecture.

La plupart proviennent du château de la Chapelle-Godefroi, près Nogent, dont MM. de Boulogne, descendans des Boulogne, peintres, étaient propriétaires. Les plus remarquables sont de Natoire, dont les compositions passent pour être pleines d'esprit. Les uns représentent les principaux événemens de la vie de Clovis, tels que son couronnement, la bataille de Tolbiac remportée sur les Allemands en 496, et le siège d'Arles en 508; les autres, une suite des aventures de Télémaque dans l'île de Calypso, et des sujets ou personnages mythologiques, comme l'enlèvement d'Europe, Jupiter et Léda, Io, Danaë, Mercure, etc.

Le surplus est de Louis Boulogne, de Boucher, de Robert, de Breugel, de Rembrant, de Watteau, de Drouet, père, d'Oudry, et d'autres peintres habiles dont les noms sont inconnus.

Il est à regretter que, lors du déplacement et du transport de ces tableaux, on n'ait pas pris les précautions et les soins nécessaires pour leur conservation. Les couleurs d'un grand nombre ont été altérées, et il en est peu qui aient encore la fraîcheur et le brillant qu'on aime à trouver dans la peinture.

Sans prétendre porter aucun jugement sur ces objets d'art, nous ne passerons point sous silence l'hommage fait à la Ville, par un jeune peintre dont elle a encouragé les talens naissans, d'un tableau de sa composition représentant un sujet de la bible, et de la copie du passage de S. M. au mont St.-Bernard, par David; ni le dessin d'une nouvelle chapelle de Saint-Pierre, donné par un autre jeune homme de cette ville, qui vient d'obtenir le grand prix d'architecture; ni enfin le tableau qui forme le fond de cette chapelle, et où la piété aime à contempler les traits d'un vertueux Prélat révéré comme un autre Fénélon, (M. l'Archevêque de la Tour-du Pin). Ce tableau, est l'ouvrage d'un amateur qui porte un nom ch-

célèbre dans l'histoire de Troyes, et par les services que l'un de ses aïeux a rendus à cette ville, en contribuant à la ranger sous l'obéissance de Henri IV, et par ceux que son frère lui a aussi rendus, dans le cours d'une administration difficile, où il a déployé ses talens distingués, qui brillent maintenant dans le Conseil Général du département qu'il a l'honneur de présider.

§. II. *Année* 1761.

(*a*) « L'église cathédrale, dont la couverture était en plomb, a été consumée par cet incendie. »

(*b*) « Troyes, cité populeuse, remplie de richesses, et considérable par ses habitations. »

(*c*) Voyez la note (*d*), chapitre premier de la deuxième partie. »

(*d*) « Il eut été difficile de trouver dans toute la France quelqu'un de plus propre à cet ouvrage. »

[1] Suivant nos Mémoires, les gens originaires de Troyes et établis ailleurs se firent un devoir de contribuer à cette collecte; ils parlent nommément de M. Corps, marchand établi à Paris, qui donna 2000 livres.

(*e*) « L'an de J. C. 1704, la charpente de cette église, consumée par la foudre le 8 octobre 1700, a commencé à se rétablir par la munificence de Louis le Grand, par la bienfaisance d'illustres Prélats, par les soins et aux frais du chapitre et par la libéralité des citoyens; tous les vœux ayant concouru à rendre à l'édifice sacré son ancienne splendeur.

[2] Cet article a été rédigé sur les Mémoires de M. Hugot, Chanoine de Saint-Étienne, de M. Breyer, Chanoine de la cathédrale, et sur des Mémoires domestiques.

§. III. *Année* 1760.

(*a*) Cette description nous a paru mériter d'être conservée, par la raison qu'en donne l'auteur, quoique les tombeaux qui en sont l'objet n'existent plus. Néanmoins, comme elle ne peut guère intéresser que les savans, nous nous sommes dispensés de traduire les passages latins, dont la plupart d'ailleurs ne sont que des antithèses ou jeux de mots intraduisibles.

CHAPITRE X. §. 2 et 3. *Année* 1767.

[1] Voyez Tibulle, élégie 7.e, livre 1.er.

[2] Voyez Plutarque, vie de Numa; et Pline, livre 2, chapitre 63.

(*a*) « Qu'on n'emploie pas la hache pour façonner le bois destiné aux bûchers. » Cette loi est la quatrième de la dixième table. Voyez la *Conclusion* sur ces lois, par M. Boulage, Professeur à l'Ecole de droit, à Paris : ouvrage où l'on voit briller autant de sagacité que d'érudition, et qui fait désirer que l'auteur continue à se livrer à la discussion des points qui présentent encore des difficultés dans les lois romaines.

[3] Voyez les anciennes lois saliques, et l'édition qui en a été donnée par Charlemagne, §. 57, article 3. L'article suivant paraît offrir l'origine du mot *Nau*, synonime dans l'idiome troyen à cercueil. *Si quis*, porte cet article, *hominem mortuum super alium in naufo* (alias *noffo*) *vel in petrâ miserit*, 1400 *den. qui faciunt sol.* 35. *Cul. Jud.*

(*b*) « Libre sous les tyrans : exemple dangereux. »

[4] Voyez la lettre de Dom Mabillon, sur les Saints inconnus, N. XI.

(*c*) « Il quitta le premier le culte des faux dieux. »

[5] * « Les cités gauloises avaient conservé l'usage établi de temps immémorial de n'inhumer qui que ce fût dans l'enceinte des murs. » Premier concile de Brague tenu en 563. Peut-être en reviendra-t-on à cet usage, pour la conservation duquel l'intérêt des morts et des vivans aurait dû constamment l'emporter sur la plus grande commodité des *oiseaux de mort*.

(*d*) « Pour avertir les passans qu'ils avaient existé, et qu'ils étaient mortels comme eux. »

FIN.

LISTE

DES SOUSCRIPTEURS.

S. A. S. le Prince Architrésorier de l'Empire.
S. Exc. le Sénateur Comte de Beurnonville.
S. Exc. le Maréchal Brune.
M. de Boulogne, Aumônier de S. M., Evêque de Troyes.

MM.

Adrien-Lucot, Négociant à Troyes.
Adry, Homme de lettres, à Paris.
Andryane, Membre du Conseil-général du dépt.
Audras, Chanoine honoraire à Dijon.
Aviat-Paulin, de la Chapelle Saint-Luc.

Bacquias, Juge de paix à Essoyes.
Baudement, Professeur à l'école des arts.
Baudoin, Curé de Marnay.
Baudoin, Juge à Nogent.
Bavière (Madame la Comtesse), à Paris.
Bayle, Propriétaire à Poussey.
Belloc (l'Abbé de), Chanoine.
Belot, Membre du Conseil-général du dépt., propriétaire de la terre de Ferreux.
Berthelin, Membre du Conseil-général du dépt.
Bertin, Curé de Saint-Remi, à Rheims.
Bertrand, Contrôleur des contributions.
Bertrand, Directeur de la caisse d'escompte.
Bezanger, Curé d'Isle-au-Mont.
Bilet, Curé d'Arcys.
Blascher-Delaporte, Avocat à Nogent.
Blavoyer, Membre du Conseil municipal.
Bluget-Valdenuit, Memb. du Conseil-général du dépt
Bost, Directeur des droits-réunis, à Chaumont.
Boucherat, Avocat à Bar-sur-Aube.
Bouillerot, Curé de Romilly-sur-Seine.
Bouillerot, Curé de Saint-Urbain.
Bouillerot, Employé à la préfecture.

MM.

Bourlier, Membre du Conseil municipal.
Brienne (Madame la Comtesse de).
Briffe (le Comte de la), Chambellan de l'Empereur.
Bruny, Membre de la Société académique.
Bruslé, Baron de Valsuzenay, Préfet à Beauvais.
Buchères (Madame Noël de).

Caffarelli, Préfet de l'Aube.
Chamoy (de), Membre du Conseil-général du dépt.
Champigny (Madame de).
Charier, Curé de Villemaur.
Charles Liborel, Ingénieur à Châteauroux.
Chauvel, Avocat à Ervy.
Chavy, Professeur au collége.
Chérot-Marois, Membre du Conseil municipal.
Chevalier (Madame de), de Paris.
Cochois, Membre du Conseil municipal.
Cogit, Membre du Conseil municipal.
Contassot, Médecin à Ervy.
Corbet, Curé d'Origny-le-Sec.
Cormont, Curé de Vandœuvre.
Corps, Magistrat de sûreté à Nogent.
Cortier, Géomètre à Bréviande.

Dauvet, Secrétaire du Sous-Préfet, à Nogent.
Debaussancourt, Membre du Conseil-général du dépt.
Debreuil, Directeur des domaines.
Deburre, Membre du Conseil municipal.
Decourtives, Juge de paix à Ervy.
Delahuproie, Président du tribunal, à Arcys.
Delaporte-Gris, Membre du Conseil municipal.
Delfosse, Receveur des droits-réunis, à Bar-sur-Seine.
Denis, Homme de lettres à Commercy.
Descloseta, Maire à Montreuil.
Desjardins, Médecin à Sens.
Desmares, Payeur-général du dépt.
Desoindre (Madame veuve), à Brienne.
Desponts, Professeur de mathématiques.

MM.

Doë-Deloynes, Membre du Conseil municipal.
Doré, Orfévre à Brienne.
Dubois, Propriétaire à Morembert.
Dubut, Architecte de S. A. I. Madame.
Duchâtel-Berthelin, Propriétaire.
Dufour, Employé à la préfecture.
Dupont-Boilletot, Fabricant-Négociant.
Dupuis, Chef de bureau à la préfecture.

Egret-Thomassin, Propriétaire.
Eusèbe Salverte, Homme de lettres, à Paris.

Ferrand aîné, Président du Conseil des Prud'hommes.
Feugé, Sous-Préfet à Nogent.

Gallard, Libraire à Orléans.
Gaulard, du Pont-Hubert.
Gayot, Secrétaire-général de la préfecture.
Gayot le jeune, Greffier du tribunal de commerce.
Geoffrin, Membre du Conseil municipal.
Gérard, Receveur aux Riceys.
Germain (le Chevalier de), Officier d'artillerie.
Girardon, Commissaire de police.
Gobelet, Imprimeur-Libraire.
Godot, Maître de pension.
Gouny, Greffier du Juge de paix, à Brienne.
Guerrapain, Membre du Conseil-général du dépt.
Guyard, Notaire à Romilly.
Guyot père, Notaire.

Harminot-Duchâtelet, de Paris.
Hazouard, Juge de paix à Romilly.
Hérard-Dret, Receveur de l'hospice.
Herbelin-Peuchot, Juge du commerce.
Herluison, Conservateur de la bibliothèque.
Herluison, Desservant à Arcys.
Herluison-Gruyer, Négociant.
Huit-Perdoux, Libraire à Orléans.
Hutinel, Secr. de la conservation des eaux et forêts.

MM.

Jaillant, Procureur-Général-Impérial.
Jacquemin, Avocat à Nogent.
Jesseins (le Baron de), Préfet à Châlons.
Jeulin, Avocat à Nogent.
Joffrey fils, Vérificateur des poids et mesures.
Joly (l'Abbé), Chanoine.
Joly, Curé de Bagneux.

Lambert, Greffier de la justice de paix.
Lasneret, Curé de Chauchigny.
Leclerc, Maître de pension.
Lecraiq, Membre de la Société académique.
Leduc, Chanoine.
Legrand, Curé de Saint-Léger.
Lemuet-Demauroy (Madame la veuve.)
Lenoir, Notaire à Nogent.
Lequeulx-Chanoine, Négociant.
Lerouge, Procureur-Impérial.
Liévre, Membre du Conseil municipal.
Loiselet, ancien Conseiller de préfecture.
Longuêtre, Prof. de mathématiques à Châteauroux.
Loyez, Maire de Piney.
Lucot, Directeur du collége.

Magin, Commiss.re-général. de la navig. à Bernières.
Maignan, ancien Chirurgien-major à Nogent.
Maillard-Moulin, Notaire à Maraye.
Maillard-Rabiat, Notaire à Maraye.
Marcilly, Juge de paix à Provins.
Marinot, Curé de Rumilly-les-Vaudes.
Martin, Régisseur à Romilly.
Matagrin père, Maire de Saint-Germain.
Mesgrigny (de).
Mirbeck, Inspecteur des contributions.
Monceau, Libraire à Orléans.
Mongeot, Curé à Fontaine-Saint-Georges.
Montagne, Contrôleur des contributions.
Montenicourt, Officier, à Saint-Julien.

MM.

Montessuit, Commissaire de police.
Moreau-Noël, Receveur à Nogent.
Morin-Lamy, Avoué a Nogent.
Mosdier, Maire de Vosnon.
Mullet, Avocat.

Naudet, Chef de bureau à la préfecture.
Nazeret, Ingénieur à Anglure.
Nicol, Notaire à Vandœuvre.
Nicolas, Notaire.
Noël, Caissier.

Ogé, Conducteur à Méry.
Olivier, Desservant à Magnan.
Olivier, Receveur de la ville.
Oudan, Conseiller de préfecture.

Paillot-Deloynes, Présid. du Conseil-général du dépt.
Paillot de Saint-Léger, Maire.
Parey fils, Sous-Préfet à Arcys.
Parisot, Membre de la Cour d'appel, à Paris.
Patin, ancien Professeur de l'Université.
Patris, Maître de pension à Maraye.
Patris (Mademoiselle Madeleine), à Saint-Martin.
Paupe, Juge de paix.
Paupe, Receveur.
Payn, Premier-Adjoint de la ville.
Pelée Saint-Maurice.
Perrard, Curé de Saint-Remi.
Petit, Entrepreneur à Bar-sur-Seine.
Petit-Laudereau, Membre du Conseil municipal.
Petit, Marchand à Riccy-haute-rive.
Petit-Rousseau, Avocat.
Philippe, Notaire à Chaource.
Picard, Médecin à Ervy.
Pichot, Contrôleur du timbre.
Pierret, Notaire à Brienne.
Pigeotte, Médecin.

MM.

Piot de Courcelle, Maire de Troyes.
Poirat, Avocat à Nogent.
Poirier, Desservant de Gumery.

Rabiat-Fontenay, Adjoint du Maire d'Ervy.
Regnault-Beaucaron, Président du tribunal à Nogent.
Regnaut-Hervé, Notaire.
Rivière, Membre du Corps législatif, à Pont.
Robin, Desservant à Davrey.
Roblot, Membre du Conseil municipal.
Royer, Receveur des contributions.
Ruelle, Curé de Buchères.
Ruotte, Conseiller de préfecture.

Saget, Curé de Ligny.
Sallot-Montachet, Avocat à Troyes.
Société académique (la) de Châlons-sur-Marne.
Sourdat (Bernard), légataire de M. Grosley.

Thévenot, Maître de pension à Saint-Martin.
Tholmé, Chef de bureau à la préfecture.
Thomas, Notaire à Romilly.
Toulot, de Dijon.
Truelle-Rambourg, Membre du Conseil municipal.

Valois (de), Médecin à Maraye.
Vandœuvre (le Baron de), à Vandœuvre.
Ventrillon, Directeur de la poste aux lettres.
Vernier fils, Membre de la Société académique.
Vidranges, Membre de la Société académique.
Violette, Curé d'Aix.
Vivien, Membre du Conseil municipal.
Worms, Propriétaire du domaine de Romilly.

SUPPLÉMENT.

MM.

Arnould fils.
Arnould-Gaudinot.

Baillemont, de Brienne.
Baillot, d'Ervy.
Bailly, ancien Notaire.
Bailly-Lalesse.
Baudot-Ferrand.
Berroy.
Bouland.
Bourdignon.
Bourgeois.
Bourgoin.
Bourreau fils.
Boyer.
Brelet-Fétigneux.
Brocard père, Notaire.

Camut-Chardon, d'Arcys.
Candeloup.
Carré, Huissier.
Chameroy.
Chamoin, de Montigny.
Charpy.
Chemery, Capitaine.
Chevrolat.
Cholot.
Cochois-Cailley.
Colin.
Colin-Félize.
Corrard-Janson.
Courtin, Agent-de-change.

Dalichamp, Négociant.
Deheurles.
Deheurles-Billy.

MM.

Dehuit-Muids.
Delinotte.
Deschaînets.
Doussot.
Doussot, Huissier.
Dret le jeune.
Dret-Maugoust.
Duchat.
Duchat le jeune.
Dulac fils.
Dupont, de Bouilly.

Fadate de Saint-Georges.
Ferrand, Capitaine.
Fléchey-Charpy.
Fontaine-Gris.
Fortier.
Fortin, Notaire.
Frilet aîné.

Garnier.
Gaudinot-Gérard.
Gentil.
Gérard-Blaise.
Gombaut-Bouquet, d'Arcys.
Gosse.
Gréau aîné.
Gruyer le jeune.
Guillermier-Leroi.

Herbin, de Brienne.
Herluison.
Houzelot.
Hubert, Avocat à Méry.
Huez l'aîné.

MM.

Huot le jeune, fils.

Jacminot.
Jacob, de Villenauxe.
Jacquot, Huissier.
Joffrin.
Joly-Nioré.
Josse, de Sainte-Savine.
Jouan.

Lachave, de Paris.
Lalesse.
Lambey-Cousin.
Laurent.
Laurent le jeune.
Laurent-Mimey.
Lavocat-Senard.
Lemoigne.
Loncle.

Maitret, de Brienne.
Marot, des Faux-fossés.
Maury, de Brienne.
Méallet (Madame), à Aurillac.
Meurville-Gérard.
Milard.
Milony fils.
Mingen-de-Chamoy.
Mitantier.

MM.

Payn fils, Avocat.
Perrot, Pharmacien.
Petit, Huissier.
Petit-Buot.
Pierre-Pierre.
Pillard aîné.
Pitancier, Huissier.
Pollantru, d'Aix.
Pougiat.
Poullet, de Bouilly.
Prignot, Huissier.

Ray fils.
Ray-Drouet.
Recoin-Robert.
Recoin-Truelle.
Robin, Notaire.
Rolley, de Méry.
Rousselet.
Ruault, de Nogent.

Simon-Fontaine.
Socard.

Tallon.
Truchy fils, d'Ervy.

Vernon.
Viault.

La reconnaissance nous fait un devoir de publier ici la délibération du Corps municipal de la ville de Troyes, qui, en encourageant par sa souscription la publication de cet ouvrage, a donné une preuve éclatante de son estime pour l'auteur.

Extrait du régistre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Troyes.

Séance du 2 mai 1810.

M. le Maire a dit : « Messieurs, je suis informé que
« M. Patris-Debreuil se propose de donner, par voie
« de souscription, une nouvelle édition des Éphémé-
« rides de Grosley ; de réunir en un ou deux volumes
« les matières qui forment les douze volumes de cet
« intéressant ouvrage, et de les classer dans l'ordre
« le plus convenable.

« Vous savez, Messieurs, que les Éphémérides de
« Grosley sont extrêmement rares, et que la Mairie
« n'en a pas la collection complète. On doit donc sa-
« voir très-bon gré à M. Patris-Debreuil, de la réso-
« lution qu'il a prise de les faire réimprimer dans un
« ordre nouveau. Mais, afin qu'un monument aussi
« précieux puisse exister à l'Hôtel-de-Ville, je vous
« invite, Messieurs, à me donner l'autorisation de
« souscrire pour tel nombre d'exemplaires que vous
« croirez devoir déterminer ».

Sur ce, le Conseil municipal de la ville de Troyes, considérant que l'entreprise, formée par M. Patris-Debreuil, est d'autant plus louable qu'elle a pour objet de perpétuer l'histoire la mieux faite de cette ville, et de fournir à ses compatriotes le moyen de se procurer, à un prix très-modéré, celui des chef-d'œuvres de Grosley, auquel ils attachent le plus d'intérêt ;

Autorise M. le Maire à souscrire, au nom de la Commune, pour cinquante exemplaires dans le format *in*-8.° de la nouvelle édition des Éphémérides de Grosley, qui doit être incessamment donnée par M. Patris-Debreuil.